A. C. 3082

Ms. Gall. Quarto. 83.

N. 237.

118

Bulletin de Versailles.

Années 1786. 1787.

Ex
Biblioth. Regia
Berolinenſi.

N. 1. De V... le 27 Xbre 1785. 1

L'affaire du nouvel emprunt est celle qui nous occupe le plus en ce moment. Le Roi a donné en cette occasion de nouvelles preuves de sa sensibilité comme de son amour pour ses peuples. on sait avec quelle répugnance S.M. s'est déterminé à user de cette reserve indispensable, qu'elle n'a adoptée qu'après l'examen le plus approfondi. La vivacité d'une expression qui lui échappa, lorsqu'on lui annonça l'itérative députation du Parlement, fait voir combien elle souffroit d'être soupçonnée de n'avoir pas porté son attention sur toutes les considérations relatives à cet objet. Et dans le moment où S.M. lissa les remontrances peu respectueuses du Parlement, sur les registres qu'elle s'étoit fait apporter, on présume qu'elle vit en même tems dans l'édit, la prolongation du trois ieme vingtieme qui y étoit insérée, puis qu'il n'y en est pas fait mention.

Il est certain que des intérêts personels ont contribué, suivant l'usage, plus que tout autre motif, à l'inutile résistance du Parlement en cette circonstance. Les amis et les envieux de M. le Contrôleur gral ont cru que cette affaire le culbuteroit. mais la dernière réponse du Roi leur a fermé la bouche. « Je ne veux pas, a dit. v.M. que mon Parlement abuse de ma bonté et de ma confiance au point de se rendre le censeur de mon administration. ... Je veux qu'on sache que j'ai confiance » de mon Contrôleur général, et je ne souffrirai pas qu'on le trouble par des inquiétudes » mal-fondées sur l'exécution des plans qui tendent au soulagement de mes sujets.

Après l'enregistrement fait sous les yeux du Roi, S.M. a appellé le Premier Président à lui a dit. Je ne veux plus que M. D'Ormesson soit le rapporteur de mes affaires.

Non seulement M. D'ormesson a vu d'abord supprimé toute mention du Mémoire remis par le Contrôleur gral pour justifier l'emprunt, mais à l'aide de ce mémoire,

il avoit cherché à desservir le Ministre. En effet le Parlement dans ses arrêtés avoit consigné l'objet des dépenses excessives et extraordinaires qui ont nécessité l'emprunt. Ces dépenses sont elles des acquisitions faites depuis peu par le Roi, soit pour la Reine soit pour acquitter les dettes faites par les freres de S. M. les difficultés élevées par le Parlement avoient clairement deux objets; le premier d'attirer les regards de la nation sur des dépenses superflues, et le second peut être d'embarasser les opérations du Contrôleur général on sait que depuis longtems M. d'Ameourt ambitionne ce poste qui leur a échappé sous M. de Maurepas. Il n'est pas étonnant que, sa mêche ayant été éventée, il ait perdu sa place de rapporteur de la Cour, ce qui toutefois, de l'aveu de ceux qui connoissent le pays, ne doit pas entièrement décourager son ambition.

Le Garde des Sceaux a envoyé au Parlement la déclaration de la Reine dans l'affaire du Collier. Elle porte que c'est sans sa participation et à son insçû qu'on a eu la témérité d'employer son nom pour l'acquisition de ce joyau.

Il paroit décidé que la place de grand aumônier sera donnée à M. de Polignac, Evêque des Oiseaux.

Au moment du décret de M. le Cardinal, le Maréchal de Soubise n'a plus été au Conseil, et il a reçu à cette occasion, une lettre du Roi très flatteuse, dans laquelle S. M. lui permet de s'absenter pour quelque tems. Le Roi a assuré 36,000 l. par an sur l'abbaye de S. Vaast pour le payement du Collier.

Le S. Marchand, homme d'affaires de la Maison de Guémenée, qui étoit détenu à la Bastille depuis 3 années, en est sorti la semaine dernière, et s'est retiré au couvent des Minimes.

Il avoit été question de difficultés élevées entre la Duchesse de Bourbon et le Duc d'Orleans son frere, au sujet de la succession du Prince leur pere; on a fait une inventaire sommaire des biens de cette maison, et il en a résulté que la Duchesse de Bourbon pourroit n'avoir rien à répéter au delà du legs que lui a fait le Duc d'Orleans. on assure que cette Princesse s'y tient, et qu'en conséquence M. le Duc d'Orleans va prendre la qualité d'héritier de son pere et suivre le plan qu'il a adopté pour l'administration de sa maison. on croit qu'il ne sera plus question de la vente projettée des diamans, des tableaux des Médailles, qui font une partie si importante et si precieuse du Mobilier de la Maison d'Orleans.

Du 29. 9bre

L'année s'écoulera, M. sans que je puisse satisfaire votre curiosité sur les veritables intentions de notre Cour au sujet des projets de celle de Vienne. les Membres de notre administration qui se voyent avec peine forcés de ne pas les contrarier ouvertement, cherchent d'employer toute leur adresse pour que des circonstances en apparence étrangeres secondent leur système de temporisation. Puisse le grand imbroglio politique qui a exercé cette année la sagacité des Nouvellistes, se dénouer sans effusion de sang; telle que soit son issue, comme nous l'avons espéré tant de fois!

Notre traité de commerce avec l'Angleterre éprouve de nouveaux obstacles par de nouveaux qui ne sont plus en ce moment douteux a été projetté avec la Cour de Russie.

Quoique l'on ait voulu repandre un vernis consolant pour la maison de Rohan sur l'éloignement où le Maréchal de Soubise doit se tenir de la cour pendant le procès du Cardinal, il paroit qu'il a été accompagné de quelques désagrémens. On raconte ainsi l'anecdote qui y a donné lieu. La reine dit un jour au maréchal: Je crois que pour l'honneur de votre maison vous désirez vivement que l'affaire du Cardinal de Rohan soit jugée définitivement. Le prince de Soubise ajoute-t-on, repondit indiscrétement: Oui Madame et je supplie votre M. de croire que je forme les mêmes voeux pour que le Cardinal soit coupable. Cette reponse malignement entortillée fut rendue au roi qui, rencontrant le prince de Soubise lui dit assez froidement: Je vois à propos que vous ne paroissiez pas ici tant que l'affaire du Cardinal ne sera pas jugée. La lettre du roi au prince de Soubise, dont on a parlé, est très problematique.

Parmi les personnes impliquées dans l'affaire du Cardinal l'une des plus coupables au premier coup d'oeil est la Dlle. Oliva. On excuse cependant l'inexperience de cette jeune personne. Elle ignoroit, dit-on, quel rôle on lui faisoit jouer et à qui elle devoit parler. Ses instructions portoient seulement qu'il falloit dire à un homme au desespoir: J'oublie tout le passé, j'approuve votre conduite comptez sur mes bontés. Elle est enceinte et la crainte d'être perdue lui cause des frayeurs mortelles.

On continue au Châtelet les interrogatoires de M. le Maitre. Il prétend que lors de l'exil du parlement, les magistrats lui permirent d'avoir une imprimerie chez lui; il en servit dans le tems pour la requête de la noblesse de Normandie qui fit beaucoup de bruit à cette époque. Lorsqu'on lui a demandé ses complices

il a repondu qu'il n'étoit point un fédéré qu'il n'avoit point de complices, mais des collaborateurs, à la tête desquels étoit une des têtes les plus respectables dans la Hiérarchie de la Magistrature du Royaume. Il a déclaré qu'il n'étoit point l'auteur des pamphlets mais seulement l'éditeur et l'imprimeur; il a ajouté que l'auteur étoit d'un rang supérieur à tous les juges tels qu'ils fussent.

On a osé dire que Monsieur frère du roi avoit pris le S. le Maître pour l'instrument de quelques plaisanteries. S. A. R. a été trouver le roi et l'a supplié de faire punir les calomniateurs. On recherche avec la plus grande sévérité tous ceux qui peuvent avoir eu quelque part à cette affaire; les écrivains un peu hardis sont dans les transes, et les nouvellistes d'un certain genre n'osent rien écrire en ce moment.

M. de Calonne l'un des personnages les plus maltraités dans les libelles en question, se montre le plus généreux; il sollicite lui même le garde des sceaux en faveur des coupables.

Parmi les personnes récemment décrétées d'assigné pour être ouï dans cette même affaire, on nomme M. de Montholon, premier président du parlement de Rouen, M. de Bretignières conseiller de grand-chambre M. Albert, ancien lieutenant de police, M. M. Chaumont de la Millerie et Durey de la Bruslerie, maîtres des requêtes, et M. Elie de Beaumont, célèbre avocat au parlement.

Le rouvel emprunt étoit indispensable et très pressé. Quelque tems avant qu'il fut publié, le trésor royal se trouvoit entièrement à sec, et l'on fut obligé d'enlever six millions au mont de piété. Cette opération n'a pu se faire assez secrètement pour que plusieurs capitalistes qui s'étoient empressés de placer des fonds dans cet établissement, n'en fussent instruits. L'allarme s'est répandu parmi eux. La restitution de cette somme doit les tranquilliser, mais l'impression reste.

La manie du Calembourg s'étend sur tout. On a dit de l'accident

arrivée à M. de Calonne qui a été très blessé par le ciel de son lit que c'étoit un coup du ciel.

P. S. On assure que M. le Maire et M. Augeard ont interjetté appel au parlement des décrets lancés contre eux. Le public va jouir sur le grand théatre de Reims d'un spectacle d'une de ces affaires que l'autorité avoit toujours pris soin de dérober à ses regards et à ceux des véritables juges des citoyens.

On prétend que Mad. de Marsan a ému la clemence du Monarque en faveur du Cardinal, mais il se joint un nouvel incident à son affaire. C'est le mariage qu'il vouloit faire d'une de ses maitresses et non d'une de ses filles, comme on l'avoit dit, à un garde du corps de Monsieur, qui a pris la fuite. Il y aura encore dit-on, des décrets lancés à ce sujet.

Le nouvel emprunt prend faveur. Avanthier le trésor royal avoit déjà reçu 26. Millions.

N 3. De V... le 9 janvier 1786.

L'affaire du Cardinal de Rohan est suspendue par une attaque violente de goutte qui a retenu dans la Chambre M. Titon de Villotran qui en est le rapporteur. Les lettres patentes qui ordonnent que la Bastille serve de prison aux accusés ne sont pas même encore enregistrées. On croit que ce sera pour cette Semaine.

Le 7 de ce mois la Tournelle s'étant fait apporter les pieces du procès commencé par le Lieutenant-Criminel contre M. le Maitre et ses co-accusés a ordonné que la Cause seroit plaidée mercredi prochain à l'audience. Sur l'evenement plaidoyerie, il sera jugé si elle sera évoquée ou continuée au Chatelet. Le public sachant que de grands personages sont compromis directement ou indirectement dans cette affaire lui donne toute son attention. On croit qu'elle n'a été abandonnée aux tribunaux que pour détruire d'une maniere très publique les idées calomnieuses auxquelles elle a donné lieu et pour faire connoitre au Roi vrais coupables par une instruction autentique.

Le département de la Marine est fortement occupé de nouvelles ordonnances. M. Hector Commandant de la Marine à Brest est ici, et il travaille fréquemment avec le Marechal de Castries aux changemens qu'il a paru convenable d'y faire. On assure qu'elles seront incessamment rendues publiques.

L'Emprunt de 80 millions s'est rempli avec beaucoup plus de facilité qu'on ne l'avoit pensé d'abord. On n'a reçu de Soumissions et de fonds en papier que des maisons Haller, Vandenyver le Couteulx et Coppin. Le reste a été fourni en argent comptant par le public.

Du 12 janvier.

Le Cardinal de Rohan se livre de plus en plus à la tristesse et au

decouragement. L'archevêque de Paris a obtenu la permission d'aller verser quelques consolations dans son sein. On assure que Mad de Brisonne est exilée pour avoir resté cinq heures avec l'illustre prisonnier au lieu de deux qui lui avoient été permises d'autres parlent de propos indiscrets qu'un Zele mal entendu pour le Cardinal lui a fait tenir à la Reine même

Vendredi dernier on a conduit au Châtelet un prisonnier — charge de Chaines qu'à peine qu'il ne pouvoit marcher et que l'on fut obligé de le porter. Quelques personnes prétendent que c'est M. de la Motte que les anglois ont livré, et qui a voulu employer la violence pour se délivrer en route

Cagliostro, homme savant
enseigne au Prince la magie
Ils n'étoient qu'eux seulement,
mais par tour de Sorcellerie,
les voila trois: qui l'eut prédit?
de Surprise ôtant sa calotte
le bon Cardinal vit la Motte
et la Motte la vit.

Il est évident que le Cardinal sera obligé de payer le Collier, mais ses ennemis publient qu'il sera blamé. Ceci paroit plus difficile à croire. une telle punition peut-elle être infligée à un homme de sa naissance et de tels coupables, s'il l'est en effet, comme on sent-ils un milieu entre le pardon et la mort?

M. de Calonne qui met de la grandeur et de la magnificence dans toutes ses actions a donné des étrennes à Mad. le Brun, d'une maniere aussi galante que généreuse. Il lui offrit — d'abord une poignée de pistaches en papillotes, et tandis qu'elle s'amusoit à les développer, il lui dit en riant. Prenez garde de

déchirer les devises. Quel fut l'étonnement de Mad. le Brun ! Chaque bonbon étoit enveloppé d'un billet de caisse d'escompte de 300 ℔. après avoir plaisanté sur des papillotes d'un genre aussi agréable. M. de Calonne tire de sa poche une superbe bôete d'or qu'il présente à cette aimable artiste, en lui disant : voici qui vous servira de bonbonniere. Mad. le Brun, voulut y mettre les papillotes, elle la trouva remplie de Louis neufs enveloppés chacun d'un billet de Caisse de la même valeur que les précédens.

La veille du premier jour de l'an le Roi visitant les superbes ouvrages de la manufacture de Sevre, qu'on est dans l'usage de présenter à S. M., en choisit quelques uns, fit donner mille Louis neufs, et ajouta en riant. Je veux qu'on me tienne compte de mes 12 sols sur chaque Louis.

L'affaire de M. le maitre reste au parlement. M. martineau son défenseur montre beaucoup d'énergie, il a observé qu'il ne pouvoit remplir les fonctions dont il étoit chargé tant que son client seroit au secret et se prépare à parler vigoureusement contre la partialité que le Lieutenant criminel a mise dans cette affaire. on a été étonné en effet que M. Bauchois dont on louvoit la droiture et l'humanité ait fait sentir tant de dureté à M. le Maitre. Il lui a fait subir des interrogatoires de 9 heures consécutives. On prétend qu'il a voulu faire sa Cour aux personnes intéressées à poursuivre ce coupable.

L'émeute à la quelle le petit roulage a donné lieu dans Paris n'est pas encore terminée. Les crocheteurs rassemblés au nombre de plus de 1500 étoient en marche pour venir présenter une requête au Roi. On est parvenu à les dissiper. Les employés de cette nouvelle régie sont habillés de vert.

Quelqu'un en les voyant passer a dit: voilà les perroquets de M. de Breteuil. Le plaisant a été conduit en prison. cette punition a appris au public que l'entreprise du petit roulage est une spéculation de finance du Ministre de Paris qui en a, dit-on, fourni les fonds.

Tel sont les objets dont notre curiosité s'alimente dans un moment où les affaires politiques languissent ou sont recouvertes d'un voile impénétrable.

De S. . . . . le 18 Janvier 1786.

Deux événemens naturels pourroient fort bien troubler la paix de l'Europe qui ne l'a été jusqu'ici qu'en projets, en menaces et en conjectures. on dit que le Roi de Pologne a eu une attaque d'apoplexie. quoique ce Monarque âgé seulement de 54 ans puisse fort vivre à cet accident, on sait que ce mal ne pardonne gueres; et toutes les Puissances vont spéculer sur ce pauvre Royaume. on dit toujours aussi, malgré les démentis des gazettes que la santé du grand frédéric est très chancelante; on assure que ses forces sont épuisées, qu'il est plusieurs heures du jour dans une espece d'anéantissement. Il est vrai que souvent il lui est arrivé de se renfermer à Potsdam de se faire passer pour mourant, et au bout d'un certain tems, de faire éclore quelque grand projet qu'il avoit médité et mûri dans le silence et la retraite, ainsi qu'à la faveur de ces bruits.

Les nouveaux projets que feroit éclater la mort de quelqu'un des principaux souverains de l'Europe, nous rendent attentifs sur ces événemens; la france laissera-t-elle encore la Pologne à la merci des prétentions de ses voisins, et tel que fut le mérite que l'on reconnoit à l'héritier du trône prussien, n'y aura-t-il pas une grande différence entre la prépondérance du Solomon du Nord et celle de son successeur? le grand Frédéric encore dernierement rendu à son illustre héritier un témoignage qui doit rassurer à cet égard. lorsque le comte de Reuss Ministre de l'Empereur le félicita du mieux qui se trouvoit dans sa santé, en l'assurant de l'intérêt que tout l'Empire y prenoit, le Monarque, après avoir, lui répondit: si vous voyez l'empire, vous pouvez lui dire que je suis touché de la part qu'il prend à ma situation, et le consoler sur ma fin, parceque j'ai un

revers qui me recommencera. » cet mot energique est si digne du grand Prince auquel on l'attribue et de celui qui en est l'objet, qu'il est permis de revivre à cette anecdote.

Les mouvemens parlementaires se terminerent par des députations auxquelles le Roi dira avec énergie sa façon de penser. Le bruit a couru que l'abbé Tondeau avoit refusé d'être rapporteur de la cour. le fait est qu'il l'est en ce moment, et une abbaye de 25 000 ll de rentes que l'on vient de donner à ce Magistrat, étoit bien propre à vaincre sa repugnance vraie ou prétendue. on a dit à ce sujet: Falloit-il tant d'eau pour laver M. de Calonne.

M. Filon a déjà fait subir plusieurs interrogatoires au Cardinal de Rohan on dit que dans la premiere séance l'illustre prisonnier a montré beaucoup de confiance et de sang-froid, et qu'il a lu au rapporteur une longue déclaration relative aux circonstances de cette affaire. Les lettres patentes qui donnent aux accusés la Bastille pour prison, permettent qu'ils soient transportés à la conciergerie, si le cas le requiert.

Le Parlement a prononcé sur l'affaire de M. le Maître, d'une maniere à confirmer le public dans ses soupçons. il a été relaché avec injonction d'être plus circonspect à l'avenir. Tous les autres accusés M. Augeard à la tête, ont été absous. Savez-vous de M. le Maître a fort adroitement capté la bienveillance des juges, en disant que que la funeste imprimerie qui en produisoit aujourd'hui, comme pièce de délit contre son client, étoit la même qui avoit servi pour plusieurs écrits en faveur de la Magistrature opprimée lors des derniers troubles. enfin il a établi qu'il ne pouvoit y avoir de véritablement répréhensible dans les productions littéraires que ce qui attaquoit directement le Roi, la Reine, la Religion et l'Etat. or M.

le Maître a constamment respecté ces objets sacrés. Bref il n'y a plus de coupables dans une cause où tant de personnes semblaient compromises.

Lorsque l'huissier du Parlement alla notifier l'arrêt au Geôlier du Châtelet pour qu'il mît ses prisonniers en liberté, celui-ci exhiba une ecrite faite sur son registre, de l'ordre du Roi en vertu duquel M. le Maître avait été arrêté. on en refera à M. le Lieutenant de police qui ordonna l'exécution de l'arrêt.

Quelques gazetiers en dit une sanglante et une absurdité, ont prétendant que le Roi avait reçu la requête des Poissardes de Paris contre le petit soulage, et leur avait promis une réponse qu'ils avaient attendu en vain. cette requête a été prise par la Maréchaussée de Sevres, qui a rencontré la députation des mécontens sur le chemin de Versailles, et qui ne leur a promis rien de plus que de la mettre sous les yeux du gouvernement.

Du 19 Janvier

On a repandu sur le compte de l'archevêque de Cambrai, des bruits qui n'ont aucun fondement. ce Prince dont les moeurs et les principes different extrêmement de ceux du Cardinal de Rohan n'avait aucune connaissance de l'affaire du collier. au reste quoique le résultat des interrogatoires ne soit point connu, on voit l'esprit du Public revenir encore en faveur du Cardinal et le plaindre de s'être aussi cruellement laissé abuser par des imposteurs et des fripons qui le travailloient depuis longtems.

N.5. De V. . . . le 24 Janvier 1786. 9

Le Cardinal de Rohan a protesté entre les mains de M. Tolon contre la procédure faite et à faire à son sujet. on prétend que c'était pour le déterminer à cette démarche que M. l'archevêque de Paris sollicitait si chaudement la permission de le voir. depuis ce moment on a répandu avec abondance dans le public un précis manuscrit attribué à M. Target, et dans lequel on prouve que M. le Cardinal n'est coupable que d'imprudence et de crédulité. le s. la Motte qu'on attendoit de Londres n'est point arrivé. on dit que la famille de Rohan a trouvé le moyen de le faire échapper et qu'il a passé en Russie.

Voici la vérité sur un incident joint à l'affaire du Collier, et dont on a déjà parlé vaguement. il y a 17 à 18 ans que le Prince Louis parvint de faire un enfant à une Chanoinesse. ce fut une fille à qui l'on donna une éducation convenable à sa naissance. dans le tems même où se fit l'acquisition du Collier, la Chanoinesse sollicitoit l'Eminence d'assurer l'état de la fille. le Cardinal voulut la marier. — cela ne suffisoit pas, objecta la Chanoinesse, il vaudroit mieux me marier moi même et qu'on la reconnût pour enfant. on trouva un jeune garde du Corps de Monsieur qui voulut bien se prêter à tout. le Cardinal fit une obligation de 200,000 que l'on déposa cachetée chez un ancien prieur de S. Victor. le galant époux bâtissant la dessus de grandes espérances de fortune, fit des dettes et ses créanciers s'étant informés de l'existance du dépôt, lui donnerent toute confiance. la Chanoinesse ayant appris la détention du Cardinal a repris le dépôt, a dit un tendre obligation pour ne pas compromettre son ancien amant, et s'est sauvée à Bruxelles. Le prétendu a cherché au temple un asile contre ses créanciers, un Chevalier de Malte qui avoit

négocié le mariage est en prison et le même dépositaire, assigné pour être ouï. un homme d'Etat dit en entendant le récit de cette avanture: il faut avouer que le jeune homme avoit un bon estomac pour digérer une fille de 18 ans. la reflection n'étoit d'autant plus plaisante dans la bouche de ce Ministre que la Chronique veut qu'il ait été dans le même cas.

Le parti est pris, assurent-on, d'exiler le Cardinal à l'abbaye de la Chaise dieu on dit même que l'on en prépare les bâtimens pour le recevoir.

Les amis de M. le Maître le voyant échappé à la sévérité des tribunaux, lui conseilloient de se soustraire par un voyage en Pays étranger, au ressentiment de la cour, il la rejetté ces avis, et l'on assure qu'il vient d'être arrêté de nouveau et renfermé à la Bastille. on motive sa detention sur un mémoire apologétique très hardi qu'il a répondu après son éclaircissement. il s'y justifie d'avoir en quelque sorte chargé M. Augeard, disant qu'au moment de son interrogatoire il avoit l'esprit troublé et une forte attaque de rétention d'urine. M. le garde des sceaux avoit demandé au parlement de la part du Roi, communication des pièces de la procedure; on lui a répondu qu'elles avoient été ~~brulées~~ brulées par ordre de la Chambre.

On parle d'une avanture fort scandaleuse arrivée dernierement ici, il est d'usage que les nouveautés de la manufacture de Porcelaine de Sevres soient exposées dans une salle du château au commencement de l'année; un Marquis de x x x prit pris d'un charmant petit vase qui faisoit l'admiration de tous les curieux, et s'en est emparé furtivement. par une fatalité désespérante le Roi dit-on s'en étoit aperçu. le garçon s'étant plaint du vol S. M. ajouta en

lui a dit de ne point s'allarmer, qu'elle connoissoit le voleur.

Il y a eu la semaine dernière trois combats singuliers. Le Marquis de Coigny contre le Prince Joseph de Monaco: le premier a été grièvement blessé; le Comte de Broglio contre le Comte Royer de Damas: le premier a été également blessé; le Chevalier de Belsunce contre le Comte Etienne de Durfort qui a remboursé son coup d'épée.

On parle de nouveaux changemens dans la Magistrature. M. Angran d'Alleray Lieutenant-Civil se retireroit et M. de Crosne a chez lui se charge; M. de Flandres de Brunville Procureur du Roi au Châtelet remplaceroit le dernier à la police. on fixe le mois de Juillet prochain pour l'époque de ces arrangemens.

N. 6 [illegible] Des[illegible] le 29 janvier 1786.

La promotion militaire qui a été annoncée, sera declarée sous deux mois. Il y aura beaucoup de régimens à donner. on prétend qu'il sera créé des Colonels en second pour les régimens provinciaux. Le Comte de Buffon officier aux gardes a été nommé Colonel en second du régiment de Charente infanterie.

Le Marquis de Chabrillant gendre du Duc d'Aiguillon et Premier Ecuyer de Mad. Comtesse d'Artois a été exilé. les uns attribuent cette punition à l'énormité de la masse de ses dettes, les autres à l'aventure du vase de porcelaine dont je vous ai parlé.

La galerie retentit des plaintes du Marquis de Conflans qui s'attendoit à être au nombre des nouveaux Chevaliers de l'ordre du Roi. ses espérances étoient fondées sur ce qu'en le regardant un jour le Roi lui avoit dit: Il faut convenir Conflans, que le Cordon bleu le revoit nécessaire car il ne ressemble à un serrurier. la figure et le Costume de ce général de Hussards sont en effet très peu distingués. Il porte un frac simple et des cheveux coupés à la Jockey sans poudre ni pommade.

Le Duc dont je vous ai rendu compte, M., on eu des succès singuliers. un singe qui a plumé une perruche donnés tour à tour à la Duchesse de Valentinois, à Mr le Marquis de Coigny aux prises avec le Prince Joseph de Monaco. une rose est l'origine du second combat: Le Marquis de Coigny avoit laissé tomber cette fleur, le Comte Roger de Damas la ramassa et l'amusa à l'effeuiller sur une table où l'on jouoit au Creps. le jeune Comte de Broglie pria son ami de cesser cette plaisanterie qui gênoit les dés; l'autre continua: M. de Broglie lui dit: que rien n'étoit plus bête que ce qu'il faisoit, M. de Damas répliqua que rien n'étoit plus bête que ce qu'il disoit. tout paroissoit fini, mais les réflexions des spectateurs, les bavardages des femmes et les Commentaires des méchans conduisirent les deux Comtes sur le terrein. là on se replia, on s'embrassa, on se sépara,

mais bon gré, malgré, il fallut se battre dix jours après. Jean au Comte de Belzunce, il arrivoit dans un cercle où l'on recoit beaucoup. on lui dit que cette gaité provenoit d'une réponse maligne du Comte Vienne de Dorgon, à qui l'on vouloit persuader qu'il avoit obtenu quelques préférences de Mad. de Belzunce et qui étoit enfin convenu d'en avoir été favorablement accueilli par ci par là. Cette réponse déplut au jeune Comte qui a voulu mettre sous sa protection la vertu de sa Belle-mere, et qui a reçu par ci par là quelques égratignures.

Il faut avouer que voilà des motifs bien fondés pour faire preuve de bravoure et de délicatesse.

Lorsque l'étiquette avoit encore quelque pouvoir à la Cour, il étoit d'usage que les enfans de ceux qui obtenoient des graces distinguées, s'y présentassent pour en remercier le Roi et la Reine, Les Dames de Chanaco et de Choiseul filles du Maréchal de Stainville fait cordon bleu, ont cru pouvoir se dispenser de cette visite de cerémonial. Toute ennemie que la Reine fut montrée de l'étiquette, elle a remarqué que ces jeunes Seigneurs se dispensoient d'un devoir, et elle en a parlé à une de leurs amies. Celle-ci a prié de lui mander, une esquinancie. Le Roi a répliqué que ces maladies ne les avoit point empêché d'aller à l'opéra. Les deux familles sont fort intriguées à ce sujet.

Du 31 Janvier.

M. le Contrôleur Gral a reçu, la semaine derniere, un choc assez rude, mais il l'a surmonté. on peut juger de l'habileté de ce Courtisan, par la conduite, qu'il a tenue à l'égard des Députés du parlement de Bretagne. Leurs instructions étoient de l'attaquer de front, mais M. de Calonne avoit prévenu S. M., que les remontrances de cette Cour n'étoient point sans fondement,

et avoit envoyé dans la province des Commissaires dont le rapport se trouva conforme aux faits énoncés dans le cahier de remontrances. Les deputés ont d'ailleurs été si charmés de la franchise et de choses obligeantes qu'il leur a dites, que toute aigreur a été bientôt dissipée, et qu'un arrangement amical est à la veille de terminer cette affaire.

La Cour a été très choquée de l'anéantissement des pieces du procès de M. le Chantre, ce qui ne permet pas de faire la revision du procès. Il doit à cette occasion paroître un arrêt du Conseil qui défendra que désormais l'on anéantisse les pieces d'une procédure avant au terme limité.

Les différens délais apportés à la Confection du Bail des fermes, intriguent beaucoup les gens de finance, et donneraient lieu à l'état demandé par le Contrôleur gral des fonds libres que chaque financier a dans sa charge, ne soit le prélude de grands mouvemens dans toute la finance.

La Princesse de Wirtemberg, mere de la Grande Duchesse de Russie est arrivée ici.

Les lettres patentes qui prorogent jusqu'au premier Janvier 1787, le cours des anciens Louis d'or, et qui permettent aux Directeurs des monnoies de payer ceux qu'on leur apporte en reconnoissances qui porteront interêt, ont été enregistrées, le 27 du mois dernier à la cour des monnoies. Le roi avoit assez mal reçu les députés de cette cour qui étoient venus mettre des représentations aux pieds de S.M. Le public les justifie par ses murmures contre le contrôleur général, qui veut ainsi obliger les particuliers d'échanger leur or contre du papier. On craint d'éprouver des retards aux échanges, et les bourses se resserrent par la crainte de ce nouveau papier monnoie. Les inquiétudes du public se sont accrues par la maniere dont le parlement lui-même envisage cette opération. Les lettres patentes ont été dénoncées samedi dernier aux chambres assemblées et il paroit qu'elles vont occasionner un nouveau conflit entre cette cour et le ministre des finances. L'établissement des reconnoissances est traité comme un emprunt voilé; la création de nouveaux offices de changeurs comme une infraction aux droits de la chambre des comptes dont on a éludé la juridiction, en insérant cette création dans les mêmes lettres patentes revêtues seulement de l'enregistrement subalterne de la cour des monnoies &c &c. Cette nouvelle lutte du contrôleur général avec le parlement, allarme les partisans de ce ministre; ils craignent qu'à la longue il ne soit obligé de succomber. Le parlement s'est ajourné à huitaine pour arrêter des remontrances

au roi à ce sujet. On dit que M. D'Ameccourt s'est mis dans cette occasion, et n'a point voulu donner son avis. Les faiseurs de Calembours s'étoient égayés en prévoyant la mort de la maréchale d'Etrées, et avoient dit que ce Magistrat perdoit son nom, puisqu'il perdoit Dame et Cour.

On répand que le Conseil a cassé l'arrêt du parlement concernant M. le Maitre. On dit que S. M. a exigé que l'on passât outre sur les simples charges et informations, les pièces ont proès ayant été détruites. Cette cassation justifie la précaution que le S. le Maitre a prise de disparoître, et lui fera expier son imprudence au moins par un exil forcé.

La Duchesse de *** a disparu depuis quelques jours de la cour et des sociétés. Elle s'est enfermée chez elle et ne voit personne sous le prétexte d'une grave indisposition. Il ne lui manque, dit-on, qu'assez de cette espèce de courage que jadis on nommoit effronterie. La gloire d'une saillie heureuse ne suffit apparemment pas pour la préserver d'une sorte de honte que ses pareilles ne connoissent guères. Le Marquis de *** en rapportant indiscrètement le bon mot qu'on lui attribue s'est mis au dessus de considérations bien plus importantes. Il dit lui-même que dans un tête à tête qu'elle lui avoit accordé après de longues sollicitations, l'excès de la joie le troubloit au point de devenir une très insipide compagnie. Le lendemain il retourna chez la Duchesse, rempli d'espoir. Du plus loin qu'elle le vit, elle lui cria: Ah, M., laissez moi, ne me parlez plus de votre vie! Le Marquis s'esquiva en riant aux éclats, et n'a pu se refuser

le plaisir de publier le Calembours peut être involontaire de Mad.e la Duchesse. On croit qu'il en résultera quelques coups d'Epée. Les Chevaliers françois n'ont pas encore assez dégénéré pour que les Dames ne trouvent point de vengeurs et que les indiscrets ne soient point punis.

Du 10 février.

La fermentation qui agitoit l'Empire paroit calmée et l'état d'Equilibre dans lequel il se trouve par les progrès de la ligue assurera son repos du moins aussi longtems que le chef de cette confédération déjà si puissante en pourra diriger les forces. Il est assez plaisant de voir les partisans subalternes de la maison d'autriche calculer le tems qui lui reste à vivre. Les plus généreux ne lui donnent que quatre ans mais alors doit s'exécuter tout ce qu'il a empêché et bien plus encore. Quand on réfléchit que la mort de deux Rois menace l'Europe d'un bouleversement général, tous les yeux doivent se fixer sur ces deux têtes précieuses, et tous les amis de la paix faire des voeux pour leur conservation. On ne peut se dissimuler que, malgré l'habileté de notre Ministère, elle est essentielle aux succès de son génie pacificateur.

De V... le 15 février 1786.

Le succès de Mad^e la Baronne de Staël a fortement inquiété certaines personnes. Voici quelques détails peu connus sur sa reception. en entrant dans le Cabinet de la Reine elle parut une peu embarassée, et son trouble augmenta à l'arrivée du Roi. La Reine cherchant sans doute à excuser l'air gêné de ses reverences, lui dit obligeamment le Monarque à l'Ambassadrice, vous aurez donné peur partout. Etait aussi délicat qu'ingenieux a remis Mad^e la Baronne, à qui S. M. donnerent mille témoignages d'intérêt et de bonté. Un falbalas de sa jupe s'étant dérangé au moment de la présentation, la Reine fit appeller Mad^lle Bertin sa marchande de Modes pour reparer cet accident. M. De Breteuil et M. De Calonne ne se trouverent point au Grand repas qui eut ensuite lieu; le premier à cause de la goutte qui le tourmente, et le Contrôleur parceque c'était un jour de travail avec les Intendans des finances. Les invitations au festin avoient été faites par la Princesse de Chimay au nom de la Reine, et S. M. y parut dès le commencement dans une Tribune, d'où elle eût la bonté de descendre ensuite pour venir s'entretenir avec la Héroïne de la fête.

Il y a en ce moment une fermentation étonnante à occasion de la reforme des Louis. Il pleut des pamphlets sur toutes les opérations du Ministere des finances. Les embarras que le Parlement met et aux lettres patentes de la Cour des monnoies et à la nouvelle enceinte de paris, toute l'humeur qu'on suppose à la Magistrature contre M. De Calonne, exercent la plume d'une foule d'écrivains obscurs et clandestins dont quelques uns viennent encore d'être victimes de leur témérité. Deux Jansenistes Colporteurs, Desauges et Manuel, ont été envoyés à la Bastille pour avoir vendu un recueil de pieces sur l'affaire du Cardinal de Rohan, l'autre une prétendue lettre d'un garde du Roi sur cet étrange procès.

L'issue de l'affaire de M. le chantre, dont il paroit qu'on ne s'occupera plus, contribue sans doute à enhardir les écrivains qui se font tant appayés par quelques gens puissans. Il s'est trouvé sans que le Conseil ait cassé l'arrêt du parlement qui l'absout, chacun de ses juges a reçu une lettre de remerciment accompagnée de vers épigrammatiques.

On parle beaucoup de l'aventure scandaleuse dont le Comte D'Aremberg fils du Chev. de Talleyrand a été le héros. La fenêtre du château par laquelle il descendoit précipitamment lorsqu'on l'a arrêté, s'est trouvée celle de l'appartement de la Duchesse de Guiche, fille de la Duchesse de Polignac et l'une des plus jolies personnes de la Cour. Les deux familles prennent beaucoup de soins pour donner le change sur cette anecdote à laquelle leurs efforts ne font que prouver plus de célébrité.

Les lois sur le jeu sont sans sanction, parceque le législateur même ne les respecte pas. Dans l'éducation des peuples comme dans celle d'un seul, c'est l'exemple seul qui corrige ou qui corrompt. M. Dud. a trop gagné, et sa fortune n'a pas paru trop légitime. Le jeune Vicomte De Castellane a perdu 800 Mille livres, ne sachant comment payer, il a écrit à son père et à sa femme qu'ils n'avoient plus de fils ni de mari, qu'après la faute énorme qu'il venoit de commettre, il ne vouloit plus paroître et qu'on ne le reverroit jamais. En effet on ignore ce qu'il est devenu.

Le S. Parvey qui, de simple agent de change, étoit parvenu au bâton de Maréchal de France de la finance, en obtenant la place de receveur général des finances de Paris et de Trésorier de la banque de la Cour vient de perdre cette dernière place, pour avoir voulu manoeuvrer contre M. De Calonne en faveur de M. de la Galaisière, Intendant d'Alsace, Beau-père de la

fille de ce M. Durey. On dit que ce dernier a cherché à faire tomber les fonds de 80 millions, par diverses manœuvres qui ont été découvertes. La disgrace de M. Durey a fait une impression momentanée sur le cours des effets à la Bourse. on blame vivement son ingratitude envers le Contrôleur général auquel il devoit sa fortune aussi brillante qu'elle a été singulièrement rapide. on le dit riche de 15 millions.

Les principaux articles du nouveau Bail des fermes sont été discutés et presque reglés, dans une audience que les Députés ont eue du Ministre, jeudi dernier, et qui a été prolongée jusqu'au milieu de la nuit. Diverses parties seront distraites de la régie générale pour être réunies à la ferme. Il sera fait quelques changemens dans le regime de la distribution du tabac, et le prix du bail qui est actuellement de 128 millions, sera porté à 140. Il y aura trois places de fermiers généraux affectés aux Princes, et jamais ces places ne pourront être morcelées. il paroit cependant qu'il n'y aura pas d'augmentation dans le nombre total de ces Colonnes de l'Etat. on a remarqué que, dimanche dernier, le M. le Contrôleur g'ral a été appellé successivement chez tous les Princes et chez toutes les Princesses de la famille royale. on infere de là qu'il a reçu de grandes demandes à ce sujet. Au reste il ne projette aucun appel de fonds, il a même déclaré que s'il avoit pu diminuer les fonds actuels, qui sont de 1,560,000, pour chaque place il l'auroit fait.

Le fils du Maréchal de Broglie est mort des suites du coup d'épée qu'il a reçu.

De lettres particulieres d'Angleterre disent que le Prince de Galles a épousé Mad. de Fitz-Herbert veuve, de quelques années plus agée que le Prince. son nom de fille étoit Smith. suivant un acte du parlement,

Les Princes du sang ne peuvent se marier sans la permission expresse du Roi, autrement ce mariage seroit nul.

N. 9. De V..... 27 Février 1786.

La Reine qui avance heureusement dans sa grossesse, a été saignée avant hier par précaution, S. M. trouvant à mi-terme.

Les Chambres assemblées le 27 pour l'affaire de M. le Cardinal de Rohan, ne se sont séparées qu'après de 4 heures du matin. il a été d'abord de toutes les demandes, et son procès reglé à l'extraordinaire. l'extrême sécurité de cet illustre prisonnier et l'invariabilité de ses dépositions continuent de prévenir le public en sa faveur. on assure cependant qu'il a l'imprudente témérité de dire qu'il n'a point été la dupe de la pantomime jouée par la Dlle Oliva, et qu'il connoissoit trop bien S. M. pour y être trompé. on a joute qu'il a été forcé à cette déclaration par celle de la Dlle qui a déposé, dit-on, que dans la secrette entrevue de la terrasse, son Eminence la traité parfaitement en courtisane, et lui a fait des attouchemens qui ne laissoient point de doute à cet égard. nouveau problème offert à la sagacité des spéculateurs que cette affaire occupe.

On attribue au Roi un mot très plaisant au sujet de l'aventure de la de la Duchesse G.... et du jeune Comte d'Archambaud. S. M. cédant aux sollicitations de deux familles intéressées à assoupir cette affaire, a fait grace, et a dit en riant, puis qu'il faut absolument que nous soyons entourés de Cabinets, qu'au moins on les tienne toutes au Rez-de-Chaussée, afin qu'on ne coure pas le risque de se casser le cou, si en allant le voir, on est obligé de passer par la fenêtre.

Il paroit que les reparations projettées au Château de Versailles n'

auront point lieu. on est parvenu à dégoûter nos maîtres de ce superbe Châ-
teau qui sera abandonné, jusqu'à ce que de nouvelle idées prennent le dessus.
Le Roi, dit on, résidera à Bellevue où l'on fera des agrandissemens considé-
rables, et l'on donnera en échange à Mesdames le Château de la Muette. Mgr
le Dauphin habitera Meudon qui se trouvera réuni à Bellevue; la Reine
occupera S. Cloud, et l'on construira une superbe arcade qui traversera le
chemin de Versailles et qui joindra S. Cloud à Bellevue pour la communica-
tion de L.M. enfin Monsieur et Mgr Comte d'Artois occuperont leurs Palais à Paris.

Du 24e Février

L'affaire de renouvellement du Bail des fermes est conclue. il a été créé deux
nouvelles places de fermier général, 7 administrateurs des domaines et 2 de
Régisseurs généraux. en consentant à cette création, le Roi a ajouté de sa main que ces
nouvelles places seroient données à la pluralité des voix dans chaque compagnie.

Ainsi M. de Calonne est assuré de recueillir la gloire et les avantages attachés
à cette grande opération pour le Ministre des finances. il étoit tems, car jamais
son existence ministerielle n'a été plus fortement menacée. il a contre lui les
quatre cours souveraines. le parlement à cause du dernier emprunt enregistré
d'autorité, de la nouvelle marcille, de l'opération sur les espèces &; la chambre
des comptes, pour l'affaire du S. Roland ci-devant Caissier de M. Watelet, qui avoit
été décreté et qu'il a fait décharger du decret, la cour des aides, pour différens
projets dont elle a eu vent la cour des monnoies à cause de l'échange des Louis,
et de la maniere dont ses représentations ont été reçues du Roi. les cabales, les
intrigues pour le déplacer en sont venues au point que le public voit déjà M.

Necker assis à sa place. ceux qui savent combien sont insignifiantes à cet égard les marques de bonté que la famille de cet ex directeur a reçues de L. M. a cette occasion du mariage de la Baronne de Stael, mettent l'alternative entre M. Esmangard et M. de Meilhan. on attribue à la famille de vrai Beaumarchais sur les rangs, la fécondité avec laquelle on vient de traiter tout ce qui porte le nom de figaro.

L'oraison funebre du Duc d'Orleans que l'abbé Maury a prononcée à N. D., n'a point eu le suffrage des héritiers du défunt. il a fait l'eloge de la Duchesse d'Orleans et des Princes ses fils et n'a pas dit un mot du Duc d'orleans actuel à moins qu'on n'applique à ce Prince la phrase que voici: <u>l'homme pervers se remplace aisement, mais que l'homme de bien est difficile à remplacer</u>. l'orateur a comparé le feu Duc à Louis XIV qui a épousé Mad.e de Maintenon, pour avoir occasion de parler de Mad.e de Montespan, dont il fait un grand éloge et qu'il nomme <u>son inconsolable épouse</u>. le Duc d'orleans n'a point cru devoir dissimuler son ressentiment, puisqu'il a demandé et obtenu que ce discours ne fut point imprimé.

M. Pujol de Naples administrateur des domaines vient de se déclarer en faillite. c'est la lotterie qui l'a ruiné, quoiqu'il y ait gagné dernièrement cent mille écus.

Le bruit se répand que l'Empereur a demandé nettement au S. Père le Duché de Ferrare, en vertu des anciens droits de sa maison. la négotiation de la Russie avec la Cour de Naples pour le port de Brindes paroit approcher de son terme, l'activité de l'Empereur, et les vues réunies de deux Cours Impériales permettront difficilement à l'Europe d'être tranquille. elles ne manqueront point de profiter des divisions intérieures de l'Empire Ottoman, et nous ne voulons nous servir de l'influence qui nous reste, que pour maintenir, et s'il le faut, acheter la paix.

On croit toujours que l'affaire du Cardinal de Rohan ne sera point jugée, que le Roi évoquera la procédure pour commuer, que Mad: la Motte sera renfermée pour la vie, le Cardinal exilé pour un tems et les autres impliqués mis hors de Cour. on débite sur Cagliostro une anecdote dont la gaîté doit faire suspecter la vérité, M. de Crosne lui demanda au premier interrogatoire s'il n'avoit rien à se reprocher? Cagliostro dit-on déclara n'avoir sur la conscience que une seule action que ses remords prouvoient avoir empoisonné?— quoi?— le mot de Pompée, mais fait on ajouter au Charlatan, on ne peut m'en faire un crime; j'ai suivi l'ordre de Polymnée. on prétend que dans la première surprise M. de Crosne dit qu'il n'avoit point entendu parler de cet fait qui avoit apparemment eu lieu sous son prédécesseur.

On dit que par suite de l'avanture dont je vous ai parlé, le Duc de Guiche s'est battu avec le séducteur de sa femme et a été mortellement blessé.

N. 10. De V... le 1er Mars 1786.

L'affaire du Cardinal commence à s'éclaircir, mais ce n'est point à l'avantage de la Reine. Un mémoire que le S. d'Estainville vient de publier semble l'innocenter entièrement, & les faits y sont détaillés avec un ordre, une décence, une clarté qui prévient en faveur de leur véracité. Ce M. d'Estainville étoit l'agent secret du Mariage projetté d'une ancienne maîtresse du Cardinal avec le Baron de Fage. Je donne les plus grands détails sur les entrevues qu'il a eues avec cette dame & le Cardinal, chez Mde de la motte, sur la suite de la Chanoinesse au premier avis de la détention de son ancien amant, la destruction du dédit que celui-ci avoit consenti en faveur du Baron de Fage son futur époux &c.

Les ennemis de Mr de Calonne ont fait une découverte dont ils ont tâché de tirer parti, mais jusqu'ici infructueusement. Ce Ministre a dernièrement fait au jeu un lessive de cent mille écus qu'il a gagnés secrets. Depuis il a terminé le renouvellement du Bail des fermes auquel le Roi vient de donner sa sanction. Il en résultera pour le fisc une augmentation de revenu, balancé en partie par les branches enlevées à la Regie, mais le pot de vin, généralement refusé par Mr Necker étoit de 600 mille livres, et celui qui entre dans la caisse de Mr de Calonne est d'un million.

Les fermiers généraux ont débattu leurs intérêts avec fermeté. Ils ont été jusqu'à menacer d'abdiquer: Ne vous gênez pas, Messieurs, leur a dit le Contrôleur général, une Compagnie de négocians de Flandre me sollicite vivement et je promets de remplir les conditions qui vous allarment.

Il y a eu avanthier deux bals à la Cour, l'un chez la Duchesse de Polignac où Mr le Dauphin et Mde la Princesse fille du Roi se sont trouvés. Les dames

de la Cour y ont présenté leurs enfans. Ensuite le bal des grands personnes s'est donné chez la Comtesse Diane de Polignac.

Le Duc d'Orléans qui, comme l'on sait, n'a pas l'habitude de vaincre ses passions, conserve un vif ressentiment contre l'abbé Maury. Il a commencé de se venger en faisant un accueil extraordinaire à l'abbé Fauchet qui a prononcé l'oraison funebre du feu duc de S. Charles. Le prédicateur et le Curé ont été invités le même jour à la table du Prince, et S. A. R. a donné au premier une tabatière de 500 Louis qui avoit été destinée à l'académicien. Celui-ci a pris le parti de se retirer dans son abbaye, moitié par dépit et moitié par la crainte que des amis du Prince ne fissent imprimer sur ses épaules des marques sensibles du mécontentement de S. A.

Du 2. Mars.

L'avocat Thilorier cherchant habilement à profiter de l'impression que fera le mémoire fait dans le public en faveur du Comte de Cagliostro, a présenté requête au Parlement, en relaxation de la personne du Charlatan, qu'il a supposé malade à la Bastille où elle ne s'est retenu que par vertu d'un ordre du Roi. M. Dupréménil qui soutient que Cagliostro verra sans doute bien d'hommes, s'est chargé de la dénonciation aux Chambres assemblées. Son discours a prouvé que M. de Mirabeau n'a pas vainement attaché le grelot au sujet des lettres de cachet. Le Parlement a nommé M. Dormesson avec un autre président pour faire des représentations au Roi à ce sujet, et pour demander que la dame Cagliostro soit mise en liberté. Cependant on croit que M. Thilorier et son procureur seront vertement réprimandés pour avoir fait signifier la requête imprimée au

Procureur gral avant d'avoir obtenu son agrement à ce sujet.

Les fermiers généraux auront encore cette semaine une conférence avec le Contrôleur général pour terminer tous les objets relatifs au renouvellement du Bail. Les changemens faits aux régies à cette occasion vont multiplier les difficultés et les travaux de cette opération. Chaque membre des deux Compagnies indépendantes de la ferme générale fait une augmentation d'avance de fonds, de cent mille livres.

Nous attendons incessamment pour les nouvelles politiques extérieures, un dédommagement de la stérilité que l'ingratitude des Cabinets envers les spéculateurs nous fait éprouver depuis quelque tems. Il ne sera question de l'affaire des Juifs que quand la révolution qui s'opère dans leur gouvernement sera terminée, et il paroît toujours que cet objet sera le seul qui soit reglé cette année. L'entrevue de Joseph avec Catharine préparera de nouvelles mesures pour l'exécution des projets qui rencontrent plus de difficultés que les Cours impériales ne s'y étoient attendues. Peut être concertons nous en même tems les moyens de conserver la tranquillité de l'Europe et la bonne intelligence qui règne entre notre Cour à celle de Vienne, et d'applanir cependant les obstacles à ce que nos véritables intérêts nous prescrivent d'empêcher. Car telle est la politique dont les circonstances intérieures et extérieures nous font une loi

De N. . . . le 7 Mars 1786.

Le Parlement a enfin pris un parti pour l'affaire de la refonte des louis. Vendredi dernier les chambres assemblées ont arrêté qu'il seroit présenté au Roi des représentations à ce sujet, et il a été nommé des Commissaires pour les rédiger. dans la même assemblée on a demandé à M. d'Ormesson un compte des démarches qu'il a été chargé de faire pour obtenir la liberté de la Dame Cagliostro. Le Président a déclaré qu'il n'avoit encore reçu aucune réponse à cet égard, et l'on a remis la délibération à huitaine.

Il est très vrai que, comme on l'a présumé, le Consistoire que le Pape a tenu à Rome le 13 Février a eu pour objet l'affaire du cardinal de Rohan. cette Eminence été suspendue de la dignité et des prérogatives du cardinalat et citée à comparoître en personne ou par procureur dans le terme de six mois, mais le motif de cette rigueur n'est point l'affaire en elle-même. Le Pape et le sacré College ne se montrent offensés que de ce qu'en demandant des juges au Roi, le cardinal de Rohan a dérogé aux immunités de l'église et s'est soumis à un tribunal incompétent. Ce décret a été communiqué à Villette prisonnier, à la Bastille, et il le sera également au procureur général qui y trouvera la matière d'un requisitoire. C'est ainsi que cette affaire se complique d'incidens qui lui donnent chaque jour de nouveaux droits à la curiosité.

On assure que le cardinal a écrit au Roi une lettre dans laquelle il proteste s'être compromis sans le savoir, le nom de la Reine. cette lettre, ajoute-t-on, a été signée de toute la famille du prisonnier qui implore, avec les expressions d'une contrition parfaite la clémence de S. M.

On a dit tant de fois que les ordonnances de la Marine alloient paroître sans qu'elles aient encore paru, qu'on hésite à rapporter ce qu'on dit aujourd'hui. on assure qu'elles

ont reçu le visa de M. l'Amiral et qu'elles sont à l'imprimerie royale. en ce cas elles ne peuvent manquer d'être très incessamment rendues publiques.

Le Ministre des affaires étrangeres apporte de nouveaux obstacles au projet formé par la Compagnie angloise de faire un traité solemnel avec celle de france pour lui fournir une certaine quantité de Marchandises de l'Inde. cette opposition est noble et conforme à la saine politique. un pareil traité purement fiscal seroit un monument de honte, dont des ennemis hautains ne manqueroient pas d'abuser un jour pour constater notre humiliation après une guerre dont le principal éclat a été dans l'Inde.

On sait maintenant pourquoi M. Dombey a refusé la gratification qui lui a été offerte de la part du Roi d'Espagne, et s'est retiré brusquement dans sa province après avoir déposé les débris de ses recoltes au Cabinet du Roi. ce célebre naturaliste a été vivement choqué de la froideur avec laquelle les Espagnols et même le Ministre de france à Madrid ont reçu ses plaisanteries du vol de 80 caisses qui lui a été fait à son débarquement. tout accès lui a été fermé pour ses justes réclamations. il est vrai qu'il avoit été témoin de la revolte excitée au Perou par la tyrannie des officiers Espagnols, il avoit vu périr cent mille hommes, et le Ministre des Indes avoit à peine parlé au Roi de cet événement comme d'une étincelle qui avoit fait évanouir les supplices de quelques rebelles. Dès lors M. Dombey étoit un homme qu'il falloit éloigner, observer et anéantir s'il paroissoit. des considérations Ministerielles nous ont ainsi empêché de jouir en entier d'une Collection précieuse et dont les Espagnols ne connoissent pas la valeur.

Du 9 Mars.

On attendoit hier la réponse du Roi aux représentations du parlement au

sujet de la détention de Mad. de Cagliostro. on prétend que S. M. a seulement voulu permettre que son Mari la vît quelque fois.

Il n'est point d'affaires sur les quelles l'opinion publique ait autant varié que sur celle du Cardinal de Rohan. beaucoup de gens reviennent à croire que S. E. a fait comme les jeunes gens qui se ruinent en achetant à crédit sans s'embarasser des suites et que ne pouvant inspirer de confiance par sa signature seule, ce Prince a prosité de l'erreur où la signature de Mad. la Motte a mis les Joailliers Böhmer et Basenge.

La Dlle Berlin célebre Marchande de Modes avoit été appellée en Espagne où la Cour a exercé ses talens. lors qu'elle a présenté son Mémoire au Ministre des finances, celui ci qui n'avoit pas la moindre idée des détails d'un art aussi important, s'est récrié sur la somme qu'elle demandoit. le compte ne se montoit cependant qu'à huit mille Louis d'or. le Roi aussi étonné que le Ministre s'est hâté de congédier la faiseuse de Modes donnant ordre à son chargé d'affaires à Paris, de faire regler le Mémoire. la Dlle Berlin est arrivée ici et jette les hauts cris, disant que son compte n'est susceptible d'aucun rabais et l'Espagne est bien loin d'être policée puis qu'elle chicane sur un objet aussi essentiel. il se dit plaisant que on vit naître un procès entre la Cour d'Espagne et la Dlle Berlin, mais on assure que cela n'aura pas lieu, la Reine daignant intervenir en faveur de sa marchande de Modes. on se rappelle que avant le départ de Mlle Berlin pour l'Espagne, elle dit gravement aux femmes qui la consultoient cet ajustement a été décidé dans mon dernier travail avec la Reine.

N. 12. De V... le 15 Mars 1786.

Le bruit se répand que l'Empereur vient d'administrer la partie de l'Evêché de Strasbourg qui est située dans l'Empire. Le Conseil est actuellement occupé des moyens d'applanir les difficultés qui se sont élevées dans le Chapitre de cette Cathédrale, lors qu'il a nommé des grands-vicaires, avant que le decret du Parlement ait été notifié à M. le Cardinal de Rohan.

Si les confrontations dans l'affaire du Collier ne font pas encore de nouveaux faits, il est possible que l'affaire soit jugée d'ici à Pâques. Cependant le Parlement ayant aux termes de son premier arrêt, admis M. le Cardinal à la preuve de certains faits justificatifs, il est vraisemblable que l'affaire sera beaucoup plus longue à juger.

On a feuilleté suivant l'usage, à cette occasion, le volume des rêveries de Nostradamus et l'on en a tiré cette prédiction qui est la 7.me Centurie de l'édition de 1507.

> En quatre vingt et plus, maquereaux et gueux
> D'aucuns en liberté, d'autres en Bastions
> gisent tout vifs: savoir femme qui n'est pas bête,
> deux Comptes sans Comptés, un Cardinal sans tête.

Le nombre des membres de la nouvelle Compagnie de fermiers généraux sera de 44. M. Holly se retire, et les nouveaux membres sont MM. de Neuilly, de Vismes, de S. Germain, Perrier et Boisdhac.

La lotterie de France ayant eu quelques tirages malheureux, le trésor

royal a été obligé de fournir à ses pertes. Ce supplement sur lequel le Controleur
général ne comptoit pas la déterminé a en faire une ferme au profit de l'Etat
au lieu de le jetter à anéantir un jeu qui absorbe le necessaire de la Classe
des citoyens malaisés ou pauvres, en leur offrant des espérances qui
ne se realisent jamais et qui occasionne de vols des Banqueroutes, des
suicides et beaucoup d'autres desordres. Il se présenté comme on peut
le croire des fermiers. On nomme MM. de Veimerange, Corni, de Sainte-Foy
et Caulet. Ces monstres connus du public ne trouveront peut-être pas à la
confiance dont il a besoin pour oser se livrer à un jeu dont le desavan-
tage calculé est immense.

Il paroit bien décidé qu'il n'y aura aucune promotion militaire
cette année. Plusieurs officiers de distinction se disposent à aller ce Printemps
à Berlin pour assister aux grandes manoeuvres des armées Russiennes.

Il est fort question d'un voyage que l'archiduchesse de Milan doit faire
en France au mois de mai prochain. On aussi que l'archiduchesse Christine
gouvernante de Pays-bas doit venir ici cette année. On parle depuis
si longtems de ces augustes visites qu'il est bien possible que nous ayons
enfin la satisfaction de les recevoir.

Mad la Duchesse d'Orleans a éprouvé ces jours derniers un accident
fâcheux, mais dont heureusement, on ne croit pas devoir redouter les
suites. Etant à sa toilette du soir, cette Princesse ressentit une demang-
-aison dans l'oreille; Elle y porta une longue épingle: une de ses femmes
dans le même instant, lui toucha le Coude, et l'épingle perça à ce que

l'on craint, le tympan. Il sortit une grande quantité de sang, on appella du secours, tout le monde fut allarmé, une douleur très vive se faisoit sentir, et il est encore possible qu'il se forme un dépôt, mais l'usage du lait de femme a, dit-on, fait disparoître les symptomes les plus effrayans. N'oublions pas un trait qui peint bien la bonté de la Princesse, celle de ses femmes qui avoit eu le malheur de lui pousser le Coude, à la vue du sang qui coulit, tomba évanouie et Mad la Duchesse d'Orleans se montra plus affectée de l'Etat de cette femme désolée que du sien propre.

Du 16 Mars.

M. de la Calabre-bruyeres, Colonel du Régiment de Limousin etant mort, S. M. a nommé le Comte de Virieux Colonel Commandant de ce Régiment. La place de Colonel Commandant en second du Régiment de Monsieur a été donnée au Comte Archambaud de Périgord.

Les demarches de la Russie dans toutes les parties du globe pour ainsi dire, montrent à la fois le genie de Catharine II et son dessein d'élever promptement ses Etats au plus haut degré de Splandeur par les négociations et le commerce. La foiblesse des puissances qui auroient interêt de lui opposer des obstacles semble assurer ses succès. Tandis qu'elles traversent les mers par le port de Brindes, elle traite avec les genois pour celui de Spezzia, et avec les Chinois pour une possession qui lui fera embrasser les deux hemispheres. O siecle à jamais memorable! On voit dans l'histoire peu d'exemple de

de revolutions aussi promptes et aussi importantes. Les astronomes prétendent que l'axe de notre globe change de lieu et transporte les Climats; La politique offre ce phenomene dans une maniere bien plus évidente. Puisse éclat momentané que nous procure un role parement passif n'être pas payé trop cher par ses suites

N. 13. De V... le 22 Mars 1786.

La Reine a éprouvé la semaine dernière une legere indisposition qui a été accompagnée d'un mouvement de fievre. Cet accident n'a heureusement eu aucune suite et S. M. est parfaitement rétablie.

Les confrontations de la Bastille touchent à leur fin. Cette étrange affaire paroît de plus en plus prendre une tournure défavorable aux accusés. Ceux-ci ne sont point d'accord entre eux ni avec les Témoins qu'on leur a confrontés. Mde de la Motte et Mlle Oliva en sont venues aux grosses injures et aux démentis formels quand on les a mises en présence. Le S. d'Etienville a soutenu à Mde de la Motte qu'il l'avoit vûe chez la dame Courville. Le Cardinal a déclaré à un témoin, que lors de l'affaire du collier, il lui avoit parlé d'une Dame intermédiaire entre la Reine et lui; et le Témoin n'a pas demeuré d'accord de la. Attendons les mémoires, où il ne sera gueres possible d'altérer les faits importans des confrontations, qui sont imparfaitement connus; celui du Cardinal est retardé par une indisposition de Me Target.

On écrit de Strasbourg que le grand Chapitre de cette Cathédrale a été assemblé le 3 de ce mois, pour ouvrir trois paquets, l'un du Pape, le second de l'Empereur, le troisième de la Diette de l'Empire. Le Pape écrit pour recommander au chapitre de veiller aux intérêts spirituels et temporels de ce siege; l'Empereur pour conserver les droits de la partie de l'Archevêché sise en Empire, la Diette pour demander un nouveau Représentant.

Le Mémoire de M. de la Peirière contre le Cœur de S. Ange occasionne des partis à la Cour même. Cet avocat a déjà reçu sur ses épaules une partie du prix attaché aux Gentillesses qu'il s'est permises. Le Crivain a fait sa plainte chez

un Commissaire a dit tout haut que c'est le Marquis de la Salle qui a fait cette correction assez peu digne d'un Chevalier français. Il faut observer que M. de la Reiniere n'a aux mains que des bouts informes de doigts. On remarque que dans cette singuliere affaire, tous les personages ont reçu des soufflets ou des coups de bâton, ou ont demandé grace pour n'en point recevoir. Dans une de ses satyres M. Duhozal en parlant de M. de Pas, avoit juré de poursuivre l'auteur et ses ouvrages. M. de Pas alla le trouver pour lui déclarer qu'en lui abandonnant ses ouvrages il juroit de ne point lui pardonner les personnalités. M. Duhozal aussi brave que M. de S. Ange, signale de sa vue qui lui fut dictée et qui parut le lendemain dans le Journal de Paris.

On assure que les officiers de la marine ont reçu l'ordre de se rendre à leurs départemens respectifs pour le 1er Avril et qu'à cette époque les nouvelles ordonnances seront publiées.

Le projet de mettre en ferme la loterie royale de France a été rejetté après une mûre discussion dont le résultat fait honneur à l'administration. La rapidité de ses revenus auroit rendu ce jeu ruineux pour les malheureux qu'il séduit.

Du 23. Mars.

Les lettres de Berlin rassurent pleinement sur la santé du Roi. Elles portent que S. M. montre avec énergie qui la caractérise son mécontentement du silence des Etats généraux sur ses insinuations au sujet du Stadhouder, et qu'il vient fait des mouvemens dans les garnisons de la Gueldre Prussienne les politiques les plus affamés de guerre prétendent que ces dispositions sont

relatifes à la persévérance de la Cour de Vienne dans le projet d'échange. Cela n'est pas plus vraisemblable que des hostilités contre les Etats généraux, quoique ce soit sans doute pour prévenir ces derniers que notre Cour vient de declarer à la République qu'elle s'opposeroit à l'influence que des Puissances étrangeres pourroient avoir dessein de s'arroger sur leurs affaires intérieures. D'ailleurs la ridicule scene dans un Cabaret cela Hage vient de nous apporter la nouvelle et qui semble être une maladroite explosion d'un plan que n'a voit point encore assez mûri semble enlever tout espoir au Stadhouder.

Dans le nouveau Bail des fermes, il a été stipulé que l'on se reservoit d'en distraire à sa volonté la partie des traites et celle des gabelles moyennant une indemnité convenue. Cette clause indique que le Ministre veut conserver les moyens de diminuer les droits de douanes extérieures, selon que les intérêts du commerce l'exigeront et qu'il se propose aussi quelque changements avantageux dans la partie des gabelles.

N 14. De V. . . . le 30 Mars 1786.

Le second mémoire de M. Bette d'Etienville est beaucoup plus circonspect que le premier. il a espéré de mettre à contribution la famille du Cardinal, lors des confrontations il sest jetté aux du Crime, et son mémoire est écrit en conséquence, il est d'ailleurs peu intéressant, si l'on excepte l'article des interrogatoires, dans lequel M. d'Etienville a soutenu constamment qu'il connoissoit la Dame de la Motte mais qu'il n'avoit jamais vu la Dlle Oliva.

Avant la publication de cette écrit, il avoit fait faire des propositions au Prince de Soubise, et demandoit 30, 000 ₶ pour se disculper entièrement, dit-il, par soumission, il s'est réduit enfin à mille écus que le Prince de Soubise alloit faire payer, lorsque M. de Vergennes l'a détourné. dans ce mémoire M. d'Etienville semble chanter la Palinodie: on prétend qu'il en va faire un troisième tout différend pour se venger des refus du Prince de Soubise.

L'affaire en reste toujours aussi obscure et aussi embrouillée, et rien de plus incertain que les pronostics et les conjectures qui se renouvellent et varient chaque jour à ce sujet.

Cependant il faut convenir que le nombre des partisans du Cardinal augmente de jour en jour. le Mémoire de la Dlle Oliva a fait dans le Public une impression la plus favorable pour lui. il paroit évident que en consommant la saisie du Collier, il a cru vraisemblablement faire quelque chose d'agréable à la Reine. la

Capture d'un nommé Villette, dont la Dlle Oliva démontre les grandes liaisons

avec M. Allade de la Motte ne peut manquer de jetter un grand jour sur le mystere d'iniquité. on le croit auteur des fausses signatures. la providence semble l'avoir mis dans les prisons de Geneve à occasion de quelquautre affaire, pour faire éclore la vérité. lorsqu'on l'arrêta, il se déclara français et depuis on avertit le Résident de france. celui-ci le voulut voir, reconnut le signalement qui lui avoit été envoyé et le fit étroiter. ce malheureux n'a pas tardé à être réclamé, livré et amené à la Bastille. La comtesse de la Motte a été atterée dans les confrontations. le Baron de Planta surtout la tellement mise à bout, quelle s'est livrée aux plus violens transports de colere, n'épargnant ni les expressions ni les attitudes familieres aux halles.

Le Mariage de Mlle de Malignon petite fille du Baron de Breteuil est enfin près d'être conclu avec l'aîné de la maison de Montmorency. on leur a promis en attendant mieux, dix huit millions de fortune. on va bien loin chercher pourquoi tant d'hommes et de gens sont dans la misere, ah, s'ils considéroient ces blocs effrayans de richesses accaparées par des familles privilegiées, on raisonneroit mieux et plus conséquemment.

Le Mémoire de M. du Paty en faveur des trois hommes condamnés à la roue, qui paroissent innocens, a occupé sérieusement le Parlement de Paris, on attend avec impatience, sur la dénonciation qui en a été faite aux Chambres

le réquisitoire de M. Seguier qui mûrit dans le Cabinet cette querelle à la tranquillité générale. Puissent-ils dépouiller entierement l'attachement aux anciens préjugés, et se livrer moins à des déclamations oratoires qu'à une discussion philosophique qui amene cette reforme tant désirée et si nécessaire de notre jurisprudence criminelle.

L'affaire du Libelle signé de l'avocat de la Degniere semble se civiliser. les 12 000 ℔ offerts à M. de S. Auge l'ont peut-être séduit. pour la Marquise de la Salle qui selon M. de la Degniere, seroit auteur chez les Marquis et Marquis chez les auteurs, il paroit que l'on est parvenu à calmer son indignation, en lui faisant sentir que ses parens pourroient être facilement déterminés à le faire traire à de nouveaux écarts et à la poursuite.

Du 30 mars

Toutes les apparences semblent indiquer que l'affaire du Cardinal sera jugée avant Pâques. On y met plus grande activité.

N. 15 De V... les Avril 1786.

Plus on applaudit aux grands talens de M. Dupaty en considerant que l'esprit Philosophique et l'amour de ses semblables les dirigent, plus on rejette d'avoir donné un magistrat qu'aveuglent l'esprit de corps et un funeste attachement à d'anciens préjugés. on a trop favorablement jugé le travail dont M. Seguier s'occupe en ce moment. il rassemble toutes les armes qui lui fournit une éloquence dont on a si souvent deploré l'usage, pour exciter l'autorité contre le défenseur de l'humanité: on a fait les vers suivants à cette occasion.

à M. le Président Dupaty.

Le premier senat de la france
Si fier et si vil à la fois,
Lui plus barbare encore que nos barbares loix,
Combattant aujourd'hui pour la vieille ignorance,
Va donc armer contre ta voix,
Sa frenetique intolerance!
Il manquoit à sa honte un dernier deshonneur,
Il manquoit cette gloire à ta sainte éloquence,
Ils ont su sans remors egorger l'innocence,
Ils doivent sans remors frapper son defenseur.

En attendant les efforts de la magistrature pour justifier ses principes aux depens de la vie des citoyens, le Conseil a admis à une pluralité de 5 à voix contre 10, la requête des trois malheureux condamnés à la roue. l'apport des

charges a été ordonné et après leur examen, on jaura s'il y aura lieu a
Cassation de l'arrêt du Parlement.

M. Foulon qui, comme l'on sait, vise depuis longtems à la place de contrôle
général, vient d'être exilé. il avoit adressé à M. de Vergennes un mémoire
contre les operations de M. de Calonne relativement à la monnoie: il les
démontroit les vices, y opposoit le tableau de la marche qu'on auroit
du suivre, et proposoit des moyens de remédier au mal. Tel qu'ait été son
motif, ses lumieres pouvoient être utiles. Il a été puni. M. de Calonne
n'aime point les leçons et quel est l'homme puissant le Ministre qui
accueille la vérité.

M. Foulon étoit conseiller d'Etat. ses confreres ont été, dit-on, indignés
de ce que M. le Lieutenant de Police lui a fait signifier par un exempt de Police
La lettre de Cachet qui le relegue à sa terre de Danet. Ils prétendent que
pour l'honneur de la magistrature M. de Crosne devoit aller lui même
faire le petit compliment à M Foulon.

On songe de mettre à profit une nouvelle ressource de finance. il a été
rendu en 1723. un édit qui crée en titres d'offices les commissions d'agent de
change. il n'a été executé qu'a Lyon et a Marseilles. M. de Calonne veut
absolument le faire revivre à Paris. Les offices seront au nombre de 60
avec 100,000 livres de finances et 5000 ℔ de gages. Le ministre ayant
fait connoitre ses intentions de S. M. aux Syndics des agens de Change
cette compagnie s'est assemblée et a nommé six commissaires pour rédiger
des représentations à ce sujet. elle prétend que plusieurs de ses membres ne

seront pas en Etat d'acquerir ces nouveaux offices, mais comme les agens de change actuels n'auront point à payer des droits de marc d'or ni d'autres droits de réception, il n'est guères croyable qu'aucun d'eux ait assez peu de crédit pour ne pouvoir point profiter de cet avantage et pour renoncer à un Etat déjà fait que le nouveau reglement rendra encore plus solide. au reste plusieurs particuliers ont déjà fait leurs soumissions pour obtenir de ces nouvelles charges.

Il y a eu dernièrement un travail des intendans des finances chez le Contrôleur général au sujet des corvées. Il a été arrêté qu'elles seroient suspendues pendant deux ans et que l'on feroit un essai sur la maniere de pourvoir à l'entretien des routes sans que la charge de ce droit retombe comme jusqu'à présent toute entiere sur le pauvre.

Le Duc d'Orleans a confié l'administration de ses biens à dix financiers qui lui font une avance de trois millions dont il leur paye l'intérêt à raison de 5 p% par an. Le Prince leur alloue le 5ol pour livre de ses revenus et leur abandonne le surplus de 6 millions par année, pour le remboursement de leur avance. Il resulte à cet arrangement que les vaisseaux de S.A. seront opprimés et tyrannisés par ses représentans.

Du 6 Avril.

L'étoile du Cardinal, après avoir pali, reprend de l'Eclat. au moment même où un hazard extraordinaire livroit à la justice le Principal agent des complots, dont il a été la victime, le conseil des dépêches,

après un examen des plus rigoureux au rapport de M. le Bar
de Breteuil prononçoit que non seulement le Cardinal n'a poin
malversé dans l'administration de quinze-vingt, mais qu'il l'a
bonifié de plus de 100,000 ℔.

Mlle Oliva se plaint dans son mémoire de ce qu'on n'a pas arrê
une femme de Chambre de la Dame de la motte, de qui l'on pouvoit
tirer de grandes lumieres. Cette fille vient de mourir avec des sympt
mes qui font présumer que sa mort n'a point été naturelle.

On avoit repandu que le mareschal de Soubise vendoit les Gen
mer de la garde pour 1200,000 ℔ au fils du Duc de Montmorency qu
doit épouser Mlle de Matignon. Le mareschal a publiquement
contredit cette nouvelle.

C'est dans le mois de juin prochain que nous nous flattons de
recevoir les illustres visites de Mde l'archiducheſse Beatrix
et des S.S. Gouverneurs des Pays bas. On remarque entr'autres
les grands préparatifs que Mde la Princeſse de Conty fait à cette
occasion.

Les nouvelles politiques sont toujours de la plus grande sterélité
Il paroit que, pour remettre dans un Etat de repos la balance
politique de l'Europe, il se fera un changement total de système.
Les efforts de notre ministere pour rapprocher les Cours de Vienn
et de Berlin promettent en ce moment plus de succès qu'ils n'en
ont eu ci-devant.

N.16. De P... le 9 Avril 1786.

Quelques lettres d'allemagne parlent d'une confédération formée entre les Princes et les Républiques d'Italie, et dont le Roi de Sardaigne est désigné comme le Chef. Cette Ligue, ajoutent elles, n'est offensive contre personne et seulement défensive pour tous les Etats réunis sous ce lien. Cette nouvelle paroit n'avoir d'autre fondement que la crainte de la voir se vérifier par les mêmes motifs que ceux de la Ligue germanique venoient à y donner lieu. Plus fortes d'associations se multiplient, elles doivent réaliser en partie le projet de paix perpétuelle de l'abbé de S. Pierre, et la réunion de plusieurs petits Etats doit les garantir des invasions que les grands nourissent de méditer pour peu que l'ambition, le désir et la facilité d'un agrandissement les tentent.

Le S. Villette a été décrété jeudi dernier, au reste on dit qu'il est faisi de la convaincre des faux qui forment le nœud de l'affaire du Collier. Il avoit répondu pour les loyers de la maison appartenant aux Minimes que Mde de la Motte occupoit et l'écrit resté entre les mains du P. Loth ne laisse, à la confrontation des écritures, aucun doute. On accuse encore villette de la mort de la femme de chambre de Mde de la Motte qui a été, dit-on, empoisonnée, celle-ci a perdu toute contenance quand on l'a mise en présence de son agent. Elle a joué l'aliénation d'esprit, elle a battu la Campagne s'est mise de vouloir déchirer ses habits, elle étoit même au moment de se montrer dans la plus parfaite nudité lorsqu'on l'a reconduite dans sa chambre.

Malgré toute la célérité que l'on apporte à l'instruction de cette affaire, elle ne pourra être jugée avant les fêtes de la Pentecôte; mais il semble hors de doute que le Cardinal se justifiera pleinement.

M. de Calonne se dispose à multiplier autant qu'aucun de ses prédécesseurs toutes les ressources fiscales. Non seulement les agens de change, mais les

Jrupposols au rueveurs de rente et les faiseurs d'affaires de toutes les especes seront mis en charge. il reut, dit on, à l'exemple de l'angleterre, assujettir au timbre tous les papiers même les billets, lettres de change et livres de commerce. Malgré son peu chaud pour les Monopoles, qui vous sont toujours Odieux, on assure que le Roi ne l'appelle jamais que Mon cher Controleur. la nation seroit bien en droit de lui donner ce titre.

Du 11 Avril

L'affreuse aventure du spectacle de Beauvais où les gardes du Corps ont passé au fil de l'épée une partie des spectateurs, a vivement affecté notre Monarque. S.M. a témoigné son indignation à la brigade entiere qui est venue le 1er de ce mois, pour faire le service du quartier, en la renvoyant. Deux des officiers qui la commandoient ont été conduits, l'un au Château de Ham, l'autre à la Citadelle de Doullens.

Le Parlement a réglé à l'extraordinaire, l'affaire du S. Villette. On assure que le Mémoire du Cardinal est sous presse. Le Public suit à la maniere nationale, c'est à dire en vaudeville, l'instruction de la procedure, voici à ce sujet des couplets sur l'air du tems: O Filii:

Voici venir le tems pascal
que pensez vous du Cardinal?
opinez vous qu'il chantera
alleluia?

Le S. Pere l'envoyera:
La Cour de France la noircira,
le Parlement le blanchira:
alleluia.

Que Cagliostro ne soit rien,

Qu'il soit maltais, juif ou Chrétien;
à l'affaire que j'ai de la
alleluia.

A Versailles comme à Paris
Tous les grands et tous les petits
veulent élargir Oliva,
alleluia.

Blanda, du fond de sa prison
demande grace au bon Baron
qui lui dit qu'il y restera
alleluia.

De Valois le Comte insensé
par un Collier fut commencé;
un Collier le terminera
alleluia.

Sarvient Villette l'écrivain,
convint avoir prêté sa main
comme la Motte l'exigea
alleluia.

Pour d'Hienville au Teint vermeil,
à la greve un Coup de Soleil
sur l'épaule le frappera:
alleluia.

Voila l'histoire du procès,
qui de Paris cause excès
nous disons quand il finira:
alleluia.

On dit que le Bey de Tunis a interrompu de nouveau les pourparlers de paix commencés avec les Chevalier Emo, et qu'il demande aux Venetiens, outre le présent accoutumé en effets et bijoux, un don de cent mille Ducats, ajoutant qu'il aviseroit après que cette condition seroit remplie, aux changemens à faire à son ancien traité avec la République.

Les lettres de Rome portent que la congrégation de Cardinaux et de prélats nommée par le Pape, pour former un nouveau Code Criminel, s'est assemblée pour l'examen de la seconde partie de cet ouvrage, et qu'elle n'a pas été moins applaudie que la premiere. La France, la patrie des lumieres de notre siecle, sera-t-elle la derniere à faire une reforme si nécessaire dans cette importante matiere?

N° 17. De V..... le 17 avril 1786.

Les lettres d'allemagne s'accordent à représenter l'état du Roi de Prusse comme allarmant pour ses jours. on ne se consolera pas de la perte d'un si grand homme, quoique son successeur annonce toutes les qualités et les vertus qui peuvent la réparer. déjà nos politiques sont à l'sujet de nouveaux apprêts de guerre, ils remarquent que à vienne, au lieu de la pompe qui devoit être déployée à des voyages et à d'augustes cérémonies, on s'occupe de jour en jour davantage d'un autre genre de luxe: c'est celui d'une armée de 300 mille hommes et d'une artillerie de 3000 pieces de canon: tous les régimens se recrutent et se complettent, les approvisionnemens et les magazins sont pourtant en état et quoique toutes les puissances paroissent occupées d'un but commun, la conservation de la paix, les spéculateurs guerroyans ne manquent point de motifs de donner carrière à leur imagination.

L'illustre maison de gand avoit une grandesse d'Espagne qui lui a été donnée par Charles V. le Comte de gand aîné de cette maison ayant eu brevet d'honneur en france, le vicomte son frere qui a épousé Mlle de la Rochefoucauld est allé en Espagne et a obtenu de sa M. Catholique de faire revivre cette grandesse en sa faveur.

Les Confrontations dans l'affaire du Cardinal entêtent, à ce que l'on croit, — Choses hier nos Courtisans persistoient à dire que S.E. a joui dans le parc de Versailles des faveurs de Mlle d'Oliva, croyant obtenir celles de la Princesse qu'elle représentoit, et que la rose dont il est tant question dans les mémoires est l'emblême de cette

complaisance. il y a bien là de quoi justifier la vaine subsistance qui subsiste toujours ici contre cette illustre prisonnier. au nombre des modes nouvelles qui ont paru à la promenade de Longchamps, étoient des Chapeaux au Cardinal, que Mlle Bertin marchande de modes de la Reine a mis en vogue. ils sont de paille, et le haut de la forme est écarlate, les rubans et le bord du Chapeau de la même couleur. l'abbé Rousseau qui prechoit le carême devant le Roi a été interrompu au milieu de sa mission apostolique, à l'occasion d'un sermon sur l'amour des ennemis, dans lequel il se permis des allusions sur l'exposition du Cardinal. la Reine a été choquée de l'indiscretion du prédicateur et l'a fait revoquer par le Roi qui a demandé l'abbé fauchet pour continuer ses fonctions. cet abbé fauchet est celui qui a loué le feu duc d'orleans et son héritier dans la Chaire de S.t Eustache.

Le public indigné attend avec impatience la punition des meurtriers de Beauvais. il est sans que l'affaire soit déjà arrangée par la captation et la prison des gardes du corps les plus coupables. l'un deux à ce que l'on assure est parent du duc de Noailles, capitaine de la compagnie qui vient de se déshonorer ainsi. M.r le duc avoit disposé le Roi à la clemence, par une relation mitigée de l'affaire; mais M.r Fierry valet de chambre de S.A.R. a donné à son maitre sur cette affaire des détails authentiques qui ont déterminé le monarque à laisser un libre cours à la severité des loix. ce n'est pas la premiere fois que le corps s'est merité à Troyes une pareille punition, il y a quelques tems, insulté par un garde du Roi, tandis que son frere lui donnoit le bras. celui-ci voulut défendre sa soeur; il fut

Bible de coups, mourut de ses blessures, et l'affaire n'eut point de suites.

On s'amuse d'un petit conte fort singulier. C'est, dit-on, le digne successeur de Christophe qui cherche à l'accréditer. Suivant cette fable, le Roi d'angleterre est Catholique, et fait élever ses enfans dans cette religion, et d'après des mesures bien prises, les trois Royaume rentreront bientôt dans le sein de l'église Romaine.

Du 19 avril.

Les lettres de Berlin continuent de donner des inquiétudes sur la santé du Roi de Prusse. un grand abattement se joint aux infirmités ordinaires dont S. M. a eu depuis quelque tems de plus violens accès. on écrit qu'à la suite d'une défaillance, elle dit dernièrement: je sens que ma machine est irremontable.

La Constitution de M. le Dauphin n'a jamais été bien forte, et cet hyver des mouvemens fébriles assez fréquens ont alarmé au sujet de ce prince. on parle de le mener au grand Trianon pour y passer la belle saison.

Vous rappellez vous M. l'affaire de M. le maitre secretaire du Conseil? elle est déjà oubliée chez nous. ses Confreres sont allé trouver M. le garde des sceaux et lui ont demandé comment ils devoient se conduire à son égard. le garde des sceaux leur a répondu: comme envers un Confrere jugé innocent par ses juges naturels. en Conséquence M. le maitre dinera chez le Chef de la magistrature, suivant l'usage, le jour de la rentrée du Conseil avec les Ministres qui y sont invités.

On regardoit comme entierement rayées les querelles du jansenisme, mais l'empire de la sottise n'est pas facile à détruire. l'abbesse de Maubuisson a voulu forcer ses religieuses à se pénétrer de la doctrine du P. Quesnel et à s'abandonner au directeur

quelle avoit choisis. une lettre de cachet vient de l'envoyer en exil. —

N. 18

De N... le 25 Avril 1786.

Je cherche de vous entretenir d'abord de l'affaire du Cardinal. Elle détourne de tout autre objet la curiosité générale. Les motifs de cette incertitude se multiplient. Le bruit court, mais ce n'est qu'un bruit, que M. De la Motte a écrit à Cavoral Doillot, que s'il osoit paroître, il feroit éclater l'innocence de sa femme; on ajoute qu'il se prétend possesseur d'une lettre dans laquelle le Cardinal demande: s'il l'on a déjà vendu les Diamans. D'autres persistent à dire que des émissaires les ont emportés, l'ont enfermé dans un coffre et jetté sur un navire où ils le gardent jusqu'à la fin de la négociation de leurs députés qui demandent 10,000 guinées pour le livrer. Quelques uns prétendent que, comme ce Capitaine Anglois, qui se voyoit sans allarmes périr avec son Vaisseau, M. De la Motte s'est fait assurer pour cent mille écus. Ce qui paroît plus certain, c'est que l'on est à la veille de faire paroître la romanesque histoire de Mad. De Courville, et le Président Morges du Tribunal de l'élection, que l'on prend de conduire à la Bastille, est, selon toute apparence, ce Conseiller qui y joue un si grand rôle, et que M. D'Etienville nomme dans ses Mémoires, Marsilly.

Chaque nouvelle que l'on reçoit de Berlin, confirme l'état fâcheux où se trouve le grand Frédéric. Il attend que connoît le danger où il est et le considère avec fermeté. Ayant apperçu dernièrement que son Médecin versoit des larmes, il lui en demanda la raison. Ah Sire, répondit le Docteur, je gémis de voir que l'art ait si peu de ressources pour soulager V. M. — Consolez vous, lui répliqua le Roi; ma vie est usée, il faut qu'elle finisse; rien n'est plus simple. Le grand Homme laissera à son successeur, malgré ses dépenses annuelles en actes de bienfaisance pour ses sujets, on évalue à 20 millions de livres ce qu'il met chaque année en réserve. Il paroît au reste que les sages mesures qu'il a prises, empêcheront ses derniers moments d'être environnés par la crainte que la tranquillité de son successeur ne soit

trouble.

La Princesse Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont est fort malade. Cette belle abbaye est destinée à la Princesse Elisabeth sœur du Roi.

Mde de Lamballe a été attaquée de violentes coliques qui ont fait craindre pour ses jours, à la suite d'un dîner, samedi dernier; les convives ont été également malades. La cause en est l'usage d'ustensiles de cuivre qu'elle avoit conservé dans sa Cuisine.

On vient de louer l'Hôtel du grand Conseil rue des filles S. Thomas à Paris, pour l'archiduc Ferdinand et l'archiduchesse son épouse.

à l'arrivée de M. Fenelon dans sa terre de Dono, lieu de son exil, ses vassaux ont pris les armes, non pour témoigner leur joie de voir un seigneur chéri, mais pour l'insulter. Ces hommes, aussi mécontens de lui que le Contrôleur gral étoient marqués et le tenoient renfermé dans son château. La maréchaussée n'a point épouvanté les rebelles; il y a eu une petite guerre; de blessés et des morts, cinq des vassaux ont été pris et conduits dans les prisons de Chinon où l'on instruit cette affaire prévotalement. Cette insurrection qui n'est pas la premiere, doit faire voir que M. Fenelon faisoit sur ses vassaux un petit essai de ce qu'il pourroit faire un jour sur les bons et dociles françois si on lui confioit, comme il l'espère toujours, le timon des finances.

Bientôt il ne sera plus question du massacre de Beauvais. M. De Noailles l'a emporté sur M. Thierry qui avoit mis sous les yeux du Roi un exposé circonstancié de cette horrible scene. La veuve d'un épicier tué dans cette occasion, s'est consolée au moyen d'une pension de 600 tt. reversible sur l'enfant qu'elle porte dans son sein. on se plaint hautement de ce que la vie des citoyens est ainsi mise à prix. un poëte très méchant a saisi cette occasion où le public montre de l'humeur, pour répandre la complainte suivante.

Ô précieuse innocence,
Déesse du bon Mauroparl

On dit que, depuis son trépas,
Sous gouvernez encor la France,
on y souffre avec patience
de M..... l'ignorance,
de C..... la suffisance,
de L..... la plate existence,
du Brusque B..... l'arrogance;
De Vau..... la haute impudence,
du Ministre de la f.....
le gaspillage et l'indécence,
de tant d'autres l'impertinence.
Ver..... avec indifférence
voit le mal et se tait surtout:
il fait bien pour L... sien f....

Les travaux de Cherbourg avancent beaucoup. on commencera incessamment ceux de Dunkerque. on veut mettre ce port en état de recevoir des frégates de 32 Canons. Les anglois voyent ces entreprises de très mauvais oeil et l'on craint malgré l'arrivée de M. Eden, de voir encore échouer le projet d'un traité de commerce entre les deux Cours.

M de Vergennes fesoit rarement de jours montré très rarement à la Cour. c'est depuis longtems le premier exemple d'un Ministre plus occupé des affaires de l'Etat que d'autres qui remplissent presque tous les moyens des autres gens en place. il est honorable pour le Monarque de ne mesurer que aux talens et aux travaux de M de Vergennes la confiance qu'il lui accorde et de lui avoir permis de revenir toujours son Maitre et Bienfaiteur du bien de l'Etat, sans apparat, sans foiblesse et pour ainsi dire, à la derobée. on assure que M. de Vergennes dès le point du jour à son bureau, n'a quelque fois pas pendant six semaines, donné un quart d'heure à sa frisure et à son ajustement. accoutumés à ne le point voir et assurés que son absence et ses retraites sont consacrées au bonheur et à la gloire de la nation, nous avons toujours ignoré les dérangemens de santé, aux quels il a été sujet depuis quelque tems surtout. sa maniere de vivre, l'incertitude de son véritable état et l'intérêt qu'il inspire le rendent en cela semblable au grand Frédéric. il s'est répandu, il y a quelques jours, que M de Vergennes éprouvoit des incommodités allarmantes: le fait est, que tandis que l'on nous assure sur l'état du Monarque Prussien, nos craintes ne font que changer d'objet, et que notre Ministre paroit succomber aux travaux, aux contradictions et aux inquiétudes, par les quels il a acheté la gloire qui lui survivra. Espérons que le génie tutelaire de la france le conservera. il n'a pas encore atteint son treizième lustre.

Les confrontations que la détention de nouveaux personnages ont prolongées, se continuent à la Bastille. le S. Villette et la pauvre Oliva ont forcé Mad. de la Motte de convenir de la scene jouée à Versailles, à la Clôture déplorable des confrontations,

plusieurs des accusés seront remis en liberté par la conversion de leurs décrets.

M. le Comte de Vaudreuil avoit fait un billet d'honneur de 600,000 ℔. la personne au profit de la quelle il étoit souscrit, étant morte, ses héritiers en demanderent le payement à échéance. M. de Vaudreuil se voyant dans l'impossibilité d'y satisfaire vint chez le Ministre de Paris pour obtenir un arrêt de surséance, mais le Baron de Breteuil lui observa qu'il ne pouvoit pas en accorder pour un billet d'honneur. M. de Vaudreuil s'adressa au Contrôleur général qui n'osa donner lui-même cette somme, mais qui engagea M. le Comte d'Artois à l'avancer, et le lendemain il la fit remettre au Prince: tout le monde fut content, et les détracteurs de M. de Calonne n'ont pas le plus petit mot à dire.

La santé de M. le Dauphin est toujours très chancelante. On regrette vivement d'avoir fait passer des boutons suppurants qui lui étoient survenus à la suite de son inoculation. voilà le résultat de la basse complaisance de nos médecins de cour qui avoient remarqué que ces boutons déplaisoient à la reine mère de ce Prince, lorsqu'elle vouloit le caresser.

Le peuple est fort mécontent de payer la viande de boucherie 17 s. la livre. les Parisiens en ont porté des plaintes au Lieutenant de police à qui des méchants prêtent cette réponse indiscrette: je n'y saurois que faire; d'ailleurs il y a tant de bouches inutiles à Paris, que quand on y payeroit la viande 16 s., il n'y auroit pas grand mal.

Du 4 avril

Il s'est répondu, à l'occasion de l'affaire du Cardinal de Rohan, dans laquelle la précipitation de la Cour de Rome a beaucoup déplu, un bruit fort extraordinaire

à peu vraisemblable - on dit que S. M. a décidé qu'il n'y auroit plus de Cardinaux françois. on ajoute même que ce projet a été discuté au Conseil du 27 avril.

On parle depuis quelque tems en Espagne, d'une assemblée du haut clergé qui doit être convoquée à Tolede. on assure aujourd'hui que l'objet de cette convocation est très important. il s'agit de convertir en Secours pour les pauvres les pensions qui ont été mises sur les bénéfices en vertu de Bulles du Pape. quelques Evêques s'opposent à cette innovation, et celui d'Orense s'est rendu à la Cour, pour représenter à S. M. les raisons qui s'opposent, selon lui, à tout changement dans la disposition des revenus de son Evêché, l'événement de cette assemblée fixe l'attention de toute l'Espagne.

Il paroit décidé que les cadre d'évolution prêt à sortir de Brest sous les ordres de M. M. de Nicaly de Rarille et de Bruyeres-Calabre, sera soumise au régime de nouvelles ordonnances de Marine qui sont attendues de jour en jour.

La procedure de la Bastille est terminée. On a rendu au Cardinal la liberté de voir sa famille. La dame de la Motte a tout avoué; on n'a plus besoin de son mari. Le rapport aura lieu la semaine prochaine, et avant la Pentecôte il y aura un jugement. Il est très vrai que le Décret de Rome a décidé la Cour à ne plus vouloir de Cardinaux françois. On prétend que cette résolution sera unanime dans toutes les Cours, mais essentiellement propre à la maison de Bourbon.

On fait des recherches pour prouver que la Comtesse de la Motte n'est point réellement de la branche des Valois. Puisque l'on désire qu'elle n'en soit point on ne manquera pas de preuves pour combattre les siennes. Il paroît que l'on a dessein de faire un exemple et la Comtesse de la Motte payera vraisemblablement pour deux. M. le Comte d'Artois disoit dernièrement à ce sujet: Je veux assez comme notre Seigneur et je suis très indulgent pour les femmes; cependant j'ai grand peur que ma chere Cousine de Valois, ne soit pendue.

Il y a une guerre ouverte entre le Baron de Breteuil, et le Comte de Vaudreuil, entre le même Baron et le Contrôleur général. Le Ministre de Paris avoit présenté au Conseil et appuyé chaudement, le projet de M. de Per, pour amener à Paris l'eau de quelques rivieres voisines. Les inconvéniens des Pompes de Mrs. Perrier étoient exagérés dans le mémoire relatif à ce projet. M. de Calonne le refuta sur le champ; il prouva qu'il étoit inutile d'aller chercher à six lieues ce que l'on avoit sous la main, et que les inconvéniens pour la circulation intérieure de la ville étoient les mêmes pour l'eau venue de l'yvette, et pour l'eau prise à la riviere. Le projet fut rejetté. Les actionnaires de M. Perrier avoient intéressé les Polignac, les Vaudreuil, et le Baron de Breteuil avoit eu l'indiscrétion de dire qu'il les noyeroit; ils cherchent à lui prouver qu'ils savent nager. Le Baron

avoit encore raconté à la Reine, dès loisirs l'affaire du billet de 600000 tt dont je vous ai parlé, et fait un long détail des plaintes qu'il recevoit des Créanciers de M. de Vaudreuil. La Reine répéta ce qu'on lui avoit appris. Le grand-fauconnier eut une explication avec S. M., lui montra que ses affaires étoient arrangées, il se plaignit de ce qu'elle publioit hautement un fait dont elle n'étoit pas assurée, et ajouta qu'ayant l'honneur d'être admis dans son intimité il ne devoit pas croire que ce fut par elle que des choses qui pouvoient lui nuire fussent connues. La reine le défendit en disant: Voyez donc tout ce qu'on dit de moi. — Ça n'est pas devant moi, Madame, répondit le Comte.

M. de Calonne espere bien que ces mouvemens serviront son ambition. Il convoite fort la place de Baron, et voudroit avoir pour successeur, M. de S. Priest, Intendant de Languedoc qu'il vient de faire rappeller, pour placer à cette intendance son neveu, M. de Dalainvilliers.

Que M. de Calonne quitte sa place ou non, la nation lui sera redevable d'un projet qui n'étoit venu à l'esprit d'aucun administrateur pour faciliter les reparations et embellissemens des maisons royales, M. de Calonne s'est imaginé de prendre dans le trésor royal dix Millions qu'il a fait placer en rentes viageres sur la tête de S. M.

Le départ du Comte de Fersen, Suedois, a fait quelque sensation dans l'intérieur de la Société de la Reine, mais les Images que cette absence y a répandues seront bientôt dissipés.

Du 10 Mai.

Le nouveau Code de la marine vient enfin d'être expédié aux départemens. Il est composé de 14 ordonnances et 11 reglemens. Nos forces navales seront à l'avenir divisées en 9 Escadres, dont 5 à Brest, 2 à Toulon, et deux à Rochefort. Chacune sera numerotée sur les pavillons

ou flammes. Il y aura 100 Capitaines à 3200 ℔ d'appointemens dont 27 seront Chefs de division. 100 Majors, nouveau grade entre le Capitaine & le Lieutenant à 2000 ℔ d'appointemens, 680 Lieutenans et 840 Sous-lieutenans. Les Enseignes sont supprimés. L'uniforme sera bleu à paremens rouges, brodé suivant le grade, avec des collets de différentes couleurs qui marqueront l'Escadre à laquelle on sera attaché. Les Capitaines qui ne seront pas en activité de service n'auront que les deux tiers de leurs appointemens. Les Compagnies de gardes du pavillon et de gardes de la marine sont supprimées, et leur Service sera rempli par les Eleves qui seront entretenus par le Roi au nombre de 360, dans des colleges établis à la proximité des Ports, mais leurs parens s'engageront d'honneur et par écrit à fournir 600 ℔ par an pour leur habillement. Les éleves choisis aux examens seront envoyés dans les ports, et divisés en 3 Classes, à 3, 4 & 500 ℔ d'appointemens.

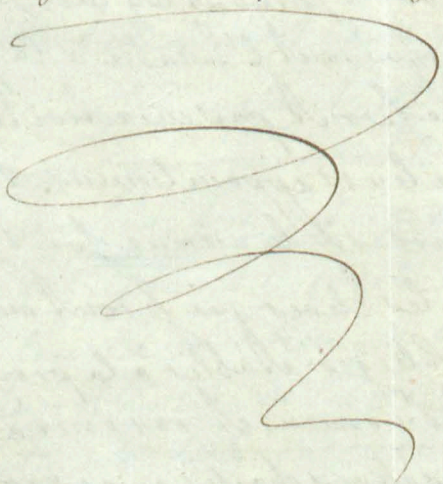
Les gardes du corps ne seront plus en garnison à Beauvais. On parle de les mettre à Caen, mais cette dernière ville sollicite ardemment pour être dispensée de les recevoir. Il est triste pour une multitude de braves gens d'être confondus avec quelques étourdis et Spadassins insolens qui deshonorent ce corps, mais il est bien plus affreux pour des Citoyens paisibles, d'être égorgés, et de ne pouvoir faire écouter leurs plaintes.

L'intendant de Bretagne a transporté son domicile à Nantes, & M. de Gagon, Commandant de la province y va passer également, de sorte que la tenue des Etats ne sera plus à Rennes. Ce changement a divers motifs dont les habitans de Rennes sont fort affectés.

La maison Teixeaux d'Amsterdam a proposé au gouvernement de payer en Hollande les rentes des Capitaux que les Hollandois nous ont confiés. On s'occupe de ce projet. Il est aussi question d'établir

à Paris un Bureau où les actions de la Banque de S. Charles d'Espagne seront payées.

M. le Dauphin est un peu mieux; mais l'état de fièvre continue où il se trouve fait toujours craindre qu'il tombe en marasme.



N.II.

De V.... le 15 Mai. 1786.

Notre Cour vient de renouveller avec la Suede un traité relatif à la fourniture des bois de Construction pour la marine. On sait que les bois du Nord sont infiniment supérieurs pour les grandes Constructions à ceux qu'on tire de l'Amérique septentrionale, et que ces derniers durent beaucoup moins. C'est ce qui a déterminé l'Angleterre à faire des établissemens dans les ports de la Russie, où elle a des fauteurs pour se pourvoir de cette denrée nécessaire à la marine royale. Les bois d'Amérique sont employés plus communément pour les navires de Commerce; et avant la séparation des Etats unis, les Colonies angloises fournissoient à la métropole, environ 400 mille tonneaux de Construction, c'est-à-dire la moitié de ce qu'elle employe, puisqu'on evalue la totalité de son Commerce à 800 mille tonneaux.

Le 11 de ce Mois, l'Archiduc et l'Archiduchesse de Milan sont arrivés à Paris, vers cinq heures du Soir. La Reine s'est rendue la veille au Palais des Thuilleries pour recevoir ces illustres hôtes. L'épouse du grand Chambellan de l'Archiduc s'est restée à Meaux, malade de la petite vérole.

Le nouveau Code de la marine a réuni l'approbation générale. La malignité et la prévention semblent même condamnées au silence. Les ordonnances tiennent un milieu entre l'ancien régime et celui qui y avoit été substitué. L'établissement des Volontaires et Eleves obtient surtout les plus grands éloges. La suppression des gardes du Pavillon et de la marine remet cette jeunesse à sa place: en admettant dans la marine royale les fils de gentilshommes, de Négocians en gros, d'armateurs, de Capitaines marchands, et de gens vivant noblement, on va former

une pépiniere d'excellens Marins; enfin ce Code doit faire disparoître les préjugés de l'insubordination de ce Corps et y substituer les lumieres de l'exacte discipline qui en releveront le lustre; et assureront la gloire et les Succès de la nation.

Le roi a fait à cette occasion une promotion de 25 Capitaines de Vaisseaux pris dans le nombre de 90 Lieutenans.

Du 18 Mai.

Il est arrivé avanthier un Courier extraordinaire de Constantinople. Quoiqu'il n'ait rien transpiré des nouvelles dont il étoit porteur, le public veut à toute force qu'il s'agisse d'une révolution. Cette opinion peut n'avoir d'autre fondement que les rapports des papiers publics sur la violente fermentation qui regnoit dans cette Capitale de l'Empire ottoman.

Les lettres de Berlin sont de nouveau très inquiétantes sur la santé du Monarque. Le mieux dont on s'étoit réjoui n'a pas été suivi du retour des forces que l'on avoit espéré. S. M. ne présidera point Elle-même aux grandes revues.

La reine a été légérement indisposée ces jours ci. Mgr. le Dauphin est mieux, et l'on commence à se rassurer sur les suites de son incommodité.

Il faut se méfier des bruits et des versions anticipées de jugement qui se répandent dans le public, sur l'affaire du Collier. La curiosité se flatte toujours d'être satisfaite avant la Sentence, mais en ce moment que des conjectures. Le rapport se fait en ce moment au Parlement, et tout ce que l'on peut

pénétrer c'est que les avis généraux sont très partagés. Tel que soit le sort du Cardinal, il est au moins évident qu'il sera condamné à une disgrace éternelle. On imprime son mémoire avec la plus grande célérité : il fait rouler plusieurs presses. On assure que S.E. se propose de prendre à partie, après le jugement, le Baron de Sages et le S.r D'Etienville. Cette affaire prouve tout ce qu'un grand surtout risque à se laisser entourer d'aventuriers et d'escrocs.

Le Cardinal vient de renvoyer de l'administration des quinze-vingt toutes les personnes qui lui avoient été défavorables dans l'affaire de la reddition de ses comptes.

Il paroît absolument décidé que les Cardinaux français qui existent actuellement seront les derniers de notre nation, et qu'à l'avenir, lors de l'élection d'un Pape, on se contentera d'envoyer le S.t Esprit par la malle des Couriers.

N. 22. De V... le 23 Mai 1786.

Le mémoire tant attendu de M. le Cardinal de Rohan paroit enfin. M. Target y a réuni la véritable éloquence et la simplicité d'expressions qui convi-ennent seules de la vérité. Cet écrit contient peu de faits nouveaux, mais on y pulvérise tous ceux qui avoient été avancés contre le Cardinal. Le défenseur de S. E. dit avec assez d'adresse que ce Prince a eu le malheur de déplaire à la Reine par les soins mêmes que lui ont inspiré sa soumission, son devouement et son respect. Je n'ôse point developper cette assertion on n'ignore point que l'Impératrice mere des M. s'étoit sur la fin de ses jours, adressé au Prince Louis pour se procurer un compte exact de la conduite et des actions de sa fille. Il avoit rempli cette commission avec la plus grande sévérité et la Reine en fut informée à la mort de Marie Therese. Il en resulta pour le grand aumônier une espece de défaveur qui resserra ses liens avec le parti de M. de Maurepas. Par suites de ses justes liaisons, on l'a supçonné d'être entré dans les intrigues qui ont eu lieu, depuis la mort de ce ministre, pour élever près du Roi un pouvoir qui pût balancer celui de son auguste moitié.

Ainsi tel justifié que le Cardinal puisse être dans l'esprit des juges et dans l'opinion publique sur l'affaire du Collier, il est difficile qu'il le soit entierement aux yeux de ses maîtres. Il est à craindre qu'on ne lui pardonne point de s'être persuadé qu'un Collier put le mettre dans les bonnes graces de sa Souveraine et le Roi pourroit le faire repentir d'avoir eu le projet de jouer avec elle le rôle du Cardinal Mazarin.

Quant aux griefs de la Cour de Rome contre le Cardinal, si cet article peut être

dénué de toute connexion avec les autres, il lui sera plus facile de se justifier. S. E. se trouve à cet égard dans un cas semblable à celui de cet homme qui fut en même tems condamné à un tribunal pour cause d'impuissance et dans un autre pour avoir fait un enfant. C'est dans l'instant où le parlement refusoit au grand-aumonier les droits qu'il reclamoit en qualité de Prince de l'église, que le Pape le privoit des prerogatives du Cardinalat pour n'avoir pas fait ces mêmes protestations.

La création des charges d'agens de change continue d'éprouver les grandes difficultés. Le Contrôleur général paroit avoir compté sur cette rentrée et fort occupé de multiplier celles de cette espece. On dit qu'il va profiter de ce moment de rareté de gros bétail pour engager le Roi à faire du Commerce de viande une affaire de finance, et à mettre en régie toutes les boucheries de Paris. une compagnie se présente et offre une somme considérable. On prétend aussi que, pour prevenir la disette de grains les bleds seront également mis en régie. Ces projets font murmurer les gens qui n'ont pas l'esprit tourné à la plaisanterie les autres ajoutent que pour maintenir dans la Capitale un approvisionnement convenable dans tous les genres, on mettra en même tems toutes les impures en régie, M. de Calonne ayant calculé que ce monopole rapporteroit au moins autant que celui de la viande de boucherie.

On a beaucoup varié, et on varie encore beaucoup aujourd'hui sur la véritable situation du Roi de Prusse. Suivant quelques lettres de Berlin, ce monarque est convaincu lui même qu'il touche au terme de sa carriere. Il est dit-on

– elle a tombé un jour dans un état de l'étargie très allarmant. La nature ayant repris ses droits, ce que l'on attribue à la miraculeuse propriété d'un topique fourni par un médecin saxon que le Prince Royal a fait venir, S.M. exigea qu'on lui rendit compte de ce qui s'étoit passé. Touché des inquiétudes de sa Cour et des soins de son héritier, le Roi fit assembler les Princes et les ministres et prit leur serment que, dans le cas de retour d'une crise pareille, le Prince royal seroit proclamé Roi et qu'on lui obeiroit comme au souverain légitime. Puis ajoute-on, il demanda à son futur successeur de prendre à l'instant toutes les mesures propres a prevenir les dangers d'une attaque inattendue et déclara que, dans le cas où il survivroit a ce second accident, ce seroit une joie pour lui d'être le temoin du commencement de son regne, et de lui servir de conseil et d'ami.

M. de Vergennes est mieux mais quoique ce grand Ministre ait repris son travail régulier, avec le Roi qui, malgre les ordres affectueux de son maître n'avoit jamais été entierement interrompu l'état de foiblesse où il se trouve encore laisse des inquiétudes. On a remarqué que dans le moment des allarmes, M. de Castries a redoublé ses soins pour faire sa Cour. Les distinctions que la Reine témoigne à ce dernier Ministre, un noble dévouement dont on ne peut lui refuser la gloire, l'honneur que lui font les dernieres ordonnances et surtout l'espece de refroidissement qu'éprouve M. de Breteuil malitent en sa faveur. Les ennemis que la hauteur insoutenable de M. de Castries et ses changemens dans la marine lui ont faits n'effrayent point son ambition

N°3. De V..... le 29 Mai 1786.

La fureur de l'agiotage s'est de nouveau emparée de tous les esprits, et le gouvernement voit sans effroi les progrès de ce désordre. On dirait que M. le Contrôleur général qui semble même le favoriser, médite l'exécution de quelque projet auquel ces circonstances seraient favorables. Les actions des eaux, celles de la Compagnie des Indes, tous les effets, soit publics soit particuliers que l'on trouve susceptibles de spéculation, haussent et baissent de prix sans qu'on puisse assigner d'autre cause à ces révolutions que l'adresse des agioteurs ou les vues du Ministre. Les richesses ne sont plus entre les mains des Capitalistes qu'une possession momentanée, et la bourse de Paris est un tripot de jeu où l'on est tenté de ne trouver de fous que parmi les Courtiers qui s'enrichissent réellement et solidement avec l'argent des Cartes.

La lotterie de Mlle. Guimard est tirée, et la maison ne lui appartient plus. On n'est pas encore assuré si ce sont les S.S. Thomas ou Gardel ou bien Monsieur à qui le sort a été favorable.

On reconnoit la poésie de Lourdans une épître dans laquelle il adresse aux Prisonniers de la Bastille. Voici les vers qu'on y adresse au malheureux Prince de Rohan.

Illustre prisonnier, tirez vous d'embarras,
Etes vous Cardinal ou ne l'êtes vous pas ?
Helas! seroit il vrai que la cruelle Rome,
Ait pu dans sa fureur dégrader un saint homme!
Un Rohan! répondez, vous détournez les yeux!
ah! vous pleurez! le sort de vos tristes cheveux!
Vous voilà donc réduit à la simple calotte:

C'est pas le seul mal que vous ait fait la Motte,
Si, docile aux avis d'un sage confident,
Vous eussiez écarté ce dangereux serpent,
Heureux, tendres amis, votre union si belle
Auroit semé de fleurs votre course immortelle,
Elle auroit égalé les ans du vieux Nestor,
Et pour vous deux enfin, amené l'âge d'or.
Mais à mes tristes yeux quelle funeste image!
Un Rohan dans les fers! un Rohan qu'on outrage!
Le Maurepas n'est plus! Helas! dans sa fureur,
L'enfer a dévoré son ami, son vengeur.
Hélas! Dieu quel excès d'horreur d'ignominie!
Je le vois sur les quais pendu par effigie;
Je vois l'oint du Seigneur, un Prince des autels
Au milieu des Héros, par Charlot immortels. . . .

Les Couplets suivans n'ont pas moins de méchanceté. Le Cardinal porte bien durement la peine de sa facilité et de sa crédulité.

air de la fanfare de St. Cloud.

Target dans un gros Mémoire,
a traité tant bien que mal,
La folle et fâcheuse histoire
De ce pauvre Cardinal,
où la verbeuse éloquence
Et son froid raisonnement
Trouvent jusqu'à l'indécence
Que c'est un grand innocent.
J'entens le Sénat de la France
Lui dire un de ces Matins:

Ayez un peu de décence
Et taisez là vos Cakins.
Mais le Pape moins honnête
Pourra dire à ce Nigaud:
Prince à qui n'a pas de tête
Il ne faut pas de Chapeau.

Le jugement sera certainement prononcé cette Semaine. Le S. Chevreau qui étoit Intendant à l'Isle de France, et qui avoit été mandé pour rendre Compte de sa Conduite, vient de se jetter dans la riviere. On pense qu'il a bien fait. Il a voulu éviter une punition exemplaire devenue nécessaire pour contenir les administrateurs éloignés des regards du Maitre, et exerçant dans leurs départemens toutes les vexations du despotisme, et toutes les injustices de la rapacité. Les plaintes des Colons avoient intéressé la justice du Ministre qui a cherché la vérité et qui l'a trouvée.

L'archiduc et l'Archiduchesse de Milan ont extrêmement plu par leur affabilité charmante. Mais leur arrivée a encore répandu quelque froideur au milieu de la famille royale. Ils se sont dispensés des visites de prévenance pour les princes du Sang. Monsieur, et Madame ont resolu de ne point se trouver aux fêtes qui leur étoient destinées, et sont venus passer ce tems au Luxembourg. M. le Comte d'Artois est de son côté, parti pour Cherbourg, mercredi dernier. L'Archiduc et le Prince de Condé se trouverent ensemble dimanche dans la Chambre du Roi. S.M. dit au premier: Connoissez vous le Prince de Condé? — L'archiduc répondit qu'il ne l'avoit jamais vu. — Eh bien le voilà..... Cette brusque apostrophe embarassa l'Archiduc qui se vit forcé d'approcher de M. le Prince de Condé. Celui-ci l'attendit et le reçut avec dignité et froideur.

Du 1er Juin.

Le parlement a jugé hier les prisonniers de la Bastille. Le Cardinal malgré les conclusions de M. Joly de Fleury qui portoient à l'humiliante Clause de l'injonction a été déchargé de toute accusation, à la pluralité de 29 voix contre 19. La Motte contumace condamné à la Marque de la lettre G et aux galeres à perpétuité; la femme marquée V, à l'Hopital pour la vie; Villette banni; Oliva hors de Cour; le Comte de Cagliostro déchargé d'accusation.

Il y a eu Jurés à l'exécution du Jugement; le Cardinal et Cagliostro ont été reconduits à la Bastille, & les autres sont restés à la Conciergerie. On croit que le Roi commuera en prison perpétuelle la peine de Mad. de la Motte.

Cagliostro avoit intenté contre le Gouverneur de la Bastille une action de spoliation de ses effets et de ceux de sa femme, dûs vraiment de lui être rendus, & l'on croit que M. de Launai, en les retenant étoit appuyé d'ordres qui avoient pour objet de confronter les diamans de Mad. de la Motte avec ceux du Collier.

Les partisans de M. de Breteuil craignent fortement pour lui. La maison de Rohan a juré sa perte, & paroit avoir à cet égard beau jeu.

Rey.

De S....., le 17 juin 1786.

Le Cardinal a peu joui de son triomphe, car enfin l'on fut un pour lui que son retour dans son Palais. le lendemain de M. de Breteuil vint de la part du Roi lui signifier son exil à Chaise dieu et lui redemander son cordon bleu avec sa démission de la grande aumonerie. Le Prélat a reçu les ordres avec respect et a répondu qu'il s'attendoit bien que ses ennemis ne seroient point satisfaits de sa longue et pénible détention, et que sa justification ne feroit que les irriter davantage, il doit partir aujourd'hui quoiqu'en fort mauvaise santé.

Si vous vous rappellez, M. le compte que je vous ai rendu de la déposition de Mlle oliva sur ce qui s'est passé dans le rendez-vous nocturne, vous ne serez point surpris de cette générosité du Monarque envers un homme justifié légalement. les détails avoient été retranchés de la procédure par ordre du Roi, et on les a tenus très secrets. il faut plutot leur attribuer la prolongation de la detention de Mlle oliva, qu'aux poursuites de ses créanciers ou au prétendu desir de la soustraire aux démonstration du Public qui semble s'interesser vivement à son sort.

Cagliostro a reçu l'ordre de sortir du Royaume, sa réponse a été qu'il lui seroit d'autant plus facile de s'y conformer, que le peu qu'on lui a laissé le mettroit dans le cas de ne pas emporter de gros bagages.

Il y a sursis de six mois à l'exécution de la Dame la Motte. pendant ce tems, on examinera de nouveau sa généalogie. on a fait le mauvais calembourg au sujet du v dant elle devoit porter l'empreinte sur les épaules et qui se trouve la premiere lettre de son nom Comme celle du mot voleuse. on auroit beau l'envoyer a la Chine, jamais on ne la blanchiroit ainsi est il inutile de la marquer.

Il paroit que le Prince de Soubise ne rentera pas au Conseil et qu'il s'en console comme des autres malheurs de sa vie, au milieu de ses maitresses.

Notre Curiosité longtems distraite de grands objets politiques semble se reporter sur les affaires d'allemagne. le delabrement de la santé du Roi de Prusse paroit avoir rendu de la vigueur aux projets de son adversaire. Comme il est impossible d'imaginer que, dans le circonstances actuelles, nous puissions nous brouiller avec l'Empereur, ce n'est point ici que l'on doit former les conjectures les plus vraisemblables sur le succès de ses vues. il est sans même que la maison de Bourbon ait rompu en visière aux deux Cours Impériales à naples; l'espece de Mesintelligence qui subsiste entre la Cour de Madrid et celle de Naples vient de ce que S.M. Sicilienne a protesté contre les Mariages avec le Portugal, parce qu'il l'exclument du trone d'espagne, ce n'est dans le fait qu'une brouillerie, et peut être est elle déjà arrangée.

Il paroit que la Chance est entierement Changée entre nous et l'angleterre, au sujet du traité de Commerce projetté. notre empressement d'abord n'éprouvoit que des difficultés de la part du Cabinet de St James l'activité avec la quelle on pousse de la construction et part de la réparation de divers ports, nos arrangemens fiscaux pour le Commerce interieur et peut. être la froideur avec la quelles les nouveaux Commissaires anglois ont été reçus ici, donnent au Ministere Britannique une idée plus juste des motifs qui doivent les porter à terminer au plutôt cet objet. les obstacles qu'il éprouve encore viennent de nous, et l'on ne doute point que la fierté de nos rivaux ne cede encore en cette occasion; nous avons enfin

reussi à leur faire sentir qu'il est de leur interêt d'éviter, et de prévenir tout sujet de contestation et de guerre avec des voisins qui n'ont pas toujours pû se faire respecter d'eux.

Les fonds de nouvelles ordonnances de la marine se repand de plus en plus. ce département est dans la plus grande activité. on a établi à Bayonne un atelier pour tailler les bois que l'on tire des Pays voisins, et qui dessormais seront envoyés de ce port à Rochefort prêts à être employés.

Mad. de Choiseul retirée depuis la mort de son époux, au Convent des revolittes, est dangereusement malade et son état allarme tous ceux qui connoissent cette dame respectable. sa perte seroit très préjudiciable aux affaires du feu duquel elle seule pourroit arranger par les moyens de justice et d'économie qu'elle met en usage et par la confiance qu'ils inspirent.

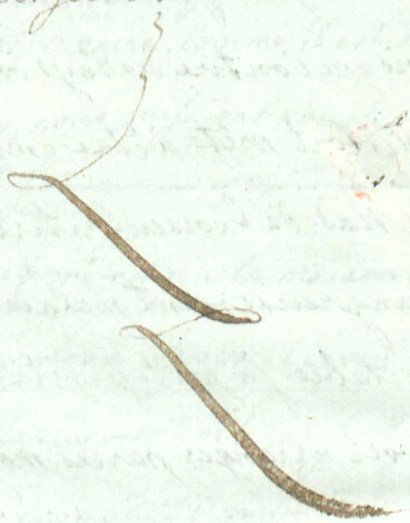
Du 9 juin.

Le Roi a nommé M. de Mont-morency Laval, Evêque de Metz à la place de grand aumônier de france.

M. le Comte d'artois est revenu de Cherbourg. Après le récit que la fait au Roi de travaux de ce port, sa M. sest decidée à jouir de ce beau spectacle. son voyage aura lieu dans le courant de ce mois toutes les dispositions à faire pour les Couches de la Reine étant ordonnées pour le 20 du mois prochain, on prépare en conséquence un Cone nuit et jour à Cherbourg pour être prêt à lancer à l'arrivée du Monarque.

on écrit de Bruxelles que la suppression de l'abbage de Cauenberg et les autres réformes annoncées dans les Pays-bas ont Causé de la fermentation dans l'esprit du peuple.

On n'ignore pas que le Roi de Prusse ait ~~compté~~ éprouvé de mieux en divers [illegible]
état, mais on a appris de l'expérience [illegible] M. se plaignoit d'insomnies très fatigantes
elle jouit d'un meilleur sommeil depuis que l'on a substitué un lit plus commode à
lit militaire, fort dur, dont elle s'est toujours servie.



De P... le 14. Juin 1786.

N. 25.

On sait que dans le Commencement de l'affaire du Collier, le Roi de Prusse a dit que le Cardinal serait forcé de faire une grande dépense d'esprit pour convaincre ses juges qu'il n'était qu'une bête. C'est ce que l'on a exprimé à peu près dans les vers suivans.

Un Prélat d'un grade eminent
A dégradé si bien son éminence
Que pour prouver son innocence
Il faut en faire un innocent.

Un vieux courtisan disoit dernièrement dans la Galerie au sujet de la justification du Cardinal: « je me rappelle que, lors de la l'affaire du C. Girard avec la Cadière, les jésuites de Rennes furent trouver l'Evêque et lui dirent en toute humilité: — Nous venons vous annoncer que notre malheureux confrere est sorti bien net de ne l'odieuse affaire qu'on lui avoit suscitée. — A peu près, répondit le Prélat, comme on retire d'une fosse d'aisance. »

Il court aussi un quatrain sur la Dame de la Motte.

Des valois la motte est la fille
Ou n'en peut douter;
Car un arrêt va lui faire porter
Les armes de sa famille.

Mad. de la Motte n'a point encore été transférée, comme on l'avoit dit à Guinegaup au Brétagne dans un couvent. L'arrêt du Parlement n'est pas même signé: quelques personnes croyent qu'elle pourroit bien subir son jugement. Le tems attiédit la commisération et à celui que les Vacances du Parlement absorbent, devant succéder celui du voyage du Roi pour Cherbourg, l'incertitude de son sort sera prolongée pendant quelques semaines. Les couches de la Reine arriveront,

il est vrai, et l'on peut croire que cette Princesse fera rejaillir sur la Dame la Motte les graces qui découlent ordinairement de cette circonstance.

L'Evêque de Metz, maintenant grand-Aumônier, est le fade coridon bleu de cette année.

Les agens de change ont finalement baissé Pavillon, et les nombreuses soumissions des personnes qui ne demandoient pas mieux que de donner 100. mille livres pour les suppléer, leur ont ouvert les yeux sur ce que leurs intérêts et la nécessité des tems exigent.

Des ordres plus sévères et plus étendus que de Coutume, donnés à tous les officiers de rejoindre leurs Corps, et des achats de chevaux dans l'étranger, ont renouvellé ici, depuis quelque tems, les allarmes d'une guerre prochaine. Les nouvelles d'Allemagne vont plus que tout à l'affoiblissement du Roi de Prusse et la crainte d'un événement dont on a toujours cru que l'Empereur attendoit l'époque pour l'exécution de ses projets, ont confirmé ces bruits. Le rappel subit du Comte Oscelly votre Ministre à Mayence, destiné pour la Mission de Berlin, ne laisse pas douter qu'ils n'ayent quelque fondement. en de telles circonstances, il nous importe que ce poste important soit au plutôt rempli par un Ministre doué des lumiers et des talens que M. Oscelly a montrés en entrant dans cette carrière. Maison ne doit pas craindre que notre Cabinet renonce facilement au rôle glorieux de pacificateur et à l'espoir d'y réussir encore cette fois. On ne croit pas que quand même la Chute de deux têtes donneroit à l'Empereur l'occasion de faire éclater ses grands desseins, il voudra sérieusement engager l'Europe dans une guerre dont les suites seroient longues et terribles. et si cela arrivoit, il n'est pas probable que nous entrions en Campagne contre le frere de notre Souveraine, mais il est

naturel de penser qu'une médiation armée remplacerait celle des négociations.

Du 13 juin.

La disgrace de la Maison de Rohan a ramené la faveur sur celle de Montmorency qui était ainsi dire délaissée. Madame a voit remarqué il y a quelque tems, dans les Montmorency de sa maison : La Reine leur en de donnage. C'est à sa bienveillance que l'Evêque de Metz doit la grande Aumônerie à S. M. y a été, dit-on, portée par la dame d'abbesse d'abbesse de Metz qui est de la maison de Choiseul, et dont l'Evêque autrefois l'amant, est encore l'ami le plus tendre. Cependant vingt ans il a été aux petits pois pour l'abbesse, et plus d'une fois, on l'a vu, comme un autre Hercule, nouer ses filets aux pieds de cette amphale d'abbesse, mais faire du filet pour elle, dans les parloirs de l'abbaye.

On n'ose parler en public de l'affaire du Cardinal. On a arrêté diverses personnes qui s'en entretenaient, et plusieurs écrivains indiscrets.

Peut-être Cagliostro a-t-il à un mot qui lui est échappé, la sévérité avec laquelle son innocence ne l'a pas sauvé quelques jours avant le jugement, il faisait à décorer lui même sa Chambre à la Bastille avec du très joli papier ; Le Gouverneur lui observa qu'il prenait ce soin un peu tard. il ne sera point inutile, répondit le Comte. la Captivité fait naître des sentimens de morale ; j'observe le précepte du pardon des offenses. comme on dit que j'ai le don de prophétie, je veux que M. le Baron de Breteuil trouve son logement un peu plus propre que lors qu'on m'y a conduit.

Le Roi part le 20 pour sa tournée, des Côtés maritimes du Nord. Le départ de l'archiduc est fixé au 17 lui de ses Chambellans est mort, le 11. des suites d'une opération qu'on lui avait faite la veille.

N.26.

Les esprits sont fort echauffés à Bordeaux au sujet de lettres patentes qui ont ordonné la verification des titres des riverains de la Mer et de la Garonne. Après l'enregistrement forcé le parlement a rendu un nouvel arrêt de défenses, la demission que le Maréchal de Mouchy a donné à cette occasion, du Commandement de la Guyenne semble renforcer la résistance

De V.... le 21 Juin 1786.

Le Roi est parti hier pour Rambouillet et aujourd'hui pour Cherbourg. Ce voyage qui a été résolu en secret, a beaucoup déplu à la reine qui n'a pas été consultée & qui avoit peut-être cru devoir le faire différer jusqu'après ses couches afin d'être elle-même de la compagnie; elle a contrarié cette résolution par toutes les ressources dont une femme qui veut être écoutée peut être capable, ou a tenu ferme. Le Roi a été inexorable pour toutes les demandes que les gens qui l'entourent lui ont faites de le suivre. Versailles seroit presque parti pour la Normandie.

L'archiduc a fait beaucoup de mécontens dans la famille des Bourbons, en suivant des conseils de hauteur qui l'ont isolé dans la société de Duc de Penthièvre de la princesse de Conty & de la duchesse d'Orléans. Mes dames Tantes du Roi ont été étonnées de ce qu'après avoir accepté l'invitation d'un dîner chez elles, il leur a fait dire qu'il n'iroit pas. L. A. R. partent pour Spa où elles se rencontreront avec les Sérénissimes gouverneurs des Pays-bas.

Le Cardinal de Rohan est à la Chaise-Dieu. Il déjà oublié. Sa famille n'a point voulu appuyer sa demande d'aller aux eaux. Mad. de Marsan elle-même a sans doute plus de confiance pour lui dans l'air de la Chaise-Dieu que dans celui de Bareges, puisque peu d'heures après son départ, elle a dit à Mad. de Vintimille: félicitez-moi, il est parti.

L'affaire du Parlement de Bordeaux n'est point finie. L'arrêté de cette Cour, postérieur à l'enregistrement forcé est d'une énergie peu commune. On ne sait quelles seront les ressources du Ministre pour le tirer de l'embarras où la facilité à vouloir rendre aux avides entreprises de courtisans privilégiés vient de le jetter. Il faut ou que le Roi retire ses arrêts, ou que le parlement soit détruit ou que le Ministre soit sacrifié.

Les mécontentemens qui agitent la Guienne n'empêchent pas nos officiers généraux à la mode de demander le Commandement que la démission

de M. de Monthy fait vagues. On parle de M. de Juigné de M. de Faulcourt de M. de Caraman. Le premier a prouvé pendant sa mission en Russie qu'il étoit peu fait pour les places de représentation, et d'ailleurs il témoigne trop de mépris pour les ouvrages de Montesquieu (que vraisemblablement il n'a entendu pas) pour le mettre à la tête d'une province illustrée par ce profond et célèbre magistrat. Le second a assez des lauriers qu'il a recueillis à Genève. Le troisième est porté par la faction polignac; le Ministre de la guerre ne le veut pas, parcequ'il craint de l'élever à des postes qui pourroient le conduire à lui succéder; mais le Baron de Breteuil qui a contribué à l'élévation de la famille Segur, irrité de la résistance du Ministre l'a menacé en termes très énergiques de l'animadversion des Protectrices, et de la perte de son poste ministériel, où il se plaît plus qu'il ne plaît. On peut croire que M. de Caraman l'emportera quoiqu'il soit inférieur en rang aux officiers qui commandent déjà dans la province.

La petite pièce qui succède à ces grandes scènes est la fortune incroyable et rapide de l'Abbé d'Espagnac. L'Abbé d'abord Prêtre, Chanoine, grand-vicaire, auteur, conseiller au parlement, s'est bientôt ennuyé de la décence de la circonspection, du travail qu'exigeoient son état. Devenu libertin, bouffon, intrigant et agioteur, on le voit chez les filles, chez les Ministres, chez les femmes de la Cour, importunant sans cesse, chassé souvent; il ne se rebute pas, il rentre bientôt pour se familiariser avec les Commis, les femmes de chambre et les valets. C'est ainsi qu'il rénssit ordinairement. C'est par là sans doute qu'il a été instruit de quelque mouvement dans les papiers publics; il a formé une société qui avec des fonds médiocres manipulés par lui a gagné en quelques mois 12 à 1500 mille livres. On dit que l'Abbé a fait la plus petite part possible à ses associés. Quelques jeunes femmes qui étoient du nombre, n'ont pas eu de quoi payer leurs marchandes de modes et l'agioteur est resté le maître de la bourse

Le bruit a couru que le Prince de Condé, le Duc de Bourbon, & le prince de Soubise avoient eu ordre de se tenir éloignés de la Cour. Voici quelle en peut être la source. Le Baron de Br. étant allé visiter ces princes à l'occasion du jugement du Cardinal, le premier lui fit demander, lorsqu'on l'eut annoncé, s'il venoit de la part du Roi. Sur la négative, on prétend que le Prince exprima militairement devant quelques personnes, qu'il n'avoit que faire de la visite. Chez le Duc de Bourbon ce fut pis encore; le Prince dit hautement, à ce que l'on assure, que sans le respect dû à un Ministre du Roi, il feroit jetter le Baron par les fenêtres. On ajoute que ces discours ont été rendus au Ministre qui en étoit l'objet, ou est parti de là pour dire qu'il s'étoit plaint au Roi de ces outrages & que S. M. en avoit fait justice, mais rien ne le confirme.

Le Roi vient de nommer la princesse de Bourbon, Abbesse de Remiremont. Cette faveur a été accompagnée du compliment le plus agréable. S. M. ayant dit qu'elle n'avoit pu faire un choix qui réunit tant de naissance & de vertus. Le Roi pouvoit ajouter: Et de beauté.

Le Contrôleur général prend de plus en plus le contrepied de cette ancienne maxime d'administration que: Toute matière d'agiotage est dangereuse dans un état. Il vient de créer pour 12 Millions de billets de la Compagnie des domaines, à l'instar des billets des fermes.

Quelques esprits scrupuleux sans désapprouver entièrement l'empressement avec lequel l'Evêque de Metz a accepté la grande aumônerie y trouvoient cependant peu de délicatesse. C'étoit l'offre d'un roi, mais la dépouille d'un homme malheureux. Le Prélat a rencontré la chose en répondant aux premières demandes de graces qu'on lui a faites que: les promesses du Cardinal de Rohan seroient toutes remplies, avant qu'il songeât à ses propres amis.

N. 27. Dep.... le 26. juin 1786.

Il est bon de rappeller aux grands qu'ils peuvent un jour connoître l'infortune, de citer les exemples qui peuvent réveiller leur humanité. un petit neveu du feu Roi Stanislas, le Comte de Miarinski, Généralissime des Palatinats confédérés de Pologne & retiré depuis quelque tems dans la sauvegarde du temple, vient de présenter au Roi un mémoire dans lequel il expose qu'il a consacré 1200. mille Ducats au service de la France, en remplissant les ordres de Louis XV. qui lui avoit fait lever une Armée de confédérés de 12 mille hommes, qu'il a commandés et soudoyés à ses frais. il se plaint de ce qu'après de tels sacrifices, il n'a pu obtenir qu'une médiocre pension de 6000 tt et reclame 4 millions 500 mille livres, montant du traitement de 12000 tt par moi qui lui avoit été promis au nom du feu Roi comme ces faits sont de notoriété à être prouvés, il est à croire que sa situation améliorera les dédomagemens auxquels il a lieu de s'attendre.

Le Cardinal éprouve des consolations dans son malheur. M. de la Rochefoucault étant instruit qu'il se trouvoit à l'abbaye de la Chaise-Dieu, certains sujets dont la présence pouvoit être désagréable à cet illustre exilé, leur a fait expédier, en sa qualité de supérieur de l'ordre de Cluny, des obédiences pour se rendre dans d'autres couvens.

Tandis que des hommes respectables cherchent à adoucir les maux d'une Princesse sévérement puni d'une démarche imprudente et légere, la méchanceté cherche toujours à les aigrir par son venin. On voit encore ces Epigrammes.

Malgré le gros factum, si souvent répondu
Et l'arrêt de la Cour si tôt rendu,
L'innocente candeur du Prélat de Saverne,
brille comme un Astre au fond d'une Lanterne.

La suivante regarde le S. Père. La nomination de l'Evêque de Metz à la grande Aumônerie, sans la condition de renoncer au Cardinalat, y a donné lieu.

A nos Princes chrétiens Rome a cessé de plaire
Puisqu'ils ne veulent plus chez eux de Cardinaux;
à présent fais ta bien ce qui te reste à faire,
Saint Père, fais toi juif, et vends de vieux chapeaux.

On a voit un nouveau mémoire du Comte de Cagliostro sur la Spoliation dont il se st déjà plaint, de la part du Commissaire et de l'exempt qui l'on conduit à la Bastille: cette contestation entre les préposés de la Police et un homme revolté d'un traitement aussi injuste qu'odieux, est la cause de tout citoyen; on desire généralement qu'elle soit soumise au jugement du Parlement, et que ce corps défenseur de la liberté et de la propriété, arrête et réprime les abus de ces actes de despotisme, punisse et confonde l'insolence et la rapacité des agens subalternes, qui profitant du trouble et de l'ignorance des victimes du pouvoir arbitraire, les insultent avec audace et les volent avec impunité. L'administration loin de s'opposer à cette punition, doit la desirer pour prouver que forcé de donner des ordres rigoureux, elle n'a jamais prétendu que l'exécution en fut plus révoltante que l'ordre même.

Monsieur a représenté le Roi ici, le jour de l'octave, et les gardes de S. A. R. ont fait son service. Le Prince qui est parti, le 23, pour Chantilly, a gagné, à ce qu'on assure, la maison de Mlle Guimard, et regarde incognito que pour en laisser la jouissance à cette charmante danseuse.

M. le Baron de Breteuil est à sa terre de Langu.

Du 30 juin.

Il ne faut pas demander de quoi l'on s'entretient ici. Le Roi voyage et les moindres

particularités que le commencement ont recueillies avec avidité, redites et entendues avec complaisance. A Nogent, une jeune femme perça la foule, se jetta aux pieds du Monarque et se mit à le contempler. vous vouliez voir votre maitre, vous voila satisfaite, retirez vous, lui dit le Capitaine des gardes. — il ne manque à ma félicité répondit elle, que de pouvoir embrasser un Prince aussi cher à la nation. Le Roi sourit et fit une inclination de tête que la jeune fole prit en signe de prendre pour un signal d'acquiescement à ses desirs, elle s'avança et l'embrassa le Monarque qui la laissa faire, puis lui dit en lui prenant la main: à mon tour Madame, et le baiser royal fut appliqué de manière à faire penser que la circonstance n'avoit pas déplu à S. M.

Le Roi est de retour ici. S. M. paroit très satisfaite de son voyage et se propose de faire de semblables, en différentes provinces.

On s'attendoit sur le sort de la Dame de la Motte; d'autres s'égaient sur cet triste sujet. on croit atroité envers tout autre, mais il faut avouer que la nature du personage dispense du scrupule un Prince d'Esprit a dit plaisamment qu'on n'étoit point de la marque sur l'épaule gauche puisqu'elle tenoit au bourbon de ce Côté. les faiseurs de Calembours ont dit que le Parlement avoit pourgé le Cardinal, et que le Roi l'avoit envoyé à la Chaise.

On assure que le Mémoire du Comte de Cagliostro sera dénoncé au Conseil. les personages qu'il inculpe se flattent d'en obtenir la suppression. le tems n'est point changé à cet égard.

Ce n'est pas Monsieur qui a gagné la maison de Mlle Guimard; c'est Mad. du Barry qui, quoique femme de condition et d'une assez belle fortune devra plus de réputation à cette maison célèbre qu'à tous ses autres titres.

L'absence du Roi et des Ministres a occasionné une disette totale dans les nouvelles politiques

Malgré la chaude protection que M. le Baron de Breteuil accorde au projet de M. de Fer pour amener beau de quelques petites rivieres à Paris, et quoique il paroisse généralement avantageux et économique, on ne se flatte point que l'arrêt du conseil qui en ordonne l'examen ait des suites favorables. Les commissaires examinateurs ont été nommés par M. de Calonne qui, comme bon fait, s'interesse fortement à la compagnie des pompes à feu des freres Perrier. Le public même penche naturellement davantage pour un établissement déjà en activité que pour un plan dont les avantages ne se presentent que dans une perspective fort éloignée. Au reste il ne faut pas imaginer que le bien ou le mauvais de chacun de ces projets, soit le mobile des parties qui se sont mis en avant pour chacun deux. Les actions des pompes à feu sont un des principaux objets de l'énorme agiotage dont la France est en ce moment le théâtre. Le prix exorbitant auquel ces actions sont montées a engagé beaucoup de capitalistes à spéculer sur leur baisse: ceux là sont les plus ardens protecteurs du plan de M. de Fer, et vice versâ.

On assure que M. Turgot est rappellé de son exil. C'est un rude adversaire à opposer au chef actuel des finances et l'on attribue ce prompt rappel aux spéculations qu'ont fait à cet égard les adversaires de M. de Calonne.

Le Parlement de Bordeaux est mandé pour le 22 de ce mois à Versailles; ce qui n'annonce pas trop de calme dans cette compagnie, ni peut-être de dispositions de la part du gouvernement à céder à ses arrêtés.

Le Parlement de Dijon qui étoit venu à Paris en grande députation et malgré la défense que le garde des sceaux lui en avoit faite à son audience de rentrée

audience du Roi et a été très mal reçu, il a eu ordre de s'en retourner le lendemain. il est question d'une dispute de mots avec le Ministre qui veut bien continuer la perception des octrois dans la Province de Bourgogne, suivant l'usage; mais qui refuse des lettres patentes pour cette perception et le Parlement au contraire qu'elle reçoive cette sanction légale.

Le Comte de Vergennes est allé la semaine dernière, par ordre du Roi, engager le Maréchal de Soubise à retourner au Conseil. en conséquence ce Ministre y a assisté dimanche dernier. on ne croit pas cependant qu'il continue longtems ses fonctions ministérielles, mais il a voulu répondre aux bontés du Roi et prouver aux gagistes qu'il n'avoit pas été chassé, mais que les circonstances l'avoient éloigné.

Il y a eu une petite discussion entre la Reine et Monsieur, pendant labsence du Roi. cette Princesse a prétendu que c'étoit à elle à donner l'ordre; le Prince a voulu le donner aussi: le Roi à son retour, a décidé en faveur de son frere.

La Reine a été pendant tout le voyage de Cherbourg, dans une retraite absolue à son Trianon; elle y a été saignée et Madame voulant savoir de ses nouvelles a été refusée.

Du 6 Juillet

On s'apperçoit déjà d'intrigues pour combattre le desir que le voyage de Normandie a donné à notre Monarque de visiter les autres parties de son Royaume on ne veut lui laisser voir que sa puissance et lui cacher le malheureux état de ses provinces de l'intérieur où habite la misere et où l'impôt dévore le pain du peuple. les tracasseries dans le dernier voyage a été la source des divisions

que la jalousie, l'ambition, l'intérêt sauront faire naître, pourront bien forcer le Monarque de ne point quitter sa prison Royale m'éloigner des hommes occupés à lui montrer tous les objets à travers le nuage Ministériel. combien de gens ont à craindre que quelque homme vrai n'ose lui parler avec la franchise éclairée du patriotisme et lui présente tous les abus, les injustices que l'on recouvre de son nom ! l'affaire de Bordeaux semble en être un exemple. l'influence que les Polignac ont eue dans les concessions contre lesquelles toute la guienne réclame vivement, est le prétexte d'une cabale active qui travaille à les détruire : on cherche à détacher la Reine de cette habitude amicale, en lui montrant l'avidité insatiable de cette famille. des Ministres ce parti qui, sous prétexte du bien public, servent leur passion et leur jalousie. le Parlement de Bordeaux est déterminé à la résistance et résigné à sa destruction; il défend ses foyers, c'est à dire une possession fondée sur le droit commun. les autres Parlemens se joindront à lui.

N. 29 De V... le 10 juillet 1786.

« Hier à six heures du soir la Reine sentit les premiers de l'enfantement, et à 9 heures S. M. était accouchée d'une Princesse qui a été nommée Mad. Sophie.

La Cour avoit, le même jour, pris le deuil pour le Roi de Portugal, la Reine qui n'aime point le noir ayant désiré qu'il se portât pendant ses couches.

Le voyage de Cherbourg offre aux Gazetiers une matiere inépuisable. Voici à ce sujet des anecdotes qu'ils n'imprimeront pas.

Le Roi a paru d'abord étonné autant que touché des transports du peuple à son passage. il ignoroit sans doute que le françois pénetre dans le Coeur de son maître pour le juger et qu'il connoit les vues droites et bienfaisantes de Louis XVI. dans les provinces on n'identifie point la personne du Monarque avec le Gouvernement: — Pourquoi, dit en route S. M., reçois-je ici des témoignages d'amour auquels je ne suis point accoutumé ?. je le vois reprit-elle, il faut que l'on m'ait fait une bien mauvaise réputation à Versailles. » » sur la fin du voyage, le Roi remarquant moins d'empressement de la part du peuple: je n'apperçois bien dit il, que j'approche de Versailles; mais j'en sortirai souvent, et j'irai plus loin que Fontainebleau. » tandis que le Roi était à bord du Patriote devant Cherbourg, le vent tourna subitement, et le Commandant fit virer de bord. » où nous conduiroit le vent, demanda le Roi ? — Sire, en angleterre : — oh, j'irois volontiers, reprit S. M., les anglois ne me recevroient pas mal; et dans ce Pays là on ne trompe point les Rois. »

La prochaine arrivée de tout le Parlement de Bordeaux est la grande nouvelle du jour. il apporte suivant l'ordre qu'il a reçu, tous les registres depuis l'année 1782. il apporte

aussi, mais comme on fera bien, sans ordre, la liste de toutes les personnes qui font pas prises à obtenir les concessions qu'il voudroit rendre sans effet et celle des entrepreneurs qui font un pont d'or aux protegés, pour mettre en valeur à leur profit les graces de la Cour. le Parlement de Bordeaux a eu ordre de se diviser en trois bandes les gens qui entendent finesse à tout, prétendent que c'est une précaution Politique qui a pour objet de gagner les membres plus facilement les uns après les autres, ou même d'introduire un Schisme par mieux.

M. Taulon est toujours dans son exil. Mad. Adelaide tente de Roi ayant demandé son rappel, on la fait dépendre dans une lettre satisfactoire que M. Taulon n'a pas voulu écrire, ne se croyant pas coupable.

Je passe pour constant que le Roi d'Espagne a fait demander toutes les ordonnances rendues par l'Empereur pour la reforme des couvens et des différens ordres religieux, pour les traduire en Espagnol, et que S.M. C. se propose d'en faire un bon usage. quand M. Franklin apprendra cette nouvelle, il répetera aux défenseurs de la nation Espagnole, ce qu'il leur a dit souvent, que, toute ignorante et superstitieuse qu'étoit l'Espagne, elle seroit sage avant la France. déjà elle nous a donné une preuve de sa sagesse dans la maniere dont elle a procédé à l'expulsion des jésuites.

Le Cardinal de Rohan vient de recevoir un nouvel affront qu'on regarde ici comme le coup de pied de l'âne. on assure que le Pape lui a fait redemander la barette, sous le frivole prétexte de n'avoir point comparu à Rome, ainsi qu'il lui étoit enjoint par le bref de S.S. il est facile de voir que c'est un nouveau tour de parti acharné contre l'ancien grand-Aumonier.

Du 11. juillet

Les dernieres lettres patentes rendues au sujet de l'affaire de Bordeaux, ont fait penser que la Cour avait pris le parti de la condescendance. C'est un erreur, et les Parlemens n'ont pas pris le change à cet égard. les agens du despotisme sont très irrités d'une résistance qui arrête toutes leurs entreprises. celle-ci qui s'appuyait sur l'intérêt personel de quelques particulieres en faveur, avait un objet très étendu, et le public n'a pas apperçu le plan du Ministre qui l'a connu. il s'agissoit d'en venir à l'imposition d'un cens sur tous les possesseurs qui prouveroient la légitimité de leur jouissance, et à l'établissement d'un impôt considérable sur les rivera ins qui n'auroient pas de titres constatés. il vouloit également mettre une redevance sur tous les propriétaires agent des bois et sur les communautés municipales et ecclésiastiques qui ont le droit de chauffage. le Parlement de Toulouse a donné un arrêt d'adhesion à celui de Bordeaux et les autres Parlemens vont suivre. cette insurrection domaniale est effrayante. elle intéresse tous les citoyens.

Le Roi a nommé une Commission de Conseillers d'Etat pour examiner les plaintes du Comte de Cagliostro: ce qui annoncerait que l'on veut soutenir les agens de l'autorité, si Monsieur frere du Roi ne soutenoit hautement cet énigmatique personage, il n'est point vrai que l'histoire de la naissance de S.A. verifiée, mais il est que la maniere dont il a été traité intéresse tous les hommes sensibles à son sort. s'il réussi à corriger dans notre Gouvernement l'abus d'Dieux dont il se plaint, ce sera la plus belle cure qu'il ait jamais faite.

L'Assemblée du Clergé est ouverte: elle a trois objets: la résistance de ce Corps aux réclamations du Domaine, qui dure depuis près de cent ans, est plus difficile à vaincre que celle des Parlemens. les pauvres curés à portions congrues pourront gagner à ces grandes discussions, au milieu desquelles la juste augmentation de traitement que l'humanité réclame en leur faveur, passera plus facilement

Le Cardinal de Rohan n'est point décardinalisé comme le bruit en avoit couru. On prétend même qu'il s'est un peu raccommodé avec toutes les puissances, que toute la Cour excepté la reine qui a été trop offensée pour fallinter en sa faveur, cherche à advancir son sort, et que l'on espère obtenir pour S. E. la permission de se retirer à Saverne. On va jusqu'à dire que la dame de la Motte sortira de l'hôpital pour aller dans un couvent. C'est Monsieur frere du Roi qui a soutenu la sévérité du Monarque que l'on avoit déjà ébranlée à son sujet. Un calembour que le motif de bienfaisance qui l'a dicté doit faire trouver bon, a disposé le souverain à la clémence en vers cette femme en appellant le pardon sur ses levres. Pendant que l'on représentoit à S. M. l'horrible situation où se trouve une Valois: Mais, Sire, dit un prince dont la gaité et la bonté marchent de front, songez combien on aura de peine à marier M. le Dauphin quand on saura qu'une de ses parentes est à l'hôpital.

Madame s'est rendue subitement la semaine derniere, à minuit au Palais de Luxembourg où étoit son auguste époux. On prétend qu'elle croyoit le trouver avec la Comtesse de Balby. Elle ne s'y étoit pas, et l'on ajoute que le prince montra beaucoup de mécontentement de cet injuste soupçon. Madame retourna sur le champ à Versailles. On a remarqué que Monsieur fait souvent avec plaisir l'éloge des beaux cheveux de la Comtesse de Balby, mais aucun autre motif ne paroit justifier les inquiétudes d'une épouse qui s'allarme trop facilement et qui a jetté la premiere les fondemens de la faveur de celle qu'elle croit sa rivale.

Nous venons de recevoir de Chamberry la note exacte de l'aug-

mentation que le Roi de Sardaigne fait dans son Etat militaire.
Elle consiste dans un régiment d'infanterie de quatre bataillons, qui a été
nommé Lombardie, & deux régimens provinciaux sous le nom
d'Aqui & de Suze. Les douze anciens régimens provinciaux ont été
augmentés d'un bataillon, ce qui avec les deux nouveaux fait dans
cette partie une augmentation de seize bataillons. Les régimens provin-
ciaux sont la milice de l'Etat; ils existoient dans la guerre de 1741,
& y servirent avec distinction. A le moyen on peut évaluer l'armée
de Sardaigne à 40 ou 45 mille hommes: elle ne peut que donner
un poids réel à la confédération que l'on assure toujours être formée
entre les différens princes de l'Italie, pour s'opposer aux entreprises
de voisins ambitieux. On ne doute point que cette ligue ne soit
appuyée par la France & surtout par l'Espagne. Nous devons prévoir
que nous savons opposer des obstacles aux desseins de nos alliés, quand
ils blessent nos intérêts & ne point nous brouiller avec eux.

La Marquise de Boufflers, sœur du Maréchal de Beauveau vient
de mourir. Le Marquis de Mondragon fils du Maître d'hôtel du
Roi a épousé ces jours derniers, Mlle. de Sourdon, & le Maréchal
de Soubise a donné le repas de noces.

Du 20 Juillet.

La grande entreprise dominicale qui occasionne tant de trouble
depuis quelque tems, inspire un intérêt qui s'accroît de jours en jours.
Le parlement de Bordeaux qui par sa résistance arrête ses progrès
cette nouvelle branche de vexations, arrive par Colonnes & doit
être rassemblé ici ce soir. Il marche avec armes & bagages, c'est

à dire aux greffiers & registres. 117 membres le composent & coup même que leur âge ou leurs infirmités pourroient dispenser de cette pénible course ont vu la cour être. Leur reception sera peu agréable mais leur voyage est infiniment honorable. Ils ont tout prévu par leurs arrêtés jusqu'aux démissions inclusivement. Les Ministres n'ont pas vu dans le premier moment qu'il étoit inouï de déplacer un parlement pour le punir d'avoir protégé la propriété de priver une province entière de ses juges dans le moment le plus essentiel pour ceux qui ont le malheur de plaider, & très maladroit surtout de renouer une espece de confédération parlementaire, que cette rigueur envers le parlement de Bordeaux peut & doit produire. L'arrêté d'adhesion du parlement de Toulouse est plus rigoureux encore que celui qui va être déchiré par le Roi. Le parlement de Paris, plus courtisan & par conséquent moins décidé ne pourra pas se dispenser d'un acte pareil, et peut-être que cette réclamation générale empêchera le succès d'entreprises qui menaceroient la France entière si le premier essai réussissoit.

La lecture du réquisitoire de M. Seguier n'a pas été commencée le 14 comme on l'avoit cru. Elle est encore différée. Il est naturel d'y regarder à deux fois quand il s'agit d'immoler un Magistrat respectable comme M. Dupaty, et d'élever la voix contre le défenseur de l'humanité.

On disoit dernièrement dans le Cercle diplomatique que le bruit des canons qui avoient célébré la présence du Monarque à Cherbourg, s'étoit fait entendre jusqu'à l'Isle de Wight. Le chargé d'affaires d'Angleterre répondit qu'il s'étoit que de longtems on n'en entendroit pas d'autres. Il paroît que notre politique conciliante fait enchaîner

de branches d'Olivier toutes les puissances maritimes ou navales. On connoit déjà l'art avec lequel elle soutient & soutient à la fois les Césariens & les Anti-Césariens; elle ne se sert pas moins habilement de son influence en Hollande entre les Cabinets de Dublin & de St. James. Mais ces moyens peuvent-ils avoir des suites stables & de durée? Je suis à craindre que le règne glorieux de M. de Vergennes soit longtems regretté!

N.31. De V.... le 26 Juillet 1786.

On a déjà remarqué depuis longtems que la Bastille et Bicêtre même semblent n'avoir fait qu'accroître la fureur de libelliser. Chaque instant voit éclore de nouveaux Pamphlets contre les gens en place. Voici la plaisanterie du jour.

= J'étois au restaurateur du Palais royal. J'écoutois deux hommes qui s'entretenoient à une table reculée. — que pensez vous des opérations du sieur de Brienne à l'un a son ami? n'est il pas bien étonnant qu'un homme comme M. de C.... qui pompe la substance de la nation sans enrichir le Roi, se maintienne si longtems en place? il est impossible que son regne se prolonge davantage, et je parie qu'avant six mois nous le verrons détrôner par M. Foulon. — je ne me permettrai pas, répondit l'autre, de juger la conduite du Chef de la finance; mais a coup sûr si nous sommes témoins de la disgrace, ce ne sera pas M. Foulon qui lui succedera. — et pourquoi donc cela? par une raison toute simple; par la regle de l'intermittence. — la regle de l'intermittence! daignez m'expliquer ce que cela signifie. — je vous rendrai la chose sensible en vous faisant passer en revue une serie de neuf à dix Contrôleurs généraux. je commencerai par la Verdy, fripon qui a précédé de main en main d'honnête homme. à celui ci a succédé l'épouventable abbé Terrai qui a cédé sa place à un sage, à un ami des hommes à M. Turgot. M. de Clugny, nouveau fripon s'est emparé du Contrôle avec lui. Sa mort l'a laissé le Champ libre à M. Necker qui a occupé trop peu de tems un poste qu'il rendoit respectable par son excellent genie d'administration et ses vues bienfaisantes. C'étoit le tour d'un fripon: on nomma M. Joli de fleuri. le tour d'un honnête homme, M. D'ormesson, parut, et enfin l'intermittence. toujours immuable dans sa

Sa marche à placé M. de Calonne à la tête de l'impôt or vous voyez clairement qu'il est impossible que M. Foulon, fripon de sa nature ait le droit de le remplacer. Le Calcul est non seulement curieux, mais il offre un resultat consolant pour l'humanité. Tout n'est pas désespéré, quand la vertu et le vice gouvernent alternativement.

On ne peut pas douter que l'affaire du Parlement de Bordeaux n'ait contribué beaucoup à augmenter l'humeur et le mécontentement dont cette Paroisse est une explosion. Ce corps a été introduit, vendredi dernier par M. de Vergennes, près du Roi, qui la reçu dans son appartement assis dans son fauteuil au milieu de ses ministres. S. M. ordonné que l'on mit à ses pieds tous les registres renfermant des arrêtés directement ou indirectement relatifs à l'affaire des alluvions. Elle a ensuite déclaré qu'elle avoit nommé M. de Savigny et M. Vidaud de la tour pour les examiner conjointement avec le garde des sceaux et le procureur general. Le parlement a eu ordre de rester à Versailles pour y attendre les volontés ultérieures du Roi. Pauvres plaideurs de Bordeaux, prenez patience.

La séance n'a duré qu'une demi heure. le Roi a montré la plus grand Calme et la plus parfaite modération dans son air, son ton, ses paroles. On assure que S. M. veut lire elle même tous les arrêtés du Parlement de Bordeaux et qu'elle a dit après l'audience: je crains qu'on ne m'ait induit en erreur mais qu'on y prenne garde je m'en souviendrai.

Mrs de Polignac font de grands efforts pour accréditer leur désaveu de la part qu'ils ont à la Compagnie des alluvions. Quoiqu'il en soit, l'âme de notre Monarque pour le vrai et le juste, ne laisse plus guères d'espoir aux

avides speculateurs qui avoient compté sur les immenses profits de cette entre-prise.

La Cour doit partir pour fontainebleau, le 9 du mois d'octobre. on fait beaucoup de reparations et d'embellissemens à ce vieux Château. Le Comte d'angeviller a Chargé M. Barthelemi peintre de l'academie, de raccommoder ou de gâter les peintures du Primatice et de Nicolo qui ornent la galerie de François I.

Le Roi vient de rendre à la maison de Talleyrand-Périgord la nomination de 24 bourses fondées par ses ancêtres au College de Toulouse dans le 12me siecle. Le ministre s'en étoit emparé à l'occasion des troubles de religion qui suivirent cette époque.

Du 28. Juillet

Nous attendons incessamment les L.L. gouverneurs des Pays-bas l'époque de leur voyage ayant été fixé à celle du rétablissement de la Reine.

Les actions de la Compagnie des Indes ont éprouvé une baisse momentanée, mais qui n'a point été durable; des motifs de haute speculation s'étant opposés à la création projettée de nouvelles actions. Les bureaux du Contrôleur général sont pour le moins autant occupés des affaires d'agiotage que de celles de l'Etat.

On a donné beaucoup de détails sur le voyage du Roi à Cherbourg, mais on n'a rien dit de la conduite que le maréchal de Castries y a tenue. Le Ministre y a joué un rôle caractère de probité de la manière la plus marquée. Il a laissé S. M. s'entretenir avec les officiers de la marine en évitant soigneusement d'être présent à ces conversations. Ainsi elle a pu leur faire toutes les questions que lui aura suggéré son désir de connoître la vérité, et ils ont pu lui répondre avec la plus grande liberté.

Le Cardinal de Fleury avoit inspiré au feu Roi une espece d'aversion pour la marine. Louis XV étoit persuadé que la France ne pouvoit avoir une, s'il le disoit, ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il détestoit cordialement les Anglois & qu'il souffroit patiemment leurs avanies.

On est fort impatient de savoir la décision du Roi sur l'affaire de Bordeaux. Le Monarque jugera avec impartialité entre le parlement et ses Ministres. On dit que M. de Calonne est fort inquiet des dispositions que le Roi montre en cette occasion. Déjà le public lui fait succéder M. le Noir. Tous les membres de l'aréopage gascon sont allés ici, mangeant alternativement à la table du garde des Sceaux. Ceux qui ont voulu voir la capitale, n'ont pu faire cette course qu'en fiacre & avec le plus grand incognito.

Jamais la calomnie & la malignité ne se sont permis plus d'audace que depuis quelque tems. C'est une suite de l'importance que la frivolité des recherches donne aux propos & aux libelles. Le mépris doit être la seule punition de ce qui est méprisable. L'imbécillité & la méchanceté de celui qui veut juger ses maîtres, sonder & blâmer leur conduite ne méritent pas seulement d'exciter leur ressentiment. Je me reprocherois donc également comme en vous parlant de quelques nouveaux emprisonnemens, & en vous rapportant ce qui y a donné lieu.

Les absurdités les plus ridicules peuvent éclore dans un tems où l'on feint
craindre qu'elles ne s'accréditent. Le Comte d'Artois a fait une chute de
Cheval qui l'a obligé de garder le lit: on a répandu qu'il s'étoit battu
avec le duc d'Orléans qui l'avoit blessé. On voit dans une ordonnance manuscrite
au sujet de l'affaire du Cardinal qu'il a protesté à Mad. de Marsan que des
explications antérieures et réelles avec la reine, l'avoient disposé
à son étrange crédulité dans le rendez vous avec Mlle. Oliva: que
dame la Motte a été sacrifiée à une vengeance secrette, qu'elle étoit
la maîtresse d'un Ministre dans le tems où elle fut arrêtée et que pour
cette raison l'on refusa d'entendre ses témoins. &c. Mais laissons
toutes ces frivoles suppositions.

Il en est une que l'on peut admettre avec moins de répugnance
c'est que le renouvellement de la prétention de l'Avocat Linguet contre
le duc d'Aiguillon est l'ouvrage des ennemis de ce Ministre, de ceux
qui craignent quelque retour de faveur pour lui. La réclamation de
S. Linguet, fournira-t-on, l'occasion de réveiller le fond de l'affaire.
Si, comme on l'assure, M. Linguet veut en même tems attaquer le
gouverneur de la Bastille, il fera sans doute cause commune avec le
Comte de Cagliostro, qui a remis ses intérêts entre les mains de M. d'Epre-
ménil, Conseiller au parlement. Ce sont de rudes adversaires pour M. de
Launai, et pour tous les agens de l'autorité arbitraire qui a joignent
encore par leurs mauvais traitemens (et quelque fois par leurs fripponneries)
à l'odieux des lettres de cachet.
M. Linguet est à Paris sous la protection de l'Empereur qui a demandé
lui même le sauf-conduit nécessaire à sa sureté.

Du 2 Août.

Le parlement de Bordeaux a eu samedi dernier une audience du Roi

qui a duré 7 heures; elle a commencé par un discours très fort de explications d'un despotisme oriental: Ce n'étoit qu'un voile pour cacher la marche rétrograde qu'on a eu la maladresse de faire faire à l'autorité pendant huit jours les Commissaires ont été occupés qu'à chercher un Mezzo termine pour satisfaire les sujets sans compromettre le Monarque. Ils vouloient en même tems sauver le Ministre de la chute que devoit lui mériter sa conduite indécente despotique inconséquente. La lettre qu'il avoit écrite au Chevalier de Jessé agent de la Compagnie protégée, et qui avoit occasionné l'arrêt rigoureux du 31 Mai a donné lieu à une explication très vive entre le premier Président & M. de Vergennes. Quoiqu'il en soit les alluvions reflueront à ceux qui les possedent. Le Roi a dit qu'on avoit mal interprété ses intentions et qu'il seroit aussi attentif à conserver la propriété des particuliers que celle de ses propres domaines. Vous montrer encore que le parlement n'avoit point été appellé uniquement à cause des cataractes arrêts de défense qui attaquent l'autorité, le Roi a fait biffer tous les arrêts sur les forces sur le Procureur general Dudon fils, toute la procedure contre le Chev. de Jessé & a fait enregistrer ces lettres patentes qui seront bientôt connues. Le parlement est content & les Ministres se sont tirés d'un mauvais pas. On dit que le Chevalier de Jessé qui a osé se montrer ici pendant le séjour du parlement a été mis à la Bastille.

M. Agrain d'Allerets, Lieutenant-civil ayant demandé sa retraite d'une place dont les travaux continuels & pénibles ne sont pas compatibles avec son âge & le délabrement de sa santé, le Roi a nommé pour le remplacer M. Titon de Villotran qui a été rapporteur de l'affaire du Cardinal. Cette récompense s'accompagne d'une remise de cent mille ecus sur le prix de la charge qui l'oblige d'être à toutes les minutes de jour & de nuit l'organe de la justice & le pere des Citoyens.

N° 33. De S..... le 8 Août 1786.

On a fait mille contes sur les circonstances de l'averse du parlement de Bordeaux. Ne croyez jamais, ell., que les membres de le corps se soient permis d'abuser de leur admission aux pieds du trône pour s'immiscer dans les affaires générales du gouvernement et attaquer directement la confiance que le Roi accorde à ses Ministres. Il est également odieux et absurde d'avoir osé répandre qu'ils avoient cherché à prévenir le Monarque contre le Chef même du conseil, le grand homme à qui la France doit la Gloire qu'elle a acquise, depuis plusieurs années, dans la guerre et dans la paix.

On dit que ell. de Calonne a acheté six mille exemplaires des remontrances imprimées du parlement de Bordeaux, et-ce pour empêcher qu'elles soient trop connues?

L'exempt de police Henri a reçu l'ordre de saisir la seconde partie du Compte rendu de l'affaire du Cardinal de Rohan, ce qu'il a exécuté la semaine dernière.

C'est ainsi que ell. de Calonne et ell. de Breteuil ont trouvé un moyen infaillible de faire rechercher avec empressement deux écrits qui leur déplaisent.

Le premier président du parlement de Paris s'étoit fait inscrire pour 200,000^{tt} dans l'emprunt en rentes viagères de 1780, et sur cette soumission a touché 18,000^{tt} par an. Ell. d'Harvelai garde du Trésor Royal en a rendu compte dernièrement au Contrôleur général qui dans sa position vis à vis des parlemens n'a rien voulu prendre pour lui et a mis le fait sous les yeux du Roi. Sa M. a ordonné

que le Magistrat rendroit tous les revenus qu'il a touchés et que sa rente seroit regardée comme non établie : on assure que cette décision a porté M. d'Aligre à demander sa retraite : M. Dormesson doit lui succéder, suivant l'usage du tableau des présidens à mortier.

M. Linguet est allé à Bruxelles, pour y faire imprimer ses mémoires à cause des difficultés que conformement aux ordres de la Cour, la licence de sa plume éprouve de la part des imprimeurs de la Capitale : on assure cependant que le duc d'Aiguillon, craignant l'issue de la procédure a fait supplier le Roi d'en arrêter le cours, se soumettant à ce qu'il plairoit à S. M. de décider elle même entre lui et son ancien avocat.

Le parti que prend M. Linguet d'imprimer dans l'étranger diminue infiniment le nombre de ses partisans : quand même il ne publieroit que des vérités, n'est il pas odieux qu'un dépositaire de la confiance mette au jour les aveux qu'il a reçus de la bonne foi : le Cabinet d'un défenseur devroit être pour le Client, un sanctuaire aussi sacré que le confessional. D'après ces impressions on a fait la charade suivante dont vous devinerez facilement le mot.

Mon premier sert à prendre
Mon second mene prendre
et Mon tout est à prendre.

du 10 août.

On attend des nouvelles de Bordeaux sur la réception que le parlement y aura éprouvée à son retour. La satisfaction qui lui a été accordée contre les chefs de griefs s'est bornée à un exil momentané : il paroit que les prétendus engagemens

et Concessions avoient quatre personnes principales. les plaisans ont imaginé de les désigner maintenant sous le nom de Quatre Meridians.

Le duc d'Harcourt a beaucoup gagné dans la faveur du Monarque, pendant le voyage de Cherbourg. on dit même que le seigneur a tellement plus à son goût que celle à celle les yeux sur lui pour la place de Gouverneur des enfans de France. le duc de Lauraguais fils de celui qui a présidé à l'éducation de Louis XVI, ne cesse de solliciter pour obtenir cette belle et importante place. le Roi lui a dit un jour à cette occasion: Je suis bien fâché de vous refuser, mais vous savez que vous et moi, nous avons été élevés on ne peut pas plus mal.

L'assassinat heureusement manqué du Roi d'angleterre a donné lieu aux suppositions les plus odieuses et les plus atroces c'est notre usage de chercher des motifs extraordinaires à tous les événemens. on a remarqué que cet attentat s'est commis au moment même que George III a refusé de payer les dettes de son fils; mais on a cru sauver l'honneur des réflexions que l'on s'est permises, en observant que le Prince a un parti nombreux dont dont les têtes n'ont pas toujours annoncé des principes vertueux. on se rappelle qu'après l'attentat de damiens, la calomnie a joué chez nous un semblable rôle. les suppositions odieuses qui allarguerent alors un Prince respectable n'ont peut-être pas eu d'autre base que la conversation suivante très peu connue. Louis XV reprochoit un jour au dauphin son fils les petitesses auxquelles le portoit son amour pour la religion, qui tenoit du fanatisme. oui, mon pere lui répondit le Prince

je suis tellement pénétré de la soumission due à la Religion, que si elle m'ordonnoit de descendre du trône, je ne balancerois pas un instant. — Et si elle vous ordonnoit de monter, reprit le Roi avec humeur et en lançant au dauphin un regard irrité?

Les bruits d'une guerre prochaine dans le levant ont pris ici quelque crédit mais ce ne sont que des conjectures qui reposent sur des mouvemens peut-être très mal interprétés. il est plus probable que l'empereur attend un événement dont le nord est menacé pour s'occuper avant tout autre projet, de l'élection d'un Roi des Romains.

N. 34. De S. . . . . le 17 Août 1786.

L'affaire de M. le premier Président occasionne beaucoup de fermentation. La vengeance que M. de Calonne a prise de lui a été complette. Le Ministre a découvert que son prédécesseur avait accordé à M. Doligny la petite douceur de faire un placement de 200, 000 livres sans fournir un écu, sous la condition de surveiller l'enregistrement de l'Emprunt. On savait déjà que ce Magistrat était avare au suprême degré et que il placait à gros intérêts; mais on ignorait qu'il eut trouvé le précieux secret de se faire des rentes sans Capital. Le Parlement doit s'assembler pour décider si l'on continuera de communiquer avec lui jusqu'à ce que son successeur soit nommé; car il paraît certain qu'il a reçu l'ordre de se démettre.

Cette délicatesse fait plus d'honneur au Parlement que sa conduite dans l'affaire de M. Dupaty. D'après le réquisitoire de M. Seguier qui deshonore, dit-on, la fin de sa carrière, le Bureau prouvera par le feu que M. Dupaty a voulu élever la voix en faveur des innocens condamnés à la Roue. Il a été en même tems ordonné de faire des recherches contre l'auteur du Mémoire, mais M. Dupaty a fait notifier juridiquement qu'il était sorti de sa plume et qu'il prétendait le justifier légalement et plaider lui-même contre M. Seguier pour défendre sa cause, celle des Juges infortunés et celle de l'humanité gémissante sous le code barbare de notre jurisprudence criminelle.

Le Père de Figaro sollicite des lettres de cachet contre ses ennemis, tandis que Figaro déclame sur la scène contre la Bastille. Il a cru l'abbé de Boullon auteur du libelle intitulé, vie de Beaumarchais, a fait enfermer la perle de son prétendu Biographe, et la fait garotter et conduire devant le Ministre qui lui a rendu la liberté. l'abbé a été ensuite exilé seulement à 200 lieues de Paris. heureusement pour celui-ci, que le courroux éternel des Lettres de cachet, M. d'Epremesnil s'est jetté dans la mêlée, et a fait suspendre l'exécution de l'ordre d'exil. maintenant l'abbé va rendre plainte contre M. de Beaumarchais et prouver que la brochure en question est d'un M. Mercier qui est passé dans l'autre monde depuis qu'il l'a écrite.

Du 19 Août

Nous n'avons point de nouvelles. les dernières lettres de Berlin annoncent que l'affoiblissement du Roi et l'hydropisie étoient tout à fait, le fil de sa vie tient toutes les opérations politiques suspendues. on s'occupe en pures spéculations. nos visis remarquent que l'héritier du Trône Prussien se trouve en Silésie en même tems que l'Empereur en Boheme, et ils tracent le plan, l'objet, les effets d'une conférence aussi importante que celle de Mohilow. ils avouent que les affaires de la Turquie peuvent n'avoir été que un prétexte pour diriger conformément à d'autres vues la distribution des Troupes Impériales; mais si les uns prévoyent une guerre terrible, d'autres affirment que

l'Empereur et le nouveau Roi de Prusse fendront parfaitement ensemble aux dépens de qui il appartiendra.

Pour ne point nous occuper de rêveries et de conjectures hazardées, tenons nous en aux affaires de l'intérieur. Tous les yeux sont fixés sur le parlement et sur les affaires de jurisprudence. M. Dupaty perd beaucoup des siens parlant sans cesse en rend justice à ses intentions, à son cœur; mais on craint qu'il ne se soit livré trop légèrement. Le Parlement de Bordeaux qui ne le porte pas sur ses registres qui en qualité de Président à Mortier par ordre de la Cour, profitera de cette occasion pour élever un nouvel orage contre lui. La noblesse de ses procédés doit au moins lui conserver la vénération publique. au reste l'affaire des trois rois est pendante au Conseil d'où l'on croit qu'elle sera renvoyée au parlement de Rouen. ces Magistrats chercheront sans doute à ramener le public prévenu contr'eux par l'affaire de Salmon, en mettant la plus scrupuleuse attention dans la révision de cette délicate affaire.

M. Tronchet avocat au Conseil sert chargé de la défense du Commissaire Chenon fils contre le Comte de Cagliostro. le public ne voit pas de bon œil qu'il entreprenne une pareille cause.

M. Beaujon est fort mal. il laissera beaucoup de gens à consoler. un Testament qui forme un gros volume in folio allegera leur douleur. M. Durvey agent de change a acheté son hôtel onze cent mille livres, non pour le Roi, comme on l'a dit, mais pour le Comte d'Artois

N. 35. De N... 24 Août 1786.

Il est arrivé ce moment fatal que redoutent les admirateurs de l'un des plus grands hommes de ce siecle, les amis de la paix et de la tranquillité, les speculateurs qui manquent de confiance dans la politique de la Cour et inquiete de notre Cour. Un Courier de Berlin nous apprend que ce trône est maintenant occupé par Frédéric Guillaume II. On sait d'avance que les éloges du Roi nouveau dont les Gazettes seront incessamment remplies, ne sont point de basses adulations: on sait que sous l'apparence de la dissipation et d'un goût effréné pour le plaisir, ce Prince faisoit les études les plus approfondies de l'art de Gouvernement et celui de la guerre. Ses grands talens se sont montrés en diverses occasions; toutes les personnes qui l'ont approché citent mille traits qui prouvent sa noblesse, la générosité de ses sentimens. Son peuple sera heureux. Il évitera les erreurs du système fiscal de son prédécesseur qui, dans cette partie seule, a quelquefois affecté d'être grand. Enfin le trône Prussien ne perdra rien de son éclat ni de dans ni au dehors; mais ses adversaires, ne voient-ils pas ce moment favorable pour faire valoir leurs prétentions? C'est une question importante qu'il est difficile de résoudre d'après l'opinion générale sans concevoir des craintes pour notre propre gloire. On croit que Joseph II. et le nouveau Roi se rapprocheront, s'entendront ensemble; que l'élection d'un Roi des Romains, l'échange de la Baviere, l'affaire de Dantzig, le rétablissement du Stadhouder et d'autres points sur les quels nous perdrons une partie de notre influence, seront arrangés à la fois, sans trouble et sans contradictions.

Il est une autre grande affaire qui se fait conduire dans le silence en allemagne, et qui paroit approcher de son terme. C'est la rupture des liens qui attachoient encore pour le temporel la partie Catholique de cette contrée au siege de Rome. Il se fait tenu à Ems une conférence ecclésiastique sur trois points principaux.

1° Il s'agissoit de chercher des moyens pour se débarasser de la juridiction de tous les Nonces en allemagne, on conformoit à un reseript impérial.

2° De revoir les Griefs de la nation germanique, de les porter au Chef de l'Empire et de réclamer sa protection pour que le Pape y remédie, en rétablissement en même tems les droits primitifs des Evêques allemands.

3° De faire de nouveaux arrangemens au sujet de la discipline ecclésiastique, par exemple, pour les différentes dispenses l'abolition des jours maigres, &c.

Les conférences étant terminées, on attend avec impatience la décision de l'Empereur auquel on en a envoyé le résultat. Il paroit peu nécessaire de s'inquiéter de l'avis de la Cour de Rome à cet égard. On ne le lui demandera pas, on le dictera.

Du 28 Août.

Les lettres d'allemagne annoncent ici tous les esprits. Chaque jour on apprend des nouveaux traits qui annoncent qu'aux grandes qualités de son prédécesseur Frédéric Guillaume réunira les sentimens d'humanité que les souverains se croyent quelquefois obligés de combattre, la générosité qui sacrifie des vues d'ambition au bonheur de tout un peuple, la magnanimité qui dédaigne les moyens d'une politique foible dont les succès ne sont que momentanés on a pensé qu'au moment de la mort de Frédéric III. le nouveau Roi a écrit entièrement de sa

main à l'Empereur une lettre remplies d'expressions amicables, et qu'il s'y est engagé à lui faire une visite à Vienne, dans le courant du mois de Septembre. Si ce fait se vérifie, à quelle grande révolution ne doit-on pas s'attendre dans le système politique de l'Europe? en se rappellant la situation ou s'est trouvée la france lorsque les cours de Vienne et de Petersbourg ont été en bonne intelligence et en réfléchissant sur les ménagements que toutes deux ont depuis quelques années laissé souvent entrevoir, sur nos procédés. on sent combien alors les grands talens de nos ministres auront à s'exercer.

L'affaire du Parlement de Bordeaux a été l'occasion d'un grand bien. on se souvient qu'en a dans plusieurs objets, fait la réserve à son conseil l'examen de l'article des corvées et a déclaré qu'elle ne souffriroit pas que les Parlemens y portassent d'obstacles à ses vues sur un objet si intéressant pour la partie la plus précieuse de son peuple. On désespéroit maintenant la réalisation de ce que plusieurs ministres et particulièrement le bienfaisant Turgot avoit projetté et essayé pour décharger les agriculteurs de ce fardeau. il vient d'être arrêté que les corvées seroient converties dans un impôt pécuniaire. les Parlemens dans les membres seront curieux de voir la Cour et la Capitale, chercheront peut être à mettre des entraves à cette sage disposition; mais il ne paroit pas que l'on doive jamais tenter de renouveller la scène de celui de Bordeaux qui n'est bonne à voir qu'une fois. quant au clergé, il est assemblé, et la crainte de pis lui ôtera toute idée de résistance

Ce seroit un miracle que le plaidoyer de M. Linguet et le mariage de la fille Salmon n'eussent pas coûté la vie ou quelques membres à plus d'un curieux. Une affluence prodigieuse s'est partagée le même jour entre le palais et la paroisse de S. Severin pendant que M. Linguet se vantoit hautement d'avoir sauvé l'honneur et la vie à M. le Duc d'Aiguillon qui ensuite s'était occupé de sauver son argent. Tandis qu'on prodiguoit des applaudissemens ses fantasmes, on en accordoit des plus légitimes à l'union de la fille Salmon avec son amant. Ce mariage s'est fait sous les auspices de la Maison d'Orleans. Mad. de Genlis devoit y assister avec ses élèves ce qui n'a pu avoir lieu à cause d'une circonstance fâcheuse. Mad. la Duchesse d'Orleans fut obligée, le même jour, de se résoudre à subir l'extirpation douloureuse d'une polype dans la matrice.

Sa Reine doit aller à Paris, mardi prochain, pour ses relevailles de coucher de la métropole; elle se rendra à la nouvelle église de Ste Geneviève et n'ira point au spectacle, comme l'année dernière. S. M. ira au Jardin royal des plantes voir le Cabinet d'histoire naturelle et l'emplacement où l'on doit transporter la ménagerie de Versailles

Le crédit et la faveur de Mad. la Duchesse de Polignac paroissent avoir reçu un très grand échec. Depuis longtems on en a remarqué la diminution successive. S. M. paroît ne plus avoir pour elle Dame que les égards dus à sa naissance.

Du 7bre

On s'occupe presqu'autant des plaidoyers de M. Linguet que des affaires d'allemagne. Nos dissertateurs politiques jugent alternativement les prétentions qu'il cherche à faire valoir et celles qui mettent en fermentation les cabinets des Puissances, couvrent, selon quelques raisonneurs, couvrir les campagnes allemandes de canons et de bayonnettes.

Quant à celles-ci, il ne paroît pas que les allarmes répandues par les guerriers de barbe de Cracovie soient fondées: l'Empereur est trop puissant, le nouveau Roi trop sage, et la france trop amie de la paix pour que tous les objets qu'il s'agit de regler ne s'arrangent à l'amiable.

On ne doute point, quant à M. Linguet, qu'après lui avoir donné la satisfaction de parler en public et d'exhaler ainsi son ressentiment, on n'évoque au conseil toutes les procedures qu'il a entamées. on le fera par égard pour un duc et pair, ancien Ministre, et on ne laissera pas discuter devant les tribunaux cette question delicate, si une lettre ministérielle peut détruire un traité fait entre deux particuliers. c'est le Noeud de son affaire avec Panckoucke qui, en lui retirant la rédaction du journal de la litterature, étoit muni d'un ordre de M. de Vergennes.

On parle toujours de la retraite du premier Président du Parlement, et ce n'est pas sans un vif regret qu'on le verra remplacer par M. d'Ormesson homme borné et dur; celui dont on a encore mis le jugement pour cause de sévérité exercée envers M. Duport.

L'affaire de ce dernier Magistrat occupe toutes personnes sensibles. elle n'est pas encore décidé mais on espere qu'elle sera évoquée au Conseil, où l'on assure que le Roi qu'elle soit examinée et discutée en sa présence. Louis XVI qui aime et cherche la vérité ne trouvera pas bon que les cours sévissent contre les citoyens généreux qui la leur disent.

Les avis des progrès que l'esprit de trouble et de division fait en Hollande ne paroissent pas causer ici une vive sensation. le moment est passé où les affaires de cette république nous inspiroient un vif intérêt. elles sont

confondues dans des vues générales qui embrassent toutes les parties de
l'Europe; s'il est vrai, comme le disent les spéculateurs pour la paix, que
la mort du grand Frédéric tant tems prévue, n'est que l'occasion du
développement d'un grand plan combiné d'avance par les deux Cours Im-
périales avec son successeur, que pour son exécution le Roi de Prusse et
le Prince Henry se rendront, l'un à Vienne, l'autre à Versailles; tous les
Cabinets qui agissent ce continent seront à la fois détruits, le Pape et la Hollande,
la Pologne et l'Allemagne, l'Italie et la Turquie verront à la fois leurs destins
réglés par des médiateurs ou plutôt des juges puissans qui n'ont pas besoin
de leur intervention pour le faire

Les lettres d'allemagne continuent à montrer Frédéric Guillaume comme un souverain également grand et juste. sa fermeté et son activité ne le cèdent en rien à celles de son prédécesseur. on lui a demandé s'il vouloit être couronné? il a répondu: — mon armée me couronnera. il travaille lui-même comme le feu Roi, et cherchant à rectifier les défauts de l'administration précédente, sans en diminuer l'énergie, sans perdre aucun de ses avantages, il étendra la propre gloire à celle dont le grand Frédéric a entouré son trône.

Si d'un part la vigueur avec laquelle le Stadhouder agit envers quelques villes de la Hollande annonce qu'il est certain d'être soutenu, et conséquemment que le Roi de Prusse et l'Empereur ne sont point éloignés de s'entendre; de l'autre, certains mouvemens que l'on remarque dans l'Empire encouragent les spéculateurs qui ont la guerre en tête. les ministres de l'Empereur aux cours du Rhin ont reçu l'ordre de se rendre à leur poste. on verra certainement dans quelque tems développer le plan que la mort de Frédéric a porté à sa maturité. on sait qu'il y a quelques mois, à l'occasion des présens de l'Empereur fit à la Princesse de Wirtemberg, elle lui dit: Sire, je suis pénétrée de vos bontés, mais je dois avec la confiance qu'elles m'inspirent, mettre sous les yeux de V. M. tout ce que ma situation actuelle a de pénible et de désagréable. l'Empereur, dit-on, lui promit de rendre bientôt son état plus heureux. ne seroit-il pas possible que, de la vue de notre Cour qui vient de mettre sur le pied de paix, 25 régimens d'infanterie portés ci-devant au grand complet de guerre, les trois puissances qui tiennent en mains les destins de l'allemagne favorisent de concert l'élection d'un Roi des Romains. Le

raffermissement de l'autorité du Stadhouder, l'établissement d'un nouveau système politique en Europe, et surtout dans la constitution intérieure de l'Allemagne ?

La malignité qui envenime tout, a ajouté des circonstances atroces à l'emprisonnement d'un juif hollandois mis dernierement à la Bastille. elle raconte que ce juif est venu à Paris pour remercier un homme en place de quelques marques de bienveillance qu'il en avoit reçues. on lui demanda à cette occasion un prêt d'un million, le hollandois le fournit contre l'obligation de l'homme en place. à peine la somme comptée, le négociant disparoit. après des recherches longtems inutiles, on découvre qu'il est renfermé dans les terribles murs de la Bastille, ses papiers et conséquemment l'obligation d'un million saisis et emportés. on prétend que M. d'Espremesnil s'est chargé de dénoncer cette affaire au parlement, mais il est plus probable qu'elle n'a jamais existé que dans le cerveau des gens qui ont voulu montrer par un exemple possible sous un autre Ministere que le nôtre, combien il est aisé aux dépositaires de l'autorité, d'en abuser criminellement et sans crainte, tant qu'il leur sera permis de l'exercer arbitrairement.

Le projet de M. de Fer pour amener à Paris les eaux de Lyvette commence à se relever. les commissaires chargés de l'examiner l'ont trouvé convenable et avantageux. il paroit que ses moyens économiques seront approuvés. voilà un coup fâcheux pour les actionnaires de la compagnie de MM. Perrier. un autre établissement également né d'un mauvais sort, est celui de la Banque de S. Charles. on

voit une lettre d'Espagne qui donne les plus vives allarmes sur cette Banque. il y est prouvé par faits et calculs, que son fond sera attaqué cette année et entamé au delà de 7 millions de livres tournois cependant l'Empirique cabarrus fait esperer un bon dividende. C'est une derniere amorce pour les dupes de Paris. quant aux Espagnols, ils se laissent jugulter bien tranquillement. M. C. leur a prouvé si fortement avec son inquisition, ses bayonnettes et ses douces lettres d'exil, que son établissement tendoit à la prospérité nationale, qu'il y auroit de la folie à en douter.

Les livraisons de l'encyclopedie Panckoucke se succedent. Ce libraire a obtenu du Ministere un ordre pour qu'on ne parlât ni en bien ni en mal dans les journaux, de cette énorme compilation, pour qu'on n'y admît pas même les réclamations. Les voleurs, les malfaiteurs craignent les reverberes

De N... le 12 7bre 1786.

N. 35.

Le Prince de Soubise a demandé au Roi la permission de ne plus assister au conseil, son âge et sa santé ne s'accordent plus avec un mouvement et des courses continuelles. S.M. l'a très bien accueilli et traité avec beaucoup de bonté.

Les creanciers du Prince de Guemenée reprennent courage. en conséquence des arrangemens pris par la commission chargée de la liquidation de ses dettes, elles vont être payées successivement. la vente de l'orient et de la partie de Brest appellée Recouvrance a été consommée le 30 du mois dernier. cet objet met dans la masse 12 millions 500 milles livres.

On a arrêté à Naples un françois que l'on croit être le Comte de la Motte. il s'est trouvé porteur de diamans et de pierreries pour une somme considérable et vouloit s'embarquer pour Constantinople.

Voilà encore un nouvel emprunt. tandis que d'un côté on cherche tous les moyens de faire entrer au trésor royal l'argent du Public, de l'autre on saisit toutes les occasions de l'en faire sortir. la prodigalité du Ministre des finances prouve sa confiance dans les ressources de son imagination fiscale. Chaque jour il charge la liste des pensionnaires du Roi. il vient d'y inscrire M. Pierres, imprimeur qui a beaucoup de mérite mais que sa fortune met bien au dessus d'une telle faveur.

M. de Tolleyndal reprend de l'espoir. la vérité est qu'il ne l'a jamais perdu.

il fait que chez nous, avec de la persévérance et l'art de se procurer des amis puissans on vient à bout de choses plus difficiles que de faire casser des arrêts, tels justes et réguliers qu'ils soient.

Les troubles de la Hollande semblent nous mettre dans une grande perplexité. on assure positivement que l'explosion qui a eu lieu dans la Gueldre est l'effet d'un concert pris entre le nouveau Roi de Prusse et l'Empereur, et qu'il vient d'être envoyé à notre Ministre à la Haye l'ordre d'offrir notre médiation jointe à celle de la Cour de Vienne. aurions nous part à un accord général entre toutes les puissances propres à donner le ton en Europe, et tout seroit-il déjà prévu et arrangé ? beaucoup de gens le croyent et que l'affaire de la Hollande une fois reglée, viendra la tour des autres Etats dont le sort a été destinée ont été également décidés en secret.

Du 15 7bre

Notre Ministere semble avoir totalement renoncé à cette énergie, cette fermeté qu'on croit pouvoir en attendre. L'Assemblée du Clergé qui s'est séparée le 12, avoit eu pour principal objet, cette année, de prendre en considération la question agitée depuis si longtems sur la foi et hommage exigées des Evêques ; mais le Clergé ayant été, dimanche dernier, prendre congé du Roi, S. M. a dit qu'elle consentoit à ne point exercer ses droits sur cet article.

Ma seigneur a cependant fait quelque choses pour les curés et vicaires dont les paroisses sont trop pauvres pour pourvoir à leur subsistance. Leurs portions congrues ont été portées 700 et 350 tt.

Les Huissiers priseurs ne se seroient jamais imaginés qu'un jour ils seroient décorés du titre des conseillés du Roi. C'est cependant la faveur qui vient de leur accorder M. de Calonne, moyennant 18 mille tt qu'il en coutera à chacun d'eux. Ces Messieurs auront donc le droit de se nommer conseillers du Roi, commissaires priseurs, mais à condition que ces honorables conseillers se borneront à porter les assignations, enlever les meubles et mettre en prison ceux qui n'auront point acquitté les objets achetés aux ventes.

M. d'Aligne ne pardonne pas à M. de Calonne le tour qu'il lui a joué, et il employe tous les ressorts imaginables pour le culbuter. Cette petite guerre amuse infiniment les oisifs qui deviennent au supplément ce qu'ils ne peuvent pénétrer. Il n'est pas difficile de prévoir en ce moment qui leur portera du Ministre ou du premier Président.

De Lorient le 4 7bre

Les lettres de Lyon de nous apprennent que les anglois, non contens de s'être emparé du commerce et du cabotage du gange, ont voulu obliger les autres nations à mouiller devant leur fort en remontant le fleuve et à souffrir leur visite. Ils ont voulu se mettre à cette formalité un petit bâtiment du Roi servant

de pagnebat. S'il y a resté de la poudre. Le fort lui a envoyé sa volée qui a tué un homme, et le Capitaine a abandonné son bâtiment, après avoir apuré son pavillon de deux coups de Canon. Les anglois pour leur tort ont fait de Chandernagor pour arranger cette affaire sur son repos, ils ont expédié un bâtiment à l'île de France avec un membre du Conseil souverain de Calcutta et un officier de marque. M. de Souillac a répondu que l'insulte faite au pavillon du Roi étoit trop grave pour qu'il pût rien prendre sur lui en cette occasion. Sur quoi le bâtiment anglois est parti, le 6 mai, de l'île de France, n'a fait que toucher à Ste Helene de crainte d'être prévenu et est arrivé à Plymouth, le 13 Août

Il n'est question en ce moment que des troubles survenus en Hollande. Laissant de côté les rêveries des nouvellistes les conjectures que leur imagination enfante, les plans variés à l'infini qu'ils supposent à l'une ou l'autre puissance essayons de soulever le voile qui recouvre les mystères de notre Cabinet & la véritable situation des affaires politiques.

Le Roi de Prusse s'est montré sur le trône avec une prévention très défavorable à notre égard. Notre conduite ménagenne ou versatile a mécontenté successivement tous nos alliés. Sans inspirer de confiance à la Cour de Vienne, elle a particulièrement offensé la Cour de Berlin. Frédéric II semblait dans les dernières années de sa vie, s'être résigné à un état passif que son Successeur se résoudra difficilement à embrasser. On sait qu'il a pris chaudement à Cœur la cause de son Beaupere: c'est un lien de plus qui l'attache à la Cour de Londres; il paroit disposé à vivre en bonne intelligence avec celle de Vienne, & si cette bonne intelligence venoit à être rompue, si l'Europe se divisoit en deux parts absolument opposés, il est naturel de croire que l'on verroit d'une part la maison de Bourbon & la maison d'Autriche, de l'autre la Prusse & l'Angleterre, et la Russie neutre, si elle ne se décidoit en faveur de ce dernier parti.

Dans le Cas où cette division n'auroit pas lieu, la France perdra nécessairement toute influence sur les affaires de l'Europe & tel doit être l'effet d'une politique incertaine & dilatoire qui a résulté du combat continuel des deux partis qui ont

divisé l'administration.

Il ne seroit point étonnant que dans cette alternative nous ne soyions nullement consultés sur les opérations de l'étranger qui peuvent le plus nous intéresser; il est possible même qu'elles s'exécutent sans que nous puissions y apporter des obstacles efficaces.

L'Angleterre ne pardonne point aux hollandois d'avoir abandonné son alliance pour se jetter dans nos bras. Jusqu'ici de l'augmentation & de l'amélioration de notre marine, elle a le plus pressant intérêt de détruire notre influence dans cette république. On sauroit d'autant moins douter que l'explosion subite du parti stadhouderien dans la Gueldre fut son ouvrage, comme celui du roi de Prusse & le premier pas d'un plan bien concerté, que le Comte de Goertz après avoir rempli sa mission près des états-généraux doit se rendre sur le champ à Londres.

L'empereur n'a point oublié nos procédés dans l'affaire de l'Escaut & peut-être son concours ou sa neutralité à l'égard des troubles actuels des provinces unies, doivent-ils lui en procurer un dédommagement. Ou les obstacles qu'il y apporteroit seroient favorables à rompre nos liens avec Catherine II qui a déjà obtenu de son alliance une grande partie de ce qu'elle en espéroit & Guillaume II se verroit entouré d'alliés puissans, ou des avantages réciproquement convenus auroient réuni les parties intéressées à la révolution inévitable dans le système politique de l'Europe.

Du 22 Septembre.

Un courier qui vient d'arriver de la Haye, occasionne beaucoup de mouvement parmi nos Ministres. Il y a eu sur le champ

un Comité extraordinaire. Il transpire que le Roi de Prusse a fait déclarer aux Etats-généraux qu'il n'auroit point la même condescendance que son prédécesseur pour leurs lenteurs & leurs tergiversations. Le Comte de Görtz a appuyé de menaces la demande du rétablissement du Stadhouder & les députés de la Hollande ont témoigné une fermeté inébranlable.

On croit que nous soutiendrons vigoureusement le parti autrichien, ce qui n'est vraisemblable que dans le cas où notre parti seroit en effet solidement lié avec la Cour de Vienne. Alors l'alternative dont je vous ai parlé sera décidée pour une guerre terrible. Les spéculateurs qui voyent ainsi, nomment le Baron de Breteuil au Ministere des affaires étrangeres & M. de Castries à celui de la guerre.

En ce cas M. de Calonne passeroit, selon toutes les apparences à la marine & le Ministere entierement devoué au système autrichien ne laisseroit plus d'autre incertitude que celle du sort des armes, à la tournure que prendroient les affaires de l'Europe. Il est cependant des politiques qui prétendent encore que le Roi de Prusse ne soutiendra la cause du Stadhouder que tant qu'il pourra se flatter d'empêcher cette étincelle d'embrasser l'Europe & de l'entraîner dans une guerre dangereuse.

Suivant les dernieres lettres de Londres on y voit déjà des pairs pour une guerre prochaine dans le Continent. Il est difficile qu'elle ait lieu sans que nous y soyons engagés & alors l'Angleterre indépendamment de l'intérêt direct qu'elle avoit à y prendre part, ne manqueroit pas cette occasion de chercher une revanche qui lui tient fortement à coeur. L'état de ses finances, celui des nôtres peuvent seuls rassurer les amis de l'humanité.

N 40. De V... le 28 Septembre 1786.

Nous commençons à nous rassurer sur les suites que pouvoient avoir les troubles de la Hollande. Le Roi de Prusse n'abandonnera point l'honorable rôle de tenir la balance politique de l'Europe que sa défunte a laissée entre ses mains. On se croit même certain qu'il ne veut être dans l'affaire des Hollandois que modérateur et pacificateur. Mais le pas de suite de la mission du Comte de Görtz a dû l'offenser. Quelle impression aura pu causer la conduite de la Hollande sur un monarque puissant en qui le sang ne parle pas moins que le sentiment de ses forces et de sa dignité offensée? On parle d'une scission entre les Provinces soi-disant unies. L'Empereur est décidé à ne point se mêler de ces discussions.

Il est toujours question de changemens dans notre ministère. Mais une négociation qui se fait dans le plus grand secret changera probablement les nominations que les nouvelles n'ont déjà permis de faire. M. de Calonne est en arrangement avec M. le garde des sceaux pour lui succéder.

Quant à M. de Vergennes on ne doutera point qu'il ne continue à soutenir glorieusement le titre de pacificateur de l'Europe qu'il a déjà plusieurs fois mérité. C'est dans son Cabinet que germent les différens plans qui peuvent calmer des troubles actuels. Des Courriers qui partent fréquemment pour Vienne, pour Berlin, et pour la Haye donnent à ces Cours le choix des moyens qui peuvent prévenir l'effusion du sang. à l'égard de l'Angleterre à la

quelle on attribue uniquement l'explosion subite du parti stadhouderien en Hollande, il est évident qu'elle ne peut encore de quelques années nous combattre autrement que par ses menées et ses intrigues. Notre traité de commerce avec cette puissance est enfin signé.

On assure que le feu Roi de Prusse a donné ses manuscrits à un M. Villaume Directeur de la Brasserie de Potzdam, et qu'en conséquence nous allons avoir l'histoire de son regne et celle de la guerre de sept ans. Une anecdote très curieuse et certaine des derniers momens de ce monarque vraiment philosophe, c'est que l'on a trouvé sur une petite table à côté de son fauteuil, Senèque, les lettres persannes et une brochure marquée à un endroit qui offre le parallele de la mort d'un Payen et de celle d'un Roi.

Du 30 Septembre.

Les lettres d'allemagne nous donnent de nouvelles inquiétudes. Elles portent que la santé de l'électeur Palatin devient de plus en plus chancelante. Sa mort dans les circonstances actuelles rendroit bien plus difficile la tache des pacificateurs. L'impression que cet avis semble avoir faite sur notre Ministere confirme nos speculateurs dans le soupçon d'une convention signée entre le Prince et l'Empereur pour l'échange de la Baviere. Si le Duc de deux-Ponts n'est soutenu ni par le Roi de Prusse ni par la France, comment en empêchera-t-il l'exécution? Les moyens de droit sont insuffisans contre une prise de possession appuyée par des troupes nombreuses. D'autre part l'inter-

vention de puissances étrangeres ne sauroit ébranler la fermeté de Joseph II cette concurrence de motifs de troubles et de dissensions mettra l'Europe dans la position d'un batiment qui menace ruine de different côtés. Si tandis que l'on répare un de ses defauts d'autres deviennent imminens, il ne reste bientôt qu'un seul moyen à prendre, celui de la reconstruction depuis long tems on a dit qu'une refonte totale dans le Systême politique de cette partie du monde étoit indispensable, et ce projet que l'on a attribué aux principales puissances du continent paroit n'être point une chimere.

Au reste, malgré les assertions de gazetiers étrangers, il ne se fait ici aucun preparatifs militaire. On ne remarque aucun mouvement dans nos troupes, et le Bureau des affaires étrangeres est le seul où les nouvelles de la Hollande et de l'Allemagne causent une augmentation de travail.

Il est en France comme en Angleterre, un parti de l'opposition qui ne cesse de gronder tout ce que fait ou ne fait pas le gouvernement et ce parti qui ne connoit les détails de l'administration que par les notions qu'il en prend dans les papiers publics, répand à tort & à travers, que les soins de notre Ministere pour la marine royale ne sont pas comparables à ceux des anglois pour la leur; que nos rivaux ont aujourd'hui en construction 31 vaisseaux de ligne, 16 frégates & 18 Corvettes, tandisque tous les Charpentiers des trois royaumes suffiroient à peine à une telle immensité de constructions. Enfin, selon ces frondeurs, la flotte royale britannique consiste actuellement en 175 vaisseaux du premier au cinquieme rang, 144 frégates & 138 Corvettes ou batimens légers. Credat Judæus apella.

La marine royale de France n'offre point un état aussi fastueux. Celui que voici est conforme à la plus exacte vérité.

Au premier Juillet dernier, elle étoit composée de 67 vaisseaux de ligne, savoir 6 de 110 canons; 7 de 80; 45 de 74; 6 de 64, et 3 de 50; de 67 frégates & 40 Corvettes. Tous ces batimens sont ou neufs ou bien reparés.

Depuis le premier Janvier 1783, on a lancé à l'eau 18 vaisseaux de 74 canons; 10 frégates & 7 Corvettes. Aujourd'hui il y a 5 Vaisseaux en construction, savoir 1 de 110 & 4 de 74 & plusieurs frégates & corvettes; enfin on estime que dans les trois grands ports de Brest, Toulon & Rochefort, & dans ceux de l'Orient & de Bayonne, il se trouve des bois & des munitions pour construire, fureser, gréer, équiper & armer 20 à 25 vaisseaux de ligne. Suivant le plan arrêté par le Roi, l'intention de S. M. est de porter

la marine à 81 Vaisseaux de ligne. Savoir 9 de 110 Canons, 9 de 80 & 63 de 74 qui composeront les neuf escadres affectées aux trois grands Départemens; 81 frégates dont 18 portant du Canon de 18 livres de balle, & 63 portant du 12; enfin à 81 Corvettes ou bâtimens legers de différente force. Dans ce nombre ne sont point comprises les flutes ou gabarres &c. Indépendamment des 81 vaisseaux il y aura un nombre indéterminé de vaisseaux de 64 & 50 Canons destinés aux convois, aux expéditions particulieres, à la garde des côtes &c.

Du 6 Octobre.

On croit chaque jour de moins en moins à la possibilité d'une guerre. On sait que le Roi & son Ministre ne l'aiment point. Les Couriers que nous avons envoyés tant à Berlin qu'en Hollande ont tous été porteurs de propositions d'accomodement, de paroles de conciliation. Il nous importe d'empêcher que la Prusse & la Hollande deviennent ennemies; l'union de ces deux puissances entre dans le système d'équilibre de l'Europe que nous voulons maintenir.

Nous sommes dans un moment d'inaction, la Cour & la ville sont dispersées. Tous les Ministres sont en vacance. M. de Vergennes seul est à Versailles retenu par une fievre putride qui a fait craindre pour les jours de Mad. de Vergennes. Le Roi part aujourd'hui pour Choisi; Monsieur est en ce moment occupé à faire manoeuvrer les Carabiniers dans la plaine de Monsigeron, le Roi les passera en revue demain. Lundi la Cour sera réunie à Fontainebleau.

Le voyage de fontainebleau étant regardé toutes les années comme l'époque de quelque revolution ministérielle, jamais les esprits n'ont été aussi agités qu'en ce moment où celle que l'on craint doit apporter un changement total dans nôtre système. Le changement qui semble se prepares depuis longtems attachera intimement notre cour à celle de Vienne, on a des raisons de croire que le voyage de l'archiduchesse Christine n'a pas eu un simple objet de plaisir, & l'on remarque que son séjour ici a été l'époque d'un refroidissement entre les deux cours impériales. Celle de Russie étoit déterminée à une rupture avec la porte; l'Empereur a su l'empêcher & a changé subitement de conduite à l'égard des Turcs: on ne peut douter que cette revolution ne soit nôtre ouvrage, ~~comme~~ & qu'elle n'en annonce d'autres. Une harmonie parfaite entre la maison de Bourbon & celle d'autriche doit décider de la destinée de l'allemagne.

Si la maladie de Mad. de Vergennes a la fâcheuse issue que l'on a lieu de craindre, ce grand Ministre aura de nouveaux motifs pour chercher à passer le reste de ses jours dans le repos. La reconnoissance des François & l'admiration de l'Europe lui reservent des jouissances que peu de nos Ministres ont connues après leur retraite.

La Cour est depuis avant hier à Fontainebleau. le Roi dina chez Monsieur à Brunoi, après avoir vu manoeuvrer les Carabiniers dans la plaine de Montgeron pour un tems affreux. il gèle depuis six semaines sans relache.

Avant son depart, le Roi a nommé M. le Duc d'Aiguillon Gouverneur de Mgr le Dauphin.

Le Comte de Marbeuf Commandant en Corse est mort âgé de 73 ans. il avoit pris depuis 3 ans une jeune et jolie femme auprès de laquelle il a oublié son âge. on croit que ses soins et son devouement marital ont accéléré sa fin. Mad. de Marbeuf est grosse de son troisieme enfant. son commandement est donné à un protégé de la Reine, suivant l'usage, mais nous ne savons pas encore quel est le préféré.

On voit de tems en tems éclore des réglemens et ordonnances au sujet des effets publics. mais l'attention même du Ministere à opposer des remedes palliatifs aux maux que cause l'agiotage, prouve qu'il est protégé. on voit souvent les principaux agioteurs aller en conférence chez le Controleur général. dernierement l'abbé d'Espagnac leur chef entra chez ce Ministre, en Chemille indécente, c'est à dire en redingote et en cheveux roulés, ce qui fait croire à quelques observateurs que M. de Calonne lui même est membre de cette association qui se grossit chaque jour sous les étendards de la cupidité.

Un nommé Sarrau, autrefois petit notaire à Lyon, a présenté célebre agioteur à Paris, et l'un des membres du comité secret, se présenta samedi dernier,

pour être admis au Sallon des arts, et il fut reparé à la pluralité des voix.
La Jeune agioteuse a regardé ce refus comme un affront; elle s'est assemblée
aussitôt pour délibérer sur le parti qu'elle avoit à prendre en pareille
circonstance. il fut resolu que l'on demanderoit aux votans, les motifs
de leur procédé injurieux, et qu'il seroit fait rapport de leur réponse pour
prendre une détermination ultérieure. les plus Jolies de la confrérie avoient
avec militairement mis en des appuyans, et se proposoit de les allaguer
lorsqu'ils seroient du scrutin. les Commissaires de la Société du Sallon ordonnerent
ordre à tous les associés de porter leurs épées; mais il paroit que cette querelle
se terminera juridiquement. les Srs Boyer et Stolle n'ont pas été si
révoltans, quoiqu'ils ayent été rejettés en même tems que les Srs Barrois
mais il ne sont pas membres d'un corps, à moins qu'on ne garde-
comme faisant corps, les familiers de la Police et les commis du trésor
royal.

Du 13 8bre

La fermentation est toujours la même en Hollande, et l'on commence à croire
qu'elle pourroit bien se terminer par l'expulsion du Stadhouder. notre tour est à
ce que l'on assure, certaine que le Roi de Prusse ne l'appuiera près de la République
que de ses bons offices. le Stadhouderat ne seroit point abolu mais en minorité. le
personel du Stadhouder et des jeunes filles qui l'entourent est le seul objet de
la haine de la nation. il faut en outre mettre un partage de la Hollande
comme un nouveau partage de la Pologne au nombre des révolutions politiques.
ce dernier sur lequel les nouvellistes ne lachent pas prise depuis quelques années
ne pourroit du moins se faire avant la révolution que l'on prévoit dans le

système général de l'Europe. il faudrait que la France reçut un équivalent dans les Pays-bas et il resterait une grande difficulté de la part du Roi d'angleterre qui a un grand intérêt à ce que la puissance de l'Empereur n'augmente pas énormement.

Le Roi de Prusse a laissé dit on un plan de pacification générale. ce ne peut être qu'un rêve, mais ce le rêve d'un grand homme. on a de la peine à se persuader que les Manuscrits de ce Monarque philosophe soient entre les mains du directeur de la Brasserie de Potzdam, et il n'est pas probable que la Cour de Berlin en permette la publication de longtems, à raison des vérités qui doivent y être en grand nombre et dont plusieurs Cours ne pourraient que se trouver choquées. on a été fortement ici de avis l'Empereur mettre ses trois généraux au premier rang. il a oublié ce que valent le Prince Henri de Prusse et le Prince Ferdinand de Brunswick. il s'élève aussi un certain général Mollendorff dont Frédéric faisait grand cas. au surplus S.M.P. a été très bien conseillée en faisant porter le crêpe à toute son armée, en cela elle se fait plus d'honneur qu'elle n'en fait au Prince mort. quant à l'hommage il n'en impose à personne.

La disette des nouvelles est extrême. Point d'événemens point d'anecdotes piquantes. Nos politiques sont réduits à disserter éternellement sur les affaires de la hollande. Il paroit que si le Stadhouder n'est pas rendogé, il ne recouvrera jamais son influence ni son autorité entière, quelques que puissent être les sollicitations de son illustre beaufrere qui n'ira pas plus loin. Les provinces qui tiennent son parti ont perdu la tête, il leur en arrivera malheur. Au reste de part & d'autre, il y aura beaucoup de gens attrapés. Un grand seigneur disoit dernierement: "Le Rhingrave de Salm bouleverse cette republique sans aucun avantage pour lui; il a cru que les états jongeroient à lui pour remplacer le Duc de Brunswick, il en sera victime, & c'est ainsi que finissent les petits ambitieux."

On croit toujours que pendant le voyage de fontainebleau M. de Calonne passera à un autre département & qu'un événement de peu de conséquence en lui-même, détermine M. de Castries à quitter absolument le Ministere. Il avoit jugé à propos de renvoyer du bureau des fonds de la marine un commis sans doute infidele & avoit fait mettre sur le bureau une lettre qui lui assignoit une pension de retraite. Le commis a fait le projet de rester en place malgré le ministre, il a cherché à exciter la commisération d'une femme de chambre protectrice comme le sont toutes celles qui environnent nos princesses. Il s'est adressé à Mad. Thiebaut, 1re femme de la reine, qui a parlé à la toilette de l'injustice de M. de Castries. Sans connoitre les motifs du Ministre, la reine a blamé le renvoi du Commis & a parlé avec chaleur de despotisme du Marechal, en présence de nombre de Courtisans. Cette maniere de rechercher les actions des hommes en place a déplu à M. de Castries, qui n'a rien à se

reprocher & qui joint à cela de hautes vertus dont beaucoup de gens sont choqués, la fierté d'une ame dont l'énergie, la noblesse des sentimens & la probité intacte sont toujours accompagnées.

La reine avoit le plus ardent désir d'avoir le château de Bellevue pour Mgr. le dauphin. Quelques jours avant le voyage, Elle proposa au Roi d'en faire l'acquisition en le priant de faire la demande. "Je ferais bien, répondit le Monarque, que mes tantes n'y consentent pas facilement, mais je leur en parlerai." Le roi fit la proposition à Mad. Adélaïde. "Si S. M. l'ordonne, répondit cette princesse, j'obéirai, mais je tiens Bellevue des bontés de mon père & j'aurois le plus vif regret de me le voir enlever." "Je ne prétens point cela, reprit le Roi, je n'étois simplement chargé de vous le demander; ma mission est remplie." Le roi en rendit compte à la Reine, & ajouta en riant. "Je n'en étois bien sûr, une autre fois ne me chargez point de vos commissions, je n'y suis point heureux."

M. le duc d'Harcourt avoit refusé d'abord la place de Gouverneur de M. le Dauphin. S. M. a insisté, & cette affaire est terminée. On lui laisse le choix de toutes les personnes qui, sous ses ordres, auront part à l'éducation. On assure même que la place de précepteur est supprimée. Tant mieux pour le gouverneur & peut-être pour l'élève. Si cette suppression a lieu, son royaume lui sera à la fin. M. M. du haut Clergé que leur royaume ne doit pas être de ce monde.

L'écuyer de M. de Calonne a eu une rixe avec les commis aux barrières, dans laquelle il a été blessé, poursuit vivement celui qui l'a blessé & qui a pris la fuite. Le Ministre

des finances ne pourroit favoriser de son crédit l'homme qui lui est attaché sans se rendre coupable de la plus monstrueuse ingratitude envers les fermiers généraux qui payent ses dettes & qui répandent en sa faveur les pots de vin, c'est pourquoi l'on pense que cette affaire n'aura point de suite.

Un courtisan demandoit il y a quelques jours à une personne qui venoit de Paris: Que disent les grenouilles? — Elles n'invoquent plus Jupiter, répondit le plaisant: elles chantent comme des cailles.... Le calembourg un peu tiré aux cheveux fait allusion à la fable de la fontaine où les grenouilles demandent un roi & au rebus populaire suivant lequel le chant des cailles semble dire: Paye tes dettes.

On multiplie journellement les difficultés de l'introduction des productions littéraires du dehors. M. le garde des sceaux vient de faire adresser à tous les libraires de France une lettre qui leur annonce qu'aucun ballot de livres venant de l'étranger n'entrera en France sans être plombé, sans être porté à la chambre syndicale de Paris; que les voituriers qui se trouveront chargés de ballots non plombés seront mis à l'amende & que ces ballots seront confisqués. On ne veut pas qu'on imprime qu'on lise qu'on pense: il semble que l'on ait fait le projet de détruire la librairie, & il ne faut attribuer la médiocrité de toutes nos productions littéraires qu'aux entraves dont le génie est garotté & aux dégoûts qu'éprouvent les écrivains qui ont du mérite & de l'énergie.

La nomination de duc d'Harcourt à l'importante place de Gouverneur du dauphin scandalise autant les dévots & fait autant crier les prêtres qu'elle cause de satisfaction aux gens sensés indignés de la manière dont les héritiers du trône ont été élevés pendant plusieurs regnes. Le duc d'Harcourt est, dit-on, matérialiste, mais il est honnête, il est même vertueux. Un matérialiste qui enseigne la vertu est un meilleur instituteur qu'un cagot qui n'apprend à braver les punitions éternelles qu'en offrant pour sauvegarde la protection d'un clergé intéressé. C'est la reine qui a demandé avec instance & obtenu qu'aucun ecclésiastique ne fût employé à l'éducation du dauphin.

M. le Noir & M. Foulon sont de nouveau sur les rangs pour le contrôle. Si l'alternative reste entre eux, on prétend que ce ne sera pas le plus honnête homme des deux qui l'emportera.

On parle de la suppression du troisième vingtième pour le jour de l'an; mais on ajoute qu'il sera remplacé par un nouveau droit de timbre qui s'étendra sur les lettres de change, billets à ordres, & autres comme en Angleterre.

Notre traité de commerce avec l'Angleterre a été reçu avec transport par les Manufacturiers anglois; ainsi l'on espere que le parlement, dont l'ouverture aura lieu dans les premiers jours de novembre, l'accueillera sans difficulté. M. Pitt doit proposer en même tems deux autres traités de Commerce l'un avec le Portugal, & l'autre, dit-on, avec l'Empereur. Par ce dernier, les productions britanniques doivent être importées avec avantage en Allemagne par le port d'Anvers, & tel est à ce que l'on ajoute, la raison de la fermeture de l'Escaut que

ces hollandois viennent de décider pour tous les bâtimens
étrangers qui voudront entrer dans ce port.

Voilà un nouveau sujet de querelle & d'embarras pour les
malheureux Batanes qui semblent n'avoir maintenant pas
plus de considération au dehors que de tranquillité au dedans
Rien de nouveau au sujet du Stadhouder qui sera forcé à de
sacrifices malgré l'air de fermeté qu'il affecte. On écrit qu'
attendant un arrangement quelconque pour rétablir un
calme au moins momentané dans la République, elle perd ses
habitans les plus utiles, & qu'un nombre de familles riches
& impartiales ont déjà porté en d'autres pays, leurs capitaux
& leur industrie.

On croit de plus en plus qu'il n'y aura point d'explosion entre
la Porte & la Russie. La Sous Ottomane est elle-même trop di-
visée au dedans pour s'engager au dehors dans de périlleu
ses entreprises. Le Grand-visir créature du Capitan-Pacha
est devenu son antagoniste. Le dernier semble de plus en plus
enivré de sa puissance, & ses derniers succès ont encore
ajouté à son orgueil. On raconte de lui une anecdote singu
lière & bizarre. Il a toujours près de lui un lion apprivoisé qu
remplit d'épouvante les personnes qui viennent à son audience
sans être prévenues. On rit à leurs dépens & les affaires restent

Le travail commencé pour un échange de territoire entre
la France & le Duc de Wirtemberg du côté de Montbelliard
& de la Franche-Comté, vient d'être suspendu. Les habitans
de cette principauté avoient forcé la culture du tabac dans
l'espérance de le débiter en France, si l'arrangement avoit
lieu; leur spéculation se trouve déconcertée.

je a été fait un nouveau reglement pour les honneurs. Les dames d'honneurs & d'atours des princesses de la famille royale les auront à l'avenir, mais d'une maniere differente. Les dames d'honneur seront titrées pendant qu'elles conserveront leurs charges sans y faire participer leurs époux, & les dames d'atours ne jouiront des honneurs que dans leur rang & au dessous, mais non au dessus: c'est-à-dire, par exemple que la dame d'atours de Madame n'en jouira pas chez la Reine & en jouira chez Mad. Comtesse d'Artois.

Il y avoit ordinairement à Fontainebleau des jeux où tout le monde étoit admis. Le Roi a désiré que ces jeux n'eussent pas lieu pendant le voyage, ce qui éloignera les gros joueurs qui accourent les autres années en foule. Ceux qui se sont trouvés à Fontainebleau dans le commencement du voyage, se sont dédommagés par des assemblées particulieres où l'on a déjà perdu des sommes considérables.

De tous les départemens, celui de la finance est en ce moment le plus occupé par une foule de projets. Tous les ennemis de M. de Calonne espérent que quelqu'un accélerera la retraite

De Fontainebleau le 30 8bre 1786.

On ne parle que d'opérations de finance. Les nouvelles tes qui se font écouter ou lire ont déjà représenté, de manière ou d'autre, celles que l'on projette. Tous ont adopté des versions infidèles. Lorsque ces plans auront acquis plus de maturité, je vous les ferai connoître. Les deux suivans ont été approuvés du Roi.

1° L'établissement d'une caisse nationale pour laquelle tout propriétaire de bien-fonds pourra se faire prêter jusqu'à la concurrence des deux tiers de la valeur de ses immeubles, à raison de 3 p° % par année.

Cette nouvelle institution a causé de l'ombrage aux intéressés à la caisse d'Escompte. Le Ministre les a assurés qu'elle ne porteroit pas d'atteinte à leur établissement, mais il les a prévenus en même tems que le Roi feroit de grands changemens dans leur administration au 1er Janvier prochain.

2° La conversion des terreins annelles de la baie Delaware à 150 familles de Quakers de l'Amérique septentrionale. La déclaration relative à cet objet est prête à paroître. Elle est remarquable par une loi générale de tolérance en matière de religion qu'elle renferme.

Les Hollandois embrouillent de plus en plus leurs affaires tant au dehors qu'au dedans. Les détails que l'on vient de recevoir de la dernière aventure du cap, font craindre qu'elle n'ait des suites fâcheuses. Elle apportera de nouvelles difficultés au travail des cabinets que j'efforcerai d'empêcher l'influence que les troubles de la République pourroient avoir sur la tranquillité générale. Voici comme la chose s'est passée. Deux navires

Espagnols allant aux Iles Philippines relâcheraient au Cap de bonne espérance & y demanderent différens agrêts que les manquoient. L'état des approvisionnemens décida le Gouverneur à un refus. Ils insisterent avec menace d'employer la force. Le Gouverneur se vit obligé de faire tirer plusieurs coups de canon pour les éloigner. & les Espagnols ne se retirerent qu'après avoir reposé.

Du 31 8bre.

On croit que le Conseil tenu hier sera le dernier du voyage & que le séjour de la Cour sera beaucoup abregé; il se fait déjà des préparatifs dans les hôtels des Ministres pour leur retour à Paris. Tous paroissent raffermis dans leurs plans. M. le Maréchal de Castries s'occupe avec son activité ordinaire de la suite de son grand ouvrage & les nouveautés qu'il prépare ne seront pas les moins intéressantes des fruits du voyage. Le Contrôleur général a démenti formellement le bruit qui s'étoit répandu d'un nouvel emprunt de 100 & tant de millions qui devoit être le dernier. Il est reconnu que la caisse des actions de la Caisse d'Escompte a d'autre fondement que le projet d'y rétablir en faveur du Commerce le taux primitif de l'Escompte à 4 f. % qui avoit été porté à 4 ½ f. %. Les changemens annoncés dans cet établissement se feront à cela près avantageux. Le projet de création de nouvelles monnoies n'est qu'une chimere enfantée par le manege des agioteurs. Enfin la moitié des plans dis-

discutés ici ont été rejettés & les trois quarts des conjectures des spéculateurs se sont évanouies.

Le Secret qui regne dans le département des affaires étrangeres ne permet pas que l'on se flatte de voir plus clair de ce côté. Il paroit cependant que nous ne sommes point contens de la tournure que prennent les affaires politiques. Les plans que nous avons proposés n'ont point réussi. Les aigles se rapprochent de plus en plus. L'Allemagne n'y gagnera & nous ne recueillerons pas les fruits des succès que le parti auquel nous accordons notre protection en Hollande pourra devoir à la fermeté.

Le Commandement de l'Isle de Corse n'est pas encore donné. L'affluence des Compétens prouve l'embarras de pourvoir dans une longue paix aux besoins d'une noblesse trop nombreuse.

De Paris le 8me Novembre 1786.

Les hôtes de fontainebleau chassés par l'ennui ne tarderont pas à quitter ce triste séjour. La reine arrive ici dimanche prochain; les Ministres reviennent le 13 & le Roi le 16.

Les affaires & les spectacles ont également mal réussi dans ce voyage. On croit que M. de Malesherbes intendant de Languedoc avoit été appellé pour les affaires des protestans & qu'il retourne à son poste sans avoir rien effectué en leur faveur. Les dispositions de la déclaration en faveur des Quakers serviront au moins de base pour ce qu'ils peuvent espérer un jour.

La promotion annoncée dans la marine n'a point eu lieu & ce que le voyage a offert de plus remarquable c'est la présentation de la danseuse Laure qui a fait tant de plaisir & que S. M. a voulu qu'on la lui amenât au moment de son dîner.

Les affaires litigieuses sont celles qui ont été traitées avec plus d'activité à fontainebleau. On y a beaucoup jugé. On vouloit même juger M. Duprat, sans l'entendre; il s'est présenté & a demandé que les protégés les roués fussent préliminairement instruits de leur sort. Un second lieu que le requisitoire de M. Seguier lui fut connu, pour qu'il pût y répondre. Le refus de ces demandes eut montré une partialité revoltante aussi lui a-t-on tout accordé. Dès que les prisonniers seront jugés on s'occupera du décret d'ajournement au sujet duquel le parlement a montré un acharnement qui a indigné tous les bons esprits.

La distribution des faveurs pécuniaires aux gens de lettres a fait peu d'honneur aux administrateurs de cette partie. Elle a fourni quelques anecdotes qui ne sont point encourageantes

pour le mérite. Celle-ci relative à la pension de 2000 ℔ donnée
au S. d'Allissort est plaisante. La Dame qui est depuis peu Mar-
quise de Sillery l'avoit vivement sollicitée & avoit reçu
une lettre de M. de Calonne qui annonçoit à cette pieuse
femme sollicitante que le Roi avoit accordé cette pension,
& que lui, Ministre, étoit d'autant plus empressé à lui en
faire part qu'il connoissoit tous les talens de M. d'Allissort
& le mérite qu'il avoit eu de porter les premiers coups à
une secte dangereuse. On a trouvé l'orthodoxie du Ministre
assez mal placée dans une lettre où il étoit question de
Mad. de Sillery & de d'Allissort. L'académie a même fait des
remontrances sur cette pension si prématurément donnée. Le Mi-
nistre a voulu la convertir en gratification mais les sollici-
tations ont recommencé & le brevet a été expédié.

L'agiotage continue ici avec la plus grande fureur & l'Ab-
bé d'Espagnac se montre aussi le plus grand courage à la tête
de ses plus avides suppôts. Les hommes les moins rigoristes
s'étonnent de voir un Chanoine de l'église de Paris tenir
une telle conduite & de ce que dans le pays & dans le siècle
des lettres de cachet on n'envoye pas le Chanoine joueur
dans un Séminaire pour s'instruire des devoirs de son état
& de la décence qu'il exige.

Du 10 Novembre.

Les nouvellistes espèrent que le retour de la Cour ranimera
les cabales politiques. Le silence qui règne à cet égard
pourroit faire croire que l'Europe est dans un état de
parfaite tranquillité. Nous n'avons de nouvelles que celles

qui nous viennent de l'Etranger. Une seule fait voir que le changement annoncé & commencé dans le système de notre Cabinet n'a pas fait les progrès auxquels on s'étoit attendu. Le rapprochement des Cours de Vienne & de Berlin a ébranlé ici le Crédit du parti autrichien. Nous nous apperçevons que les véritables projets de l'Empereur ne nous sont pas connus. Il peut cependant résulter deux effets opposés des liens peut-être déjà ébauchés entre Joseph & Frédéric Guillaume : ou le discrédit des Conseillers de notre Monarque auxquels il peut attribuer le peu de confiance que chacun de ces Souverains a dans le Cabinet de Versailles, ou un nouveau refroidissement avec l'Empereur ce qui est plus conforme aux dispositions que le Roi a manifestées depuis longtems. Ces dispositions ont été l'obstacle le plus réel que a éprouvé l'union intime qu'on a vu prête à s'établir entre notre Cour & celle de Vienne. On sait qu'elles sont réciproques. La fermeté des hommes d'Etat & les combinaisons de la politique ne sauroient détruire entièrement l'influence des affections personnelles.

Il ne paroît pas au reste que les allarmes d'une guerre dont les écrivains périodiques se plaisent à annoncer les préparatifs, ayent le moindre fondement. Quoiqu'il en soit voici le moment où mes Lettres auront plus d'intérêt. Le moment est venu où les affaires intérieures & celles du dehors vont offrir d'abondantes recoltes.

De V..... le 16 9bre 1786.

Nous attendons aujourd'hui nos Maîtres de retour. Ce moment où les temples de l'autorité sont déserts, où les sanctuaires de la politique sont vuides, où les Courtisans & les Ministres sont dispersés, n'offre aucune nouvelle aucune anecdote. Les nouvellistes ne cessent de spéculer sur les affaires publiques, mais leurs conjectures n'ont pour base que les feuilles publiques & des rapports incertains de l'étranger commentés par leur imagination. Ils voyent éclore d'une alliance intime entre les Cours de Vienne de Berlin & de Londres, un nouvel ordre de choses dans le Continent, une refonte générale du système de l'Empire. Ils voyent les possessions de Joseph & celles de Frédéric-Guillaume entièrement séparés de la Confédération germanique; celle-ci dépouillée encore de la baviere réunie à la Monarchie autrichienne, mais ce vuide remplacé par les Pays-bas autrichiens convertis en Electorat & donnés à l'héritier palatin malgré lui; le Stadhouder fait prince de l'Empire avec un démembrement de la Hollande &c..... Un Sommeil agité, peut, M., Vous fournir des plans aussi ingénieux que toutes ces rêveries dont un plus grand détail Vous paroîtroit fastidieux.

Pendant cette éclipse totale de la politique les gens sensés cherchent à réunir des matériaux pour fournir une base plus solide à leurs spéculations; ils pesent la valeur des différens contrepoids de l'Europe & voyant les trois puissances les plus redoutables du Continent à la veille de se réunir, il ne

leurs reste qui à examiner l'influence des autres sur leurs op-
rations. L'élevation à laquelle l'Empire de Russie est par-
venu, porte d'abord les regards de ce côté. Un homme de
qualité recemment arrivé de Petersbourg, en parloit der-
nierement dans un de nos grands cercles d'une maniere
très peu analogue à l'idée générale. Le genie de Catherine
ne pouvoit faire de plus grands prodiges & les moyens qu'
cette habile Souveraine a été forcée d'employer ont mon-
trainé avec eux des inconvéniens qui semblent s'oppo-
ser à la durée de son ouvrage.

La nation Russe, disoit le voyageur dont nous venons de
parler, est esclave dès son origine a toujours été ce que ses Mai-
tres ont voulu qu'elle fut; mais jamais les Russes n'ont rien
fait que par imitation; ainsi la civilisation, le Commerce,
les arts, n'ont poussé chez eux aucunes racines qui assurent
la durée des changemens que leurs Souverains ont essayé
d'opérer. Le luxe, toujours funeste aux pays pauvres, ne
l'est pas moins à la Russie qu'on doit mettre dans cette clas-
à cause de son étendue. Les voyages des Russes dans les
pays plus fortunés & leur orgueil national l'ont in-
troduit dans leurs villes & même dans leurs déserts avec
une celerité étonnante. L'aliment de ce luxe est fourni
par les nations étrangeres. Cet impôt volontaire que la
Cour & les grands imposent à la Russie, devient chaque
jours plus pesant & l'appauvrit. Les moyens que l'on
invente pour pallier ces maux les aggravent encore. L'a

beration de la monnoie, la diminution de la valeur intrinsèque qui depuis le regne de Pierre I est de 33 p°/°
quoique le rapport des mines d'argent ait considérablement augmenté, l'établissement d'une caisse où le gouvernement peut, selon son bon plaisir augmenter le numéraire représentatif. enfin une force extérieure qui croit à mesure que le vernis qui la recouvre acquiert de l'éclat; voilà de quoi calmer les allarmes qu'ont fait concevoir les progrès rapides de l'Empire de Russie.

N. 48. De V..... le 21 8bre 1785.

On prétend que la situation des affaires publiques a seule empêché les changemens dans le Ministère, qui devoit éclater à Fontainebleau; mais ces changemens s'il ont lieu ne feront point le fruit de l'intrigue et de la cabale.

C'est par besoin de repos, pour y réparer une santé altérée par trente années des plus pénibles travaux, que M. de Vergennes désire sa retraite. il n'est, dit-on, retenu en place que par le vœu du Roi, celui de la nation, dans des circonstances où l'Europe entière réclame les fruits de ses grands travaux pacificateurs. on leur devra une seconde fois la fin des troubles qui, au dehors et au dedans, menacent l'existence même de la République des Provinces-unies. on assure que M. Gerard de Rayneval ne se rend à la Haye que pour mettre la dernière main à un plan qui concilieroit, autant qu'il a été possible, les différentes parties. les frondeurs ne regardent tous ces moyens de conciliation que comme des palliatifs qui engourdissent un mal inhérent à la constitution batave; mais c'est beaucoup de reculer une explosion qui doit tôt ou tard changer merveilleusement la face du continent sous tous les rapports politiques. ils citent pour exemple l'affaire de l'Escaut qui, calmée par le traité de Fontainebleau de l'année dernière, semble prête à éclater de nouveau. il s'agit d'un petit port à l'embouchure de ce fleuve, dont l'Empereur et les Provinces unies prétendent chacun être maîtres: nouveau motif pour la mission de M. de Rayneval.

Des spéculateurs ont cru voir dans cette nouvelle tracasserie de la part de la Cour de Vienne, la confirmation des bruits qui se répandoient répandu d'une

alliance entre l'Empereur et le Roi de Prusse c'est disent-ils, pour une suite de l'accord qui s'est établi entre ces deux Puissances et l'Angleterre, qui nouvelle querelle suscitée à la Hollande donnera à établir le parlementarisme rien, et forcer la pacifique France à abandonner.

Ces conjectures paraissent sans fondement. alors la France aurait un triple intérêt à secourir la République, et cette alliance entre l'Autriche et la Prusse est plus que problématique. on sait que Frédéric Guillaume conserve le souvenir des plaisanteries que l'Empereur s'est permises sur son compte. en ce moment les principales Puissances de l'Europe paraissent dans une défiance mutuelle les uns des autres; mais le désir général de conserver la paix les unit peut-être même notre Cour est-elle le seul intermédiaire du rapprochement que l'on a cru remarquer entre les deux aigles. il est certain que l'Empereur est revenu à leur ancienne opinion sur la Russie. avant les liaisons avec cette Puissance, on lui a entendu dire qu'il ne fallait pas compter sur les engagemens qu'on prenait avec elle, et que la fidélité à les remplir était fides graeca: ce sont les propres termes dont il s'est servi.

Quoiqu'il en soit il est indubitable en dépit des rêveries de quelques nouvellistes que notre Cabinet est le foyer des grands intérêts de l'Europe. quelle différence entre la fin désastreuse du dernier regne et le tems actuel. notre Cour doit cet avantage à celui de n'avoir aucun système exclusif; heureux résultat de la division en d'autres tems si dangereuse des opinions du Conseil. cette division elle-même est, à ce que l'on assure, un fruit de la sagesse de notre Monarque qui en a prévu les effets pendant l'influence d'une épouse adorée, à laquelle il accorde tout ce qui ne peut

rejaillis sur les affaires générales; il veut la modérer par un contre poids continu.
voilà l'Clef de la conduite du Baron de Breteuil qui vise à remplacer M. de Vergennes.

M. de Breteuil s'est écarté peu à peu du parti de la Reine dans la dernière affaire de l'Escaut, il s'est hautement montré anti-autrichien; il fut ainsi que les autres Ministres, d'avis de soutenir les Hollandois: il n'y eut alors que M. de Calonne qui voulut sévérer et qui chercha à rabattre les coups. on fait le parti mitoyen qui a été adopté. la fermeté de M. de Breteuil, dans l'affaire de M. de Vaudreuil, lui a donné de nouveaux droits à la confiance d'un maître, bon épeux mais juste, sévère et qui se défie de lui même.

Mad. la Duchesse de Polignac a été à la veille de donner sa démission de la place de gouvernante des Enfans de France. ce nuage s'est éclipsé. une ordonnance de médecin en a été la cause. M. le Duc de Normandie avoit des convulsions fréquentes. la faculté jugea à propos de lui faire appliquer des sangsues derière les oreilles. la gouvernante craignant que cette opération n'affectât vivement une mère tendre, voulut la lui cacher, et écrivit au Roi pour avoir son agrément. il vint faire sa réponse et être témoin de l'application du remède, qui avoit déjà fait son effet lorsque la Reine arriva. Elle apperçut des traces de sang et demanda ce qui les occasionnoit. il fallut dire ce qui s'étoit passé; elle se livra alors à un emportement de colère sur le mistère qu'on lui avoit fait. Mad. de Polignac s'empressa de la calmer et la pria de l'entendre. après lui avoir présenté un verre d'eau, elle lui fit part en détail des raisons qui l'avoient empêché de lui faire connoître l'état de M. le Duc de Normandie et la nature du remède qui pouvoit l'adoucir. la Reine se rendit enfin à des motifs qui n'étoient qu'une recherche de ménagement pour elle.

N. 49. De P... le 26. 9bre 1756.

Nous sommes inondés d'anecdotes prétendues sur le Roi de Prusse. Elles sont en général invraisemblables ou peu dignes de ce grand homme. Il seroit à désirer que M. de Catt qui a été 25 ans auprès de sa personne, qui a eu son entière confiance, qui l'a vu dans la bonne et dans la mauvaise fortune, voulût avoir son portefeuille à cette occasion. Le grand et le public éclairé l'espèrent d'autant plus qu'un de nos beaux génies qui a fait plusieurs fois le voyage de Berlin, a pure que M. de Catt lui a lu, sur la vie privée de Frédéric, des morceaux bien précieux, écrits avec autant d'élégance que de vérité. Il fut même frappé de l'esprit d'observation qui regnoit dans cet écrit, et des tableaux de ces scènes de sa chambre qui jadis auroient décidé du sort d'un Empire. Si n'a pas vu le Roi de Prusse dans les dernières années de son existence, ce Monarque se feroit bien vieux depuis la guerre pour la Bavière, et il n'y a rien à bien faillant dans ce cercle de vie que l'union Germanique qu'on a pure avoir été amenée à bien par la confiance que les Princes de l'Empire ont eue dans le Prince de Prusse aujourd'hui Roi.

En attendant ces anecdotes dignes d'être transmises à la postérité, amusons nous de celles du moment. La Ville et la Cour que tout Paris adore pour son talent et pour sa beauté, étoit curieuse de voir ce joli boudoir que la Reine fait faire à Fontainebleau, elle pria le Maréchal de Duras de lui procurer cette satisfaction. On lui proposa d'y venir dans le moment où se trouvoit chez elle M. xxx dont elle prétend que l'esprit s'éteint d'amour pour elle. Il lui offre la main, et nos deux curieux arrivent dans le boudoir. La Reine que l'on croyoit occupée ailleurs entre tout à coup. Nos amateurs surpris et confus ne purent éviter le mépris dont le juste courroux de la Souveraine les accabla. On croit

que la belle actrice a perdu l'envie de se montrer jamais dans des Salais dont plusieurs motifs lui donnent l'exclusion.

Le S. le Rat qui a acquis une singulière célébrité et trois millions de bien, qui valent mieux qu'elle, dans les Bureaux du Contrôle, demande sa retraite et une pension de 2500 pour récompense de trois années de travaux pénibles, et comme l'on voit fort [illegible] M. le Noir, fils de Médecin de ce nom, d'abord spéculateur fort malheureux en finances, puis commis de la marine au Bureau des prises et dernièrement secrétaire d'ambassade à Constantinople est arrivé fort à propos pour solliciter et obtenir place lucrative.

M. le Duc de Chartres a été présenté aujourd'hui au Roi pour le duc d'Orléans son père et a prêté serment entre les mains de S. M. pour le gouvernement de Saint Cloud. Ce jeune Prince qui annonçoit les plus heureuses dispositions a été singulièrement privé des moyens de les cultiver avec fruit. Après la retraite du Chevalier de Bonard, il a eu conservé l'abbé Gugot, Méd. de gendre vient encore de faire congédier ce vertueux précepteur.

du 1er Décembre.

Nous nous regardons comme bien assurés de deux points qui importent infiniment à notre tranquillité. 1° que les troubles de Hollande s'appaiseront incessamment, ne fut ce que pour un tems: c'est beaucoup de reculer l'explosion d'un mal, et nous sommes jusqu'ici bien trouvés de notre médecine palliative. 2° que l'alliance annoncée par toutes les trompettes périodiques entre l'Autriche et la Russie est décidément un être de raison; un simple projet pour lequel on a fondé le terrein et jetté des pierres d'attente, mais dont la réalisation est à jamais invraisemblable.

Le système de toutes les Puissances paroit être, comme le notre de rien avoir point

Déclaratif qu'on lise l'histoire, on verra que les traités, les alliances ont été la source de toutes les guerres et presque toujours la pierre d'achoppement des projets mêmes qui en avoient été l'objet.

L'alliance de l'Autriche et de la Russie a paru à chacune de ces Cours, favorable aux vues dont elles s'occupoient respectivement. Je n'en ai regardé l'effet contraire, surtout quant à la Maison d'Autriche. Le refroidissement qui commence à se faire remarquer entre ces deux Cours sera probablement l'époque du succès de quelques uns des desseins de Joseph. Si Catherine II. n'avoit point allarmé l'Europe par ses liaisons avec l'Empereur, elle eût pû faire en Asie des acquisitions plus sûres et plus utiles que la possession incertaine et orageuse de la Crimée.

Ne craignez point, Monsieur, un nouvel incendie sur l'Escaut. Toutes les puissances sont réunies en Bureau de assurance pour préserver l'Europe de tels accidens.

On écrit de Madrid que le Roi d'Espagne, à la suite d'un violent accès de colère, est tombé dans une espèce de délire qui laisse peu d'espoir pour le retour de sa raison.

De V.... le 5 Decembre 1786.

La revolution que l'on a predite depuis quelque tems à notre Cour commence à s'operer. Un observateur attentif peut en pénétrer la marche & les moyens.

La Reine éloigne d'elle tous les jeunes gens qui avoient pris un ton indécent de familiarité que la destruction de toute étiquette sembloit autoriser; elle ne veut plus admettre dans sa société que des hommes raisonnables & décens s'il y en a. Tous les grands Officiers & les Services du Roi & des princes seront obligés de résider à Versailles: on peuplera ainsi l'Oeil de Boeuf & cette galerie qui étoient déserts.

Depuis cette reformation le Roi rapproche davantage de la Reine dont la présence surmontera facilement dans une communication plus intime, les défiances qui en détournoient quelquefois l'effet. Ces circonstances ont nécessairement donné lieu à de nouveaux efforts contre les Ministres qui déplaisent depuis longtems. Si M. de Vergennes se retire son éloignement entraînera la chute du garde des Sceaux. Le Ministre des finances pourroit bien s'en ressentir, malgré son intimité avec M. de Calonne & les graces qu'il accorde.

On croit appercevoir dans la Reine quelque penchant à la dévotion. Elle suivoit de bonne heure l'exemple de sa mere. Nous n'avons heureusement point à craindre la dévotion italienne qui allie la galanterie avec la messe.

Ces vicaires conjecturaux rendent aux Evêques l'espoir d'être admis dans l'éducation du dauphin, mais le Roi a ainsi point cette portion du Clergé, toujours occupée à amasser des bénéfices & jamais empressée à remplir les devoirs

pénibles & désemplaires que leur était exigé.

L'Archevêque de Toulouse dispensé de se trouver aux ta
de Languedoc & mandé ici pour le 15 de ce Mois, fixe les re
gards envieux des courtisans. Les uns croyent qu'il sera admis
au Conseil comme il en est question depuis plusieurs années,
les autres pensent que l'on veut seulement le consulter sur
l'édit des protestans. Comme on le sait ambitieux on veut qu'il a
le projet de faire de l'Abbé de Boncenne son frere, un instit
teur du Dauphin, le jeune homme qui sait quelques mots d'hébr
& de grec, auroit besoin encore lui-même d'un instituteur
& il n'est pas à présumer que le Duc d'Harcourt veuille se
charger de cette seconde éducation. On peut être assuré qu
s'il trouve le maître du choix de ses Coopérateurs, il n'admettra
dans le grand œuvre dont il est le principal agent, que des
hommes qu'il connoîtra intimement & qu'il saura pouvoir
concourir avec lui au développement d'une ame dont les qualités
doivent un jour faire le bonheur de vingt millions d'hommes.

L'aventure de Mlle. Contat dans le boudoir de la Reine
en une circonstance qui aggrave beaucoup sa faute. Cet
actrice avoit eu l'indiscrétion de prendre le tapis où M
s'amuse à broder & d'y ajouter une fleur. Elle se propose de
la défaire & d'effacer les traces de son indiscrétion lorsque la Reine
vint à sortir. On prétend que pour consoler Mlle. Contat Mole lui
offert de l'épouser, en lui laissant même la liberté d'avoir un
amant. L'actrice dont on doit admirer la sagesse entend qu
la délicatesse de son adorateur a répondu qu'elle feroit volont

son amie & meme quelque chose de plus, mais jamais son épouse.

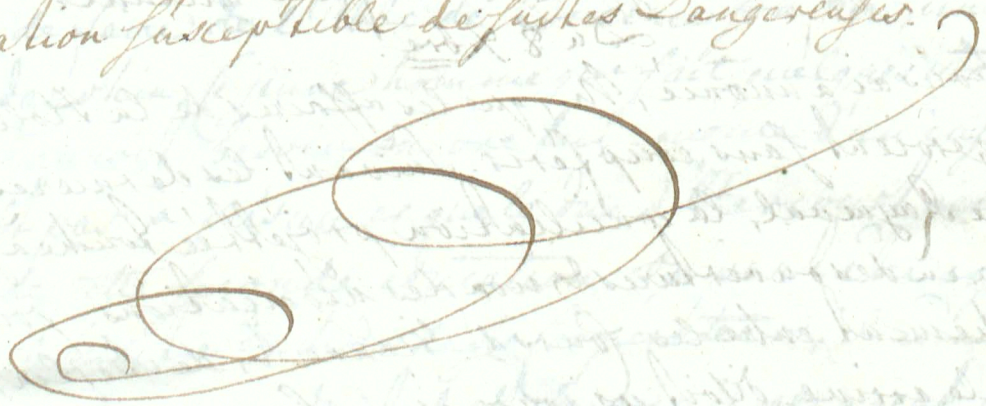
Je vous ai annoncé un nouveau Medecin qui plus utile que Cagliostro, se propose de detruire au moyen d'un merveilleux specifique la maladie qui nous fait craindre la découverte de l'Amérique. Mlle. Michelet qui, l'un de ces jours, se presentant à la porte des appartemens de Versailles, le dit tout haut d'un grand Monarque, se dispose à en faire usage très incessamment pour tous les grands de la connoissance à en faire autant.

Du 8 Xbre.

Je vous ai annoncé, M., que les affaires de la Hollande s'arrangeroient sans coup ferir. Suivant les dernieres dépêches de M. de Raynval, la conciliation projettée touche à son terme. Il y a eu des ouvertures & non des negociations pour un rapprochement entre les Cours de Vienne & de Berlin, mais avant que cela arrive, dit-on ces jours-ci un homme en place, les loups s'accoupleront avec les brebis. Le voyage de l'impératrice de Russie à Cherson est décidé & le Ministre de la France sera de la partie.

Le Contrôleur général met une telle fermeté dans l'execution de ses projets d'edits bursaux que l'on craint qu'ils ne donnent lieu à un lit de justice. Je ne veux point abandonner celui de la suppression du droit de traités que combattent de toutes leurs forces les traitans dont l'interêt est toujours opposé à celui de la nation. Plus on simplifiera la perception, moins il y aura à gagner pour ceux qui en sont chargés. Les douanes intérieures favorisent merveilleusement les exactions qui les enrichissent.

La restitution des droits civils aux Protestans est de nouveau
sur le tapis. C'est en vain que les prêtres cherchent à répandre
des allarmes à ce sujet. L'indifference pour la religion a
passé jusqu'au peuple; les gens qu'on appelle grands Seigneurs
sont des esclaves soumis à toutes les volontés du Souverain;
enfin le gouvernement est tout puissant & il peut entre-
prendre tout ce qui est raisonnable, sans craindre aucune
reclamation susceptible de fâcheuses Dangereuses.



La Marquise de Sabran, veuve de Chef d'escadre, femme aimable & occupée de l'éducation de ses enfans, avoit auprès de son fils un Abbé Bernard, Ex-Oratorien, qui par ses connoissances & la tournure de son esprit avoit plu au Cercle nombreux & choisi qui forme la société de cette Dame. Cet Instituteur y étoit admis & recueilloit avec soin tous les faits, toutes les médisances qui circuloient. Il en composoit un recueil qu'il assaisonnoit de ses réflexions & du sel de l'épigramme. La police a été instruite de genre d'occupations de ce Mentor, elle s'est emparée de lui, de ses papiers & d'une femme de chambre que avoit des rapports assez intimes avec l'Ex-Oratorien pour être en état de donner des éclaircissemens sur ses travaux secrets. Ils ont été conduits dans la prison de l'Hôtel de la force. On dit qu'on a trouvé dans l'écritoire de la Soubrette des lettres qui font connoître l'intimité de l'Abbé avec elle, & la raison où il étoit qu'on ne les séparât en exécutant le projet qu'avoit Mad. de Sabran d'envoyer son fils à l'école d'artillerie de Strasbourg.

La maison de Rohan ne semble être occupée depuis quelque tems qu'à se faire remarquer par des faits extraordinaires. Il est vrai qu'ils ne sont pas à la gloire des individus qui la composent. L'archevêque de Cambrai plus connu par des actes d'emportement que par des actions vertueuses & épiscopales, vient d'oser de commettre une atrocité. On raconte, qu'étant à la chasse auprès de la maison de Campagne en Cambresis, il s'est avancé sur les terres de M. de Carondelet, que le garde de ce Gentilhomme l'ayant fait appercevoir qu'il n'étoit point chez lui, l'avoit prié de se retirer, que s'étant élevé quelques propos entre le garde

& les chasseurs archiepiscopaux, le premier avoit glissé une balle dans son fusil, mais que, réfléchissant un moment à la fâcheuse affaire qui alloit avoir lieu entre son maître & le Prélat & prêche au danger qu'il courroit, il avoit jetté son fusil à dix pas de lui, & qu'alors son Altesse non Sérénissime lui avoit tiré son coup de fusil & l'avoit tué. Il y a peut-être de l'exagération dans ce récit, mais l'on sait que la maison de Rohan se croit au dessus des loix de l'église & du royaume.

L'archevêque de Paris a assemblé ses curés; un peu tard à la vérité, & il en est convenu: pour leur faire adopter son nouveau rituel. Les observations des Docteurs lui ont paru si justes sur certains articles de cet ouvrage si absurdes qu'il s'est déterminé à le retirer, en avouant qu'il ne l'avoit pas lu. Et quand même il l'auroit lu ?....

Lenguet vient encore d'adresser au Roi un mémoire dans lequel il veut engager S. M. à renvoyer M. de Vergennes & surtout M. le garde des sceaux, comme des Ministres qui déshonorent son regne. C'est une extravagance digne des petites maisons.

Voici une épigramme qui reproche au Ministre de la finance ses libéralités excessives pour les grands Seigneurs.

Le Ministre de la finance
Sous certains grands Seigneurs de France
Se montre toujours généreux.
Je ne pouvois pas mieux placer sa bienfaisance
Car ce sont de grands malheureux.

Du 16 Xbre.

Les escroqueries & les vols dans le grand genre se multiplient à un point effroyable. Après l'affaire du Colier, nous avons vu

le terrible vol de M. Tingrelin à Lyon. il s'agit de millions dans l'affaire des lettres de change surchargées après l'acceptation, qui embarasse fort les juges, parce qu'ils oublient que le cédant d'un endossement est son véritable & seul débiteur, & en ce moment on parle d'un vol plus considérable encore, tout pour son objet que par le rang du comptable.

Pour ne point troubler l'Abbé d'Espagnac dans ses profondes opérations d'agiotage où il cherche maintenant à recouvrer des bénéfices qu'il n'a pas su conserver, le Baron de Breteuil vient de lui signifier de la part du Roi qu'il ait à se défaire de son canonicat de l'église de Paris.

Des dix-sept ou dix-huit édits fameux dont nous étions menacés, aucun n'a encore paru. Nous ignorons quelles étrennes nous destine l'imagination féconde de M. de Calonne.

L'édit en faveur des protestans, par lequel l'existence civile parmi nous doit leur être rendue, a enfin été envoyé au parlement. Tous les vœux se réunissent pour qu'il soit enregistré; mais on ne doute pas que M. Séguier ne fasse encore un beau discours en cette occasion, pour empêcher son corps de se soustraire à l'empire des préjugés barbares & gothiques dont il est le sanctuaire. Il est singulier que le clergé soit le moins fanatique & le moins déraisonnable des corps qui peuvent influer sur cette matière. C'est ce qui peut le sauver d'une révolution que le progrès des lumières prépare peu à peu.

Il n'y a rien de neuf en politique. On regarde malgré quelques obstacles, l'affaire de la Hollande comme arrangée. Des complaisances & des sacrifices peut-être détourneront la cour de Vienne de ce qui pouvoit dans ses plans être le plus contraire à nos vues, & je comme on le croit, M. de Vergennes quitte bientôt le timon des affaires, ce ne sera qu'après avoir consolidé la paix générale.

N.52 De V... le 20 Xbre 1786

Une quantité d'edits et de déclarations portant de nouveaux impots a été envoyée à l'enregistrement, ces jours derniers, comme on s'y attendoit. Le Parlement se refuse à accepter ces etrennes au nom du peuple, et il y a apparence qu'elles donneront lieu à un lit de justice. il s'agit de remplacer l'anéantissement du trois[illegible] vingtieme et du droit de traites qui interrompt la circulation des marchandises dans l'interieur du royaume. La situation des finances ne permet point que les revenus de l'état subissent de diminution. ainsi l'on doit applaudir à des impositions qui feront retomber sur le luxe de l'opulence des charges qui ont pesé jusqu'ici sur la culture et sur l'industrie.

Les nouveaux impots chargeront les vins fins de 10tt par piece; les domestiques inutiles et les Cabriolets. Deux valets ne payeront rien et les autres seront taxés graduellement de maniere que pour le quatrieme domestique il faudra payer deux fois plus que pour le troisieme, et ainsi en doublant à l'infini. Chaque Cabriolet sera imposé à une somme annuelle de cent livres. Le dernier impôt sera employé à l'entretien du pavé des villes et des chemins. on parle de divers autres droits dont le détail n'est point encore connu.

On vient d'établir un bureau pour l'enregistrement des bestiaux de toutes les provinces; l'objet du Ministre est de parvenir à une repartition des bêtes à Cornes, plus conforme au bien du commerce et de l'agriculture.

L'affaire des Juifs revient sur le tapis. Ils ont porté, dit-on, leurs offres jusqu'à cent millions pour obtenir le libre exercice de leur religion. jusqu'ici les obstacles semblent l'emporter encore sur les motifs qui pourroient faire écouter leurs propositions.

Le bruit se répand qu'un Caissier général s'est evadé avec d'autres employés emportant ensemble 18 millions.

Un libelle contre nos Ministres, que l'on attribue à Linguet a été imprimé, mais la vigilance du gouvernement contrarie la curiosité des amateurs qui cher-

chent à se le procurer - Un grand Seigneur alla dernièrement le demander lui même - il trouva la femme du Libraire qui lui répondit: Si cette brochure n'attaquoit que le Roi, nous oserions bien la vendre, mais elle frappe sur les Ministres et nous craignons trop la Bastille pour nous en charger.

Il paroit constant que le S. Bernard précepteur de ses enfans de Mad. de Laborde qui a été mis à la Bastille, et à ce que l'on assure, transféré à Bicêtre, s'amusoit à écrire des libelles contre toutes les personnes de la Cour, et qu'il est l'auteur de Noels, des adresses, des titres de livres qui circulent périodiquement depuis quelques années. On veut même qu'il ait pour coopérateur le Chev. de Boufflers, et l'on prétend que l'on a couru après ce dernier pour s'assurer de sa personne, s'il n'est pas encore embarqué pour se rendre à son gouvernement de Guinée.

On attend ici le Roi et la Reine de Naples pour le mois de Mai prochain.

Du 23. Xbre

La résistance du Parlement aux nouveaux Edits de finance, occasionera de grands changemens. Le Ministre a déjà retiré celui qui portoit l'imposition d'un quarantième sur la location de tous les appartemens par bail ou sans bail.

Il ne faut pas douter que dans un siècle si fécond en découvertes, on ne trouve le moyen de mettre en régie jusqu'à l'air que l'on respire. Elle ne tardera pas à y être: on y a mis autrefois les bleds, on y met aujourd'hui la viande de boucherie. Une compagnie d'honnêtes gens ont accaparé tous les boeufs destinés à l'approvisionnement de Paris, et, sous le prétexte de la Divette de forage de l'année dernière, on ne conduit aux marchés qu'un très petit nombre de boeufs que l'on y vend à proportion de la rareté et du besoin.

Le nouveau rituel a été denoncé au Parlement; ce sera encore le motif d'un requisitoire pour M. Leguier. L'Archevêque de Paris ne sera point ménagé; il n'est aimé ni dans le Public ni à la Cour: les vues d'un intérêt sordide qui l'ont rendu si réaliztrant dans l'échange de St. Cloud ont beaucoup indisposé la Reine contre lui.

La Diatribe dont je vous ai parlé, est très certainement de M. Linguet qui n'a pas craint de l'envoyer au Roi, à la Reine, aux Princes, au Duc d'Orleans et aux grands du Royaume. Le Roi après l'avoir parcouru, l'a remise en riant au garde des sceaux, en lui disant: voici des Madrigaux de votre ami Linguet.

La médiation de la France a empêché la rupture prête à avoir lieu entre la Porte et la Russie. ce qui avoit achevé d'indisposer la Porte, c'est que le Capitan-Pacha a trouvé dans les Papiers des Beys rebelles, leur Correspondance avec le Cabinet de Petersbourg. on leur promettoit ce que l'on ne pouvoit guères leur donner: de l'argent, une flotte, des troupes, des munitions pour les soutenir dans leur revolte.

Quant aux affaires de la Hollande, le plan de conciliation dressé sous les auspices de la France et de la Prusse est enfin arrivé. l'autorité du Stadhouder sera restreinte et la République rentrera dans ses droits, malgré les menées du Ministre d'Angleterre, et les inquiétudes que la Cour de Vienne a fait de donner à toutes les parties que cette affaire intéresse.

N. 1. De P... le 28 Xbre 1786. n° 37 et 38 manquent

Le changement d'année paroît devoir amener un nouveau dans le système politique de l'Europe, et l'année 1787 s'annonce comme l'époque de la révolution qui se prépare depuis longtems. Les projets de diverses Puissances menacent de quelques-unes l'existence de plusieurs autres : tantôt mis en avant tantôt couvant sous la cendre, ces projets n'ont jamais été abandonnés. Le choix des moyens pour les faire réussir a varié sans cesse, il semble dire en ce moment, mais ces variations continuelles serviront peut être encore plus d'une fois d'excuse aux nouvelles vûes pour celles de leur réussite.

Cependant toutes les circonstances concourent à lever les doutes que l'on conservoit encore sur la parfaite intelligence qui s'est établie entre notre Cour et celle de Vienne pour l'exécution des plans du grand Joseph. On sait que ces plans tendent à l'arrondissement de ses Etats et à de grands changemens dans la constitution germanique, une juste politique a paru exiger longtems que nous nous opposions de toutes nos forces à l'augmentation de puissance de la maison d'Autriche; de nouveaux nous dictent une autre conduite en cette occasion: le maintien de la paix générale, le raffermissement de nos liens avec cette Cour, les avantages directs qui résultent pour nous de notre acquiescement à ses vues d'intérêt en prépare que nous avons de la faire renoncer à d'autres liens dont elle retiroit le même fruit.

Les préparatifs sérieux du voyage de Cherson ont été l'occasion de parler auquel notre Cabinet pourroit être enfin décidé : à l'arrivée d'un Courier de M. de Noailles, il vient de se répandre non seulement que ce voyage n'auroit pas lieu de la part de l'Empereur, mais même que le mariage projetté entre l'archiduc de Toscane et la Princesse de Wirtemberg étoit totalement rompu. au reste que l'archiduc n'a aucun regret à l'arrêt que la politique vient de prononcer sur la destinée de son Coeur, livré tout entier à des études militaires, il n'a

jamais montré un vif empressement pour la jeune Princesse de Wirtemberg, et l'on fait que ce mariage n'a jamais eu l'entière approbation de la Cour de Toscane.

On espere toujours que l'influence du Roi de Prusse qui a agréé le plan de conciliation pour les affaires de Hollande, concerté entre le Comte de Görtz et M. de Ragneval vaincra la résistance du Stadhouder et de sa jeune Cour. malgré les protestations insérées dans les Gazettes, M. de Verac se trouvant un personnage superflu dans cet arrangement a demandé un Congé pour revenir ici.

On attend ici d'un jour à l'autre une députation nombreuse du Parlement de Besançon on a répandu que cette députation se rendoit pour les remontrances sur le nouveau réglement pour les Corvées, ce bruit est dessitué de tout fondement. elle a été mandé par ordre de la Cour au sujet de quelques oppositions par le Parlement sur les papiers et effets d'un comptable, ce qui a occasionné une discussion très vive entre ce Corps et l'Intendant de la Province.

La révolution à laquelle on s'attend depuis longtems dans le Ministere, ne s'annonce point encore. il paroit que tous les Ministres sont enchaînés par le sérieux de leurs opérations M. de Vergennes qui aucun esprit de parti, aucune prévention ne dominent, se voit à la veille de consolider son grand oeuvre, la paix générale; il ne donne aucune prise à ses adversaires, et il n'abandonnera point ses travaux qu'il ne les ait portés à leur perfection. M. de Calonne est toujours occupé à grands opérations fiscales dont le succès augmentera la faveur dont il jouit ou double chute le fera triompher de ses ennemis. si ces dans le moment de la Crise, elle peut être salutaire. en attendant les ressources subsidiaires ne lui manquent pas. Les fermiers généraux ont remplacé les 30 millions que l'emprunt

de l'hôtel de ville avoit fourni et qui ont été englouties à l'instant. il s'arrêtoient à les dispositions favorables d'une partie de la nation ; par des graces répandues à propos, par les embellissemens publics auxquels il se prête, et par tous les moyens que son imagination lui suggere. M. Borromée est mort dans le moment même où l'exécution de son plan pour un pont de pierre en face des invalides venoit d'être ordonnée. M. de Castries seroit trop agrandi dans le département de la marine, pour qu'il puisse obtenir de sitôt le changement qui exile son ambition ; et M. de Breteuil est trop redouté pour que ses amis même appuient chaudement la sienne.

N. 2 De V.... le 3 Janvier 1787.

La grande nouvelle du jour est la convocation d'une assemblée nationale qui produit dans le public la plus vive sensation on voit avec autant d'admiration que de reconnoissance notre monarque appeller à lui la nation comme un pere fait venir ses enfans pour leur communiquer ses vues. On aime à le voir s'élever au dessus des craintes mal fondées qui depuis 150 ans sembloient séparer le souverain de ses sujets.

Cette assemblée ouvrira ses seances le 29 de ce mois et sera composée de 150 personnes au nombre desquelles sont les Chefs des Cours souveraines. Une meilleure forme d'imposition paroit en être le principal objet et M. de Calonne plus d'trait que ses prédécesseurs a rempli ses vues realisé les idées de M. Turgot et de M. Necker de maniere à ne point flatter les ennemis qu'elles leur ont occasionnés et à remplir les mêmes vues.

On cherche à deviner ce qui se traitera dans cette auguste assemblée, on parle d'un impôt territorial, de l'aliénation du domaine d'une simplification dans les perceptions &c. quelques reflexions ajoutent deux articles bien dangereux pour le ministre pour qui cette reunion de notables pourroit mettre pour un bouillée passant: la continuation de ce 2me vingtieme dont la suppression sembloit resolue et un acte national qui étendroit la force des arrêts du Conseil sans enregistrement aux Parlemens.

Un provincial disoit dernierement à la fin d'un vif debat de conjectures sur les véritables objets de l'assemblée: savez vous ce qui l'occupera très certainement? le voici les moyens de nous ôter le plus d'argent que l'on pourra.

La denonciation du nouveau rituel de l'archevêque de Paris au Parlement repose sur quelques articles attentatoires aux loix civiles comme les mariages de mineurs. C'est un fol prêtre flandois auquel

M. de Juigné donne la confiance qui l'a entraîné dans ce mauvais pas. le Prelat a fait chez le premier President l'aveu qu'il ne sauroit pas lui même ce rituel qui lui imprime un ridicule ineffaçable. Il y trouve cependant un article de lui ~~[illegible]~~ c'est un moyen assez rare qu'il a imaginé pour regagner les bonnes graces de la Cour. Il a fait Chomer la fete de Clotilde Reine de france. Il a en même tems proposé à l'université un prix de boeuf pour un hymne en l'honneur de cette sainte. mais ce projet pieux n'a pas fait beaucoup d'impression. Il proposoit dernièrement au Roi de mettre des Cartons à son rituel je me suis dit-il trop avancé pour reculer. Bon, répondit le Roi on m'engage quelquefois bien à reculer aussi je le fais de bonne grace je vous conseille d'en faire autant.

Toute la famille des Noailles qui fait semblant d'être janseniste par respect pour la memoire du Cardinal de ce nom dont le rituel est encore en usage, a voué pieusement une haine implacable au crédule et fanatique reformateur.

La vacance d'une place à l'académie françoise par la mort de l'abbé de Boismont fournit à la malignité une explication des faveurs que le Contrôleur général a prodiguées depuis quelque tems aux gens de lettres et à ce Corps en particulier. On assure que le fauteuil qui se trouve vuide est convoité par M. de Calonne et il est évident que par respect ou du moins par l'espoir d'une pension, les Candidats s'écarteront au loin.

Au reste la protection que ce ministre accorde aux écrivains ne l'empeche pas de surveiller de près l'usage qu'ils font de leur plume. un faiseur d'Almanachs s'étoit avisé d'insérer dans son chétif livret intitulé. Etrennes nationales. un tableau des généralités les

du royaume et des sommes que le Roi en retire. Suivant les Calculs les revenus de l'Etat se montent à un milliard seize millions deux cens mille trois cent livres, et les depenses fixes et connues sont de 331 millions 650 mille livres de sorte qu'il reste un excedent de 684,550,000 perdu par l'absurde système de perception qui est en usage ou dont l'emploi est difficile à deviner. Il est survenu un Ordre de Cartonner l'almanach dont il y avoit malheureusement déjà une cinglaine de milliers dans la Circulation ce qui n'empêche pas que l'edition corrigée originairement du prix de 8 s. ne se vende un ecu de 6 ℔.

A la messe de minuit au Couvent des Capucines a Paris une virtuose célebre a rempli fort agreablement par un forte-piano les momens de silence de la cérémonie. Le hazard a voulu qu'à la consecration elle ajoûta l'air de rose et Colas, ah, comme il y viendra &c. les mechans ne manquerent pas de se rappeller les paroles et les applications irreligieuses excitèrent un grand scandale.

Du 5 Janvier

Il est certain que les Cours de Versailles et de Berlin sont parfaitement d'accord pour mettre fin aux troubles de Hollande. Ainsi l'on ne sauroit douter du succes de nos efforts, mais la conduite de M. de Vergennes dans des circonstances aussi délicates n'ayant pas satisfait notre gouvernement, il paroit que l'honneur de Conclure est reservé à M. de Lauraguais, dont l'adjonction au Ministere des affaires étrangeres pourroit être la recompense. Et à la bassadeur est attendu d'Espagne d'un instant à l'autre.

La Cour a été très choquée d'un article de la gazette d'Utrecht où sous le nom de la Chine, l'administration de la france est censurée d'une maniere très indecente. On y a mis même en jeu l'imperatrice de la Chine. L'entrée de cette Gazette dans le Royaume a été défendue comme cela se pratique.

N.° 3. De P... le 10 janvier 1787.

Ce n'est pas sans fondement que l'on avoit attribué le refroidissement mutuel des deux Cours impériales, et le Comte d'ordre subit des préparatifs de l'Empereur pour le voyage de Cherson, à des propositions de notre Cour qui flattoient les vues de celle de Vienne. Il paroît même que notre répugnance pour l'échange de la Bavière avoit cessé de se montrer insurmontable. Soit que la politique ait employé en cette occasion la ressource des promesses équivoques, soit que le parti autrichien ait eu seulement un triomphe momentané dans nos Conseils, il est maintenant certain que la plus grande partie des projets de l'Empereur sur l'Allemagne sont totalement mis de côté. Des motifs qui peuvent être très reculés, comme guerre générale sont les seules occasions où l'on doive craindre de les voir éclater de nouveau; la condescendance du Roi de Prusse dans l'affaire de la Hollande rapproche notre Cour de celle de Berlin et l'Empereur retourne à l'ancien système qui date de l'entrevue de Mohilow.

La grande nouvelle de l'assemblée nationale absorbe ici toutes les autres. Chacun s'épuise en conjectures sur le résultat qu'on en peut attendre. Les grands ont des craintes, et le peuple, à peu près certain de ne pouvoir être plus mal, se livre à l'espoir que lui inspire la bonté paternelle de son Roi.

Une avanture récente a donné lieu à un Conte qui circule dans toutes les mains et dans l'embarras d'un personnage qui en étoit l'objet, ces jours derniers, la lecture a fait deviner le héros. Le voici.

L'argument sans réplique
Conte
Un de nos célebres Marquis,
la coque lurke de la ville,
plein des églogues de Virgile,
brûloit auprès pour Alexis.
Cet Alexis au printems de son âge,
n'étoit point tel que ces pasteurs.
D'un froid jargon subtils imitateurs;
c'étoit monsieur avec l'habit de page;
sans habit c'eût été témoin.
Là de Lescant n'étoit pas sans scrupule;
il avoit lû très peu; jusqu'à ce jour,
il ignora si Hylas chéri d'Alcide,
Hyacinthe aimé d'Apollon,
les honneurs du beau Ganimede
de Meunival de Junon
Et les faveurs de Nicomede
auprès du voluptueux de Caton.
J'appris tout de Corydon
Sans puis sa pudeur murmure;
je ne sais quoi lui dit tout bas
que c'est pêcher contre nature.
" Hé, mon bel ami, dans ce cas,
" j'estime qu'il n'en faut rien pas. "

Du 12. janvier.

C'est toujours de l'assemblée des Notables que l'on s'entretient. est-ce une Comedie ou bien un parti pris de faire le bien ? il faut croire à cette derniere alternative. le Roi est un des plus honnêtes hommes de son Royaume, et le bien est en lui ; il est de fait auprès que M. de Segur, M. de Castries et M. de Vergennes sont des vrais et bons citoyens. M. de Brienne a de l'ambition il ne se cache pas, mais on n'a point à lui reprocher de chercher à la satisfaire par des moyens vils ; M. de Calonne vise à la célébrité, le bien doit résulter de la vérité de ces caracteres ; les honnêtes gens aiment à y croire.

On remarque avec douleur que depuis cette convocation, le Roi paroit triste ; il faut l'attribuer aux tracasseries et aux sollicitations importunes des personnes qui veulent contrarier ce sage projet. C'est M. de Vergennes qui la fait agréer au Roi M. de Calonne auquel on a d'abord fait bonne mine, l'a combattu pendant quelque tems ; mais en habile courtisan, il ne cesse d'exalter cette résolution depuis qu'elle est adoptée.

La premiere assemblée est remise au 5 fevrier. comme il y a des gens qui trouvent leur avantage dans la continuation des abus, on a affiché ce placard dans différens quartiers de Paris.

« Les petits comediens de M. de Calonne donneront, le 5 fevrier, la premiere » representation des fausses apparences. S.M. honorera le Spectacle de sa présence. »

Le Roi vient de faire une promotion dans la marine, et l'on assure qu'il n'y en aura point dans l'armée de terre. on remarque à ce sujet qu'il y avoit au premier janvier

de cette année, 783 officiers généraux, lieutenant-généraux ou Maréchaux de Camp qu'il en est mort une vingtaine dans la Cours de l'année dernière, et que la mortalité continuant dans cette progression, le Roi pendra se dispenser pendant dix ans de faire une promotion, puisqu'il restera encore beaucoup trop d'officiers généraux.

L'abbé Crozard auteur d'un éloge du feu Dauphin, a fait une vie de la feue Reine, mais son ouvrage est arrêté, parceque l'on a cru y voir une satire indirecte de celle de la Reine actuelle, dont la manière de se conduire est bien différente.

Le jour politique a été à la veille d'être supprimé à cause d'une chanson dont le Chapitre d'Orléans s'est trouvé offensé, parce qu'un de ses membres s'en faisoit l'application, mais le chancelier du duc d'Orléans intercédé pour un gros capital dans l'entreprise du politique, page à solliciter le chancelier, et l'on se borne à un arrêt du conseil qui condamne la chanson dont il s'agit, ce qui lui donne une célébrité à laquelle l'auteur ne s'étoit pas attendu.

On avoit envoyé à la Chambre judicale un gros paquet de la reclamation au Roi de M. Linguet, il étoit adressé à Monsieur, on a exigé un ordre du Prince pour le délivrer. S. A. R. a mieux aimé ne point recevoir le paquet et il a été confisqué,

N.° 4. De P... le 17 janvier 1787.

Les plaisanteries, les pamphlets, les estampes critiques se multiplient sur les notables et sur le Contrôleur général. on vient de renouveller à la porte de ce Ministre le placard dont je vous ai déjà parlé; il y a lu lui-même en revenant de chez le Roi cette affiche; les „ comedies du Contrôleur général donneront incessamment une représentation de la „ précaution inutile, et des fausses espreuves. l'acteur soufflera l'acteur qui ne jouera pas son rôle. „

On a gravé une estampe ou la diette est assemblée, les membres ont sous le bras chacun un chat; et le Contrôleur général est au milieu qui fait de la boutlie. on lit au bas ces mots: Boutlie pour les Chats. vous connoissez vrai, le sens de ce proverbe trivial voici encore une épigramme sanglante.

Est il bien vrai qu'au temple de mémoire,
Par le chemin que Necker a fait tracer,
auprès de lui tu voudrois te placer?
De Chalon ne sais tu l'histoire?
crois moi, jouis de tes jours heureux,
tu n'est pas fait pour prétendre à la gloire,
ah! laisse là le Val ambitieux
pour d'autres vals qui te conviennent mieux.

Ce Ministre est venu ici pour se préparer à la grande représentation, et a dit aux Maîtres des requêtes chargés de détails de l'économie intérieure de travailler avec M. le Noir qui a mis à la tête d'un comité des jaunes; ceux-ci ne veulent point se soumettre ne voyant dans ce délégué que leur égal et un homme au dessous d'eux du côté des lumieres, parcequil est de principe que les gens en place n'employent jamais que des fronds dont les talens et l'énergie ne puissent leur faire ombrage. M. le Noir a été récompensé, comme on le sait de son dévouement

aveugle ses ressentimens des grands et du despotisme qu'il a exercé étant lieutenant de Calais par la place longtems héréditaire chez les Bignons qui savoient à peine, ainsi que lui, distinguer les Caëles des prosateurs, on a renouvellé ce bon mot, lors de sa nomination au poste de Bibliotecaire: il a là une belle occasion d'apprendre à lire. Lorsque l'archiduchesse de Milan vient dernierement à la Bibliotheque, elle demanda à M. le Noir quel étoit le livre qu'il tenoit à la main? celui-ci repondit que c'étoit un in-4to croyant bonnement qu'on lui parloit de la forme du livre et non de l'ouvrage en lui-même. La Princesse se retournant vers l'archi duc lui dit: que ello é veramente il Bibliotecario del Ré.

On jouoit l'autre jour au Théâtre de la ville à Versailles, un opera-comique de Caesielo, intitulé Nesove, dans lequel un Roi se plaint que les finances de son Royaume sont en mauvais ordre. un plaisant du parterre crie qu'il faloit le peindre les Rotables. La Reine étoit présente et rit beaucoup de cette hardiesse. on vouloit arrêter le donneur de conseil, elle l'empêcha.

Le Parlement de Dijon a voulu que les octrois de la Province ne fussent perçus qu'après l'enregistrement. les députés des Etats, de retour aux Etats ont voulu procéder à cette perception sans cette formalité. le Parlement a décrété de Prise de Corps tous les députés des Etats et d'ajournement personnel le Lieutenant. celui-ci a écrit au Ministre qu'il n'étoit pas en paix et qu'il avoit besoin de défenseurs. a donné ordre au gouverneur de se rendre promptement à Dijon, et à 400 hommes du Régiment d'artillerie d'Auxonne de partir dans la nuit. ils arrivent devant la ville, croyant avoir un siege à faire, tous les habitans étoient endormis; les Dijonnois qui payent pour n'avoir pas de soldats, refusoient de les recevoir; cependant il a fallu loger et nourrir la troupe. le Commandant de la province a trouvé fort mauvais que sur une crainte pusillanime, le commissaire départi ait osé

troubler une province entiere et donner des inquietudes au Gouvernement. il a dit que l'intendant avoit plus besoin d'une garde malade que d'une garde militaire.

Le Parlement de Dijon a été mandé en consequence. les audiences que le Roi doit lui donner à la tenue des Etats de Bretagne qui ne finissent que le 23, sont les motifs qui ont fait différer l'ouverture de l'assemblée nationale qui tiendra ses seances dans la Salle des menus.

Il faut regarder comme un fleau pour le peuple l'envoi de ces intendans qui, sortis à peine du college sont chargés de l'administration d'une province; on ne voudroit plus à la Cour, de M. Amelot le Ministre; il a cherché à tenir le meilleur parti possible de sa retraite, et une des conditions a été l'intendance de Bourgogne pour son fils, jeune homme de 22 ans, inexperimenté. ce fils ressemble à son pere, à jamais incapable de remplir la moindre charge. c'est administrateur à la lisiere parce, je voit le maitre ne connoit ni les formes ni les conseils, se livre à le plaisir et laisse agir un secretaire qui le compromet. le Gouverneur sans examiner la conduite de l'ecolier, croit devoir soutenir les precautions qui ne sont que des sottises, elles autorise ainsi les depredations, le despotisme et l'injustice. telle est la source des troubles de Dijon. les Missi dominici qui alloient autrefois examiner et censurer les justices même nous seroient bien necessaires.

Les tripotages de la vie dite à la bourse, les accaparemens des effets publics, continuent avec fureur malgré les arrêts et les commissions. le prix des actions des eaux monte de nouveau parce que la prise soit améliorée, mais parceque des hommes puissans abusent de leur credit pour s'emparer de tout et donner de la valeur, même aux choses les plus decriées.

Les affaires du dehors semblent oubliées, on ne s'en occupe que dans les bureaux dont les travaux sont même un peu ralentis par une nouvelle indisposition de M. de Vergennes.

N. 5. De P... le 22 janv. 1787.

On ne s'occupe encore que de la fameuse assemblée dont l'ouverture se fera, dit-on, enfin le 9 février. Ce n'est point une assemblée des Notables que je convoque, disoit dernièrement le Roi; mon Château ne seroit point assez grand pour les contenir; mais une assemblée de Notables. Depuis cette sage remarque, c'est ainsi que l'on s'exprime. Le 1er Xbre, jour auquel la convocation fut décidée, la séance du conseil dura jusqu'à deux heures du matin. Le Roi reprocha vivement aux Ministres de lui déguiser les besoins des peuples et le désordre des finances. Je sais, ajouta-t-il, que la quatrième année d'avance des revenus de l'état est déjà consommée, que l'on a même anticipé sur l'année 1792; je prétends remédier à ces énormes abus.

Les Pairs du royaume prétendent avoir le droit de siéger dans cette assemblée, n'ayant point été convoqués en corps, ils ont voulu s'assembler au Parlement pour réclamer leurs privileges; mais le Roi le leur a défendu.

On a pensé que M. de Calonne a dit dans l'oeil de boeuf qu'il se reposoit un peu sur le projet d'ôter au Parlement le droit d'enregistrer les loix émanées du trône, mais que S. M. n'avoit jamais eu l'intention de porter atteinte à cette formalité respectable, consacrée par un usage de plusieurs siecles.

Mr. Anglois a duit au jeu de la Reine y avoit fait des pertes considérables. La fortune le favorisa ces jours derniers. Le jeu s'étant prolongé plus tard qu'à l'ordinaire le Roi entra dans la salle avec quelque humeur. Elle éclata lorsqu'il apprit que la Reine avoit perdu cent mille écus dans la soirée. C'est une revanche, dit la Reine, avec de telles revanches on se ruine, répondit le Roi.

On dit que le Précepteur des enfans de Mad. de Polignac est renfermé à Bicêtre pour toute sa vie. C'est une correction paternelle un peu forte.

Le Colembourg suivant on dit s'en échappe les jours ci au Roi. de quelle sorte sont les pauv

Personne ne pouvoit répondre. — Ch.r de la sorte de pierre sp. des piquures :/

du 25 janv.

M. le Comte de Vergennes est assez fortement malade, il a les jambes enflées et

lon craint pour ses jours. il paroit que divers motifs de chagrin influent sur la

situation. Le ministere de France se trouve compromis par le mauvais succès du plan

de conciliation pour lequel il a envoyé un de ses principaux agens à la Haye. il semble

qu'on auroit du faire cette démarche et surtout en valeur un manuscrit aussi

qu'on a eu plus de facilité de ne point échouer. M. le Comte de Moltebois qui avoit

différé son retour pour faire connoitre à M. de Raynval les caractères et la façon

de penser des individus avec lesquels il avoit à traiter, doit arriver au premier jour tout

est manqué.

La ferme resistance du Stadhouder dans le moment où l'on ne mettoit pas même

en question s'il accepteroit ou non la loi qu'on lui imposoit, fait penser que les veritables

dispositions de certaines Cours ne nous sont pas parfaitement connues.

Ainsi les fruits des troubles de la Hollande nous causent de nouvelles allarmes.

Elles nous obligeront d'abandonner cette politique versatile qui nous faisoit menager

à la fois tout le monde et flatter successivement les partis opposés. Puissions nous trouver

aussi facilement des amis, si la guerre vient à éclater, que le beau rôle de pacificateur

nous a procuré d'admirateurs.

Au reste on ne croit point ici que l'Empereur et même l'Impératrice de Russie agissent

réellement des vues hostiles le Cabinet. Que feroit-il si nous avions à la fois à dépouiller

les hollandois et les Turcs, si l'Europe se partageoit entre plusieurs parties, si les

intérêts les plus chers se trouvoient en opposition avec ceux de tous les autres !

Je vous ai déjà parlé, M., de la réclamation du Comte de Niaezins xxi. il est toujours au Temple d'où il continue à lancer des mémoires vigoureux contre notre Ministere et les agens qu'il a employés en Pologne dans le tems de la guerre civile. il étoit Maréchal de la confédération de Bar. Le S. Dumouriez instrument subalterne du Comte de Broglio l'a engagé à agir hostilement, il n'a point été heureux. il est ruiné et reclame humblement que lui à conté son devouement pour nous.

La Reine a déclaré, dimanche dernier, les coopérateurs du duc de Harcourt. Les deux gouverneurs sont M. d'Allonville Maréchal de Camp et le chev. Dupuget Colonel du Regt. d'artillerie des colonies. il y aura deux sous précepteurs, et l'on nomme un abbé Labeau pregardé comme un homme supérieur pour avoir préservé M. de Chinon, de l'influence du mauvais exemple qu'il avoit sous les yeux.

Le Ministre de la guerre vient d'envoyer par ordre du Roi à leurs régimens respectifs, trois jeunes étourdis de cour qui ont abandonné le bal de la Reine peu nombreux pour aller perdre au billard l'argent qu'ils n'avoient pas. Le Prince de Talmond en qui l'on reconnoit tous les gouts du duc de la Tremouille son pere, jouoit on duppe contre le Marquis de Vaudreuil et le Comte de Belzunce. il a perdu 1450 louis, Mad. Virgouges la belle-mere venoit de payer ses dettes. il paroit qu'elle payera encore celles. ces joueurs sont partis en regrettant les filles avec lesquelles ils vivoient, leurs chevaux qu'ils devoient et les Wiozi qui promenoient les unes et les autres.

Les plaisans appellent l'assemblée des Notables, La Cour des Notes, à cause du duc de Guines connu par son procès avec le S. Tort, du Maréchal de Mouchi pour son affaire avec le Maire de Bordeaux, et de quelques autres personnages qui ont acquis une célébrité de la même espece.

Le Corps Municipal de Paris fera partie de cette assemblée comme le premier échevin se nomme Gobelet, un plaisant a dit en regardant la liste. Voilà bien des cruches pour Gobelet.

L'assassinat de M. Bauvey a été mal rendu dans les feuilles publiques. il avoit eu la foiblesse d'aller chez la Maitresse de son frere, ecclesiastique et Comte de Lion age de 18 ans, contre lequel il avoit obtenu une lettre de cachet. Tous deux se sont réunis pour l'asposer. Le Roi a jouré qu'il ne feroit point de grace, mais comme le coupable est cousin de M. Seguier, on croit que cette affaire s'arrangera comme bien d'autres.

N6. De V... le 31 janvier 1787.

M. de Vergennes est dans l'état le plus allarmant pour ces jours. On croit que son mal provient d'une goutte vague qui s'est mêlée dans le sang et qui dérange toute la circulation des liqueurs, et qui travaille à les décomposer. Le stomac ne fait plus de fonctions et rejette les alimens comme les médicamens.

M. de Lavauguion qui est arrivé de Madrid est désigné pour son successeur par le public qui veut toujours donner un motif aux simples démarches de l'homme en place. Cet ambassadeur que les nouvellistes avoient d'abord envoyé en Hollande comme conciliateur, est venu à Paris pour marier son fils avec la fille du Comte de Lusace, oncle du Roi. Voilà la vraie cause de son voyage. On parle aussi de M. de S. Priest pour les affaires étrangeres; il a peut être plus le mérite de la place mais ce ne sera certainement pas M. de Vergennes qui le désignera. La plupart des courtisans voyent dans M. de Castries et M. de Breteuil les véritables aspirans au beau poste et pensent que le premier l'emportera. Ses talens prouvent l'universels et sa probité l'en rendent digne.

Le bruit s'est répandu hier que Mad^e la Duchesse de Duras remplaçoit Mad la Duchesse de Polignac en qualité de gouvernante des enfans de France. Cet evenement paroitroit incroyable, en égard au tendre et long attachement de la Reine pour cette derniere, si on ne devoit pas s'attendre dans les Cours aux revolutions du crédit de l'intrigue et des noirceurs.

L'assemblée de notables est enfin fixée au 7 fevrier. la premiere séance sera précédée d'une messe du S. Esprit après laquelle le Roi se rendra avec tout l'appareil de la royauté à la salle des menus,

lieu fixé pour le congrès national. Il en fera l'ouverture par un discours. M. le garde des Sceaux et M. le Contrôleur général parleront ensuite et feront connoître les objets sur lesquels on aura à délibérer. On se séparera ensuite en différens Comités qui seront présidés chacun par un Prince de sang pour éviter par là toutes les prétentions et les difficultés de préséance. Il est confirmé qu'il y sera question de la gabelle et des traites intérieures sur tout de l'établissement des assemblées provinciales dans tout le royaume. Cequi confirme ces conjectures. C'est que toutes les assemblées de Pays d'Etats son convoquées de nouveau pour le 15 avril.

M. le Contrôleur général avoit demandé 18 millions à la caisse d'escompte cequi a allarmé le public et fait tomber les actions par un arrangement qui paroit avantageux à cet établissement utile et devenu nécessaire, le Roi lui permet d'avantager le nombre des billets et d'établir des Bureaux dans les villes de Province. Le produit des nouveaux billets qui sera de 40 millions sera versé au trésor royal.

Le Baron de Breteuil s'immortalise par l'établissement des quatre hospices qui vont remplacer l'Hôtel-Dieu, dont il a fait agréer le projet au Roi et au Public qui y concourt avec empressement, mais ce Ministre a obscurci ce beau trait de sa vie par la manière dure et caractérisée avec laquelle il a éloigné le S. Moreau architecte de la ville de l'exécution de ces divers travaux. Sa prévention pour les talens du S. Poyet, petit intriguant qui n'est connu que par son projet impraticable d'un hopital dans l'île des cygnes et par les écuries du Duc d'Orleans aussi lourdement construites que mal distribuées, la rendu injuste envers un artiste intelligent et estimé. Il a voulu que

Poyet lui fut adjoint, le Mr. Moreau a donné sa demission, le Ministre non content de cette vexation Despotique l'a dépouillé de tous les petits avantages que le corps de ville lui avoit accordé et qu'il avoit mérités par ses anciens services.

Du 2 fevrier

Le travail forcé auquel M. de Calonne s'est livré depuis quelque tems, lui a causé une indisposition fâcheuse. Comme il crache le sang, ses ennemis ont fait cet abominable calembour: est ce le sien ou celui de la nation? Son état ajoutent ils ne lui permettra peut-être pas de prononcer son discours à l'assemblée de notables il se contentera d'en rapporter la substance par ces vers et la Devise: — Simulacrum gentium argentum et aurum.

On multiplie étrangement les mauvaises plaisanteries sur cette grande opération. L'assemblée est, dit on retardée par les mêmes causes que les maires tardent à venir: c'est M. Gobelet premier Echevin étoit ci devant Marchand Bonnetier; on dit que à l'assemblée il parlera Coton et qu'il opinera du bonnet.

Le Public paroit croire que l'archevêque de Toulouse sera mis à la tête du Département des finances, voilà que M. de Calonne succombe au dérangement de sa santé soit que une revolution probable dans le Ministere la porte à un autre département.

On assure toujours que Mad la Duchesse de Polignac va quitter la Cour pour aller prendre les eaux.

N.7. De V... le 7 fevrier 1787.

M. de Calonne est mieux; ainsi l'on espere que ce ministre sera bientôt en Etat de déployer ses projets d'amélioration dans l'administration intérieure; l'ouverture de l'assemblée de notables est fixée au 22. La veille on publiera à l'imprimerie royale une notice des objets que doivent occuper la Diète nationale, et il sera permis à toutes les personnes qui seront versées dans les matieres proposées de faire imprimer leurs reflexions, observations &c. à l'imprimerie politique. Cette liberté fera éclore bien des rêves encore plus de rapsodies, mais il pourra aussi paroître des mémoires utiles dont on profitera sans doute.

La Santé de M. de Vergennes donne quelqu'espérance. Si l'on parvient à déplacer la goutte de l'estomac, il vivra encore, mais on assure qu'il refusera de reprendre sa demission qu'il a remise au Roi avec le portefeuille. On prétend qu'il ne quittera pas le Roi et qu'il occupera l'appartement de M. de Maurepas. M. de Breteuil voudroit bien aussi ne pas quitter le portefeuille qu'il a depuis 15 jours, et M. de Calonne passeroit avec plaisir au Ministere de Paris. celui des finances est trop orageux et le trésor royal est trop difficile à alimenter.

On a eu aussi depuis quelques jours des allarmes sur la Santé de M. le garde des sceaux

Mad.e de Polignac a effectivement donné sa démission de la place de gouvernante des enfans de france, mais elle n'a point été acceptée. On dit que le Roi veut attendre l'effet des eaux qu'elle est obligée d'aller chercher à Bareges. Ce seroit donc une ordonnance de Médecin et non une disgrace qui l'engageroit à quitter la Cour. La Reine en effet continue d'aller jouer et souper chez elle, et on ne la remplace encore. On parle de Mad.e de Marcourt. L'avantage de

l'éducation s'y trouveroit.

On a reçu Samedi par un Courier la nouvelle de la signature de ce traité de Commerce avec la Russie; il n'est pas comme, mais on le dit avantageux à la nation. Le Roi envoye à Chacun des quatre Ministres Russes qui ont signé ce traité une boëte avec son portrait entouré de Diamans; chaque boëte rendera un billet de 120,000 ℔.

Cette négociation fait plus d'honneur au Comte de Segur que la publicité de deux Proverbes Dramatiques n'en fait à son frere. celui-ci a la manie d'être auteur, et on l'assimile déjà au Chevr de Cubieres qui a abandonné l'état que sa naissance lui prescrivoit pour se livrer aux Muses qui font pour lui d'une indifférence marquée.

Nos finances sont dans une crise qui alarme. Tandis que le Pilote du trésor royal demande à la Caisse d'escompte 80 millions, la Banqueroute de M. de S. James met le trouble dans toutes opérations des particuliers et resserre leurs bourses. Ce financier regardé comme l'un des plus opulens du royaume, se livroit à toutes les entreprises. Les fripons à projets qui cherchent journellement les dupes, connoissant sa bêtise ou son avidité, l'ont entraîné dans des affaires qui exigeoient des fonds considérables. Il a accéléré sa ruine en se livrant à ses goûts: filles fort chers, jardins anglois, agiotage &c. tout a contribué à détruire une fortune immense. Les gens de la Cour l'ont aidé, en lui empruntant tant qu'ils ont pu ces prêts se montent à 8 Millions. Le Cardinal de Rohan, M. de Polignac, M. de Vaudreuil sont au nombre de ses créanciers. M. de Vermerange figure dans cette liste pour deux millions. On s'attend à la Banqueroute de ce parvenu que le jeu a rendu un homme Ministériel. Quatre commissaires du Conseil sont chargés

par le Roi d'examiner l'actif et le passif de M de S. James.
Les dettes qui regardent le Roi sont déjà assignées; le sort des autres créanciers est fort incertain. Il seroit tems que le legislateur fit une loi severe qui contint les comptables, et qui reprimat un luxe insultant qui conduit à des catastrophes évidemment nuisibles au credit public. On ne doute pas que cette chûte n'en entraine d'autres; on a des soupçons par les hommes qui paroissent les plus solides et l'on prevoit déjà celle de M. Marchal receveur des économats. Elle n'affligeroit pas le clergé qui demande depuis long tems la suppression d'un économe qui à l'adresse d'hériter de chacun de ses membres. Cette administration obscure qui n'est surveillée par personne, où il y a un espionnage, un secret et des vexations autorisées, envahit les successions de tous les Evêques, abbés, Prieurs, et desole leurs familles sous le pretexte des réparations du benefice vacant; elle a l'art de prolonger les difficultés jusqu'à ce que ce qu'elle a pris au bénéficier mort soit absorbé. on a vu de ces liquidations de cette espece qui ont duré vingt et trente ans, et qui ont absorbé cent 100 mille livres.

Du 8 fevrier.

M. de Vergennes est mieux la goutte est descendue aux pieds. L'espoir qui venait sur le retablissement de ce grand Ministre cause une joie universelle. Le Roi en temoigne la plus vive satisfaction. On sait que le Monarque fait souvent dans le Conseil des reproches très vifs à ses Ministres; il ne manque jamais d'y ajouter: ce n'est pas de vous que je parle M. de Vergennes.

M. de Calonne est toujours indisposé. Pour ne point interrompre son travail, il a fait établir des bureaux autour de son lit.

Les gens qui ont la manie de tout expliquer attribuent la Dis
grace vraie ou apparente de Mad de Polignac à des sommes consi
dérables qu'elle a reçus dit-on, au trésor royal et dont l'emplo
qu'elle déclare n'est pas constaté.

N.8. De V... le 12 Fevrier 1787.

Il est enfin décidé que l'assemblée de notables aura lieu le jeudi 22. Le Contrôleur général Principal de cette représentation extraordinaire n'est pas encore rétabli, mais il a été porté dimanche au Conseil parceque ses vésicatoires ne lui permettoient de se soutenir. M. de Vergennes qui, depuis quelque tems tombé de rechutes en rechutes est en ce moment très mal. Il est un nouvel exemple de la variabilité de l'opinion. Son mérite politique diminue en raison de son Etat, on ne voit plus en lui qu'un esprit étroit sans vues qu'un homme timide, sans dignité plus fait pour être ministre de l'Hospodar de Valachie que du Roi de France ayant adopté les principes du despotisme et voulant les faire admettre dans le Conseil d'un souverain bien plus sûr de regner par l'amour que la crainte. On l'accuse de n'aimer que l'argent et de ne pas être exact à sa parole, défauts qui devroient nuire à toutes les négociations.

La maladie du garde des Sceaux a aussi fait éclater des sentimens contenus jusques là. L'effroi on dit hautement que la mort déshonorera le Roi, la magistrature le Conseil et les lettres d'un homme ignorant méprisé, faux et ennemi de tout ce qui peut éclairer la nation. On désireroit fort que M. de Lamoignon lui succédât.

Quant au successeur de M. de Vergennes la Cour et la ville continuent d'être divisées sur les hommes qui peuvent prétendre à ce département devenu assez difficile par l'agitation des Cours du Nord et du Midi. On voit sur les rangs M. de La Vauguion M. de S. Priest, le Duc de Châtelet et le Cardinal de Bernis. Il semble que la nation désireroit le dernier à Cour pour le Duc. Quelques personnes ont cru

que le Baron de Breteuil garderoit le portefeuille parceque toutes
ses vues et ses démarches ont paru dirigées vers ce ministre qu'il
a parcouru toutes les Cours qu'il a essayé tous les dégoûts, mais
on assure qu'il trouve le département qu'il a plus tranquille
sûr et qu'il y reste. D'ailleurs il veut achever des entreprises
utiles qui doivent l'immortaliser. Les embellissemens de Paris
l'eau de l'yvette qui est déjà à sa recueil et les hôpitaux pour les
quels on reçoit journellement des dons considérables. à cette
occasion on a fait les vers que voici.

Quel heureux choix de circonstance!
Quatre Ministres sont fort mal,
Et Breteuil, par sa prevoyance,
pour chacun fait un hopital
François, hâtez vous de souscrire
Pour le succès des hôpitaux
Tous les plans les projets nouveaux
Ont pour but de vous y conduire.

Outre l'établissement des assemblées provinciales et une grande re-
forme dans la finance et l'impôt un changement total dans la mani-
ère de Clergé entrera pour beaucoup dans l'objet des délibe-
rations de la Diette des notables. L'archevêque de Toulouse et
ses commis les archevêques d'Aix et de Bordeaux travaillent à
ce dernier objet et ils les font en nommer d'Etat non entendus
aveugles du Clergé. Le Pce veut être absolument ministre et
l'abbé Vermont son protecteur a fait agir encore moment decisif de
manière à le conduire à son but.

Le Parlement a délibéré de charger le Pce Président de se retirer pres
devers le Sgr. Roi pour lui demander de donner un Etat civil aux Pro-

tortune. Je n'ai fait cette demarche que parcequ'il étoit accusé de s'opposer à cet acte de justice.

Mad de Polignac est encore à la Cour et en faveur. On cherche toujours les causes de cette démission qui ne peut paroître de la part d'une famille avide et difficile à contenter accablé de bienfaits et de dettes, mais la gouvernante est indolente paresseuse la vie active et assujettissante influe sur sa santé. Les uns croyent à ces raisons, les autres veulent toujours que ce soit une disgrace dont l'origine remonte au voyage de Fontainebleau; ils prétendent que la resistance du Roi à agréer cette démission n'est qu'une maniere honnête de se debarasser la Duchesse. On n'a cependant point encore nommé à cette place de la quelle dépend en partie le bonheur ou le malheur de 20 millions d'hommes par l'éducation d'un Roi doit commencer avec excellence.

Du 18 fevrier.

La mort de M. de Vergennes a fait d'abord une grande sensation, mais la nomination de M. le Comte de Montmorin a son département a calmé les craintes on détruit l'espoir de ceux qui esperoient que cet événement produiroit une grande revolution dans le Système politique de notre Cour dans celui même de l'Europe. Le Monarque a été également dirigé dans ce choix par son attachement pour les personnes qui ont entouré sa jeunesse et par les mêmes motifs qui avoient assuré sa confiance à M. de Vergennes: c'est le desir de conserver la paix qui divise nos conseils.

Le Roi a témoigné la plus vive part à la mort de M. de Vergennes il en reçut la nouvelle au moment qu'il se disposoit à partir à la Chasse; Il n'y en aura point aujourd'hui, dit S.M. je perds le seul ami sur lequel je pouvois compter le seul ministre qui ne me trompe jamais. M. de Montmorin est entré hier au Conseil.

Lorsque l'on instruisit le Roi de la faillite de M. des S. James, S.M. déclara avec vivacité qu'elle vouloit que cette affaire fut poursuivie extraordinairement. ayant appris ensuite que les principaux débiteurs de ce financier étoient des gens du plus haut rang, elle ajouta avec cette énergie qui appartient à la franchise et à l'honnêteté de son Caractere: Eh bien, ils n'ont qu'à payer je ne prétens plus être responsable de toutes leurs folies.

Pour dérober au public la connoissance des augustes débiteurs de M. de S. James, on s'est dépêché d'ôter à la Chambre des comptes la connoissance de cette affaire et de nommer une commission à cet effet. On croit que le Roi naturellement bon, finira par payer comme à l'ordinaire

On craint que l'ouverture de l'assemblée de notables ne soit encore différée de mauvais plaisans disent qu'à l'ouverture de l'assemblée il y aura un sermon prêché par l'abbé de l'épée instituteur des sourds et muets.

La Conduite de la Reine envers Mad de Polignac semble démentir tous les bruits qui s'étoient répandus sur la cause de la retraite de cette favorite. On prétend qu'elle a été concertée avec S.M. même qui a eu le dessein d'aller aux eaux et de se faire accompagner par Mad. de Polignac. Le Roi n'auroit surement pas consenti que la gouvernante des enfans de France s'éloignât ainsi une démission étoit nécessaire

et tout a parfaitement réussi dans la supposition que ceci n'est point une fable, puisque le Roi a remis jusqu'au retour des Cours sa décision sur la démission proposée. Quoiqu'il en soit la Reine en sortant de l'opera, la semaine dernière a encore assisté à un grand Concert qui a donné Mad de Polignac.

Le Duc d'Aiguillon a conformement a l'arrêté du Parlement, été interrogé par M. Tandeau et le Baron Linguet se dispose à faire de nouveau courir au Palais tous les Baudauds de Paris.

Du 19 fevrier.

On ne pouvoit porter sur le nouveau Ministre des affaires étrangeres qu'un jugement prématuré. sa probité est reconnue. on ne doute point de ses lumieres, mais on craint qu'il n'ait point la finesse et le talent de son prédecesseur. Ce n'est qu'avec infiniment d'adresse que les inconvenients du système adopté par M. de Vergennes pouvoient être détournés. Le moment actuel est, si l'on peut se permettre une telle metaphore celui du dénouement de la piece filée avec tant d'art par le ministre que nous venons de perdre, et peut-être eut-il eu lui même à craindre de voir sa gloire y eprouver quelqu'echec. On s'attend à de grands changemens dans le corps diplomatique.

La semaine derniere, la Reine en arrivant à l'opera fut très applaudie et fit trois reverences au public suivant l'usage. On entendit en ce moment un coup de sifflet s'elever de la foule. Quoique cette insolence ne put provenir que d'un fou ou d'un homme abominable, la Reine en parut extrêmement affectée. Elle s'enfonça dans sa loge et l'on prétend qu'elle déclara qu'à l'avenir lorsqu'elle viendroit au spectacle, les portes en seroient fermées et que sa suite seule y seroit admise.

Lorsque l'on annonça au Roi une députation du Parlement pour lui présenter l'arrêté de la Cour sur le réquisitoire de M. de S. Vincent tendant à ce que S. M. soit supplié d'accorder un Etat civil aux Protestans, le Monarque pensoit que cette démarche avoit un but contraire. Il dit avec humeur : Eh de quoi se mêle mon Parlement ? ces objets là ne sont pas de sa competence.

On remarque de grands mouvemens dans le Clergé. Les Prêtres n'ignorent pas qu'un des Principaux objets de l'assemblée de notables est de les soumettre aux impositions ainsi que les autres citoyens en les dispensant de tout don gratuit.

M. de Condorcet s'avoue hautement l'auteur de la brochure intitulée : Reflexions d'un citoyen non gradué, qui vient d'être denoncée au Parlement. On prétend même qu'il voit avec plaisir le nuage se former dans l'esperance qu'il sera suivi d'un beau jour qui en éclairant les erreurs de notre jurisprudence criminelle en amenera enfin la réforme. Le mémoire de M. Dupaty en réponse aux réquisitoire est imprimé. Les personnes qui l'ont lû le trouvent sublime. On ne pourra l'avoir que très difficilement avant le jugement qui ne doit pas tarder à avoir lieu. On assure que M. Blondel rapporteur du Procès de trois Roués doit donner ses conclusions à ce que l'arrêt du Parlement soit cassé.

Le Prince de Salm a perdu son procès d'une maniere très humiliante, pour ne rien dire de plus.

De V.... le 26 Fevrier 1787.

La premiere séance de l'assemblée de Notables a déjà fait connoître qu'elle a bien moins pour objet de consulter les membres dont elle est composée, que de renverser d'un seul coup les obstacles qui pouvoient s'élever de diverses parts contre des projets adoptés. Les délibérations se continuent, le Clergé jette des cris impuissans et les autres ordres preparent des reflexions stériles.

Telle que soit la version vraie de l'aventure de Mad de Polignac il est au moins certain qu'il a eu entre la Reine et elle une explication qui s'est terminée par une effusion de sentimens, des témoignages de tendresse et des larmes. La démission n'aura point lieu et la Gouvernante ira aux eaux, s'occuper de sa santé sans que son absence puisse nuire à son Crédit. La Reine ira aussi à Spa et rendra à sa vacar la visite qu'elle en a reçu l'été dernier.

M. de Mirabeau est de retour à Paris, sans doute qu'il n'a pas trouvé à Berlin l'accueil et la considération qu'il esperoit, le Roi Guillaume ne se connoit pas en hommes qu'il n'a pas mis toute sa confiance dans ses talens politiques économiques et d'administration. Il travaille à des réflexions sur l'agiotage. Le Prêtre d'Espagnac, ainsi que bien d'autres n'en profitera pas, par ce qu'il ne hazarde rien en se livrant à des spéculations qui ne peuvent compromettre ni sa fortune ni son honneur.

Du 27 Fevrier.

Voici les objets soumis aux délibérations de la Diette nationale. 1° L'institution d'assemblées provinciales, chaque paroisse élira un député à l'assemblée du district, le district sera composé de 30 paroisses au moins et de 40 au plus, Le district nommera

un député a l'assemblée provinciale, le Président sera nommé à la pluralité des voix et ne pourra l'être que une année; pour être Electeur dans chaque paroisse il faudra y posseder 600 de rentes. 2e La suppression des vingtiemes et des 4 s. pour L: ainsi que de la Capitation noble et du don gratuit du Clergé on substituera à ces impositions un impôt assis sur toutes les terres soit domaniales soit appanages, soit ecclésiastiques. Cet impôt sera levé en nature et affermé dans chaque paroisse à un fermier qui sera forcé d'y vendre les denrées qu'il aura accueillies. Il n'excedera jamais le vingtieme de la recolte effective; il ne sera porté qu'au 30me des terres mediocres et au 40me dans les mauvaises. Les maisons, Moulins, forges &c seront taxées en argent dans les mêmes proportions. 3e Le Roi remet au peuple dix millions sur les tailles. 4e Le Clergé sera tenu de rembourser environ 120 millions qu'il doit pour cet effet le Roi autorise tous les débiteurs de rentes foncieres envers le Clergé à se libérer au denier 30. Ces fonds éteindront la Dette et s'ils ne sont pas suffisans, le Roi autorisera le Clergé à vendre sa Chasse et ses justices. 5e un loi sur l'exportation et l'importation des bleds. 6e un droit de timbre sur les billets des quittances et autres effets de Comptabilité. 7e un Changement, dans la Gabelle on forcera à prendre au prix actuel tout le sel qui se consomme aujourd'hui et l'on fournira à un prix très bas celui que l'on voudra consommer de plus. 8e un Changement dans les droits d'aides les Barrieres toutes repoussées aux frontieres. 9e des reformes dans les départements sans diminuer les forces de l'état. 10e L'infeodation des domaines, non compris les forêts.

Il n'est pas question que tout cela de l'état des protestans, mais le Parlement ayant été vu cet objet au devant des desirs du Monarque il étoit superflu d'en entretenir l'assemblée nationale

De toutes les Parquilles que la mechanceté a vomie contre cette auguste assemblée, voici la plus cruelle et peut être la plus injustice.

Partage des sept Bureaux de notables en partis.

Monsieur le parti le plus sage,
Mgr le Comte d'artois le parti le plus gai,
M. le Duc d'Orleans le parti le plus fou,
M. le Prince de Condé le parti le plus faux,
M. le Duc de Bourbon, le parti le plus mucet,
M. le Prince de Conty, le parti le plus terne,
M. le Duc de Penthievre, le parti le plus sot.

La veille de l'ouverture de l'assemblée le Parlement avoit été mandé à Versailles par députés et on lui apprecoit à peu près le plan du discours bavet rampant qu'a prononcé le premier Président Aussi a-t-on vu éclore sur le Champ cette épigramme.

Baromètre du Jour.

Le Peuple au très sec,
Le Roi au beau fixe,
La France au variable,
Le Parlement à la pluie,
L'Clergé à la tempête.

On prétend que dans une longue conference que le Roi a eue avec M. de Vergennes la veille de sa mort ce ministre en faisant au Monarque une espece de confession générale lui a révélé les dépredations

qui se commettent depuis longtems par des personnes dont le
rang l'avoit forcé au silence, mais sur les quelles sa conscien
ne lui permettoit plus de se taire dans un moment où il alloit
paroitre devant un juge redoutable; on a attribué à cet entretien
quelques traces d'humeur et de refroidissement que l'on a cru
remarquer de la part du Monarque, mais ce peut n'être que l'effet
du Chagrin et des regrets causés par la perte d'un ami et d'un
Ministre Chéri ——.

M. D'Aranda nous quitte enfin après avoir tour
menté nos ministres par des prétentions ridicules et par une
volonté tenace et impérieuse ——.

N.° 11. De P... le 3 Mars 1787.

La semblée des Notables divisée en sept comités, s'occupe avec activité des grands objets que le Roi a soumis à la discussion. Il étoit enjoint aux Comités de chercher des moyens simples d'exécution, mais il étoit impossible d'y parvenir sans établir des bases solides, et pour cela il falloit nécessairement examiner la possibilité et l'utilité des projets du Contrôleur général. L'établissement des assemblées provinciales étoit le premier; il a été rejetté par trois comités, mais la pluralité l'a adopté avec des modifications qui décomposent le plan proposé et qui l'assimilent aux assemblées du Berry et de la haute Guienne. Mr. de Calonne donnoit aux intendans une influence prépondérante sur le nouveau régime, et en excluoit pour ainsi dire, la noblesse et le Clergé.

On a passé ensuite au second article, celui de l'impôt territorial en nature pour ce qui en étoit susceptible, et en abonnement pour ce qui ne pourroit pas être prélevé d'une autre manière. Tous les membres des comités s'accordent à rejetter le nouveau système économique comme susceptible d'une foule d'inconvéniens, d'obstacles, de non-valeurs et même comme impraticable. Le Contrôleur a enjoint de chercher les moyens de l'établir et de ne point examiner la bonté du projet qu'il avoit adopté, à moins que quelqu'un des membres de la diette n'en eut à proposer un de plus facile exécution et de nature à être agréé par lui et par l'unanimité des comités alors les différens membres des comités ont dit, si le Roi ne les appelloit que pour approuver ce qu'ils ne croyoient point avantageux à son peuple, ils le supplioient de leur permettre le silence. Quelques comités ont dit que si cette convocation ne tendoit qu'à trouver les moyens de donner au Roi les millions nécessaires pour remplir le déficit et les anticipations que M.r le Contrôleur général avoit annoncés

dans son discours, il étoit essentiel de mettre sous les yeux des comités l'état vrai de la situation des finances en 1786, pour être comparé au Compte rendu par M. Necker en 1781.

Tel étoit l'état des choses avanthier: le soir les Princes se sont assemblés chez Monsieur, sans doute pour convenir ensemble la maniere dont ils présenteroient au Roi le vœu général des comités qu'ils président

Le discours de M. de Calonne prononcé à l'ouverture de l'assemblée est enfin public, il faisoit quelque difficulté de le livrer à l'impression, mais on lui a représenté qu'on rendoit le divertissement dans le public ce qu'il avoit dit, que les objets qu'il avoit traités étoient entendus et annoncés par ceux qui en parloient d'une maniere si obscure, qu'il étoit nécessaire que les français assez indifférents aux matieres qu'on alloit examiner, en fussent exactement instruits. Ce discours a été lu avec une avidité proportionné à l'importance du sujet. on a apperçu partout l'endroit Charlatan qui veut persuader que son remede est le seul auquel il parle beaucoup de lui et assez mal de ceux qui l'ont précédé. pour faire valoir sa drogue, il fait connoître la maladie qui lui paroit incurable si l'on n'adopte pas ses moyens de guérison. soit que les esprits soient mal disposés, soit que les moyens paroissent en général aussi difficiles à mettre en œuvre que l'on juge les Notables, ce discours a été mal accueilli du public. on voit déjà tout le nouveau plan d'administration manqué au début, et si la volonté du Maitre engage de lui donner une existance, on craint une crise violente par l'impossibilité de prévenir ou d'attenuer les convulsions qu'un changement total et subit doit occasionner dans une machine aussi vaste et aussi détraquée que l'est celle de nos finances on croit qu'il est plus simple de remercier le Ministre de ses bonnes intentions, et de s'adresser à une tête sage qui produise des projets moins étendus et des effets plus utiles.

Les Ronés seront jugés jeudi. le Roi assistera pour la premiere fois au Conseil, et ce sera comme on peut bien le croire, pour y prononcer leur grace. il y aura des lettres d'abolition pour la procédure, pour les decrets et peut être même pour les grapes brochures qu'on a écrites à ce sujet. au reste on n'est occupé ici que d'un seul objet, on a oublié figaro, Luquet, même les Hopitaux, et M. de Montmorin seul s'occupe des projets des Cours impériales sur le Levant, de ceux du Roi de Prusse sur la Coadjutorerie de Mayence pour son second fils, et de la marche des troupes prussiennes en faveur du Stadhouder.

M. Pestre Baron. de Jenef et Seigneur suzerain de quelques millions, a acheté la survivance de M. Bertin trésorier des parties Casuelles. M. de Veimerange ami intime du Contrôleur général a été le négociateur de cette vente et n'a pas oublié le pot de Vin pour la Piece du Ministre. Le Millionaire a offert 200,000 tt; M. de Veimerange lui a demandé le plus grand secret sur ce don, et il doit cependant pour lui, d'après le projet qu'il avoit de se l'approprier. Cependant la Chose a été connue, et l'imprudent avantagier a été chassé du Contrôl général.

L'assemblée de notables est la Montagne qui accouchera d'une souris... ou d'un nouveau Contrôleur général. on ne s'attendoit pas qu'elle montreroit autant de patriotisme et de vigueur. parmis les membres qui se distinguent le plus et qui mérite le titre emprunté des anglois de chefs de l'opposition, on cite l'archevêque de Toulouse qui se venge de son peu de succès dans le parti contraire, en cherche à y entrer par le parti le plus long, le maire de cette même ville, l'archevêque de Narbonne, le Duc de Nivernois et le procureur général d'aix. M. de Calonne a ménagé de capter le suffrage de ce dernier, par des éloges, par des promesses de graces du Roi et particulierement celle de la remise de 12 mille livres de droit de mare dont il doit payer pour sa charge. « je suis satisfait de ma fortune, lui a répondu M. de Castillon, ce n'est pas dans le moment ou vous venez de peindre la crise ou se trouve l'état, qu'il convient de parler de gratification; demain la somme que je dois au mare d'or sera portée au trésorier. quant aux faveurs dont vous dites que S. M. daignera m'honorer, je tacherai toujours de m'en rendre digne, mais je ne les accepterai qu'après la clôture de l'assemblée »

La dispute que le Duc de Nivernois a eue avec M. le Noir qu'il a appellé le premier esclave du Royaume, a été si vive, que le président du Bureau, craignant ses suites, a prié M. le Noir de se retirer.

Toutes les tables ou les notables devroient se réunir sont désertes, ils se partagent en divers clubs, soit ici, soit dans nos environs pour se causer avec liberté. le président du Bureau, M. le Comte d'Artois dit-on s'approchant

celle conduite comme contraire aux intentions du Roi — Mgr dit bien des no
-tables, je pense que l'intention du Roi est de consulter des hommes libres
et je ne pourrois croire que S. M. voulut gêner les suffrages ..... puis je
pourrait vers l'assemblée — Messieurs je vous attend demain matin à gha

En général on trouve étrange que M. de Calonne veuille être cru sur sa
parolle, dans le tableau qu'il trace de l'état des finances avant et depuis son
entrée au Ministere. les notables s'obstinent unanimement à demander la
communication des pieces. Monsieur a vainement convoqué plusieurs
assemblées extraordinaires pour les porter à plus de déference. — le Roi
lui a-t-on dit, n'a pas besoin de votre présence pour faire des lois conçues
dans sa sagesse. il a daigné demander nos avis, nous ne devons point
trahir sa confiance en les donnant aveuglement ..... et Monsieur pour
refrain la communication des pieces que M. de Calonne refuse comme
on prétend que l'incendie des papiers sur son Bureau, dont on a parlé
est une ruse de Ministre.

M. Necker offencé de la jactance de M. de Calonne et de la maniere
dont il a parlé de l'état des finances sous son administration a écrit au
Roi pour demander la liberté de repousser des calomnies qui pourroient
le deshonorer dans l'esprit de la nation. il offre de déposer 40 millions
qui composent sa fortune, s'il ne reussit pas à donner un démenti formel
à M. de Calonne et à démontrer jusqu'à l'évidence qu'il en impose
sur tous les points relatifs à l'administration

De son côté M. de Calonne s'est entierement emparé de l'esprit du Roi
on assure qu'il a dit au Roi — j'ai rempli les devoirs d'un Ministre fidele
fidele, mais je crains bien en faisant mon devoir avoir signé ma retraite

et d'être sacrifié comme M. Turgot — ne craignez rien lui a répondu le Roi, à ce que l'on ajoute, j'étois enfant alors, maintenant je suis homme ; en effet S. M. annonce l'intention de soutenir avec fermeté le plan de son Ministre, on ne seroit point surpris de voir l'assemblée congédiée, et remplacée par un lit de justice pour faire passer les projets du Contrôleur général. la plus part de ces projets sont comme le discours de M. de Calonne. l'ouvrage de M. Dupont, économiste, ci devant auteur des Ephémérides du citoyen, rapproché du Ministere p.r M. Turgot et fait conseiller d'Etat par M. de Calonne.

M. de Fretteau beaufrere de M. Dupatti s'étant avisé de dénoncer une multitude de fausses assertions qui se trouvent dans le requisitoire de M. Seguier, le parlement a décidé qu'il seroit statué aux prochaines mercuriales. on a fait à ce sujet l'epigramme suivante.

Le procès est terminé
Cependant se trouve égaré
Fretteau mercurialisé
Dupatti ridiculisé
Et le parlement méprisé.

M. de Leris Seran, Evêque de Damiens, vient de mourir. c'étoit un Prélat de 37 ans. la coqueluche des jolies femmes et buvant en libre de Mad.e de Malignon fille du Baron de Breteuil qui à sa recommandation, lui avoit procuré cet Evêché.

De V..... le 15 Mars 1787.

Le Parlement de Paris s'est deshonoré par son jugement dans l'affaire du Duc d'Aiguillon et de Linguet. La haine de corps ne l'affaiblit point. Il paroît que ces Messieurs se sont ressouvenus de l'influence que le Duc alors Ministre avoit eue dans la révolution de 1781 & qu'ils se sont vengés le condamnant à payer à l'avocat expulsé mille livres et aux dépens. il n'y a pas eu deux opinions différentes sur ce jugement, on s'est rappellé l'arrêt prononcé contre le Maréch: de Richelieu avec son procès avec Rlad. de S. Vincent, on déclara les billets faux, et l'on condamna le Maréchal aux frais et à des dédommagemens envers tous les fripons, tous les escrocs qui avoient joué un rôle dans cette affaire singulière. Si les avocats veulent soutenir leur indépendance, leur liberté et la noblesse de leur profession, ils doivent s'opposer à l'exécution de cet arrêt qui les assimile aux Procureurs, en établissant qu'on peut taxer leurs Mémoires et les payer par rôles d'écriture ce qui n'est guères compatible avec la Majesté de l'ordre. Linguet s'est réservé une action en dommages et intérêts contre le Duc d'Aiguillon pour avoir influé puissamment sur sa radiation du Tableau. D'après la bonne volonté & l'équité des juges, le Public pense conseille au Duc de donner à Linguet qui paroît chargé d'une protection puissante, tout ce qu'il demandera. Lanskouske aura son tour, il se défendra avec des lettres ministérielles que l'Avocat ne respectera plus qu'il n'a respecté les Ministres.

Le Ministre qui par sa tolérance et ses liaisons avec le chef des agioteurs l'abbé d'Espagnac, semble protéger cette bande de voleurs n'est pas

ménagé dans la brochure du Comte de Mirabeau sur Lagiotage. il
n'est encore moins par le Public qui fait hautement des vœux pour sa
chute. En comparant l'état actuel de nos finances avec celui qui a
présenté M. Necker en 1781. on ne voit en lui qu'un dépréd[at]eur
qui a cédé à toutes les volontés des Princes, à toutes les demandes des
courtisans, pour se les rendre favorables. et qui a conduit la nation à cet
état de crise. qui ne peut cesser qu'en accablant le peuple, et tous les
ordres de citoyens par des impôts nouveaux dont la perception occup[e]
en ce moment l'assemblée de notables.

Du 18 Mars

C'est une grande maladresse ministérielle en supposant que les volon[s]
ayant été libres, d'avoir convoqué les différens ordres de l'état, pour mettre
sous les yeux la première de notre situation, ou bien méprisé ceux qui
devoient composer cette assemblée, si bien a cru qu'ils seroient assez vils
assez courtisans pour souscrire aveuglement à tout ce que l'on exigeroit
d'eux. le plus grand nombre des membres de l'assemblée de notables
se montre avec le zèle du patriotisme et l'intelligence des objets
soumis à leur examen. Quoique le Roi ait annoncé que ces objets
étoient sincerement arrêtés, on a prouvé que si le fond n'étoit pas
disculé, il seroit impossible de trouver des moyens d'exécution, or
c'est en s'occupant du fond, qu'on a reconnu impraticables plusieurs
des moyens proposés par le Contrôleur général. la nation a trouvé
des défenseurs et des héros patriotes, parmi les quels j'ai oüis le
Mar. de Beauveau et le Duc de Luxembourg. on n'en peut pas dire
autant de MM. d'Estaing de Bouillé, de la Fayette et de quelques

conseillers d'Etat que bien regarde comme les devenus du Ministre.

Dans la dernière assemblée, il échappa à M. de Calonne de dire que le Roi voyait avec plaisir que l'assemblée approuvât ses plans quant au fond, et que l'opposition ne portât que sur la forme. L'archevêque de Narbonne lui donna un démenti formel, lui observant qu'excepté l'article des corvées et celui des assemblées provinciales, admis avec des modifications, les autres avaient été en partie rejettés pour la forme et pour le fond, et remis en partie à un examen ultérieur. On a demandé à M. le Contrôleur général la communication de ses discours; il l'a envoyé, mais après en avoir supprimé cette phrase et fait beaucoup de changemens comme dans celui de l'ouverture de l'assemblée, qui n'a pas été imprimé comme il a été prononcé.

Le même Prélat fit une réponse très vive à M. le Comte d'Artois qui, présidant son Bureau, parla de terminer par cette apostrophe un discours sur l'obéissance dont il donnait l'exemple: — qui osera s'opposer aux volontés du Monarque? moi, dit vivement, le courageux archevêque, et je ne serai pas le seul dans cette affaire.

Dans les discussions sur lesquelles les projets du Ministre ont donné lieu, il a percé une vérité, dont on se doutait déjà; c'est que le montant des trois vingtièmes égale à peine ce que rapporterait un seul vingtième levé rigoureusement.

Mad. Adélaïde sœur du Roi a eu ces jours derniers une longue conférence avec S.M. on ne sait point quel en était l'objet. mais on a remarqué que depuis ce moment, le Roi est plus sérieux et très pensif.

Rien ne perce des dispositions et des vues du nouveau Ministre des affaires étrangeres. il a déjà annoncé un système different de celui de son prédécesseur au sujet de la Hollande. une prompte conciliation en sera probablement le fruit; mais on ignore encore par quels moyens il cherchera à conserver la paix dans le reste du continent.

N. 14. De V.... le 22 Mars 1787.

Aucune nouvelle relative aux affaires générales de l'Europe. notre Ministere semble ne s'inquiéter de rien; on veut la paix pas goût, et il faudroit la vouloir par nécessité et par force. le nouveau Ministre sera aussi tranquille et aussi timide que Vergennes, et le Cabinet de Versailles ne prendra point dans l'Europe la prépondérance qu'il devroit avoir. on n'est occupé ici qu'à combattre et à détruire la besogne mal digérée du Contrôleur général; on tache de le détruire lui-même; il n'a plus que le Roi pour lui; il l'a engluë de maniere que le Monarque semble montrer du caractere en cette occasion; M. d'Angeville fait bien le Ministre, mais tout ce qui entoure le Roi s'efforce de lui inspirer d'autres sentimens; la Reine même a essayé d'affoiblir la fermeté royale, elle a été vivement repoussée; il en a resulté une indisposition; le Roi s'est adouci et a été de nouveau allarmé; on craint qu'à la fin il succombera et que M. de Calonne partira avant les notables.

Voici une chanson assez gaie qui circule depuis quelques jours sur l'air: Lavez vous vû, mon bien-aimé?

à Monseigneur
le Contrôleur,
Salut, paix et retraite.
Quand on le brûle
pour son esprit
bien chere fut Gremplelle.
on sait qu'il n'aime pas pour peu
la table, le lit et le jeu,
un jour viendra
qu'il varera

Les passe tems aimables.
et bon verra
qu'il faudra
Pour Messieurs les Notables.
Pour Vaudreuil il a financé
Pour le Brun il fest trémoussé;
Pour nos dettes
il n'aura plus
Calfeutrée de pénurie
qu'il va laisser à la patrie.
à Monseigneur &.

M. de Vermerange n'a pas été expulsé du Contrôle général, comme on avoit eu raison de le croire. Son histoire mérite d'être connue. Fils du Subdélégué de l'Intendance de Metz, il n'a eu pendant longtems d'autre état, que celui de joueur. Cette profession qui égalise tous les hommes, l'introduisit dans les meilleures maisons, où il réussit par ses manières et par sa figure. Devenu Commissaire des guerres, il fut employé dans l'armée que l'on envoya dans les campagnes de 1757 et 1758, et ensuite en Provence. Parvenu à être Intendant de la guerre, banni du Ministre des finances et du Maréchal de Ségur, ainsi que de M. et Mad. de Polignac, il a affiché un faste insolent et a fait soupçonner sa probité. Je vous ai raconté le fait qui a donné de la consistance à ces soupçons. Le Contrôleur général a fortement semoncé son ami, à ce que l'on assure, mais il n'a pas cessé de le recevoir chez lui. On croit que M. de Vermerange vindicativement instruit de la conduite de M. de Calonne l'a menacé d'en instruire le public, que celui-ci a appaisé sa nièce furieuse d'avoir sur son compte un pot-de-vin qu'elle n'avoit pas touché, et qu'il a cherché à détruire ces bruits dégradans. M. de Ségur traite toujours M. de Vermerange

avec la même confiance, et celui-ci jugeant à propos de faire une course dans les provinces, sans doute pour se faire oublier du public, ce Ministre ba présenté au Roi et à la Reine comme un homme important qui prend congé, et cette présentation a été annoncée dans la gazette de france. ce trait de bêtise d'une part et d'impudence de bautre, a révolté la cour et amusé la ville. on a remarqué que cet illustre personage qui avoit baudace de faire part au public, de sa présentation au Roi, et de son départ, alloit voyager par ordre du Maitre des postes du royaume, comme la même gazette ba annoncée.

On cherchoit une cause à la fuite précipitée d'un autre aventurier devenu de petit Clerc de Notaire commis au Contrôle ensuite trésorier général de la Maison de Mgr Comte d'Artois. Il ne paroissoit pas de créanciers, on vient de découvrir qu'il a expédié la caisse de Mad. d'Artois, et contrefait la signature du surintendant de la maison pour toucher au trésor royal les sommes qui y sont assignées.

Du 25 Mars.

Tandisque les oisifs s'amusent à faire de mauvais calembours sur bassemblée de Notables, le Monarque, pour donner à ses peuples un témoignage de son amour, s'occupe du projet d'une réforme considérable dans sa maison et dans celle des Princes ses frères. il est question de supprimer totalement les gendarmes et les Chevau-legers, de diminuer d'un quart les gardes du corps et de retranchemens considérables dans les Maisons de Madame et de Mad. Comtesse d'artois. ces réformes ne doivent avoir lieu que pendant le voyage de la Reine à Bruxelles, et à Spa, où Mad. de Polignac baccompagnera, comme je vous bai prédit. le Roi a ordonné que ce voyage ce fit sans pompe, et S.M. a dit à cette occasion qu'elle ne vouloit pas qu'on affichât un faste inutile, dans le moment où elle travaille au soulagement de ses peuples.

Il reste à faire des vœux pour bexécution des réformes projettées au commencement du regne de Louis XVI, dans les écuries et les dépenses des chasses. bépargne d'un

que le Monarque employe si bien, à chercher les moyens de rendre ses sujets heureux
se trouverait réunie à celle de frais énormes et inutiles.

On apprend successivement des particularités intéressantes des seances des notables.
L'archevêque de Narbonne a dit en rappellant le discours de M. de Calonne, que
sans la crainte de manquer de respect à Monsieur qui présidait, il aurait interrompu
le Contrôleur général pour lui donner un démenti. Monsieur a répété hautement:
il est indécent et malhonête d'en imposer ainsi au Roi et à l'assemblée. Le Maréchal
de Beauveau fit une motion pour demander si ce Ministre ne devait pas être forcé
de faire une réparation publique à l'assemblée.

Mgr Comte d'Artois a comme bon fait d'autres principes que son auguste frere.
on avait arrêté unanimément dans son Bureau des représentations au Roi.
„Effacez ce mot unanimément, dit-il car ce n'est point a mon avis.“

L'abbé de Bourbon fils de Louis XV et de Mlle Romane, vient d'éprouver à
Naples le sort de son pere; il est mort de la petite vérole, à laquelle, dit-on,
sa grande sœur servait de college.

N.° 15. De V..... le 31 Mars 1787.

La Diette de Notables sera prolongée jusqu'à la Centaine. Avant hier il devoit y avoir une assemblée générale. M.r le Duc d'Orleans se fit attendre une heure et la séance ne tint que 13 minutes. avec de telles épisodes on n'avancera pas. il devoit être question de la gabelle et des traites. Le premier article si onéreux au peuple qu'on force à prendre du sel plus qu'il ne lui en faut, deviendra un objet de commerce, et l'on imposera par tête une redevance proportionnée à l'état et à la consommation de chaque homme domicilié. D'abord il n'avoit été proposé que des adoucissemens à cet impôt; ils ont été rejettés. Le Contrôleur g.ral lui-même a peint avec les couleurs les plus énergiques les maux qu'él traine à sa suite. Il paroît que les administrations provinciales passeront, elles ameneront l'impôt territorial.

Le Duc de Gèvres a souscrit pour 12000 ℔ sur la liste des personnes qui veulent concourir à l'établissement des 4 hopitaux, il a ajouté à cette clause: à condition que M.r le Doux n'en fera pas l'architecte. Quelques jours après, il étoit fort question dans l'assemblée de Notables, des sommes demandées par le Roi. Je vois bien que nous payerons, dit le Duc de la Rochefoucault, mais à condition que M.r le Doux ne fera pas l'architecte pour sentir la finesse et la malignité du mot, il faut savoir que le parti anti-Calonne promettoit tout pourvû que le Ministre ne fut plus l'exécuteur des plans conçus et proposés.

M.r de Sceilly trésorier de l'extraordinaire des guerres s'est conduit à peu près comme M.r de S.t James, et il alloit finir comme lui. le Gouvernement est venu à son secours et lui a fait une avance de six millions. Jusqu'à ce que la loi de François I qui condamne les Comptables prévaricateurs à la corde, soit en vigueur, nous ne verrons que de pareils événemens que la rapacité,

l'incendie et l'infidelité multiplient aux dépens du Crédit public.

M. le Comte de Rivarol a fait une épigramme atroce contre M. de Mirabeau il faut dénoncer de pareilles noirceurs à la foiblesse, car il est affreux d'écrire contre quelqu'un devant qui l'on n'oseroit pas parler.

Du 2. Avril

On commence à espérer de l'assemblée des Notables une meilleure issue que les premières séances ne l'avoient annoncé. Les dispositions que témoigne le Monarque ont opéré cette révolution. Il a montré hautement combien il est impatienté des difficultés minutieuses qu'on apporte à ses projets pour la réforme des abus et le soulagement du peuple. on lui a souvent entendu répéter: je n'ai point assemblé les Notables pour adopter ou refuser, pour prononcer. Et en même tems il a fait déclarer que l'économie qu'il feroit dans sa Maison seroit de 20 millions. Quand un souverain joint ainsi l'exemple au précepte, il doit être obéi.

Quand aux affaires générales, notre Cabinet ne cesse point de veiller sur les intérêts de l'Europe. il veut la paix et la maintiendra faudroit-il mettre l'Europe en feu pour la cause de ces marchands qui ne savent ce qu'ils font ni ce qu'ils veulent? L'Abbé Raynal l'a dit et cela est assez vrai: cette République n'est plus un état, c'est une boutique.

Le Comte de Montmorin a fait faire une déclaration de précaution aux Cours de Vienne et de Petersbourg, pour prévenir des entreprises contre nos amis les Turcs; mais nos craintes à cet égard n'ont jamais été bien vives. On n'a point cru et l'on ne croit point encore à la réalité du voyage de

Cherson. L'impératrice voulloit le faire l'année dernière; le Prince Potemkin et le Comte D'Ainhalt l'empêcherent, parcequ'il fait faut de beaucoup que cette colonie soit aussi florissante que l'impératrice se le persuade et que les feuilles publiques l'annoncent. La crimée a perdu la moitié de ses habitans au moins.

Le bruit s'est repandu sourdement que le duc de Gotha avoit été pris par les Algériens. Il paroit que si cette nouvelle étoit vraie, elle feroit plus d'éclat et de sensation.

On écrit de Londres que le Mariage du Prince de Galles avec une Princesse de Hesse est déjà convenu, et que le Ministre d'Angleterre en fera incessamment la demande.

C'est un plaisant conte qui nous vient de l'allemagne que le prétendu voyage du Pape à Spa, auquel on suppose l'intention de ramener dans sa bergerie les archevêques germaniques qui ne s'accommodent pas de sa houlette. au reste Pie VI étoit déjà à Vienne en 1782, l'audisque l'on voit encore ici de ceux qui soutenoient la réalité de son projet d'aller faire une visite à l'Empereur.

Le Curé de S. Roch à Paris, est mort il y a quelques tems. il avoit quelque célebrité de son vivant. Les anecdotes que l'on a recueillies sur son compte lui ont donné après sa mort, il avoit été marié et l'on prétend que sa femme vit encore.

N.16 De V... Le 5 avril 1787

Le bruit a couru dernièrement que M. De Castries n'étoit plus Ministre de la marine. voici ce qui a donné lieu à cette fausse nouvelle. Mad.e Adelaïde qui n'aime point M. De Calonne venoit d'avoir avec le Roi une longue conférence dans laquelle on pense bien que le Contrôleur général n'avoit pas été ménagé. S.e M., en défendant son Ministre, avoit, par égard pour sa Tante, contenu l'humeur que lui donnoit cette conversation; à peine Mad.e Adelaïde étoit-elle sortie, que M. De Castries arrive chez le Roi avec un Mémoire de M. Necker, pour demander à S.e M. la liberté de répondre aux inculpations de M. De Calonne. Toute la mauvaise humeur du Monarque tomba sur le Ministre de la Marine qui fut, dans le premier mouvement, envoyé fort loin avec le Mémoire dont il étoit porteur. M. De Castries se retira profondement mortifié; il vouloit remettre le portefeuille de son département. C'est le Baron de Breteuil qui l'en empêcha. Il se dispensa de se trouver au premier Conseil le Roi le demanda, il parut ensuite avec les discours affables, l'air riant de S.e M. lui ont fait oublier la scene désagreable qu'il avoit tant affecté.

Il y a toujours une grande fermentation parmi les membres des Comités des Notables. M. De Calonne ayant fait insérer dans le Journal de Paris le préambule de son fameux discours du 12 mars, ils ont voulu exiger qu'il y fut aussi inséré une rétractation des assertions contre lesquelles ils ont protesté. M. De Calonne s'est sauvé en disant que le discours n'avoit pas été fidélement imprimé. Cependant il est certain que les propriétaires du Journal, gens très timides, parcequ'ils craignent d'être privés de 25000 l.t de rente, et l'Inspecteur, tuard très Courtisan, parcequ'il est toujours très avide de pensions, n'ont pas insisté le pamphlet ministériel sans y être autorisés. Ce qui démontre encore que le Contrôleur gral avoit consenti à cette publicité, c'est que le même jour où il étoit fondé de mécontenter son oeuvre, il fait répandre dans toute la ville, crier dans tous les carrefours, lire à la

halle, publiés par les curés, un pamphlet sous le titre d'Extrait de l'avertissement placé à la tête des mémoires présentés aux Notables, qui va paroître dans toutes les gazettes, dénonciation destinée à faire entendre au peuple qu'il y a des hommes, des classes de citoyens qui s'opposent au bien que le Roi veut leur faire, j'entends que ce sont les mêmes hommes qui résistent au projet d'aggraver l'impôt déjà si lourd et si injustement réparti.

On assure qu'avant l'assemblée des Notables la Reine étoit fort éloignée de soupçonner la dépréd[ation] qui règne dans les finances. « Si j'eusse su, disoit dernièrement S. M., je n'aurois pas fait autant d'acquisitions et j'aurois la première donné l'exemple d'une réforme dans ma maison; mais je ne pouvois me former une idée de cette gêne, puisque, lorsque je demandois 30,000[liv.], on m'en envoyoit 60. »

L'arrêt du Parlement qui a condamné le Duc d'Aiguillon à payer 2[liv.] 10[s.] au Baron de Linguet, a fait dans le public une impression très-défavorable pour ce corps. On sait maintenant qu'elle est l'intrigue qui a produit cet arrêt inique. Les dispositions des Conseillers avoient été calculées et l'on avoit trouvé que le Duc d'Aiguillon l'emportoit de deux voix, on a fait entrer alors deux Honoraires et trois maîtres des requêtes dont on dirigeoit les opinions, et Linguet a triomphé. Le Roi, de son propre mouvement, a fait casser l'arrêt, dans le Conseil des dépêches de vendredi dernier. L'acte de législation n'a point été sollicité par le Duc d'Aiguillon. Il s'étoit soumis à la volonté de ses juges, et a rempli dans toute leur étendue divers articles de son jugement, mais l'arrêt a été cassé à cause des conséquences qu'il pouvoit avoir dans l'ordre public. Linguet a été renvoyé devant la communauté des Procureurs pour faire taxer ses honoraires.

Le Mareschal de Fitz-james qui vient de mourir a été célébré dans le Journal de Paris. on met à côté des vers faits à sa louange, une pièce qui s'est répandue, lors de la mission de despotisme qu'il remplit d'une manière dont tous les honnêtes gens furent révoltés au Parlement de Toulouse en 1763. Cette pièce se termine par les suivans.

Le juste désespoir de ce peuple accablé
armera contre moi le bras du Roi des Rois.
Compulsez des Stuarts la déplorable histoire,
vertueux, l'échaffaud ne ternit point leur gloire,
Barbare, ils t'ont tracé ce funeste chemin,
indigne de leur nom, redoute leur destin.

Le Duc d'Orleans se laissa tellement emporter, ces jours-ci par l'ardeur de la chasse qu'il suivit avec ses equipages, la bête qu'il poursuivoit, à savoir le fauxbourg montmartre, la place vendôme et la rue S. honoré jusqu'à la place de Louis XV, non sans avoir renversé et blessé plusieurs personnes, ce qui a donné lieu à cette épigramme.

Gasconade:
Quelqu'un m'avoit dit que Paris est un bois,
où de l'humanité méconnoissant les droits,
des voleurs affamés de meurtre et de rapine,
s'entr'egorgeoient à Genvi leur fureur assassine,
je ne l'aurois pas cru, mais, samedi, aujourd'hui
je verrois du Dijon et l'organe et l'appui,
Puisqu'au sein de Paris un grand Noble de race,
sans respect pour le droit des gens,
écrase quelques habitans
pour goûter en plein jour le plaisir de la Chasse.

On prétend que l'Impératrice de Russie n'a imaginé son prétendu projet de couronnement à Cherson, que pour donner le change aux Puissances de l'Europe et de séduire avec l'Empereur ses plans de conquêtes sur les Turcs. xxxxxx xx xx légers à lui. C'est elle, dit-on, qui fomente depuis longtems, pour les soutenir, la revolte des Beys de l'égypte et les troubles de la Perse, qui obligent le grand Seigneur à diviser ses forces. Si notre Ministere ne réussit point à renverser ces projets par la voie des negociations, il paroit que nous recouvrerons vigoureusement les Turcs. on active en diligence à Toulon, un grand nombre d'officiers se préparent à se rendre dans ce port, et l'on assure que nous mettrons en mer 27 Vaisseaux de ligne au lieu de 21 que l'Angleterre joindra un pareil nombre, pour empêcher le commerce du Levant de tomber en de nouvelles mains.

N. 17. De N. . . . . le 12 Avril 1787.

L'assemblée de Notables étoit l'ouvrage de M. de Vergennes. Lorsqu'on a vu M. de Calonne obligé de s'y soumettre, lorsqu'on a vu les pamphlets de ce Ministre, et la présomption sur laquelle étoit fondée son audace, beaucoup de gens ont prédit sa ruine. Le Roi a heureusement fait une bonne œuvre en lui faisant redemander le portefeuille, dimanche à 10 heures du soir, avec ordre de rester à Versailles pour être à portée de donner tous les éclaircissemens dont on aura besoin sur les matières proposées à l'assemblée. On veut profiter de ce qu'il y a d'utile dans ses plans. Deux heures après M. de Montmorin est venu à Paris faire le même compliment au garde des sceaux et le lui relire.

M. de Fourqueux a refusé le Contrôle général. Il est difficile de trouver un homme honnête et éclairé qui ose se charger des finances dans l'état où de affreuses déprédations les laissent. Ce qui a enfin décidé le Roi à débarasser la nation de ce fléau, c'est la réclamation de tous les comités contre le bruit injurieux distribué avec profusion contre les notables c'est une conversation du Prince de Conti avec le Roi, dans laquelle il lui a démontré qu'il étoit trompé; c'est une dénonciation faite par M. de la Fayette de tous les échanges onéreux à l'état, de tous les dons excessifs du Contrôleur général. Cependant on désespéroit de détacher le Roi de son séducteur: le coup est parti avec rapidité d'après le caractère royal. Le public parut généralement satisfait de l'expulsion des deux hommes qui étoient odieux, l'un par la fausseté, l'autre par ses prodigalités qui ont obéré l'état de 1200 millions en trois années.

On assure que le mémoire présenté au Roi par le Prince de Conti avec la signature de plusieurs notables, prouve que M. de Calonne a détourné 50 millions à son profit.

Quant au garde des sceaux, voici, dit-on, le motif décisif de sa disgrace. Sûrs de la réponse des Cours, un Parlement de Province avoit délibéré de dénoncer une fraude sur le titre des nouveaux Edits que l'on frappoit, et d'accord avec le Ministre des finances, le garde des Sceaux avoit interposé son autorité pour

étouffer cette affaire, dans laquelle il s'étoit de cette maniere rendu complice de cette infidélité.

Sans adopter toutes les imputations dont on charge M. de Calonne, on ne peut douter que ce Ministre n'ait coûté plus cher à l'état qu'aucun de ses prédécesseurs. Il a donné à tous ceux qui ont demandé, depuis les Princes jusqu'à la plus vile de ses nombreuses Maitresses. aussi avoit-il des amis très puissans. on a entendu un homme qui fut l'idole de la nation dans la derniere guerre le Comte d'Estaing, dire dans le Bureau de Notables dont il est membre: tels que puissent être vos objections aux projets de M de Calonne, je vous declare M.M. que je les adopte toutes. ... — Tant pis pour vous M, lui repondit le président, car il paroit que vous serez à peu près le seul de votre avis.

Les besoins de l'état sont réels, mais ils sont en grande partie l'ouvrage de M. de Calonne. Il n'en faut pas moins y pourvoir promptement. un nouveau Ministre jaloux de se concilier facilement la bienveillance de la nation laissera sans doute à cette égard une libre carriere aux lumieres et au patriotisme de ses représentans qui se trouvent assemblés.

Le choix qui vient de faire le Duc d'Harcourt des deux instituteurs de M. le Dauphin n'est pas aussi applaudi que celui des sous-gouverneurs. on est surpris qu'il n'ait trouvé dans tout le second ordre du clergé de France qu'un homme fort ordinaire, et qu'il ait été chercher dans le college de la fléche un religieux Doctrinaire pour le seconder dans le grand oeuvre dont il est chargé. on lui avoit proposé des hommes connus par leurs lumieres et désignés par l'estime publique. on excuse ce choix en disant que le gouverneur n'a voulu qu'un Catéchiste et un Grammairien ce qui fait esperer que, lorsque M. le Dauphin saura son catéchisme et son rudiment. on appellera auprès de lui des personnes capables de l'initier dans la connoissance des hommes, dans la science du gouvernement, de lui montrer sous tous les rapports les devoirs d'un Prince destiné

à faire le bonheur ou le malheur de vingt millions d'hommes.

Du 13 Avril

M. de Fourqueux a cédé aux desirs de son Roi. Il consent à être linstrument des mesures que le conseil de Notables va prendre pour rétablir un meilleur ordre dans les finances. Le peu de confiance que nous inspirent les résolutions des assemblées nombreuses les mieux composées comme des allarmes aux ennemis même de M. de Calonne. Il est de fait qu'il en faudra toujours revenir à de nouvelles charges sur le peuple. un homme de genie, un Ministre rempli de vigueur et de fermeté peut seul détruire les abus qui les aggravent.

On s'attend à voir renaître lancien système et une administration routinière. on sait que M. de Calonne a succombé bien plus à la cabale des privilegiés et du clergé qu'à limpression que devoient faire les vices et ses prodigalités. les maux qui en ont resulté nous restent et les ressources de son imagination pour y remédier ont disparu. notre position semble s'être empirée par la disgrace de lui-même à qui on peut lattribuer.

Occupé de plus grands objets le gouvernement semble negliger un point essentiel au credit et au commerce de la france. lagiotage et les entraves que lon a soubitement apportées à la circulations en voulant arrêter ses incroyables excès, mettent en danger les premieres maisons de la capitale. La commission chargée de prendre des mesures pour empêcher les faillites que lon redoute, cherche inutilement de largent de toutes parts. Elle a voulu établir avec les maisons de banque étrangeres, des circulations dont la demande a achevé de décréditer la place. Les finances des particuliers sont, comme celles de l'Etat, dans une crise effrayante.

Du 17 Avril

M. Necker avoit été exilé à cause de lindiscrète publication du mémoire qu'il a fait remettre au Roi pour sa défense; il obéissoit, un courier qui la rejoint en route, lui a porté de nouveaux ordres qui lui prescrivent d'attendre à Mauvolles terre voisine de Paris, que le Roi lui fasse connoître ses intentions.

M. de Calonne paroissoit jouir encore d'une confiance et d'un crédit qui avoient fait croire à bien des gens que sa disgrace n'étoit que simulée; il vient d'être exilé à sa terre d'Alleville en Lorraine.

Il se découvre journellement des pillages clandestins dont je n'ose nommer les complices qui ne sont encore désignés que par la voix publique. Il se prépare une S. Barthelemi générale de gens en place de tous les ordres. J'ai essayé de vous dévoiler dans ma première lettre des intrigues, des manoeuvres, un mystere d'iniquité et de Garpillages, qui ont été dévoilés à tems.

Le Roi paroît indigné, lorsqu'il vit hier M. d'Alleyer, il lui dit: je croyois que vous étiez plus premier président. apperceyant M. d'Angeville S. M. lui dit: je crois que nous ne travaillerons pas encore longtems ensemble. on désigne le beau Vaudreuil pour succéder à celui-ci en qualité de surintendant des bâtimens.

M. de Lamoignon qui succede à M. de Miromesnil est d'une hauteur et d'une fierté repoussante. M. de Crosne son futur premier président est doux et cagot.

On parle encore d'un Comité des finances qui sera présidé par le Prince de Conty et dirigé par M. Necker.

N. 18. de V... le 20 Avril 1787.

On a cru d'abord que la démission de M. de Calonne n'étoit qu'un jeu, & qu'il avoit lui même proposé ce Stratagême au Roi pour calmer les Notables. On lui a même prêté ce discours. " Sire, si mes services " n'étoient pas nécessaires à V. M., je demanderois ma démission comme " une faveur; je vivrois infiniment plus heureux dans la retraite; mais " je sais me sacrifier au bien de l'Etat & à la confiance dont mon Roi " m'honore. Je propose donc à V. M. un moyen efficace de détruire " les obstacles qui contrarient ses vues bienfaisantes. 1re de nommer à ma " place un automate dont je dirigerai les fils derriere le rideau; 2e de congédier " le garde des sceaux qui favorise en secret les Parlemens & qui me " caresse pour mieux m'égorger. 3e de mettre le Comte d'Artois à " la place du Marquis de Castries qui est ouvertement le patron des " frondeurs. 4e de renvoyer M. d'Aligre qui n'est pas vu de bon oeil. " Cette reforme mettra V. M. dans le cas d'exclure aussi de l'Assem- " blée de Notables quelques membres turbulents, & tout ira ensuite " au gré de ses desirs. "

Il est au moins certain que M. de Calonne avoit sollicité le Monar- que de le délivrer de gens qui soit dans le Ministere soit dans l'Assemblée nationale, sembloient avoir juré sa ruine & celle de ses projets. M. de Fleuri prédécesseur de M. de Calonne est le premier qui a ébranlé la confiance du Roi en son Ministre des finances par un rapport dont celui-ci a essayé vainement de dérober la connoissance à son maître. La Reine y a également beaucoup contribué, & c'est elle qui a déidé le Roi qui, ne sachant plus à qui se confier est dans une agitation pé- nible; il en convient & passe les nuits dans la perplexité. Le public qui voit que le Chef de la nation est disposé à proscrire tous les Coeurs gan- grenés lui dénonce tous les hommes qui ont eu part aux dépredations

& à la confiance de M. de Calonne. On nomme hautement M. d'Angeville M. de Vaimeranges; on parle d'une ferme d'étapes de fourage qui inculpe M. de Segur; le Candide l'équitable, le vertueux Prélat d'autun dépositaire des graces ecclésiastiques, est même compris dans ces accusations on le montre comme coupable des Choix indécens, des préférences injurieuses, des fausetés que lui font commettre les volontés impérieuses d'un intriguant archevêque et de l'important Ermite. On va même jusqu'à lui désigner un successeur; on parle de l'archevêque de Rheims & de l'Evêque de Langres.

Les Notables se proposent d'éplucher l'administration de M. de Calonne & vont s'occuper de prendre des résolutions fixes sur les moyens de libérer l'Etat. On croit encore que l'impôt territorial aura lieu, mais établi par les assemblées provinciales, pour être assuré d'une juste répartition. Suivant son produit on simplifiera la machine en supprimant les traites, les gabelles, les deux vingtièmes, les fois pour loix.

La nation espere que l'administration des finances & leur amélioration seront confiées à un Comité qui correspondra avec les assemblées provinciales & qui ne parviendra au Roi que des demandes justes comme il n'accordera que des graces indispensables. Elle se flatte de voir M. Necker rentrer dans l'administration; son éloignement a fait une impression pénible & a influé même sur le Cours des effets publics. mais comme on plaisante sur tout, on dit en comparant l'œil de M. Necker & celui de M. de Calonne, qu'il ne pourroit plus y avoir de compte au vrai, puisque le Roi chassoit en même tems la recette & la dépense.

On assure que depuis sa disgrace, M. de Calonne a fait présent d'un superbe attelage à Mad le Brun. Il comptoit si peu être éloigné de Paris qu'un moment avant de recevoir sa lettre d'exil il avoit fait demander aux Jacobins de la rue S. Dominique pres de l'hôtel où il s'étoit retiré

en quittant le Contrôle un emplacement pour mille pieces de vin & 500 voyes de bois.

Du 22 Avril

Le travail de M. de Fourqueux est lent et pénible, il porte l'empreinte de la repugnance avec la quelle il est entré en place. Ce choix n'a été suggéré par personne au Roi. S. M. avoit été frappé de la clarté de la précision & des lumieres que ce conseiller d'Etat avoit montrées soit dans le Conseil des dépeches soit dans les occasions ou elle l'avoit consulté sur les affaires présentes. M. de Fourqueux étoit à sa campagne à 4 lieues de Paris lorsque M. de Montmorin vint lui proposer le Contrôle: le ministre lui écrivit un billet. Après avoir reçu M. de Fourqueux entra dans la salle ou sa famille étoit rassemblée & dit: J'ai la fievre bien fort. On s'allarmoit: ce n'est pas interieurement, ajoutait il, elle est dans ma poche. Avis général, ainsi que le sien, fut qu'il falloit s'excuser sur son âge & sa santé. Il se rendit dans cette intention à Versailles, mais une circonstance le fit changer de résolution. Le Roi sans attendre sa réponse, avoit annoncé publiquement sa nomination. M. de Fourqueux pensa que son refus alloit exagerer les maux de la nation, & renverser totalement le crédit; il se considéra comme un militaire qu'on envoye à une expédition perilleuse & accepta. Ses amis sont allarmés sur sa fortune; il a employé son patrimonie à payer les dettes de son pere; il reunit des places pour plus de 50000 ℔, & si sa santé ne lui permet pas de soutenir le travail, il ne peut prétendre qu'à une retraite de 20,000 ℔ qu'il refusera, si la détresse de l'Etat est la même. C'étoit un spectacle rare que la maniere dont cette nouvelle a été reçue par sa famille. La tristesse regnoit sur tous les visages. Jamais peut être on n'a appris de même un pareil événement.

De N..... le 25 Avril 1787.

Le renvoi et l'exil de M. de Calonne a mis ses partisans dans une fureur ridicule, tant elle était extrême. M. le Comte d'A. paroît que ce Ministre resteroit en place, tandisque M. de Montmorin qui avoit l'ordre dans sa poche l'assuroit du contraire. ayant su que c'était la Reine qui avoit décidé le Roi à cette œuvre patriotique, il a été lui faire les reproches les plus vifs, on s'est mutuellement accusé d'avoir abusé de la faiblesse du Ministre à donner; la Reine a avoué que ses dettes avoient été payées deux fois, mais du moins, a-t-il ajouté, l'argent n'est pas sorti du royaume.

L'état des finances présenté au Roi par le nouveau Contrôleur général l'a frappé d'étonnement et a excité son indignation; il a vu que le feu Ministre l'avoit trompé; on a fait venir le premier commis des finances qui a assuré S. M. que M. de Calonne n'avoit pu lui présenter que l'état qu'on venoit de mettre sous ses yeux, puisqu'il était son ouvrage.

M. de Calonne paroît coupable, mais il ne sera pas puni; il aura même la pension de Ministre, parceque les graces dépendent de ceux qui, par leur Ministere, ont contribué le plus au dérangement des finances.

La nation demande à grands cris M. Necker, comme le seul homme qui peut rétablir le crédit et la confiance, mais les préventions que les Maurepas, et les Vergennes ont inspirées au Roi contre lui, s'opposent à un retour nécessaire et qui sera forcé. Monsieur dit qu'il faut que son frere n'ait pas à dîner pendant deux jours se décider. La Reine peut seule amener cette révolution dans les préjugés royaux, et l'on espere que le Duc de Leinster qui a succédé au Comte de Fersen dans sa confiance, et qui estime M. Necker, l'engagera à une démarche agréable à la nation et avantageuse à l'état.

Quoique l'influence du parti Calonne paroisse détruite, on parle encore de la retraite de M. de Castries auquel on donne le Comte d'Estaing pour successeur. Rien n'est moins vraisemblable. La prétendue élévation de l'archevêque de Toulouse au poste de premier Ministre est également un rêve de nos oisifs.

Dimanche M. le Duc de Harcourt a présenté au Roi et à la Reine les Coopérateurs qu'il s'est choisi pour l'éducation de M. le Dauphin. Parmi les Ecclésiastiques inconnus qui sont chargés de l'instruction, on n'a pas été peu surpris de trouver un nommé Buisson, habile joueur de Mandoline, jadis précepteur de M. de Sartine le fils, aujourd'hui premier familier de Madame de Harcourt, et tels sont les successeurs des Bossuet, des Fénélon, des Marbeuf, des d'Argentré. Le Duc de Harcourt a en même tems présenté au Roi un état de la Maison du jeune Prince et de la dépense qu'elle occasionne qui se monte à deux millions. Le Roi a paru surpris, le gouverneur a cru que c'était une improbation et a dit à S. M. qu'elle était la maîtresse de changer de rétrenchement. Ce n'est pas de vous que je me plains répondit le Monarque, mais bien de cette éducation première qui coûte cinq millions par an.

Du 27. Avril

Les feuilles publiques vous auront rendu compte de la grande assemblée du 23. Elle a offert une singularité qui n'est pas connue, c'est qu'on n'a trouvé dans le Portefeuille de M. de Calonne, rien de relatif à la quatrième section des objets de la convocation des Notables. M. de Fourqueux a été obligé de travailler en entier cette partie, ou plutôt de la faire travailler par M. Dupont qui est toujours le grand faiseur en ce genre.

au reste un emprunt et des impôts, voila le fond du Sac et si bon n'est pas
content, ce sera un impôt et des emprunts.

M. de Fourqueux est plutôt un Ministre pour l'assemblée de Notables,
un simulacre jugé nécessaire pour la continuation de leurs opérations,
qu'un Contrôleur général destiné à rétablir l'ordre dans nos finances. on
croit généralement qu'il sera remercié en même tems que les Notables,
et que l'époque n'en est pas éloignée. une nouvelle forme d'administration
s'élevera alors et nous verrons peut être revenir le tems où la destinée
du royaume dépendoit d'un premier Ministre et d'un Sur-Intendant des finan-
=ces.

On a lu dans les gazettes une prétendue prétendue déclaration de notre
Cour à celles de Vienne et de Petersbourg sur les affaires du Levant, elle
est controuvée, mais il paroit certain que notre Cabinet, celui de Madrid et
celui de S. James ont fait insinuer de concert à ces Cours qu'elles ne pourroient
jamais consentir à aucune innovation dans les pays soumis à la Domination
Ottomane. il paroit pendant difficile de croire que, malgré nos efforts, les
Cours Impériales renoncent aux avantages qu'ils se sont promis des énormes
dépenses qu'elles ont déjà faites.

N. 20. De P... le 31 Mai 1787.

Les Notables saillissent vivement la communication des états qui leur ont été promis, et qu'on a commencé de mettre sous leurs yeux. Le Bureau du Prince de Conty avoit arrêté de ce jour tout travail jusqu'à ce que les pièces eussent mis à portée de statuer quelle est précisément le déficit, et des impôts seuls absolument nécessaires pour le remplir; à quelle somme et jusqu'à quelle époque ces impôts doivent être portés. C'est à quoi demande que a mis le Roi à portée de connoître l'infidélité du relevé qui lui avoit été remis par M. de Calonne. ayant demandé cet état au nouveau Contrôleur. M. a été frappé de la différence des résultats. M. de Fourqueux a déclaré qu'il le tenoit de M. Gaujard 1er commis des finances. celui-ci a été mandé. C'est peut être la première fois qu'un commis a eu l'honneur de travailler avec le Monarque pour vérifier la besogne d'un Ministre. M. Gaujard a reconnu d'abord et démontré au Roi que M. de Calonne avoit reporté en termes vagues une partie des causes du déficit à l'administration de ses prédécesseurs, et que telle étoit la source des erreurs reprochées par cet Ex-Ministre au Compte rendu de M. Necker.

Le fameux Ecuyer Astley avoit traité avec le Sr Morbeau pour faire ses exercices dans l'enceinte du Palais royal. Le Ministre de Paris lui a défendu d'exécuter ce projet sous peine d'être renvoyé en Angleterre avec ses Chevaux, et a fait notifier au Sr Morbeau que s'il faisoit construire un nouveau Spectacle sur son terrein; l'inspection en appartient à la police. Cette aventure a donné lieu à la pièce de vers qui suit.

Epître à Philippe Reis-Effendi, Vice-Amirable de San-Ouest,
traduit de l'arabe en grec, par Josephe.

On faisoit la bizarrerie
N'affligeoit sur votre berceau;
Et chacun aujourd'hui parie
Qu'elle doit vous suivre au tombeau;
Mais on croyoit que la folie
Qui siégeoit dans votre cerveau
Car l'âge seroit amortie.
Point du tout; chaque jour nouveau
Voit naître nouvelle manie:
Hier ce qui vous parut beau
Demain par vous le répudie.
Aujourd'hui d'une rêverie
A Dieu est vous dites un mot,
Et bientôt ce rare génie

De Momus roule le grelot
et fidélement vous copie:
car imiter voilà son lot;
à bon droit votre seigneurie
à ce grand homme se confie.
Digne d'un dessin aussi beau,
celui qui consacra sa vie
à concevoir comment sur l'eau
sa main intrépide et hardie
lancerait un joli vaisseau
de carton fin d'Au dalousie,
devoit, gardien de votre sceau,
faire de la Chancellerie
une baroque académie
ou pour mieux dire un vrai tripot.
mais chacun a sa fantaisie,
Et son ridicule et son goût:
Les votres sont l'anglomanie,
la chasse au daim a l'argent surtout [b]
et la mauvaise Compagnie [c]
Cela ne vous fait rien du tout
Et n'excite point notre envie.
L'épouse qui vous est unie
n'en sera pas moins par nous vous,
Toujours respectée et Chérie.
mais ce qui nous est moins égal,
et qui passe la raillerie,
C'est que puisant votre génie
à transformer un Amiral
en un maître d'hôtellerie
qui loge à pied comme à Cheval,
vous allez faire une écurie
d'un beau Palais impérial.
Quoi, Monseigneur, les tabagies,
les tripots, les académies,
de vos Arcades seuls soutiens
vous verront roués, libertins,

[a] Msgr tua dernière ornement un daim dans un faubourg de Paris.
[b] les jeux, les locations
[c] Mm. les Aga, Cadi Effendi, chiaous &c. connus à Constantinople par leurs folies.

Abbés, les croqueurs et Cadins,
pour heurter dans leurs promenades
Tous les honnêtes citoyens
qui traverseront vos jardins,
et déjà meurtris des bourades
qu'on leur décoche à toutes mains,
il leur viendra quelque ruade
de vos maigres et longs roussins
qui, d'une seule pétarade,
peuvent massacrer dix humains !...
je crois pénétrer un mystère:
Pour vous la Course a des appas,
et je vois que vous voulez faire
de votre jardin un haras.
C'est bien, mais est-il nécessaire
de faire venir d'Angleterre
Tant de Chevaux vifs et mutins
quand vous êtes prêt à faire
d'un petit grand nombre de poulains
que, pullulant dans vos jardins,
ils peupleroient toute la terre ! d[illegible] d[illegible] Amiral, comme on sait, est
possesseur de superbes Haras en ce genre.

Les épigrammes et les Satyres aux quelles a donné lieu la guerre que le Comte de Mirabeau fait à l'agiotage, sont d'un genre atroce. on attribue celle ci à M. de Beaumarchais, au sujet de la dénonciation....

Cuis ce ton homelie, infernal Mirabeau,
écraser les fripons qui gâtent nos affaires !
un voleur converti doit devenir bourreau,
et prêcher sur l'échelle en rouant ses confrères.

Réponse du Comte de Mirabeau.

Pour un bourreau tu m'as choisis
un Roué si connoit sans doute !
mais ne crois pas que je redoute
le criminel que j'ai flétri

La nation appelloit M. Necker au timon des Finances, mais cet administrateur exercé ne plaisoit point à l'administrateur général; il fait un choix bien plus chrétien; il n'a pas voulu livrer nos finances à un hérétique qui a des rapports si directs avec le diable; il les a mis sous la protection du clergé et a élu M. de Brienne, Arch. de Toulouse qui en prendra soin: ce Prélat est enfin parvenu à jouer un rôle Ministériel vers lequel toutes les démarches et tous les travaux étoient dirigés depuis 20 ans; il a eu pendant toute l'assemblée des Notables, une marche circonspecte, adroite, qui l'auroit à profiter de la chute de M. de Calonne, pour devenir l'homme de ressource. Cette Chute étoit salutaire la nation la doit à la Reine; elle lui doit aussi le nouveau Président des finances que l'abbé de Vermont a conduit à cette place malgré le Roi qui a toujours montré de l'éloignement pour les Prélats qu'il voudroit avoir dans leurs Dioceses et non livrés à l'intrigue. Le regne de M. de Fourqueux, arrivé là par hazard, n'a pas été long. M. de Brienne est le maître de choisir ses Coopérateurs qui formeront un Conseil réel de finance, et un directeur général qui travaillera avec lui et en sa présence avec le Roi: on nomme pour ce détail M. de Villedeuil, Intendant de Rouen, homme honnête mais lourd dans ses exceptions et lent dans le travail. L'archevêque ne veut pas de ces hommes qui pourraient partager ou attirer à eux quelques portions du credit ou de la gloire qu'il va acquérir.

On espère que cette nouvelle administration vous débarrassera de tous les dépréd[illegible] secondaires que M. de Calonne avoit réunis autour de lui et qui étoient remplis de son esprit et de ses principes, c'est une longue file de Capucins de Carême qui vous ennuyent.

N 21.

De V... le 10 Maj 1787.

Les Cagots sont désolés de l'élévation de M. de Brienne. Ce Prelat dont la fortune est a la vérité considéreable, joint beaucoup de désintéressement à une probité qui n'est point suspecte une bienfaisance éclairée à des vues sages; un esprit d'ordre à de profondes connoissances, mais, disent-ils, n'a point de religion, il n'aime pas les moines & il aime au contraire infiniment les femmes .... Son age & sa frêle constitution doivent rassurer à ce dernier égard & si les efforts en faveur du Clergé dans l'assemblée des Notables, ont été une affaire de politique, sa robe au moins ne lui permettra pas de le maltraiter

Les Politiques voyent avec peine, de leur côté que ce ministre porte ses vues de reforme sur les départemens des affaires étrangeres de la guerre & de la marine. Il nous importe de devenir de plus en plus respectables sur mer; Nous perdons journellement de notre poids dans la balance respective des forces militaires de l'Europe, & les speculateurs qui admirent l'influence que nous avons conservée dans la balance politique, font des voeux pour que l'on ne retranche rien des sommes qui absorbe ce département. L'espionage intérieur, les prisons d'Etat, la maison du Roi du tout ce qui est du ressort du quatrieme département, excepté les objets qui interessent le commerce, offrent des prairies bien plus avantageuses à faucher.

M. de Villedeuil avoit à peine échangé son Intendance contre le portefeuille des finances qu'il a remis au Roi un mémoire sur l'inutilité des Intendans, petits tyrans, dit-il dit, qui ne peuvent qu'aliener s'il étoit possible, le Coeur des sujets envers le monarque qui leur confie une autorité dont ils abusent.

On fait sur le bon M. de Fourqueux, ce mauvais Calembour, qu'il a perdu sa place au vingt et un parce qu'il n'a été Contrôleur général que

pendant vingt & un jours. Cela ne l'a pas empêché de recevoir la pension de retraite de 20,000 ℔.

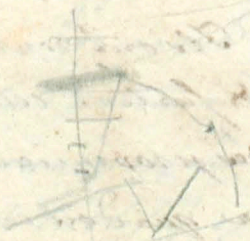
La Reine est allée avant hier coucher à Paris, d'où S. M. est revenue à la cour. Une affluence prodigieuse a été attirée par ce spectacle annuel. On a remarqué que le peuple n'a point accueilli ses mots avec les acclamations ordinaires. On n'ignore point les vues paternelles du monarque, mais on gémit du peu de succès des mesures qu'il prend & la tristesse est froide & silencieuse. Le Roi lui même est depuis ces derniers événemens d'une mélancholie que rien ne peut distraire.

Du 13 Mai.

Les Notables continuent leurs recherches avec zele. Chaque jour le déficit s'aggrandit. Il est instant de trouver des ressources & l'on n'en connoit que de trois especes: l'Economie, l'Emprunt & l'Impôt. La premiere est lente, les autres sont aussi onereuses que contraires aux vrais principes d'administration, mais nécessité n'a point de loi. On vient donc de publier un edit portant création d'un emprunt viager de 60 millions à 9 p℅ jusqu'à 20 ans, 10 p℅ de 20 à 60 & à 8 p℅ sur deux têtes. On parle d'un vingtieme qui sera supporté par toutes les Classes de citoyens & d'un dixieme sur les maisons de Paris. Le préambule de l'Emprunt promet 20 millions d'économie sont dans la maison du Roi soit dans les départemens; les Comités de Notables ont représenté que ces économies pouvoient être portées à 60 millions & ont indiqué plusieurs objets de réforme; ils ont demandé à l'archevêque de Toulouse un Etat des économies qu'il se proposoit de faire; il l'a refusé ce qui lui a attiré des reproches très vifs du Comité assemblé chez Monsieur. On lui a opposé le parallele de sa façon de penser lorsqu'il votoit

dans le Comité & de sa conduite comme Ministre. L'énergie que déployent les Représentans de la nation prouve que le patriotisme n'est point encore éteint chez nous. La Nation leur doit son salut & sa sureté; ils ont montré au Chef quels étoient les droits d'un peuple libre, & à ce même peuple quelle étoit leur étendue. Ils ont repris ce que lui avoit ôté le despotisme ministériel & surtout celui des Maurepas & des Vergennes & désormais les assemblées provinciales défendront & maintiendront de cette juste proportion qui doit empêcher le souverain d'abuser du pouvoir et assurer au Citoyen la liberté & la propriété. Les Notables ne se sépareront pas sans que l'Etablissement de ces congrès nationaux ne soit assuré & consolidé, & que les arrangemens utiles projettés sur cette base ne soient mis en exécution. Craindra-t-on que leur Zele, leurs bonnes intentions & leur representations soient oubliés quand assemblée ne sera plus? Non, si l'on rend justice à la probité du Roi & à celle de l'Archevêque de Toulouse. On connoit à celui-ci un projet d'imposition qu'il avoit communiqué à M. de Vergennes & qui, exécuté sagement, délivreroit la nation de cette foule d'oppresseurs qui la desolent par leurs concessions, leurs avances faites à l'Etat. Les traites la gabelle, la taille disparoitroient & c'est alors que le François, & surtout le Cultivateur pourroit esperer de jouir de ses travaux & de sa propriété.

Mad^e de Polignac est partie pour l'angleterre avec sa famille. M. de Vaudreuil l'a suivie quelques jours après.



N.22 De V.... le 17 Mai 1787.

On s'attend chaque jour à de nouveaux changemens qui devoient être une suite naturelle de la disgrace de M. De Calonne. Tous ses amis, et, selon d'autres personnes, ses complices sont dans les angoisses. Dans le nombre de ceux là se trouve M. Le Noir, ancien Lieutenant de Police, chargé du Comité d'administration, de la direction de l'agiotage, et d'un contre-espionage en faveur de M. De Calonne, contre lequel, suivant l'usage, il se tourne en ce moment. Il a profité plus que personne, de l'esprit de déprédation qui regnoit dans le Ministere des finances. Il s'est fait donner pendant trois années 72000 th de pension, qui font pour le total . . . . . £ 216,000 „ — „

Plus les arrerages de la retraite qui lui avoit été accordée, lors de son renvoi, sous M. Turgot, et qui ne devoit plus avoir lieu, lorsqu'il est rentré à la police . . . . . „ 108,000 „ — „

Il s'est fait construire un logement superbe à la Bibliotheque du Roi, devant ouvrir de face, avec 6 fenetres, dont une sous la salle des estampes. Ce logement coute déjà au Roi . . . . . „ 200,000 „ — „

Plus une maison rue neuve des petits champs, achetée au compte du Roi, pour loger 8 ou 9 personnes, qu'il a déplacées . . . . . „ 400,000 „ — „

Il a reçu des fonds de la Bibliotheque depuis 1784, la somme de 359,000, dont il a employé au plus 250,000 th au payement des personnes qui y sont attachées, et à l'achat de quelques livres. Reste entre ses mains, environ £ 100,000 „ — „

Total . . 1033,000 „ — „

On ne parle pas des sommes immenses que lui a rendu l'agiotage, dont il conduisoit les opérations, par ses Conseils et ses espions à gages.

Du 20 Mai.

On parle de la dissolution de l'assemblée de Notables, mais rien n'est arrêté.

La joie qu'y a repandu la disgrace de M. De Calonne a été de peu de durée. on accuse l'archevêque de Toulouse d'avoir changé d'opinion depuis qu'il est Ministre et de ne point disposer le Roi à ce qui peut seul rétablir l'ordre dans la comptabilité, l'établissement d'un Conseil de finance qui surveilleroit toute la manutention du Trésor royal qui adopteroit ou rejetteroit toutes les opérations de finance. L'assemblée désireroit encore que le projet d'économie fut mis à exécution; enfin elle voudroit que son séjour à Versailles et ses travaux ne fussent pas perdus pour la nation. si le Roi ne se prête pas au desir de ses Notables, il contredira par sa conduite tout ce qu'il a annoncé par ses discours. Et quelles ressources aura-t-il alors pour se tirer de la dette immense qu'il a laisse contracter à un homme qui s'est joué de la nation, de son chef et de tous les principes? Des hommes instruits et mieux se repandront dans les provinces, y porteront leurs lumières et leur decouragement, et lorsque le souverain parlera d'impôt, il trouvera des sujets sourds à savoir, des corps résistans à ses volontés, il ne lui restera plus alors que la ressource de manquer à tous ses engagemens.

Si M. de Toulouse ne dispose pas le Roi à donner quelque satisfaction aux Notables et à exécuter les promesses qu'il a faites à la nation, il doit quitter une place dans laquelle il ne peut faire le bien qu'on attendoit de lui. autrement il ne sera plus aux yeux des français qu'un vil ambitieux, sacrifiant l'intérêt public au desir de se maintenir dans un poste où il ne trouvera plus que le deshonneur à la place de la gloire, le mépris de la nation au lieu de ses éloges. Mais, dit-on, le Roi seroit en tutelle, s'il acquiesçoit à tout ce que l'assemblée lui demande! Et pourquoi n'y seroit-il pas? n'est-il pas

mineur ! C'est en ce moment un fils de famille qui s'est égaré et à qui l'on donne des conseils et des regles de conduite pour qu'il ne tombe plus dans les mêmes fautes. Il faut rappeller quelque fois les chefs des nations à leur premiere institution et leur apprendre qu'ils tiennent leur pouvoir de ces peuples qu'ils traitent trop souvent en esclaves. Les Notables ont montré que la nation existoit encore ; ils obtiendront de leurs compatriotes et de la postérité la reconnoissance et la vénération qu'ils méritent, mais ils n'obtiendront peut-être rien pour le bonheur des françois et pour la gloire de leur Roi.

Le Prélat-Ministre, malgré son esprit et la connoissance qu'il doit avoir de la Cour, a déjà été maladroit en annonçant qu'il vouloit faire choix de quatre Magistrats qui auroient les détails de l'administration économique du royaume ; tous les Maitres des requêtes qui étoient chargés de quelques départemens ont pris l'allarme ; ils ont fait agir leurs protecteurs, leurs femmes, et ont assailli l'archevêque Président, de maniere à le dégoûter de tout changement. C'est ainsi que M. De St Germain vit échouer tous les projets de reforme et perdit toute la consideration qu'il s'étoit acquise ; c'est ainsi que les Le Noir, les Colonia, les Vergennes parviendront à conserver des places, malgré leur incapacité, malgré le cri public, et que les Commis regneront, vexeront et décideront du sort et de la fortune des citoyens.

La situation du Royaume et le déficit de 140 Millions que les Comités ont découvert dans le service de cette année, ont forcé à des emprunts et à des impôts, nouvelles charges pour l'état. Les arrêtés fermes et patriotiques des Notables sur les moyens de couper cette chaine de maux et de palliatifs douloureux, ont embarassé le nouveau Ministre. En cédant sur tous les points, il paroissoit infidèle au dépôt qui lui a été confié d'une portion de l'autorité du Monarque; ainsi s'est on empressé de l'accuser de ne plus penser en Notable. Cependant il a cherché à concilier les interêts du trône avec ceux de la Nation, on croit qu'il y a réussi et que les Notables auront une pleine satisfaction dans l'assemblée de congé qui va avoir lieu. Le Roi y promulguera la création des assemblées provinciales, celle d'un Conseil de finance, et pour subvenir aux besoins du moment, il établira un 2me. pot sur le Timbre et une augmentation de 25. Millions sur les vingtièmes, lesquels seront de nouveau repartis indistinctement sur tous les ordres de Citoyens. on promettra que les nouveaux Impots ne subsisteront seulement autant que les besoins de l'Etat l'exigeront, mais on se rappelle qu'en pareille Circonstance, Louis XIV. établit la capitation et qu'elle subsiste encore. On annonce des Suppressions utiles, comme celles des receveurs généraux, et des trésoriers. M. de Brienne veut proposer des retranchemens et un nouveau plan d'imposition qui rendra les revenus du Roi d'une perception plus facile et diminuera les griefs du peuple contre les vexations des Agens du fisc, il a déclaré que si ses vues

pour le bien public ne pouvoient pas avoir lieu dès au mois de No-
vembre pour si l'intrigue et l'intérêt particulier mettoient des ob-
stacles à leur exécution, il supplieroit le Roi de lui permettre de
se retirer. Il ne doit pas perdre de vue l'exemple de M. de S. Germ.
et c'est ainsi que doit se conduire tout Ministre honnête homme,
qui ne tient à la place qu'il occupe, que par le bien qu'il peut
y faire.

On dit encore que le Roi tiendra un lit de Justice, après la clôture
de la Diete de Notables, pour la promulgation des nouvelles loix. Ce
moyen est le seul que le Monarque le mieux intentionné ait pour
vaincre la resistance des corps que Domine l'esprit de routine et
de prévention. il écoute infiniment à Louis XVI. que l'on a, depuis
quelque tems, surpris plusieurs fois versant des larmes.

Il seroit à desirer que notre Souverain put également vain-
cre les obstacles que l'intrigue et l'intérêt personel élevent contre ses
projets économiques. on croit que la reforme du vautrait, de la
fauconnerie, et celle dont on se flattoit dans les écuries, n'auront
pas lieu. Croiroit-on que dans le compte d'une seule écurie où
il n'y a pas 300. Chevaux effectifs, on en porte 600. à 10 ℔ par jour!

Il est toujours question de quelques nouveaux change-
mens dans le Ministere. Le Marquis de Ségur a déclaré qu'il
donneroit sa Demission, si l'on exigeoit de lui qu'il allat travail-
ler chez M. de Brienne; Le fils de ce Ministre, jeune officier de
beaucoup d'esprit, se trouvant, mardi dernier, à l'Opera, vint de

ses Amis lui demanda familierement s'il étoit vrai que son pere alloit donner sa demission. — Je n'en sais rien, répondit le jeune Segur, mais cela ne seroit pas étonnant, le Roi lui-même se Dispose bien à donner la sienne!. Le Sarcasme fut entendu et l'auteur arrêté au sortir du Spectacle, fut mis aux arrêts pour trois jours.

M. de Calonne prévoyoit bien, lorsqu'il étoit encore en place quel devoit être l'effet du Cri public qui s'élevoit contre lui, mais, comme tous les Tyrans, il croyoit que la force et l'autorité pouvoient remédier à tout. il se plaignoit un Jour du nombre de ses Ennemis — Je voudrois bien, disoit-il faire enfermer tous ces gredins là. — rien de plus facile, lui répondit un Notable hâtés vous de faire achever la grande muraille.

Depuis que le Roi d'Espagne est sur le Trône de cette monarchie, il a donné l'attention la plus constante à la marine, et l'on peut dire qu'il l'a créée, tant elle avoit été négligée sous les regnes de ses prédécesseurs; il n'a pas cessé depuis la paix derniere de s'occuper de la reparer et de l'entretenir. Suivant un Etat authentique du 1er Mai de cette année, les forces navales d'Espagne consistent en 67 Vaisseaux de Ligne dont 8, de 112 Canons — 3, de 94 — 3, de 80, — 39, de 74 — 5, de 68 — 4, de 64 — 4, de 58 — 1, de 52 — en 44 Fregattes 3 Corvettes — 16 Chebecs — 19 Chelandres, 23 Brigantins — 4 Bourgues —

du 26 Mai

Les Notables sont congédiés et vont retourner chacun ses eux,

laissant les choses à-peu-près dans le même état où elles étoient avec la différence que l'univers est maintenant instruit du délabrement de nos finances et de notre pitoyable détresse. Il n'en faudra pas moins un lit de justice pour de nouveaux impôts, les assemblées provinciales n'en feront pas moins des instrumens aveugles et sourdes des volontés du Gouvernement et il en sera de même du conseil de finance qui tiendra des sessions annuelles, fruit unique de cette fameuse Assemblée.

Il y a quelques mouvemens de troupes dans la Flandre, et il est probable qu'ils se rapportent aux troubles de la Hollande, peut être aussi à ceux dont les Pays-bas autrichiens sont menacés, mais il seroit absurde de croire que nous puissions prendre aucune part active à aucun événement politique hors de nos frontières, au risque de nous engager dans une guerre. La paix à tout prix, voilà notre devise.

N. 74. De N..... le 1er Juin 1787.

Parlons des Notables pour la dernière fois, selon toute apparence. on imprime enfin les discours qui ont été prononcés à la dernière assemblée de Clôture. celui de M. l'archevêque de Toulouse a frappé par son éloquence ferme et tranchante, mais il n'y en a point eu de plus remarquable que celui de M. Bellenger de Marsonvaine prévôt des marchands qui a parlé le dernier. c'est un chef d'oeuvre pour l'amphigouri, le galimathias, les phrases obscures et entortillées. personne n'y a rien compris et l'auteur lui-même, à ce que l'on assure. les Notables ont comblé leur gloire en n'éclatant pas de rire au nez de l'orateur qui a terminé leurs travaux.

Malgré le chagrin que causent au Roi les opérations de finance, sa gaîté naturelle prend quelque fois le dessus. étant la semaine dernière à la chasse du côté de Rambouillet un cerf tomba dans un étang, et l'un de ces facteurs qui portent les lettres dans les villages, s'amusoit de ce spectacle. c'étoit un enfant de quinze ans qui portoit en bandoulière sa petite boëte décorée d'une fleur de Lys. le Roi ignorant l'usage de cette boëte, passe derrière l'enfant, la lui ôte légèrement et la jette dans l'eau. le jeune homme se lamentoit, en instruisit S.M. de l'objet de sa douleur et du dépôt sacré dont il se trouvoit privé. le Roi fut promptement repêcher la boëte et donna 6 l. au petit facteur pour le consoler. Pendant que cette scene se passoit, un paysan les bras croisés s'amusoit aussi à regarder le cerf qu'on retiroit de l'eau, que ne prêtes tu la main, lui dit le Roi ? Et le paysan se mit à aider les piqueurs, ce maladroit les embarassoit, le Roi lui lâche un coup de pied dans le derrière, Sire,

dit-il, je vous remercie de la gratification. ce mot lui valut un Louis.

Mad. de Chabannes a fait demander au Roi la permission d'aller voir M. de Calonne — qu'elle aille se.... répondit le Monarque! — je vais donc, répliqua M. de Breteuil, dire à Mad. de Chabannes que V. M. lui accorde sa demande.

Des courriers successifs de Bruxelles nous ont appris les rapides progrès de la fermentation qu'y ont occasionné les nouvelles dispositions de l'Empereur. La discorde a secoué son flambeau sur toute cette extrémité de l'Europe. il paroit que la sagesse de notre Ministere nous empêchera de prendre aucune part aux troubles divers pour lesquels on reclame notre assistance. Indifferens en apparence à la querelle du Stadhouder et des patriotes qui touche de si près nos intérêts politiques, nous le serons également à l'aveugle resistance du peuple qui refuse le bien qu'un Souverain éclairé veut lui faire. Loin de nous l'esprit dangereux de conquête! que ne pouvons nous nous séparer entièrement de cette prétendue balance politique de l'Europe à la quelle nous attachons peut-être trop d'importance!

L'esprit de revolte paroit poussé au plus haut période dans le Brabant. Il nous est parvenu quelques brochures incendiaires qui nous font gémir sur un peuple que des hommes intéressés pénètrent des maximes qui le contiennent; l'une des plus virulentes est intitulée Les cent nullités où on y parle avec un mépris insultant de toutes les opérations que l'Empereur a fait depuis son avenement; on le peint comme un Prince

qui s'abandonne sans réflexion à des idées extraordinaires et qui laisse vexer et diriger par la Russie.

Du 4 Juin

On écrit de Bruxelles que le gouvernement a cédé au peuple, et bien vu dans l'étendue même des sacrifices auxquels il a consenti, qu'il a cru que, plus il accorderoit, moins l'Empereur seroit obligé. Les déclarations dont nous recevons des copies, semblent dire: rendez plutôt dans l'ancien état de Barbarie que de vous entre égorger, puisque vous repoussez la main bienfaisante d'un souverain qui voulait vous faire jouir des avantages d'une sage administration, le premier qui ait appliqué utilement à la pratique du gouvernement, les lumières que ce siecle a fait éclore.

Quant aux affaires de la Hollande, elles se gâtent de plus en plus. les flammes s'échappent en mille endroits de ce corps que l'on entretenoit dans une état de combustion cachée. un chymiste qui préparoit une grande opération par un feu lent, qui en modéroit à son gré les progrès, a cessé de présider au grand oeuvre: les matieres abandonnées à elles même ont fait explosion, et il n'est peut-être plus tems d'arrêter l'incendie.

N. 25. de V. — 17 Juin 1787.

Le Chef du Conseil des finances porte dans son discours aux Notables le deficit à 140 Millions, en prenant un terme moyen entre les différentes estimations des bureaux; mais on est généralement persuadé qu'il ne s'élève pas si haut d'ailleurs dans un Empire tel que la France, cette somme n'est point énorme ni aussi alarmante qu'elle la paroit d'abord. Observons que le Monarque vient d'être lié. Les représentations de la nation se sont bien montrés et les assemblées provinciales vont augmenter son énergie. Enfin le Conseil des finances qui vient d'être établi et le Comité annuel qui le sera, doivent mettre fin dans cette partie aux déprédations qui ont existé depuis quarante ans avec plus ou moins de violence.

Ainsi l'on doit convenir, malgré les frondeurs, qu'il résultera un bien réel de l'assemblée de Notables. Déjà le Cours des Effets publics a haussé, ce qui ne doit pas moins être attribué à la confiance qu'inspirent MM. de Brienne et de Villedeuil, tous deux aussi honnêtes, aussi sages, aussi éclairés que le Calonne était dissipateur, ignorant et mauvaise tête.

Voilà le bon côté, le mauvais que nous sommes dans le danger imminent d'une guerre qui couve depuis plusieurs années en Europe. Le Roi de Prusse et l'Angleterre se déclareront les premiers au sujet de Conciliation, il est possible que nous soyons entraînés malgré nous dans une querelle, à la quelle nous ne saurions rester indifférens. voilà ce qui pourroit déconcerter nos plans d'économie. En de telles circonstances

ces reformes seraient dangereuses dans les depenses des départem
Quant à celles de faste et de representations il est toujour
parlement question de les diminuer. La Reine s'agite beaucou
et prêche hautement les rétranchemens dans sa maison et dan
celle du Roi. Lorsque les Notables, après la Clôture de l'ass
blée vinrent prendre congé du Roi, elle se trouva comm
par hazard, sur leur passage, tenant ses deux Enfans par
la main. Cette demarche et sa Conduite actuelle prou
qu'elle cherche à regagner l'amour de la Nation, et elle n'a
pas peu à faire tant est grande la prévention qui existe
contre elle. Il faut convenir qu'elle est fondée rarement et
le peuple a tort.

Il faut des impôts, même dans le Cas de la continuation de la pai
on s'est effrayé du mot vingtieme qui a été prononcé et qui ne
l'est jamais sans inspirer de l'effroi. Il n'est point question
d'en établir un nouveau, mais seulement de faire payer exactem
à tous les contribuables les deux vingtiemes qui existent déja.
Il est prouvé que ces deux vingtiemes ne rapportaient pas c
qu'un seul doit produire, s'il est été levé avec justice.
croiriez vous que le duc d'orleans ne payoit que 30, 000 ti.

Si on fait faire les Batayes, l'événement justifiera notre
conduite à leur égard, l'injustice à la fin produit l'indépendan
mais il est à craindre que nous ayions trop compté sur la prudenc
des Amis du Stadhouder. C'est de ce côté seul que peut venir
l'interruption de la tranquilité generale. Encore il existe
beaucoup de remedes à tenter. Les spéculateurs ne doivent pas

perdre de vue linterêt reciproque que les Cours de Vienne et de Berlin ont à ne point se brouiller sericusement ensemble, le degoût de l'Empereur pour le Pays-bas et le désir qu'il a de s'en defaire.

L'entrevue de Pierson ne produira rien de visible à la paix de l'Europe, du moins en ce moment ci. Catherine doit plutot chercher à consolider sa gloire qu'à tenter de nouvelles entreprises dont le Succès seroit toujours incertain. Et Joseph ne peut se dissimuler que sa chere alliée, venant à manquer, la Russie lui echappe.

Et puis ce Souverain a certainement mis de l'ordre dans ses finances, mais il est encore loin d'avoir un trésor, et de grandes ressources réelles. Voici ce qu'il disoit en 1784 à un homme célebre. "Laissons là les Talens, je fais ce que je peux et bon nombre le prouvera pas de ne pas faire tout ce qui est en mon pouvoir, mais je ne suis secondé par personne tant à l'exterieur que dans l'interieur. Ministres, Dicasteres, grands, petits, nobles, Bourgeois, Prêtres moines, tous accumulent obstacles sur obstacles et la machine ne va point. Quant aux moyens ils sont, on ne peut pas plus minces. J'ai trouvé de dettes immenses, et ce n'est qu'avec la plus stricte economie que je puis subvenir aux charges de l'état, et à l'entretien de mon Armée."

du 10 Juin

On parle pres qu'autant de l'affaire de M. Beaumarchais avec M. Kaunnitz que on a parlé de l'assemblé des Notables on ne trouve pas dans le memoire du premier, le piquant et la

gaité qui ont fait la base de sa reputation, on a même brulé ce
mémoire par dérision au Caffé du Caveau, mais si les lettres
qu'elle cite sont exactes, M. Roumain passera toujours pour le
plus imbecille, le plus sot et le plus méprisable mari.

La Reine a vu le beau et triste spectacle d'un incendie,
survenant de la dernière répétition de Parare. C'etoit le beau
Palais des Thuilleries dont la moitié est réduite en Cendres.

N. 26. De V. . . . le 14 Juin 1787.

D'après la celébrité que M. de Beaumarchais a su se procurer, vous ne verez point étonné que son affaire avec M. Kornmann et son opera de Tarare, absorbent l'attention générale. Nous avons déjà sept a huit mémoires dans le procès & une douzaine de Chansons & épigrammes sur l'opera voici des couplets parodiés d'une air qu'y chante un Italien mutilé devenu membre du Serail. C'est air est un pont neuf bien peu digne de la Majesté de l'academie Royale de Musique.

J'ai vu la centieme folie
De cette étrange Comedie
qui fit courir tous nos francois,
Ah! Bravo, Beaumarchais,

Ma foi, d'un mérite si rare
On doit attendre que Tarare
Bientôt dégote Figaro
Ah! Beaumarchais, Bravo,

L'Industrie avec l'impudence
De tous les tems auront en france
chez nos Badauds un grand succès
Ah, Bravo, Beaumarchais.

Les Mœurs, l'honneur, la modestie
Ne vaudront point dans ma patrie
le mérite de Figaro,
Ah, Beaumarchais, Bravo.

Kornmann contre toi publie
Ce factum rempli d'infamie
Il est l'echo de Mirabeau
Ah, Baumarhais povero!

À ce memoire véridique
Répons en stile marotique
En Calembours de Figaro,
Ah, Beaumarchais Bravo!

Caron pour Götzmann eut le blâme,
aujourd'hui pour un crime infame,
Kornmann intente un grand procès,
Ah, povero Beaumarchais!

Quoi! Tarer l'auteur de Tarare
qui Déjà fut à S. Lazare
au sujet de son Figaro
Ahie Beaumarchais povero

Avec ta Philosophie,
Tu dois rire des Clameurs,
Que t'importe que l'envie
Devoil au public tes mœurs.
Si chacun blame ta vie,
Souviens toi de tes leçons
Tout finit par des Chansons.

Tarare est un monstrueuse production remplie de tant d'événem
de Changemens si inattendus; elle presente un mélange
de gâité, de singularité & absurdité si bien combiné que l'on
s'y amuse infiniment. Il ne faut pas parler du stile; ce n'y
ni de la prose ni des vers. Il y a des scenes fort indecentes,
C'est le Cachet de l'auteur.

Voici encore un Couplet. L'hyperbole y est poussée un peu loin:

L'auteur fameux de Tarare,
Pour un bon mot, l'an passé
De l'ordre de S. Lazare
fut fait simple Chevalier;

Le procès qu'il se prépare
pourroit bien à cette fois
lui ✠ ✠ mériter la grand' croix.

Autre épigramme adressée au public.

Messieurs sachez lui gré de vos vers pour vous plaire,
Fidele au Calembour dans son Etat austere.
En lisant sa réponse, ah qu'il est doux de voir
L'innocent Beaumarchais aussi blanc que le noir.

La Dame Kornman a paru en grande loge à une représentation de Tarare. Que tous ces personages la connoissent bien le public De Paris! Nous prenons toujours le parti des gens que nous connoissons, même en les blamant, quelque fois aussi en les méprisant

Du 17 Juin.

Le Ministere de M. de Brienne s'annonce comme l'époque du regne des lumieres & de la probité. Les gens honnêtes ont vu avec la plus vive joie M. le Duc de Nivernois entrer au Conseil. Depuis long tems on le nommoit à tous les emplois qui intéressoient la gloire ou le bonheur de la Nation. On le designoit déjà pour élever Louis XVI, & quelle différence entre lui & M. de Lavauguion! à la mort du feu Roi, la voix publique le plaça dans le Ministere & plut à Dieu qu'il y eut rempli la place de M. de Maurepas; enfin le voeu général est rempli; on fait un gré infini à M. de Nivernois de son devouement vu son âge de 70 ans & l'Etat chancelant de sa santé, car d'ailleurs il n'a pas besoin du relief de Ministre pour ajouter à sa réputation. La Nation n'a pas vu avec moins de plaisir M. de Malesherbes rentrer dans le Ministere. Ainsi voilà deux ministres tolérans de plus dans le Conseil du Roi. Puisse M. de Lamoignon comme l'on espere adopter les mêmes Principes.

Les fonds affectés au département de la marine viennent d'être reglés à 45 millions au lieu de 30 à quoi M. de Calonne voulait les restreindre malgré les justes & vives reclamations de M. de Castries qui ont enfin prevalu. Les fonds pour les travaux de Cherbourg, du Havre, & de Dunkerque sont faits & continueront

à l'être comme par le passé ainsi le Roi ne perd point de vue son grand projet de porter sa marine à toute la perfection dont cette partie importante & susceptible.

Il n'y a encore rien de statué par rapport aux fonds de la guerre. Assurement il y a de belles réformes a faire dans ce département, ne seroit ce que celle de cette tourbe d'officiers généraux autant à charge à l'Etat qu'au militaire de ces escadrons dorés qui ne supportent pas deux mois de campagne & qui sont la pépinière de tout ce qu'il y a de plus ignorant dans le militaire de l'Europe de ces officiers-majors de places qui ne sont bons que pour la plupart de plats Bourgeois aussi peu considérés de Citoyens que des gens de guerre d'un tas de scribes des régimens de fournisseurs d'entrepreneurs qui vexent les troupes & ruinent l'Etat &c &c.

Les dettes de la guerre dernière sont payées à 24 millions près.

En attendant les grandes réformes qui n'auront à ce que l'on croit, lieu que dans le mois prochain, le Roi fera son grand voyage dans les Provinces méridionales pour achever la visite des ports du royaume.

La Constitution Physique de S. M. exige qu'elle prenne beaucoup d'exercice. Douée d'une force prodigieuse son appetit est en raison de ses facultés. Voici le menu d'un de ses déjeuners ordinaires. à 8 heures le Roi sonné & demande ce qu'il y a pour Déjeuner? — Sire un poulet gras & des Cotelettes. — C'est bien peu de chose qu'on ne fasse des oeufs au jus! Le Roi préside lui même aux préparatifs, mange quatre Cotelettes, le poulet gras, six oeufs au jus, une tranche de Jambon, & boit une Bouteille et demie de vin de Champagne; Il s'habille part pour la Chasse de revient dîner avec un appetit enragé.

Pro 27

De V..... Le 29 Juin 1787.

Nous avons enfin declaré nettement notre façon de penser aux esprits turbulents des Pays de la manche. Loin de prendre les armes pour le soutien des pretendus privileges que les Brabançons font valoir contre les intentions bienfaisantes de leur Souverain, nos Troupes des frontieres avoient reçu l'ordre de garantir de toute insulte les S.S. Gouverneurs-Généraux. Et de concert avec le cabinet de Berlin nous venons d'annoncer aux Hollandois que, sans prendre parti dans leurs querelles intestines et intervenir pour établir chez eux la paix et la concorde, s'ils ne se hâtoient pas de se concilier eux-mêmes —

Je vous ai déjà prévenu, M., que M. de Montmorin n'a point adopté les principes de M. de Vergennes à ce sujet. Il suffisoit de les faire sentir également aux puissances intéressées pour prévenir une explosion dont les suites étoient redoutables. La République abandonnée à elle-même est un arbre qui secoué fortement, répand des fruits que l'on s'empresse à recueillir. Une conciliation en apparence contraire à nos intérêts, portera avec elle son remede. L'esprit d'indépendance et la fermentation sourde qu'il entretiendra parmi les Hollandois seront toujours un contrepoids suffisant pour les projets du Stadhouder.

On raconte une anecdote assez plaisante de M. de Calonne. Dans le tems même que son esprit étoit occupé des projets les plus

importans du bien de l'Etat sans doute, mais particulierement de sa propre conservation, tous les soirs il se livroit à la gaîté dans des soupers fins et de joyeuses orgies. Une nuit, ne pouvant dormir, il sonne son valet de Chambre accourt. — Lia Lon jasse descendre Rose! — Mgr, vous m'avez ordonné de vous éveiller à 4 heures du matin pour votre discours à l'assemblée de Notables. — Je me f.... de Notables, qu'on jasse venir Rose!..... Rose est une jolie petite personne que le valet de Chambre avoit donnée à son maître, en se réservant, comme de raison, le droit de jambage. Rose arrive et ne se retire qu'au lever du Soleil. — Parquel caprice, lui demanda le valet, notre maître vous a-t-il fait descendre aujourd'hui? il avoit un discours si important à corriger. — Oh, dit la maligne Rose, je ne m'étonne donc plus qu'il ait passé la nuit à faire des ratures

On croit que l'affaire de M. Kornmann fera perdre à M. le Noir la place de Bibliotécaire du Roi comme les recherches sur la conduite de M. de Calonne lui ont déjà fait perdre les bureaux.

Cette affaire fait toujours grand bruit, et des épigrammes qui éclosent chaque jour réveillent à ce sujet la curiosité déjà épuisée du public. Voici une bénigne plaisanterie qui a trait au sujet du dernier mémoire de M. de Beaumarchais. Je finit en ce genre les sels les plus acres, pour nos palais blasés.

Recette de l'Oeuf dont M.r Caron s'est servi pour répondre à M. Hermann.

De ce detestable Mémoire,
J'écrivois hier un lecteur,
Chaque page est tellement noire
Que l'on penseroit que l'auteur
Dans la frenetique fureur,
Le Diable y versa l'écritoire.
— Oh non, répond avec hauteur
Un respectable personnage,
Jusqu'au bout lisez cet ouvrage
Monté du goût et de l'honneur,
Et vous y verrez l'orateur,
Abandonnant le persiflage
User avec fois de candeur
Et converser avec courage
Dela nos yeux il versa son coeur.

Du 26 Juin.

M.r de Vergennes a mis à la mode cette politique machiavelique d'occuper les Souverains dans leur propre pays, pour détourner leurs forces et leur attention des affaires du dehors. Nous voyons avec plaisir l'esprit de division et des troubles intérieurs surprendre les projets dont nous pouvons concevoir de la inquiétude. Il est bien, que les Hollandois negligent leur commerce, oublient cette fine politique plus redoutable que de grandes forces, pour courir après la liberté comme nos débauchés après le plaisir et le bonheur! Que les

Brabançons repoussent des innovations qui donneroient que les deux pouvoirs qui se combattent à Liege affoiblissent un pays qui ne peut rester longtems indépendant; que d'autres états, en perdant de leurs forces par les causes qu'ils se donnent eux-mêmes, offrent plus de prise à notre influence.... mais il faut pas que ces ouvrages locaux s'étendent au point d'exciter une guerre générale. Les dispositions de la Cour de Berlin dont les démarches à celle de Pétersbourg viennent de nous prouver la sincerité, nous rassureroient déjà sur les suites des affaires de Hollande, et nous sommes enfin dans la même sécurité du côté de l'Angleterre. Il devient de plus en plus evident que les principes des Pr. de Montmorin tendent à conserver par tous les moyens les choses sur l'ancien pied, et qu'il a hérité de son prédécesseur l'art d'arrêter sans éclat les entreprises des esprits plus ardens et moins pacifiques.

On rit beaucoup ici de l'ouvrage orthodoxe de Mgr. de Lilley, qui, après avoir essayé différens genres, s'est arrêté à celui des Gauchais et de Abraham Chaumelz. On lui reproche d'avoir mal choisi son épigraphe dans Massillon, et on lui conseille de préférer celle-ci tirée du sermon du même orateur, pour le jour de la purification: // Souvent accablé de quelques // lumieres qu'on croit avoir puisées dans des lectures recherchées on veut // tout instruire sans connoissance, tout entreprendre sans talens, tout // décider sans autorité; tout paroit au dessous de ce qu'on croit être soi- // même.

Mad. de la Motte s'est échappée de la Salpêtriere, les gazettes l'ont dit, mais elles ont dit avarié et déraisonné sur cet événement plus digne d'être approfondi que ne le crut d'abord. Son évasion a été concertée avec le gouvernement qui a fait faire assez maladroitement une breche au mur pour persuader qu'elle étoit volontaire. C'est un fruit du voyage de Mad. de Polignac et du Comte de Vaudreuil à Bath. On prétend que M. de la Motte a mis à ce prix et à celui d'une bourse de quatre mille livres, la cession de quelques lettres de la Reine à sa femme, lettres qu'il étoit prêt à rendre publiques pour se justifier. Mad. de Polignac revient triomphante avec la conquête de ces lettres.

Ce fait semble venir à l'appui du soupçon que quelques personnes ont conçu d'une intrigue obscure qui expliqueroit en effet les problêmes de l'affaire du Collier, la conduite du Baron de Breteuil qui en avoit le secret et l'ignorance et la quelle le public est condamné sur la vérité dans cette occasion comme en bien d'autres.

On veut que la Dame Oliva Mann ait été la Dame de Lamville qui a dupé le Bete d'Hemville, que le S. Daudet ait été Maugerad son conducteur &c.

L'affaire de M. Kornmann pourroit donc faire jaillir quelques rayons de lumiere sur celle du Cardinal. Elle paroît mal tourner pour les personnages qui s'y trouvent compromis, et le dénouement n'en réussira peut-être pas mieux à M. de Beaumarchais que celui de Favart. On dit qu'il est decreté de prise de corps.

L'éducation de M. le Dauphin va mal. Les instituteurs choisis par Mad. de [illegible] n'acquierent aucune considération dans leurs travaux. On parle d'un précepteur nommé M. le Duc de Harcourt, on a dit qu'on pouvoit en même tems chercher un gouverneur. Le public se flatte de donner ce poste important à M. de Montmorin qui ne gardera pas, dit-on, le pénible emploi de Ministre des affaires étrangeres. notre Cabinet influe

bien peu en ce moment dans les affaires politiques du continent, et bien des gens craignent que notre espoir de tout arranger ne soit qu'un voile pour couvrir notre parfaite nullité.

Un plaisant faisoit dernièrement cette question: Est-ce que personne n'est à sa place, ou n'y a-t-il personne pour les places?

Du 29 Juin

Mad. de Polignac est de retour et a reçu l'accueil que méritoient ses peines. Ils ont coûté plus qu'on ne l'avoit dit d'abord. ne se trouvant point assez d'argent pour terminer, Mad. de Polignac avoit envoyé un courrier ici. il s'adressa à M. de Villedeuil qui refusa de faire l'avance qu'on lui demandoit, jusqu'à ce qu'on en fût convenu et rempli. Enfin M. de Brienne a tout arrangé. les papiers qu'il étoit essentiel d'anéantir sont brûlés, Mad. de la Motte est à ce que l'on croit, allée rejoindre son mari, et il ne seroit point étonnant qu'elle parvienne un jour à faire casser l'arrêt qui la flétrit.

On a été étonné du subit refroidissement de l'enthousiasme avec le quel M. le Duc de Harcourt a d'abord été préconisé; mais rien n'est plus conforme à l'ordre accoutumé des choses dans cette meilleure partie du meilleur des mondes. Il y a l'emploi d'un gouverneur qui enseigne à un pupille destiné au trône, que „tous les hommes naissant égaux, c'est la vertu seule qui les distingue; que la „naissance est un effet du hazard, la puissance un avantage dont on abuse trop „souvent pour opprimer le foible au lieu de le protéger, la couronne un fardeau „pésant qui impose l'obligation de se dévouer au bonheur des peuples &c.

Le morale de l'Eglise est bien plus conforme à la constitution Despotico o Monarchique qui fait notre bien être; il a fallu chercher un Evêque pour prêcher

promptement l'effet de pernicieuses maximes. Si M. de Maurepas se retire comme on le croit, il se confirme que M. de Montmorin le remplacera, et l'on croit que M. de Saint Priest ci devant ambassadeur à la porte Ottomane, aura les affaires étrangeres. c'est auprès du croissant que nos Ministres doivent se former à l'art de gouverner.

M. l'archevêque de Toulouse prépare de grandes reformes dans la Maison du Roi. La plupart des appointemens seront réduits du tiers. Il ne néglige pas d'un autre côté de faire valoir aux premières maisons du royaume et d'accélérer bien avantageusement de la sienne. M. le Duc d'Orleans s'est adressé à lui pour obtenir la faculté de vendre à vie sur deux têtes les nouveaux batimens du palais royal. Les Lettres patentes ont été expédiées. En conséquence le Duc d'Orleans vend chaque arcade 50,000 ℔. Le limonadier Joseraud en a acheté 8 et les a payées 500,000 ℔ pour avoir le droit de choisir.

La Duchesse de Bourbon ayant témoigné le desir d'acheter l'hôtel de Lorraine que le Roi a payé, l'année derniere, 1,100,000 ℔, et qui devoit servir à loger les Princes étrangers qui nous visitent, M. de Brienne a trouvé que S.M. avoit été lésée dans l'acquisition de cet hôtel, et Mad. de Bourbon ne le payera, selon toute apparence que 600,000 ℔.

Enfin M. de Brienne ayant fait obtenir au Maréchal de Mouchy, pour son gouvernement de Guienne une pension de retraite dont il n'a pas besoin, c'est le frere de l'archevêque de Toulouse qui obtient ce gouvernement.

M. de Calonne va, dit-on, être dénoncé au Parlement, ainsi que quelques Directeurs des Monnoies, et peut-être même celui de Paris qui a été déjà interrogé. Il s'agit d'une infidélité vraie ou prétendue dans le titre des louis à la refonte. Je vous en ai parlé dans le tems. ce seroit depuis des fastes, le premier exemple d'un ministre

Ministre soumis à la recherche des dépositaires des livres, cet exemple servit trop à l'allarmand pour ne pas croire qu'on empêcherait qu'il eut lieu

Mad. de Polignac jouit de la plus grande faveur. La Reine a fait meubler son appartement à neuf pendant son absence et l'on a exécuté ces ordres avec autant de goût que d'élegance. Le jour de son arrivée la Reine est venue souper chez cette favorite et y a fait souper le Roi.

Le Bruit court que M de la Motte est mort subitement à Londres; il pourroit en être de cette nouvelle comme de la fuite de M de Calonne dans l'Etranger, qui paroit controuvée quoiqu'on l'ait assurée généralement. On parle d'une Commission pour examiner sa Gestion et pour savoir où ont passés 26 Millions qui ont été dispersés sans ordre du Roi.

Il paroit une Requête adressé au Parlement de la part d'un Gentilhomme bourguignon nommé de St Huberge dans laquelle il se plaint d'avoir été retenu à Charenton pendant trois ans tandisque M Le Noir tenoit sa femme dans ses bras. Cet homme publie qu'il perd successivement, depuis quelque semaines, le fruits de vingt années de travaux d'intrigues.

L'opinion publique qui l'a quelquefois dédomagé de la diminution de son Crédit, commence à s'éclairer à son sujet. On lui a ôté ses bureaux et on parle de lui retirer aussi la Bibliotheque. Elle sera donnée dit-on à M Daguesseau en y joignant la Direction générale de la Librairie.

On raconte l'anecdote suivante sur M Le Noir, et l'on dit qu'elle tiendra un Rang distingué dans l'édifiante et honnête histoire

sion relative à l'affaire de M Kornmann. M Le Noir étoit dans
une joyeuse Orgie avec M de Beaumarchais; le souper fut prolo
gé fort avant dans la Nuit; au Dessert il ne parut point de fro
mage et l'une des belles eut la fantaisie d'en manger. Tous les Epicu
étoient dans les Bras de leur chastes moitiés et refuserent de se lever,
quoiqu'on leur demandât ce fromage de la Part d'un Magistrat
dont le nom fait trembler tous les bons Citoyens de la Capitale.

La Courtisanne plaisanta le Lieutenant de Police sur son civi
rité qui n'étoit pas même assez efficace pour se procurer du fromag
On prétend que M Le Noir eut la foiblesse de tirer de sa poche un de
ces ordres en blanc dont il est dépositaire, qui portent le Nom du Roi
et de le faire signifier à l'Epicier qui donna enfin du fromage. L'Epi
dit-on a vendu cette ordre dix Louis à M Bergasse qui joindra cett
Pièce à son premiere Mémoire.

Une telle fable étoit superflue pour rendre cette affaire complette
ment ridicule.

Du 6 Juillet.

Le Marechal de Richelieu est mort hier; Le Marechal de de Sou
bise l'avoit precedé. Cette derniere mort occasionnera vraisembla
blement un grand procès. Il laisse un fils qu'il n'a jamais voulu
reconnoitre quoique la Mere soutienne que c'est l'un des fruits du
Séjour que M le Marechal a fait en Allemagne dans la Guerre
de Sept ans.

Le Parlement a différé l'enregistrement des nouveaux Impots

et arrêté des remontrances pour rappeller au Roi sa promesse de n'en établir aucun jusqu'à ce que les reformes promises ayent été operées.

Du 8 Juillet.

La saison des Rêve creux politiques est revenue. Le secret des cabinets donne beau jeu à leur imagination. Nous n'avons appris que par des Lettres des frontieres les troupes qui s'y rassemblent et des ports les nouveaux ordres qui y ont été donnés de tenir nos forces maritimes en Etat d'agir.

La guerre paroit inévitable, voici les principeaux Bruits qui se repandent à ce sujet. Le Roi de prusse est décidé à soutenir par les armes la cause de son beau-frere; l'angleterre se joindra à lui, et notre partie étant liée avec l'autriche et la Russie, nous allons occuper les Pays-bas, les réduire à l'obeissance, garder le Rhin en y envoyant une armée d'observation, occuper Maestricht, et nous étant rendus maîtres de la Manche, pourvoir par mer des secours aux Patriotes.

On sent la valeur de ces suppositions. En voici une autre qui n'est pas moins romanesque. La France travaillera pour elle-même en reduisant les Pays-bas. L'Empereur les lui abandonnera et en revanche nous reconnoitrons les Droits de ce Monarque sur la Republique de Gênes, Lugues et d'autres Etats d'Italie, et nous lui en garantirons la Possession aussi bien que de la Moldavie et de la Valachie.

Le fait est que nous resterons en paix, si nous le pouvons

on faisant la parodie de la Neutralité armée de la dernière Guerre;
mais on ne peut guères en esperer la Possibilité.

N. 30. De V... le 11 Juillet 1787.

L'Edit du timbre éprouve la plus forte opposition de la part du Parlement. La réponse du Roi aux remontrances a été que l'on devoit enregistrer purement et simplement sans modifications et sans observations. Les chambres et les pairs se sont assemblés avanthier, et à la pluralité de 65 contre 53 voix, il a été arrêté une respectueuse supplique au Roi. Mrs de St. Vincent et Paquier ont parlé dans ces séances avec cette énergie patriotique que le despotisme semblait avoir terrassée et qui a été ranimée par l'assemblée de Notables.

Si le Roi vient faire enregistrer lui-même ici, il faudra en faire autant dans les autres Parlemens; aucun de ces corps n'acceptera un impôt aussi onéreux, aussi préjudiciable au commerce et à tous les citoyens. Les Pays d'Etats ne sont pas plus disposés à l'introduire dans leurs provinces. On est de plus en plus surpris que l'archevêque de Toulouse qui s'étoit opposé à cet acte tyrannique et inquisitorial, n'ait pas cherché d'autres moyens. De strictes économies suffiroient, dit-on, pour remplir le déficit, mais elles éprouvent des obstacles insurmontables de la part des courtisans, des protectrices et de tous ceux qui devroient montrer l'exemple. On prétend que M. de Brienne, voyant qu'il ne peut faire le bien qu'il s'étoit proposé, ni faire remplir au Roi les promesses solemnelles qu'il a données à la nation, demandera sa retraite.

M. de Calonne qui s'étoit arrangé pour avoir une entrevue avec Mad. de Polignac en revenant d'Angleterre, est retourné chez lui, mais peu de jours après, il est parti pour Londres où il est logé dans la cité chez un imprimeur. Cette fuite dont on avoit douté, tient il est extraordinaire de voir un Ex. Ministre craindre les effets d'une juste sévérité, annonce qu'il n'est pas bien sûr de ses moyens de défenses. On ne sait encore de quelle manière se fera l'examen de sa gestion. On

a nommé une commission pour examiner aussi la conduite du S. de Vemeranges qui avoit des pouvoirs très étendus sur le trésor royal, que son ami Calonne lui avoit donnés et pour cause. Mad. de Hauvelay a acheté tout le mobilier de M. de Calonne, qui étoit très considerable le produit sert à payer les créanciers.

Il paroit que l'affaire de M. de Vemeranges, les poursuites de la Cour des monnoies contre le Directeur de Strasbourg et les decrets prononcés contre le Procureur général de cette Cour et l'Essayeur des monnoies de Paris, sont les principaux motifs des inquiétudes de M. de Calonne. La certitude de ne plus trouver auprès du trône les soutiens qu'il avoit achetés à nos dépens les a portées au comble on dit qu'il va publier une justification; il y voudroit prouver sans doute qu'il a été l'administrateur le plus intelligent et le plus économe, mais il y a des personnes trop interessées à l'empêcher de rendre son mémoire public, pour que nous espérions de voir notre curiosité satisfaite.

du 14 Juillet.

On croit qu'il y aura un lit de justice pour établir le nouveau timbre. Le Parlement de Rouen vient de rendre un arrêt qui défend sous peine de la vie à tous porteurs d'ordre de les faire exécuter.

Toutes les Cours insistent sur les reformes et sur le preuve du déficit annoncé, elles supposent qu'il est idéal et que M. de Calonne l'a imaginé pour avoir un prétexte de tirer plus d'argent de la nation.

Dans la séance orageuse du 6, M. d'Eprémenil avoit ouvert l'avis d'examiner si le Parlement a le droit de faire au Roi les demandes qui étoient agitées. Le garde des sceaux lui a écrit une belle lettre pour lui témoigner la satisfaction de la Cour sur sa conduite. il a eu l'imprudence de montrer sa lettre, et le mépris de sa compagnie en a l'antidote. ce conseiller s'étoit fait beaucoup d'honneur

dans l'assemblée des Notables, mais en ce moment il convoite une place dans le Ministere. En revanche MM. Trudaine, d'Epremesnil, Ferrein et de S. Vincent ne se sont pas mis en bonne odeur à la Cour.

On revient à dire que le S. de la Motte en remettant à Mad. de Polignac, en avoit gardé des copies legalement collationnées et se disposoit à les publier, lorsqu'il est mort subitement ainsi que sa femme qui l'avoit rejoint, mais rien n'est plus invraisemblable que ce bruit sur lequel la méchanceté s'obstine.

Voici une fable assez piquante, parodiée de la Fontaine, sur l'affaire Jeanne d'Alencon qui amuse la malignité des oisifs en attendant mieux.

Le Renard et le Bouc

Capitaine Bergas s/ voloit de compagnie s/ Défenseur ardent du Magnetisme
avec son ami Guill: s/ des plus hauts encornés s/ et de M. Kornmann.
celui ci ne voyoit pas plus loin que son nez. s/ Guillaume Kornmann.
l'autre étoit passé maître en fait de calomnie,
escroquant au baquet l'argent de tout Paris.
Là chacun d'eux se défaltere.
après qu'abondamment tous deux en eurent pris,
le Bergas dit au Guill: que sert nous compere?
ce n'est pas tout de prendre, il faut sortir d'ici.
Leve ta barguerode et tes cornes aussi,
mets les sur le papier, le bout de ton mémoire
Je mentirai premièrement,
puis sur tes cornes m'enlevant
à laide d'une fausse histoire
le Bicêtre j'regagnerai,
après quoi je bien ficrai

Pour mes cornes, dit Cautru, il est bon et je vous
Les gens bien sensés comme toi
je n'aurois jamais, quant à moi,
trouvé ce secret, je t'avoue.
Le Bergas gagne au pied, laisse son compagnon,
et vous lui fait un beau sermon,
pour l'exhorter à patience.
Si le Ciel eût, dit-il, donné par excellence
autant de jugement que de cornes au front,
tu n'aurois pas, à la légère,
intenté ce procès: et adieu, je m'en suis hors,
Tache de t'en tirer, et fais tous tes efforts;
car pour moi j'ai certaine affaire
qui ne me permet pas d'arrêter en chemin.
En tout chose il faut considérer la fin.

du 16 Juillet

Notre persévérance dans le système introduit par M. de Vergennes, maintiendra probablement encore cette fois la paix: nous venons de nous jetter à la traverse pour prévenir l'explosion qui se faisoit craindre en différentes parties de l'Europe. ceux qui nous accusent d'avoir semé partout les germes des divisions nous louerons au moins de notre attention et de notre habilité à empêcher les suites funestes de leur développement.

N=21

Du V[endredi] le 19 Juillet 1787.

Le Roi a reçu les nouvelles supplications du Parlement contre l'impôt du timbre et a répondu encore qu'il vouloit être obéi. En conséquence il y a eu, le 16, une nouvelle assemblée des chambres et des Pairs. Lorsque le Comte D'Artois partit de Versailles pour s'y rendre, la Reine lui dit: j'espère qu'enfin vous ferez enrégistrer. — vous y pouvez compter, Mad[am]e, avoit répondu le Prince. Cependant après de grands débats, le Parlement a terminé cette séance par un arrêté portant qu'il ne devoit ni ne pouvoit enrégistrer cet impôt sans manquer à la confiance des peuples et à celle du Roi, dont la Religion avoit été surprise. on ajoute que le Parlement se regardant comme incompétent pour cet enrégistrement S. M. seroit de nouveau supplié de retirer l'édit ou de convoquer les Etats généraux, avis qui passa à très grande pluralité des suffrages.

La séance avoit commencé par une discussion assez sérieuse. Les gardes de Monsieur et de Mgr Comte D'artois s'étoient emparés des portes, malgré les réclamations des séances précédentes, auxquelles Monsieur avoit d'abord cédé. Les freres du Roi déclarerent cette fois qu'ils se retireroient si on persistoit à exiger le renvoi de leurs gardes. Le Duc de Nivernois s'interposa comme conciliateur, et les Magistrats consentirent que les gardes restassent, sans tirer à conséquence.

On doit non seulement avoir obligation aux Princes de tout le bien qu'ils peuvent faire, mais, d'après les étranges principes qu'on s'efforce de leur inculquer, on devroit leur savoir gré de tout le mal qu'ils ne font pas. Lorsque Mr Lepinay dans l'assemblée des Pairs sur la nécessité de supplier le Roi de donner un état exact des dépenses et recettes, Mgr D'Artois dit hautement: Vous devez savoir M. M. que les dépenses du Roi ne peuvent point être reglées sur ses recettes, mais ses recettes sur ses dépenses.

Chacun s'étonna de la sensation que produisoit cet étrange principe que Monsieur s'empressa de désavouer. on sait que ce Prince n'a point cessé dans toutes les assemblées des Pairs, de manifester ses sent-

timens patriotiques. Comme ils sont un peu opposés aux opérations du Ministere, le Roi, depuis quelque tems, appelle en riant son frere, Monsr le Notable. Dans une des dernieres séances du Parlement, Mgr Comte d'Artois ayant parlé de ce que son frere avoit vivement combattu son opinion, lui dit avec un peu d'humeur en sortant du Palais: Je m'attendois bien, Monsieur le Notable; que vous ne seriez pas de mon avis — Quoi qu'il en soit, répondit Monsieur, cette plaisanterie ne pouvoit être mieux placée; je puis la souffler dans la bouche du Roi, mais non pas dans la votre.

Le Départ précipité de Mad. la Princesse de Lamballe avec quatre seigneurs de la Cour, fait penser qu'elle est chargée vis à vis de Mr de Calonne d'une negociation dans le genre de celle que l'on a attribuée à Mad. de Polignac vis à vis du L. de la Motte.

La mort du Maréchal prince de Soubise n'est plus une nouvelle, mais tout le monde ne sait pas que le Roi hérite par cette mort de 600 mille livres de revenu. Le pauvre homme avoit 100 mille livres de pension et 500 mille de rente viagere pour les quelles il n'avoit peut être pas déboursé 500 mille francs. Sous le regne du feu Roi, lors qu'il se faisoit des emprunts, les courtisans ou ceux qui se faisoient inscrire comme preteurs au moyen d'acquits patents qu'ils arrachoient à la foiblesse du Monarque. ainsi l'on peut dire que la fin du pauvre Maréchal est plus utile à l'Etat que ne la été sa vie.

Du 22 Juillet

Les Bureaux des affaires étrangeres n'ont depuis longtems point été aussi occupés qu'ils le sont en ce moment; mais le secret est impénétrable. Il faut se borner à des conjectures tirées des faits publics et elles annoncent une profonde tranquillité pour le maintien de la paix. On a réduit à 12 Vaisseaux de 11 Canons et 2 de 74. Le projet d'un Camp près de Givet reste là. Il n'a jamais été question que de 20 bataillons et de 8 escadrons, ce qui fait 13 à 14000 hommes et des lettres de Lorraine nous apprennent que, lors, les regimens qui devoient partir, disoit-on, de Metz et de Thionville pour Seyssel étoient encore

Les médiateurs entre les Stadhoudériens et les patriotes vont faire quelques démonstrations et finiront par dire aux uns et aux autres : voilà les bornes que nous posons et nous tomberons sur le Corps au premier qui les passera. Quand les deux partis ne trouveront que de juges au lieu des amis sur les quels chacun deux compte, il faudra bien qu'ils terminent leurs querelles

Epigramme sur la réponse de Mr de Beaumarchais
au mémoire de M. Kornmann.

Dans le Temple de la vertu
Caron l'autre jour, se présente
Et là sans rougir d'être entrius,
fit cette demande impudente :
Sur mon front Déesse, placez
La couronne que vous devez
au vertueux appui de belles.
C'est au Défenseur des pucelles
que de pareils honneurs sont dus
dit la Déesse, et pour l'exemple
elle le fit chasser du Temple
et bâtonner par les Ecus.

La résistance du Parlement à l'enregistrement du timbre a produit son effet. Il paraît que les nouvelles remontrances où il demandoit la convocation des États généraux ne souffrent pas lieu. La Cour les prévient en retirant l'Edit. mais il faudra remplacer cet Edit par un autre, car nos finances sont aux abois. Les économies volontairement annoncées ne montent encore qu'à 20 Millions et c'est la guerre qui en supporte les trois quarts. On n'ose toucher à la maison de la Reine, aux Batimens, aux pensions, parce que les personnes intéressées sont trop puissantes. L'Archevêque Président sent à présent la différence qu'il y a de la Théorie à la pratique et de la bonne volonté à l'exécution. il trouve des obstacles partout et n'étant pas soutenu par le caractere d'un Ministre il est agité par les intrigues, par les demandes, par les prétentions & le moindre refus lui fait un ennemi. Il veut à se retirer nous avons quelque espérance qu'il achevera la destruction commencée.

On n'entend parler en ce moment que de deux Ouvrages qui ont paru en Angleterre dont tout le monde parle, et que personne n'a lu. C'est le mémoire de Lord Gordon sur lequel je dirai un mot ici, parce que on le trouvera plaisant, que Mad. de Polignac ait été le Colporteur de cette brochure. Le second libelle est l'Histoire de Sultan écrite en anglais sur le mémoire de M. de la Motte, on vend dit on la 15 livres la traduction de cette Satire.

Les réformes dans le département de la guerre prouvent bien notre dévouement aux principes les plus pacifiques. Toutes les troupes de la Hesse, de la Prusse et de l'Empereur couvriroient les bords du Rh que nous serions impossibles. Le cantonnement de Givet a été supprimé dans la crainte de donner de l'inquiétude à nos voisins. L'Empereur réunira les flamands ou garde les Pays bas. Le Stadhouder sera bien aise d'apprendre que tous ces événemens ne nous feront pas tirer un coup de fusil. Pour la médiation à la Commune Le Chev. Bourgoin envoit avec des plans d'accommodement. Si le Stadhouder ne les agrée pas, on se battra et nous serons spectateurs paisibles, persuadés que le Roi de Prusse se mêlera peu de cette affaire autrement que nous. George III voudroit faire quelque chose pour son fils, mais Pitt et la Nation s'y opposent au fur et à mesure la preuve que notre traité de commerce avec l'Angleterre ne lui est pas désavantageux, c'est que le Négociateur Anglois qui l'a fait passer à Madrid afin d'en conclure un semblable avec l'Espagne. Ce que les Anglois peuvent avoir de plus à cœur contre nous, c'est l'dernier traité de paix qui leur paroit ignominieux.

du 29 Juillet

Voici l'histoire de la singulière Commission dont on parle tant que Mad. de Polignac a été chargée par le Lord Gordon cet audacieux

et constant détracteur de la France. Restitendu le Protecteur de Mde de la Motte et a collationné et signé page pour page le Mémoire de ce dernier. La veille du départ de Mad. de Polignac, à la prière de se charger d'un paquet adressé au Baron de Breteuil. Cette Dame à peine arrivée à Paris un domestique se présente chez elle de la part du Ministre, pour demander un paquet que le Lord Gordon lui a remis, on le délivre. deux heures après Mad. de Polignac reçoit un Exemplaire du Mémoire de Mde de la Motte avec une Lettre de remerciement pour la complaisance qu'elle a eu de favoriser son introduction en France. Si non è vero, è ben trovato.

Il paroit que l'Histoire des Colier est encore un Ouvrage différent, et dont l'existence est aussi problematique que celle du Mémoire.

Quoiqu'il en soit une personne dernièrement arrivée de Londres, affirme avoir vu le Comte de la Motte et sa femme jouissant d'une bonne santé.

Il circule un Mémoire attribué à M. de Calonne, dans lequel l'Ex Ministre rend compte de son administration, indique les causes du déficit et offre de justifier pleinement sa conduite, mais de loin! cet écrit servend très secretement et très cher

On ne sait encore quel parti prendra le Gouvernement

remplacer l'impôt du timbre auquel il paroit avoir renoncé. Les nouvelles remontrances ont paru, elles sont fort hardies et font beaucoup de sensation. Le Conseil des finances continue de travailler aux réformes et il paroit décidé qu'il y aura quelque réduction sur les pensions, elle sera sans doute proportionnée à leur montant et l'on espère que les petites pensions resteront intactes.

On prête au Roi un propos que je ne garantis pas. "Ces Messieurs ne veulent pas enregistrer! Et bien je payerai mes dettes, mais je leur enverrai les créanciers de mon aïeul."

Toujours moins d'apparences que jamais à une guerre prochaine on continue très doucement à Brest l'armement de 18 vaisseaux, il y en a déjà 6 doublés en cuivre. Mais le commandant de l'Escadre et les capitaines des vaisseaux ne sont pas encore nommés et l'on commence ordinairement par là, puisque ce sont ces officiers qui président à l'armement de leurs vaisseaux.

N. 33. De V. . . . le 1er Août 1787.

Le roi a reçu dimanche dernier les nouvelles Remontrances du Parlement & a dit à la députation de cette Cour qu'il les examineroit avec attention, mais que les besoins de l'Etat exigeoient qu'on enregistrât sans tant de délais une subvention territoriale dont il leur fait remettre la déclaration. On s'est assemblé le lendemain, et la séance a duré 7 heures; on a nommé des commissaires & il a été arrêté que le Roi seroit supplié d'assembler les Etats généraux parceque le Parlement ne pouvoit enregistrer un impôt perpétuel, que s'il l'avoit fait précédemment, il avoit outre passé ses pouvoirs & qu'il devoit se renfermer dans ses fonctions ordinaires.

Cependant il nous faut de l'argent. on craint la suspension du payement des pensions et des rentes. Ces objets intéressans pour tous les citoyens et surtout pour ceux de la Capitale, ont fait oublier Tarare & Kornmann, l'arme du ridicule a d'ailleurs cruellement blessé celui-ci.

On parle toujours du libelle de Lord Gordon. Il y a des personnes très curieuses qui ont donné 10 Louis pour le lire. Elle vaut dont, mais on n'a pas la même certitude pour l'histoire du Collier dont on a vu les titres des chapitres dans les papiers anglois. On croyoit que Mad.e de Polignac alloit être arrêtée que ces écrits ne paroîtroient pas. Aujourd'hui l'abbé de Vermont est allée à Londres & l'on attribue encore le même objet à son voyage.

L'affaire des roués défendus avec tant d'énergie & de persévérance par M. Dupaty a été jugé définitivement avanthier au Conseil. La procédure de Troye a été cassée, ainsi que l'arrêt du Parlement de Paris. les accusés sont renvoyés devant leurs premiers juges pour qu'il soit fait

une nouvelle procedure sauf appel au Parlement le plus prochain. Quand même ces malheureux se trouveroient coupables, il est donc verifié qu'ils ont été mal jugés, voilà un grand Triomphe pour M. Dupati.

Imitation d'Horace.

Je n'étois qu'un peu de farine
Quand un boulanger incertain
s'il me feroit tortue ou pain
m'imprima la forme Divine.
Que par quatre mots de Latin
Anima le prêtre martin.
Peut être eut-ce été mon destin
De cacheter poulets, d'habiller des pilules
mais ces usages ridicules
à mon egard n'auront pas lieu
Hoc est dit une voilà Dieu
du Caoul.

Le refus d'enregistrement de la subvention territoriale la denonciation de l'administration de M. de Calonne de l'établissement de la Compagnie des Indes de celui d'une Compagnie d'assurance contre les incendies, representés comme la source du fleau de l'agiotage enfin la part que le Parlement veut recommencer à prendre aux grands objets d'administration, ont irrité le Roi dans le premier mouvement, S. M. voulut envoyer des lettres de cachet aux trois magistrats & aux deux Ducs & Pairs qui ont montré le plus de vigueur; Mais MM. de Breteuil & de Malesherbes réussirent à calmer le monarque en lui representant que, loin d'aigrir les esprits, il étoit prudent de temporiser & grand de revenir à ses pre-

il observerent que lors du dernier exil, le Parlement n'avoit été conduit que par ses propres intérêts, mais qu'en ce moment il agissoit pour ceux de la nation il n'est pourtant pas encore certain qu'il n'y aura point de lit de justice. Le Roi pourroit y être forcé par la nécessité instante de nouveaux impots.

Le Parlement de Rouen a refusé d'enregistrer les assemblées Provinciales. Craint-il par leur établissement de se voir reduit à l'administration de la justice? Cette crainte pourroit être fondée mais elle ne seroit guere patriotique.

La dénonciation du ministere de M. de Calonne a causé un vive colere à nos maitres, parceque, dit-on, on y reproche à l'Ex Contrôleur d'avoir consenti à l'exportation de sommes enormes en Allemagne & a Naples.

On parle toujours de la justification qu'il prépare & ses amis ont laissé transpirer qu'il y insérera une lettre du Roi portant ces mots: Tachez mon cher Contrôleur de me délivrer des persécutions de la .... des P.... des V....

On prétend que M. de Calonne a écrit a M. de Vaudreuil qu'il ne pourroit se dispenser de le compromettre dans son mémoire, & que, d'après cet avis, Ce seigneur vent ses biens, les denature & projette un voyage d'Italie, où Mad le Brun l'accompagnera.

Le Roi laissa echapper quelques reproches, lorsque Monsieur lui rendit Compte de la derniere assemblée des Pairs. L'Excellent Coeur de notre monarque ne put tenir aux discours nobles & patriotiques que lui tint son auguste frere en cette occasion & l'on remarqua que tous deux en se separant avoient les yeux mouillés de larmes.

L'ennemi ont l'audace méchanceté de quelques individus éclate sans menagement. Un jeune homme osa dernierement demander

la monnoie d'un boëuf dans un caffé en chantant ce refrein comm
Changez moi cette tête . . . il déjeûna arrêté en sortant.

On a trouvé indécent de nommer Madame déficit, une grande Da
qui vient de faire aux besoins de la nation les sacrifices qu'o
étoit le moins dans le cas d'exiger, de reformer sa table & d'ai
depenses aussi légitimes.

La nation étoit entierement courbée sous l'autorité. La Cour commence à éprouver les inconvenients de la restitution imparfaite que la convocation des Notables lui a fait d'une partie de ses droits.

On a beaucoup balancé sur le parti que l'on prendroit au sujet de la resistance que les Parlemens destinent évidemment à tout ce qui sera proposé dans le département des finances. Assembler les Etats généraux seroit détruire en un instant plusieurs siècles de travaux continuels pour étendre et affermir l'autorité royale, Temporiser etoit impossible au milieu des besoins les plus pressans, agiter la verge du Despote est un moyen violent, mais d'un Effet encore certain parmis nous. Il n'y en avoit point d'autre à choisir. Le peuple exhalera son mecontentement en epigrammes. Les Ministres auront de mauvais momens à passer, mais l'exemple de 1771 leur apprendra à se tirer d'affaire, et ne engagé pas les Parlemens à plier.

L'ordre et le bonheur ne peuvent exister dans un Etat où le peuple et l'autorité sont continuellement aux prises entr'eux. Le Sens Sensés gémissent de ces desordres où le peuple n'a jamais rien à gagner obligé d'obeir et de payer, il voudroit mieux qu'on ne l'exaltât point sur les Erreurs, et les abus dont il est la victime.

Enfin de gré ou de force nous payerons le droit de timbre et cent autres impôts. Les assemblées Provinciales ne serviront qu'à en rendre la perception plus sure et plus préductive. Voilà le denouement de la Comédie des Notables.

Si le zele des défenseurs de la patrie n'a pu sauver nos biens et le produit de notre sueurs, du gouffre où la licence du fisc les fait engloutir, au moins pourra-t-il conserver la vie aux Malheureux que dévorent les victimes de notre barbare Jurisprudence. Les Clients de M. Dupati ont la faculté de prendre à partie les juges qui les ont condamnés à la Roue et le Conseil a arrêté qu'à l'avenir l'instruction criminelle se feroit sur les Minutes et non sur des Simples expéditions.

M. le garde de Sceaux a parlé avec beaucoup de vigueur et d'énergie contre les défauts de notre Code meurtrier, et l'on espere que la refonte totale en sera ordonnée.

du 12 dito.

L'imposition du timbre, telle qu'elle a été enregistrée de force, est beaucoup moins onéreuse aux Contribuables que comme on l'avoit proposé d'abord. aussi M. Séguier s'est-il obligé de relever une partie de son discours qui étoit dirigée contre les vexations, l'arbitraire et le danger de cet impôt. La subvention territoriale ne peut répugner qu'aux personnes intéressées c'est à dire aux grands propriétaires. Elle est fixée à 80 millions et doit tenir lieu des deux vingtiemes et des 4 s.ps livre elle sera supportée par toutes les Classes de Citoyens et par toutes les terres jardins, parcs, même par les domaines engagés. elle sera répartie par les assemblées provinciales, sans frais et s'il plaît à Dieu

avec la plus grande équité, Elle donnera au Roi 25 millions de plus que les deux impôts supprimés et supportés par le Clergé et la Noblesse elle diminuera les Charges actuelles des petits propriétaires et des cultivateurs; Elle ne doit durer que dix Ans.

En accordant quelque Confiance à la probité des administrateurs il y auroit de l'humeur à vouloir se refuser au si modéré. Les Etats généraux accorderoient au Roi plus qu'il ne demande, puisqu'ils seroient composés de françois, Ce n'est point au Roi que l'on doit reprocher les dépradations dont on souffre, c'est à M. de Vergennes qui lui a donné un administrateur des finances dont il connoissoit la conduite, la prodigalité et les Dettes, il est rare que l'on soit plus économe du bien public que du sien propre. M. de Maurepas et M. de Vergennes ont fait tout le mal dont la France souffre en ce moment. La Confiance qu'un jeune Roi leur a donné est la source de la Crise intérieure qui nous allarme et de celle dont nous sommes menacés pour ses affaires du dehors.

La persévérance du Parlement dans son refus d'admettre des remèdes indispensables, pouvoit entraîner un banqueroute générale il est assez remarquable que dans d'autres Circonstances où le ministère vouloit reduire le Corps au premier but de son institution, il prétendoit être le lecteur et le Conseil des Rois, et que dans ce moment où on paroit vouloir le rapprocher de cette ancienne prétention. il ne veut plus être qu'un Corps de juges, incompétent pour connoitre de l'administration. Tant les principes varient suivant les intérêts, ou la passion?

La Reine désire d'avoir ses entrées au Conseil. Il y a eu à cette occasion une dispute très vive entre le Roi et Monsieur, sur le tableau de l'état actuel des finances. Il a été le même jour expédié une Lettre de cachet qui exile Monsieur à son Palais du Luxembourg à Paris. On n'est pas certain qu'elle ait encore été signifiée.

On croit que le Parlement recevra aujourd'hui des Lettres dont il vient d'être signifié une à M. le Duc de Coigny grand Fauconnier.

Le 3, de retour de Compiègne, il y a eu de grands Bals à Trianon. On raconte cette plaisanterie de la Reine. Mme. Bertin apportait à S. M. un bonnet d'un nouveau goût, la Reine l'admira et en demanda le prix. Cela est beaucoup trop cher, répondit en riant S. M. M. d'Ayen ne me permettoit pas de mettre tant d'argent à un bonnet.

On a publié à voix basse les nouveaux Edits. Le peuple se console par l'espoir d'une répartition plus égale de charges. Croit-on que le Maréchal de Noailles qui a toujours scrupuleusement acquitté ne payera que 600 ℔ par abonnement pour les Vingtièmes?

Le Roi étoit indisposé ce jour du lit de justice et la Chaleur étoit excessive. S. M. a dormi pendant une bonne partie de la séance.

De Paris le 16 Aout 1787.

Tout Paris est dans la consternation. Hier à quatre heures du Matin, chaque Conseiller au Parlement a reçu l'ordre de quitter la Capitale sous 24 heures, avec défense pendant cet intervale de sortir de chez soi, & de recevoir aucune visite.

Le Parlement doit être rendu à Troyes avant quatre jours, & y attendre les ordres du Roi.

M. D'Epremenil seul a dit au porteur d'ordres qu'il ne pouvoit obéir que le lendemain pour des raisons de santé. comme l'abbé Sabathier n'avoit pas couché chez lui, c'est le seul qu'on ait vu dans la Ville. On assure que les Pairs qui ont assisté aux séances du Parlement sont exilés dans leurs terres excepté le Duc D'Harcourt, Gouverneur du Dauphin.

C'est à pareil jour, il y a deux ans que le Cardinal de Rohan fut mis à la Bastille.

On s'est hâté de prononcer cet exil sur le quel on hésitoit depuis quinze jours à cause de la grande Procession d'hier, où l'on craignoit que la vue des Sénateurs ne fit trop de sensation sur le peuple.

La Cour des aides la Chambre des Comptes & le Chatelet même se disposent à suivre des traces du Parlement. Mgr Comte d'Artois doit aller de main à la premiere de ces Cours pour faire enregistrer le timbre & la subvention.

Les Banquiers & Marchands rédigent un mémoire au Roi contre le timbre selon eux destructif du commerce.

Au lieu de chercher à flatter le Monarque, à émouvoir sa sensibilité. On a l'indignité de répandre des écrits & des placards abominables contre le Roi et son auguste famille.

De Versailles le 17 Aout.

Le parlement de Rouen qui avoit été mandé ici a répondu que l'intérêt des sujets dont M. ne lui permettoit pas de s'absenter

en corps il envoyoit des députés.

Le Parlement de Metz a aussi defendu sous peine de prevarication sous grave, de lever les nouveaux impots. Il a envoyé son arrêt à tous les Parlemens du royaume dont les deliberations sont acceptées. Il n'a assuré les mêmes.

Le Roi a donné ordre que l'on imprimât la liste de toutes les reformes qu'il a faites & des bonifications qui en resultent à l'épargne par là, mais on dit de la Reine seule de 900,000 l.

Le Roi est fort indisposé depuis 8 à 10 jours malgré le régime auquel il est condamné quoique il fasse diete & prenne une diete au lieu, il éprouve des pésanteurs de tête inquietantes & une disposition continuelle au sommeil. S. M. n'a pu présider aucun Conseil à cause de ce derangement de santé.

Plusieurs chefs du Congrès Américain sont arrivés ici à l'improviste il s'est répandu sur le champ que le peuple de Philadelphie s'est revolté contre eux a arrêté le docteur Franklin & que Général Washington s'est enfui. On ajoute que la fermentation est extrême dans toute la république. C'est un fruit de la politique anglaise si nous nous declarons en faveur des défenseurs du Congrès, nous ne pourrons consolider notre ouvrage qu'en renonçant au motif qui l'a annobli. Une Monarchie doit s'élever sur les débris de la république pour faire fabriquer le nouvel Etat que nous avons créé. Notre Escadre de Brest doit maintenant être en mer, elle est, dit-on, destiné pour l'Amérique ou la fievre sans doute l'escadre Anglaise. Nouveau sujet de rupture.

Il paroit decidé que le Camp de Givet aura lieu. Il a été expedié des ordres aux regimens qui doivent le former.

Du 18 Août.

Les affaires des Parlemens, font une vive sensation. Les gens

modérés trouvent que l'on a passé le but d'départ est d'autre, que le lit de Justice une démarche trop precipitée dans la crise actuelle, que l'arrêté du 15 a été trop vif & attentoire à l'autorité royale.

Monsieur & Mgr Comte d'Artois se sont rendus hier à Paris pour faire enregistrer les Edits à la Chambre des Comptes & à la Cour des aides; ils ont été assez mal accueillis par le peuple & ces Cours ont été protesté contre ces transcriptions forcées. Elles s'attendent à l'exil: c'est anticiper leurs Vacances.

Le Parlement de Bordeaux est aussi transporté à Libourne pour avoir fait un arrêté qui défend les assemblées Provinciales.

Un fait plus gai, c'est la rencontre d'un moine que l'on dit être de l'ordre des premontres dans les Jardins de Trianon la nuit du Mercredi 8. Il a été arrêté, il a dit qu'il avoit une requête à présenter à la Reine. On ne sait de quelle nature elle peut être, mais il est assez singulier d'escalader les murs pendant la nuit pour demander justice ou solliciter des graces.

Du 19 Août.

On ne sait encore si l'Edit du timbre ne sera pas revoqué. La Nation est sur ce point entierement d'accord avec les Cours. Il n'en est pas ainsi pour la subvention territoriale & pour les assemblées Provinciales. Il est évident qu'il entre beaucoup d'intérêt personel dans la resistance des grands & des Parlemens sur ces deux objets.

La lettre d'exil contre Monsieur n'a point été executée.

Lorsque le Parlement a été transféré à Troyes, (car il est défendu d'employer le terme d'exil) La Cour savoit que les poissardes avoient preparé les couronnes pour les mettre sur la tête des Magistrats à la procession du lendemain.

Dès ce moment les placards les plus ordurieux ont été répandus, les Caricatures les plus atroces ont été, si non exécutées, au moins imaginées, les propos outrageans ont pullulé comme un vent pestilentiel.

Dans une estampe que personne n'a vue la famille royale est augrandouvert, le Roi tient une verre & la Reine sa poire à la bouche, on lit au bas: Le Roi boit; La Reine mange & le peuple crie.

M. le Comte d'Artois eut quelque espoir en arrivant à la Cour des aides pour ordonner l'enregistrement. Les huées du peuple annonçoient une fermentation qui pouvoit avoir des suites. Le Capitaine des Gardes fit mettre les armes hautes & coucher en joue.

Les attroupemens qui ont eu lieu chaque jour au Palais & dans les environs ont donné des vives inquiétudes. Une politique a pensé pouvoir l'étincelle qui pouvoit occasionner une explosion.

Vous connoissez le Burlesque tribunal de la Bazoche tenu par les Clercs de Procureurs. Il en est sorti un simulacre d'arrêt qui condamne au feu un écrit ayant pour titre, Reflexions d'un Avocat. Cette jeunesse turbulente a exécutée sa sentence. Le gouvernement tolere qu'elle s'essaye par ces jeux aux opérations de Themis, mais on prétend qu'elle vouloit brûler de même l'Edit du timbre. La Police s'est rassemblée. Les jeunes étourdis ont dit: —

" Sous les Tribunaux cessant leurs fonctions, la Bazoche
" suivra cet exemple, mais ne pouvant demeurer oisifs, nous
" nous occuperons à tuer des mouches. " On appelle ainsi les familiers de l'inquisition politique. Une partie du peuple s'est

jointe à eux ; On a couru sur les espions ou les inconnus que l'on soupçonnoit tels. La fameuse Desbrugeres qui dirigeoit les observateurs ayant été reconnue tomba sous leurs coups, et on le crut mort.

Pour arrêter ces excès on a commandé hier les regimens des Gardes qui font des Patrouilles continuelles, le jour & la nuit la bayonette au bout du fusil.

Le Chatelet n'a point cessé ses fonctions mais personne ne s'est présenté à ses audiences à un Procureur qui vouloit s'y rendre a eu sa robe déchirée en lambeaux par la populace.

Hier ce tribunal a arrêté des remontrances au garde des sceaux pour l'engager à obtenir du Roi l'abrogation des nouveaux Edits, le rappel du Parlement & la convocation des Etats généraux. Le public regarde très injustement pour être, le Baron de Breteuil, le Comte d'Estaing qui voudroit être Ministre de la Marine & M. de Fleury, conseiller d'Etat qui convoite les sceaux comme les autres de la violence que l'on veut faire à la Nation. On peut penser les bénédictions que ce triumvirat recoit du public.

On croit au reste que l'orage se dissipera bientôt. Dimanche dans un Conseil ou les Pairs ont été appellés il a été resolu de charger M. de Malesherbes d'aller à Troyes pour proposer au Parlement la subvention territoriale limitée à trois ans avec promesse de convoquer alors les Etats généraux si son produit n'a point suffi pour remplir le Deficit. On est d'après les Instructions de ce Venerable Ministre que le Parlement reviendra ici Vendredi prochain.

Les habitans de Troye sont allés au devant de nos peres conscripts à leur arrivée près de cette Ville, & le Parlement y

est entré en triomphe traîné par le Peuple & au milieu des illuminations.

Il faut convenir disoit une grande Dame à sa Soeur que ce Peuple de Paris est indigne! — Disons mieux, repondit celle-ci, qu'il est indigné.

Du 26 Août.

On reproche au Ministre de Paris d'avoir indiscretement repandu l'allarme qu'il avoit trop legerement prise. La fermentation de quelques esprits moins que la translation du Parlement & la stagnation des autres tribunaux faisoient souffrir ne suffit pas pour justifier cet appareil de Bayonettes qui environne les pacifiques Parisiens. C'étoit avertir mal à propos la populace que l'harmonie a cessé entre le Monarque, & ses sujets.

Au reste le Ministere est fort embarassé du parti qu'il doit prendre le timbre paroit impraticable. Si le Roi le retire, c'est compromettre & avilir l'autorité on est encore occupé à négocier avec le Parlement.

Dans les Circonstances on ne pense point aux affaires du dehors, mais M. de Montmorin ne cesse d'employer tous les moyens d'une politique adroite & reflechie pour concourir au succès d'une conciliation generale entre les interêts qui se croisent.

On ne peut au reste se dissimuler que notre situation au dehors comme au dedans est fort inquiétante. on commence à s'apercevoir qu'un concert funeste à nos interêts pourroit se rétablir entre les puissances étrangeres pourroit meme avoir subsisté depuis longtems sous l'apparence de fausses divisions, pour l'exécution de grands projets que notre politique

dilatoire n'a fait que rendre plus faible. Il paroit évident que l'Europe est à la Veille de cette grande revolution qui se prépare depuis plusieurs années, & notre position sous tous les points de vue ne nous permet aucune reflexion agréable à ce sujet.

Nous avons donc enfin un premier Ministre, car cette expression est certainement Synonime à celle de Ministre principal, soit dégoût, soit insuffisance, soit hauteur et ne voulant point en qualité de Marechal de France, reconnoitre d'autre Supérieurs que le Roi, M. de Segure se retire, M. de Castries va être opéré de la fistule et se retirer aussi, on assure même qu'il ne lui a point été addressé de circulaire. Si M. De montmorin quitte le timon des affaires étrangeres, M. de Breteuil se sera montré seul inébranlable. mais peut-on croire que M. de Saint Priest soit destiné à remplacer le premier, dans le moment où on l'envoye en ambassade en Hollande? Oui. il n'est pas extraordinaire qu'un Ministre éloigné en le comblant d'honneurs, un concurrent qu'il craint, et je ne sais s'il ne seroit pas utile, que celui qui doit prendre en ce moment le timon des affaires étrangeres, allât avant d'y mettre la main, puiser des Lumieres dans un pays qui devient le centre d'une grande révolution, dont l'Europe est menacée, et qui a droit de nous interesser infiniment tant par elle-même que par ses Suites.

M. de la Borde doit avoir la Direction du trésor royal.

on parle bien encore de M. Neckar, mais ce n'est probablement qu'obstination du Public à le placer dans l'administration, ou son ambition ne seroit point satisfaite du genre de Place qui conviendroit seule à ses talens.

On parle encore de la retraite de M. le Duc d'Harcourt qui est très deplacé à la Cour, elle tient peut être à celle de M. de Montmorin, qui doit lui succeder.

Le Discrédit momentané de la caisse des comptes n'a rien eu d'étonnant. C'est une suite des copieuses saignées qui lui ont été faites au profit du trésor royal. Mais que les Particuliers qui s'étoient empressés d'en retirer leurs fonds, les y reportent en ce moment avec une espece de fureur, voilà ce qui prouve combien les fils du Crédit sont faciles à mouvoir chez nous.

Du premier Sept. 86.

Le Parlement a fait, le 24, à Troyes, un arrêté très violent contre les actes d'autorité arbitraire, mais au moment où cet arrêté alloit être envoyé aux Bailliages est survenue à Troyes un huissier de la Chaine apportant défense aux gens du Roi d'addresser aux Bailliages aucun arrêt, arrêté ou lettres closes

Le Duc d'Orleans a remis au Roi un memoire et très rigoureux sur le délabrement des finances, et les maux qui peuvent en suivre de ce système adopté dans cette occasion. C'est un satire de l'Archevêque Ministre. Cette démarche avait pour objet de diriger le Choix du Roi sur le Chancelier de Pienne, homme à grandes idées, à projets extraordinaires, mais croyant malheureusement pas des qualités necessaires dans la Circonstance présente : l'Esprit de Calcul et le goût de l'Economie.

La révolution des Ministres est aussi à peu près consommée. MM. de Segur et M. de Castries ont définitivement donné leurs Démissions M. de Brienne frere du premier Ministre remplace le Maréchal de Segur ; les intendans qui rendoient compte à M. de Castries, des détails dont ils étoient chargés, travailleront avec l'Archevêque qui veut connoitre la Nature des dépenses de ce département avant de le confier à un Secretaire d'Etat.

M. de Villedeuil n'a pas voulu le Directeur du Tresor royal qu'on lui donnoit dans la Personne de M. la Borde. Il a fait accepter sa démission qu'elle lui a valu du Roi une Lettre remplie d'expressions flatteuses, par la quelle S. M. lui annonce qu'il a une place de Conseiller d'Etat au Conseil des Finances et 15000 ℔

de pension, il y joint son portrait. on l'a remplacé p.r M. Lambert conseiller d'Etat, homme intégre et bon juge mais completement inepte dans la partie de la Comptabilité, Il est vrai que par l'intercession du Diacre Paris nous devons esperer qu'il sera eclairé d'une maniere surnaturelle.

On parle d'une Estampe sans doute imaginaire qui représente le Cheval de Troyes sur lequel la Reine est montée et se tient avec peine il sort des nazeaux, des rubans, des pompons, & de la Bouche, L'Archevêque de Toulouse d'un autre Coté le Baron de Breteuil, des plats mots contre les conseillers de Parlement, on lit au bas, Ne craignés rien ces gens ne sont pas des grecs.

Il paroit plusieurs Pamphlets contre M. le Noir, mais l'interêt général efface tout objet particulier.

N. 38

De V... le 5 Septembre 1787.

Dans un tems où les changemens de Ministres sont aussi fréquens que les variations de l'air sont rapides, l'instabilité des projets et l'incertitude des révolutions ne permettent point de raisonner d'une manière satisfaisante sur les affaires publiques.

Quant à celles du dehors, la gloire et peut-être la consistance politique de la France sont évidemment en danger; mais les lumières et la fermeté du principal Ministre secondé par les ressources de la nation nous rassurent.

Cependant voilà les finances, notre partie foible, entre les mains d'un pieux Janseniste, d'un homme intègre, mais qui sait à peine que deux et deux font quatre. Aussi dit-on qu'il s'en doutoit, s'il étoit possible que deux et deux fissent cinq. On a proposé à nos plus fameux Banquiers la Direction du Trésor royal; et M. La Borde et La Value l'ont refusée. On parle maintenant de M. De Vaynes qui a tant intrigué, il y a quelques années, pour avoir cette place, et qui ne refusera rien.

M. le Comte d'Hector, Commandant de Brest, a été appellé. c'est apparemment pour être Ministre de la Marine, ou plutôt Chef de Comité. Cet officier est connu pour entendre supérieurement les détails, de l'aveu même de ses Camarades, et l'on sait qu'ils ne font pas exemple de louange.

Malgré les bruits qui ont couru, il regne un grand accord entre le Ministre-Archevêque, M. de Breteuil et M. de Montmorin. Ce triumvirat réunit sans doute de grands moyens pour prévenir les maux dont nous sommes menacés au dehors, pour rétablir l'ordre, ramener les esprits et ménager l'autorité royale furieusement compromise. M. le Garde des Sceaux est presque intimidé de cet accord Ministériel, on dit qu'il a offert sa démission et qu'elle n'a pas été acceptée. il n'est pas croyable qu'il veuille abandonner si vite une place qu'il a désirée si long-tems.

Les Parlemens font journellement les arrêtés les plus vigoureux. si l'on a en effet donné quelques suites aux négociations entamées avec celui de Paris, elles sont été sans succès. Le Roi demanda dernièrement à M. Thierry de Ville d'avré son valet de chambre ce qu'il y avoit de nouveau. à M. Thierry demanda à S. M. si elle connoissoit l'arrêté du Parlement de Grenoble. — non, dit le Roi, je veux le lire . . . le valet de Chambre le présenta à Sa Majesté qui le lut et lui dit avec sa gaîté ordinaire. — je crois que ces . . . gens là ont raison, mais comment faire ? voilà comme on ne veut m'instruire de rien.

Le peuple est aigri, mais on a lieu d'espérer que la sagesse des administrateurs et la multiplicité des précautions qu'ils ont prises préviendront tout désordre. Mad. la Comtesse de Tessé venant du sacre fut arrêtée ces jours-ci par plus de 500 vagabonds qui la prirent pour Mad.e de Polignac. Elle eut tant d'effroi qu'elle est tombée sérieusement malade, et l'on craint encore pour ses jours.

On avoit conduit chez le Commissaire Chenon à Paris, deux particuliers qui avoient tenu des propos indiscrets. Le peuple s'y porta en foule et les fit relâcher après avoir brisé les meubles du Magistrat subalterne. Le Chev. Dubois Commandant du guet courut de grands risques dans cette espèce d'émeute; on assure qu'il a offert sa démission. on prétend aussi que M. de Crosne sera remplacé par M. D'Albert, qui a déjà occupé la place de Lieutenant de police, sous M. Turgot.

Les Poissardes de Paris qui sont en possession de porter un bouquet au Roi le Jour de sa Fête, ne voulurent point y aller cette fois; il a fallu pour ainsi dire, les y contraindre, et contre leur usage elles se sont montrées mornes et taciturnes.

Les pamphlets et les caricatures vont leur train. on parle de huit portraits en regard, gravés, dit-on, à Londres : Chilperic et sa femme Frédégunde ; Charles VII avec Isabeau de Baviere ; Henry II et Catherine de Médicis ; enfin Louis XVI en pendant avec un Medaillon vuide.

On dit que Mde Adelaïde étoit depuis quelque tems en conférence avec le Roi, auquel cette vertueuse Princesse dit souvent des vérités importantes, lorsque la Reine entra : Vous n'êtes point de trop Madame, lui dit Mde Adelaïde, il est question de sauver l'honneur du Roi, le vôtre, et la nation, du danger qui les menace.

La Reine vient de faire donner le prix de poësie de l'academie à un pré. tendu poëte de son antichambre nommé Ternaste.

Du 6 septembre.

On parle d'un mémoire que M. le Duc D'Orleans se propose de présenter au Roi au nom des Princes et Pairs, sur la situation du Royaume. La réunion de ces chefs de la nation en corps, pour intervenir dans les affaires de la nation seroit encore un pas de fait vers la révolution que l'on s'est permis de prévoir, dès la convocation de l'assemblée de Notables.

C'est précisement la note que M. le Duc D'Orleans a remise au Roi, dans l'intention de substituer le Chancelier de sa maison à l'Archevêque de Toulouse, qui a fait monter celui-ci à la premiere place : elle renfermoit un plan d'administration qui supposoit la necessité d'un chef au quel se rapportent tous les fils de l'administration. Instruit de l'impression que cette lecture avoit faite sur l'esprit de S. M., M. De Brienne se rendit près d'elle et fit si bien valoir à son profit les suggestions dont un autre étoit l'objet, que le Roi se décida sur le champ à le déclarer principal Ministre.

N 39. De V... le 15 Septembre 1787.

On n'est occupé ici, que de reformes. Toutes les branches de l'administration en sont susceptibles & sont actuellement à l'Examen. Le Bureau de M. Genêt aux affaires étrangeres est supprimée. On doit reduire le département de la guerre & de la marine à douze Chefs par département à qui on donnera une somme avec la quelle ils se chargeront du choix & du nombre des commis subalternes.

On parle aussi de la suppression des Colonels en second, de rendre les Compagnies aux Capitaines; on reforme les Etats-Majors de l'Interieur, les Commissaires des guerres & les hôpitaux militaires. Chaque Regiment aura son hôpital on supprime aussi le garde de Brigadier. Voilà pour la guerre.

La marine aura aussi ses économies & la finance va être reduite à des profits modérés.

Les lettres Patentes qui designent à l'Europe entiere l'Archevêque de Toulouse pour Principal Ministre ont été enregistrées au Parlement seant à Troyes.

On assure que M. de Lamoignon avoit fait proposer au grand Conseil de remplacer le parlement mais que cette Cour a refusé cet

Le garde des sceaux, dit-on encore, avoit le projet d'ôter au Parlement les enregistremens pour les donner aux assemblées Provinciales, presidées par des gens devoués à la Cour.

Les parlemens sont dans la plus grande intimité entre eux & se portent mutuellement un de leurs Principaux agens, le Comte de Kersalaun, Cousin de M. de la Chalotais a été arrêté à Paris en plein jour le 2 de ce mois, dans la rue St. Antoine & conduit à la Bastille. Les scellés ont été mis sur ses papiers. Depuis longtems on épioit ses demarches. On assure qu'il n'a

point voulu repondre au Baron de Breteuil qui l'a interrogé.
— Est ce que vous ne me connoissez point lui dit le Baron? —
Pardonnez moi repondit le Prisonnier je vous reconnois pour
un Ministre qui a expedié bien des Lettres de Cachet avec une
etrange legereté mais je ne vous reconnois point pour mon
Juge.

Des Lettres patentes qui prescrivent au Parlement Jeanne
à Troyes de ne point prendre de vacances, afin que le Cours de
Justice ne fut point interrompu, ont fait voir d'une derision puis
qu'il ne s'est presenté personnes pour plaider excepté un
Procureur qui a proposé d'obtenir un arrêt sur requête pour aller
chercher à Troyes, et a revenu qu'il étoit occupé par ses con-
freres.

Au reste on espere que les Choses s'arrangeront bientot. Le
Parlement n'a point délibéré sur l'arrêt du Conseil qui casse
ses arrêtés. Dans un petit Voyage que l'Archevêque Ministre
a fait à Brienne qui n'est qu'à deux lieues de Troyes, on
croit qu'il a eu des Conferences secrettes avec les Principaux
membres du Parlement, pour prevenir de nouvelles demar-
ches mendiantes & preparer une Conciliation.

La révolution du Ministere n'est point consommée. On
attend vraisemblablement le retour de la tranquillité dans
toutes les Parties de l'Administration pour installer de nou-
veaux Chefs. Leur Choix n'est point décidé; on prétendoit
hier que M. le Garde des Sceaux & M. de Breteuil se retiroient
que M. d'Aligre remplaceroit le premier & que M. d'Ormesson
neveu de celui qui lui succedera auroit le Département de Paris
Cela est difficile à croire disoit à ce sujet le Duc d'×××, à moins
que l'Archevêque ne veuille n'avoir autour de lui qu'une
Menagerie.

Il est toujours question de faire entrer la Reine au Conseil. On prétend que, jugée des objections qui ont fait suspendre jusqu'ici la résolution du Roi elle n'est écrites. Je croyois avoir épousé un Roi de France, je vois mon erreur, j'ai épousé qu'un Roi d'angleterre.

Les travaux du Chateau de S. Cloud ont été suspendus, mais on vient de livrer à S.M. un service en Vermeil de la plus grande beauté & qui coute, dit-on, près d'un million.

Les diffamations, les bruits calomnieux, les écrits & les Caricatures qui se repandent indignent toutes les personnes honnêtes. On vend secretement un Croquis avec cette inscription. La france malade. Elle est en effet representée expirante, on voit sur une table huit palettes de sang que vient de lui tirer M. de Calonne. La Reine tient l'assiette pour recevoir la neuvieme palette, mais monsieur arrive avec une compresse, & l'écarte pour bander la plaie.

La plaisanterie et le calembour ne respectent rien sur la nomination de M. de Brienne comme Principal ministre on a dit: Comment! un Evêque Principal! De college apparemment. — Je ne sais mais ce n'est surement pas de celui de Louis le grand.

Les gens qui entendent finesse à tout prétendent que M. de Brienne a profité des fausses lamentations de M. de Calonne, sur un excès de détresse où nos finances ne sont point, qu'ayant continué à exagerer les maux de la nation & à exciter l'apparence de troubles fâcheux il est à la veille de recueillir la gloire d'avoir remis les choses en bon ordre, & déjà l'on repand que la lumiere portée dans les replis de l'administration, prouve que le déficit est seulement de 30 millions bagatelle que les économies feront bientôt disparoître.

La femme d'un Conseiller le félicitoit de la translation du Parlement, une de ses amies lui en demanda la raison. Mon mari, dit elle n'a jamais pu aller que jusqu'à deux ; je suis ravie de le voir maintenant aller à trois.

Le premier Président partira aujourd'hui pour Troyes et y portera des lettres patentes qui rétablissent le Parlement dans le lieu ordinaire de ses séances. La Chambre des vacations jugera le premier octobre jusqu'à la S.t Martin sans se séparer. Messieurs sont ennuyés du séjour de Troyes, ont voulu se faire un mérite de leur condescendance, en enregistrant les impositions qui remplacent la Timbre et la subvention territoriale. Ils ont fait un arrêté fort obscur, fort entortillé, fort ampli gouvigne et encore plus mal écrit dont les feuilles publiques vous mettront à portée de juger.

On avoit dit que le Sr Cabarrus seroit sur nos finances le Pendant des Italiens qui lui ont si bien réussi en Espagne, et que la Direction du Trésor royal lui seroit confiée. Il est en effet venu à Paris, mais quoique la France soit dans un moment de crise, l'Empirisme lui feroit encore bien plus de mal. Il faut d'honnêtes Caissiers et point de Charlatan financiers.

L'avis de la rentrée des troupes prussiennes en Hollande ne paroît pas avoir fait sur notre Ministère l'impression à laquelle on pouvoit s'attendre. La province d'hollande nous demande le subside en hommes porté par le traité d'alliance. Elle offre de prendre 20,000 francois à sa solde. Il paroît qu'on ne les accordera pas. Le Mr de Lambert officier général qui devoit aller en Hollande

reconnoitre l'état des forces hollandoises patriotiques ne part plus
et un marché de mille chevaux destinés au transport des équipages
dans nos troupes, a été rompu: ce qui fait croire que nous nous contin-
tinons de négocier et que nous espérons beaucoup des talens politiques
de M. le Comte de S. Priest. Les Anglais grossissent leurs armemens
et pourroient bien, avec leur bonne foi ordinaire, nous surprendre
et nous battre. nous ne nous débarasserons cependant de tout ce
qu'il y a d'onéreux dans le Traité de commerce négocié par la prévo-
yeuse ignorance de M. de Vergennes, qu'en nous brouillant avec
les Insulaires. mais, dans la situation actuelle de l'Europe, et avec
la conduite que nous tenons depuis plusieurs années vis à vis de
toutes les Puissances du continent, nous ne pouvons guères nous
attendre qu'à des événemens désastreux.

Paris 7bre

Le Parlement doit avoir tenu ce matin une dernière assem-
blée à Troyes et être reparti sur le champ pour revenir ici. on obse
que ce Corps qui prétendoit, il y a un mois, n'avoir aucun droit pour
enregistrer les dits bursaux, vient d'accepter au nom du Peuple
la prolongation des deux vingtièmes levés à l'ordinaire. La subven
tion territoriale et le timbre n'étoient évalués qu'à un produit de 8
à 9 Millions, et, au dire des Intendans, les vingtièmes levés à la
rigueur produiront 420 Millions.

Les écrits clandestins ne cessent de pulluler. La supplique du
Peuple au Roi, veut prouver que les réformes dans la maison du

Roi sont illusoires, et qu'elles ne produiront aucune économie. on y observe que l'on parle d'une épargne de 1,100,000 d dans la maison de la Reine, tandis que la dépense annuelle de la feue Reine n'excedoit pas en total 600,000 ℔. &c. &c.

Un autre brochure rappelle au Roi un trait de Darius ajusté à la circonstance, une reponse de Louis XII. où ce Monarque si absolu avoua qu'il n'avoit point le Droit de mettre aucun impôt, et enfin des Conseils et des vérités assez saugrenues dans le Stile bon les gens que comporte le titre de Lettre de Baron à Louis XVI.

Après avoir spécifié le dedans, notre Ministere va s'occuper sérieusement sans doute des affaires extérieures. Il est tems. La nation toujours remplie d'honneur et de Justice, murmure de l'abandon des Patriotes, et les Penseurs voyent la république partagée la Possession du Brabant hollandois et de Toossifixe donner à l'Empereur et au Roi de Prusse, la moitié du Commerce de l'Europe, notre influence maritime considerablement diminuée par les suites du juste ressentiment des Bataves, l'Angleterre et l'Empereur se réunir pour consommer notre humiliation et nous dépouiller, peut-être..... Puisse bientôt ne pas justifier les fâcheux présages que j'ai tirés depuis longtems de la Politique mitoyenne et dilatoire du regne de Louis XVI!

On croit que c'est l'Angleterre qui a mis les armes à la main à la Porte ottomane, les motifs semblent faciles à saisir, mais il faut avouer que la Politique actuelle employe d'étranges moyens et qu'à ce Jeu nous perdons tous les Jours.

Mgr Comte Dartois a perdu dernierement deux Millions au jeu et s'est trouvé embarassé pour le payement. il a tanté inutilement plusieurs moyens, et enfin il a eu le Courage de s'adresser au Roi. S. M. lui a fait une verte reprimande, a annullé la Dette, comme sa nature l'exigeoit on assure qu'elle a exilé le Prince son frere pour deux mois à fontainebleau.

M. de la Luzerne est nommé Ministre de la Marine, il a infiniment de Connoissances et particulierement sur le Commerce, ce qui n'est pas indifferent pour ce département, mais il faut l'envoyer chercher à S. Domingue. il y a apparence qu'en attendant la besogne sera faite par le Comte de la Touche, Directeur des Ports et Arsenaux de la Marine, C'étoit le bras droit de M. de Castries.

On ne doute plus que ce ne soit l'Angleterre qui a excité la guerre du Levant, et il paroît que le Turc s'est jetté lui même dans les filets que les ennemis lui ont tendus. Le grand Visir a reproché cruellement à notre Ambassadeur nos traités avec les ennemis de la Porte et le subside de 80 milliers qu'il prétendoit y payé par notre Cour à celle de Vienne, pour l'aider à reculer des limites de l'Empire ottoman. Les Turcs font cruellement les frais de leur foiblesse et de leur pitoyable politique. En accusant notre médiation et nos secours qu'ils traitent de perfides, ils vont au devant d'une guerre inévitable, on assure qu'elle a été résolue dans l'auguste assemblée de Pherson et qu'on en a fixé l'époque au moment où des tracasseries continuelles forceroient enfin les descendans de Mahomet à lever l'étendart du Prophete. Demi-ité dans ces Projets, il est probable que l'Angleterre a voulu en hâter l'exécution dans une circonstance où il lui a paru convenable d'empêcher en même tems l'Empereur de porter dans les Pays bas une Armée formidable. En politique on ne connoît point d'amitié ni de confiance illimitée.

Menacés à la fois de perdre le commerce du Levant et une partie de celui d'Asie, l'alliance de la Hollande, si nécessaire à notre puissance maritime et toute influence politique sur le Continent, ce ne sera probablement ni dans les mers de la Turquie, ni sur le continent que nous chercherons à agir pour prévenir ces malheurs. nous voudrions bien encore éviter la guerre, mais après un trop long Usage de palliatifs, le mal est venu au point d'exiger les remedes les plus violens. Puisse-t-il être encore tems de les employer!

dans le succés de nouveaux Efforts contre l'Angleterre que réside notre seul espoir, on paraît resolu de les tenter. peut être n'avons nous plus le Choix de la Paix ou de la guerre. on armе vigoureusement dans tous nos ports.

On a donné dernierement Athalie sur le theatre de Paris. le Cruplic a applaudi avec autant de fureur que d'indécence les quatre vers suivans. C'est Joad qui parle.

Confonds dans ses desseins cette Reine Cruelle!
Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur Elle!
Répandre cet Esprit d'imprudence et d'erreur
De la Chute des Rois funeste avant Coureur.

Les Satires et les épigrammes de toutes les espèces qui éclosent encore chaque jour, prouvent bien mieux que des troubles locaux et insignifians, qu'elle est encore chez nous la disposition des Esprits. il y a entre autres une pièce des plus horrible qui se termine ainsi.

D'un gueux dit Salomon, l'insolence déplait
Et c'est au mendiant à m'ôter son bonnet.

Du 30 Sept.bre.

Les Dispositions de notre Cabinet au sujet de la Catastrophe Situation où se trouve l'Europe sont très Secrettes, mais ce n'est pas une raison de les croire nulles, il est difficile d'expliquer autrement notre tranquillité apparente tandis que les Prussiens font sans obstacle la Conquête de la Hollande, mais il est téméraire

demoiés blamer sans connaitre le plan que nous avons adopté, les motifs importans qui ont jusqu'ici enchainé notre bras. Je pars il est décidé que nous agirons et nous croyons sans doute qu'il est toujours tems, en assurant que la Prince de Condé est parti pour la Flandres, ou il prendra le Commandement d'une Armée, on dit que les Hollandois même dont les Rois nos ancêtres nous prêtent 160 Millions. Une guerre est inévitable et nous serons obligés de prendre de nouveau la fameuse devise, Tres pleribus impar, on arme dans tous nos ports et dans ceux de l'Espagne.

On prétend que les Turcs effrayés eux mêmes de la Hardiesse de leur propre démarche sont revenus facilement de leur prévention contre nous et se sont jettés dans nos bras. On va jusqu'à dire que le Divan a consenti à donner aux troupes Ottomanes, la tactique et même l'établissement Européen. Il est au moins d'agir qu'il convient de se préparer par de telles innovations à le faire avec plus d'avantage.

Les Dues conscripts ont déjà paru aux spectacles de la Capitale Les banquettes de l'Amphithéâtre leur plaisent plus que les sieges fleurdelysés.

Je vous ai parlé du mémoire présenté au Roi par le Duc D'orleans, et ou le Marquis Ducrest auteur de cette pièce singuliere et Chancelier du Prince, se propose modestement pour rétablir l'ordre dans tous les départemens, faire recouvrer au Roi et à la Reine l'amour des Peuples, élever la recette au dessus de la dépense, sans mettre

aucun impôt sans attaquer aucune propriété, sans craindre de nouvelles remontrances. Ce mémoire dont il vient de se répandre des Copies attire des railleries piquantes à Vaudeuil.

M. de Calonne coupable pour sa fuite chez nos ennemis, d'un Crime de lese-nation, jouit à Londres de tous les plaisirs. Il est même recherché des hommes d'état et pour des motifs suspects Si on n'avoit pas à notre Cour de fortes raisons de le ménager, on auroit sans doute déjà essayé de l'enlever de sa retraite

Les frondeurs disent hautement que le duc de Nivernois a rendu un mauvais service à la nation en négociant son rappel avec hauteur. La prolongation de la Crise auroit, disent-ils produit le retour de notre antique liberté par la Convocation des Etats généraux. Les gens sensés considerant surtout les Circonstances actuelles de l'Europe, se réjouissent de la fin de troubles intérieurs dont les suites pouvoient être si funestes.

N 41. de V..... le 3 Octobre 1787.

Quoiqu'en disent les Frondeurs qui prétendent que les circonstances actuelles n'ont influé en rien sur la gaîté, la magnificence & la dépense de la Cour, il est pourtant très vrai que tous les visages de ce Pays s'allongent de plus en plus. Les réformes annoncées dans les lettres patentes publiées le lendemain du lit de Justice, fixées au rer. de ce mois, ont eu leur effet. Le 29 donna lecture du en ces termes aux gendarmes La veille de ce Jour fatal, de la garde ordinaire du Roi — Légers & aux gardes de la porte qui l'attendaient dans l'Oeil-de-boeuf. Il n'y aura point d'ordre demain. Ce signal de désolation a répandu la désolation dans ces Corps. Ils n'avoient pu se persuader encore cette fois que leur réforme eut lieu, accoutumés qu'ils étoient à de voir menacés depuis long-tems sans effet. Il est impossible de concourir au bien général. Disoit M. de Calonne dans son discours aux Notables sans froisser des intérêts particuliers. Et il y a tant de gens à froisser à la Cour que les froisseurs & les froissés mutuellement fort embarassés ne peuvent y laisser d'aîle à la gaîté.

M. le Doux l'architecte le plus rainneux de tous les architectes s'est arrêté dans le Cours de ses célèbres Travaux pour l'enceinte de Paris. On assure que pendant que ses plans & mémoires seront examinés par MM. Antoine & Raimond, architectes nommés à cet effet, il ira à Londres construire une petite maison pour l'Archevêque des finances. On

ajoute que cette maison, ornée de Colonnes, reçoit ordinairement dix S. le Doria dira, sa façade principale du Coté de Tybur & que l'on verra au milieu du frontis une roue & une patene en Sautoir.

du 7 Octobre.

Le Prélat Ministre paroit avoir Jugement profond & une grande Connoissance du Pays qu'il habite aujourd'hui. Il trouve la bonne dans ses audiences publiques & particulieres pour dire des choses agreables ou consolantes. L'homme au fait du Langage des Courtisans se laisse pas seduire par les marques exterieures, mais la tourbe se berce de l'espoir qu'ont alimenté les demonstrations cordiales du Ministre & retourne dans ses foyers bénir l'ange consolateur qui tout en lui promettant un long Printemps, commençoit des lors à l'oublier.

M. de Brienne n'a point sans doute encore acquis cette habitude Ministerielle, mais la trempe de son Esprit le conduira immanquablement. Il paroit qu'il est affamé d'honneurs & de richesses. Déjà il s'est fait nommer à l'abbaye de S. Ouen qui rapporte 160,000 ℔ de rentes, & sous le nom de son frere le vrai Ministre de la guerre.

Il a senti que s'il vouloit se livrer à la meme générosité pour tous ses parens, les bonifications qu'il projette ne suffiroient pas pour y pourvoir. Il est, dit-on, une quantité de Lomenie proches parens du Ministre, qui vegetent dans l'auvergne, & dans le Clermontois

Des uns sont avocats, les autres boulangers et tous gens fort estimables, mais qui ont besoin de leur Conseil & qui n'ont pas trouvé en lui les mêmes entrailles que les freres Carus là vont seroient, malgré quelques vieux titres, qu'il y en a cependant un qui sera difficile de combattre. C'est une Collation de bénéfice à la nomination des Lomenie & dont les titulaires ne peuvent sortir sans le Consentement & le Concours des Lomenie Ministres & des Lomenie bourgeois.

Dans un rang moins élevé, M. de Brienne n'a encor jamais entendu la liberalité faire connoissance avec tous les cousins. Un il se console, l'oubli doit succeder au premier. Heureux si un jour il ne s'y joint aucun sentiment outrageant. J'ai vu un Courtisan ennuyé de Courtisans l'œil de bœuf, se ranger en haie & applaudir respectueusement M. de Calonne la veille de sa disgrace.

Il est très décidé qu'il n'y aura point de voyage de Fontainebleau, mais seulement quelques Chasses dans l'Azziere — Saison.

Les circonstances politiques extérieures absorbent toute l'attention du Cabinet. Trois partis divisent le Conseil, le parti de l'Archevêque Ministre, celui du Baron de Breteuil & celui de M. de Montmorin. Le premier ne veut point la guerre, le second la veut avec l'Empereur & le troisieme avec les seules forces de la France.

Il ne nous seroit peut-être pas encore impossible de rompre les liens qui se sont formés entre les Cours

de Vienne & de Berlin. Il paroît que M. Littelo[illegible]ch, Anglo-Américain d'un grand mérite que le Roi de Pologne vient de nommer son Ministre auprès de Sa Majesté Britannique, apporte des instructions pour un nouveau système relatif aux affaires du Levant : notre apparente tranquillité dans le moment d'une crise violente sur le continent est l'effet de cette cause. Je trouvent nos délibérations & nos tentatives par la voie des négociations, mais de toutes manières, la guerre est inévitable ; nous nous y préparons en silence, & l'Angleterre ne refusera point à nos préveuer comme elle cherche à le faire particulièrement en s'emparant des places hollandoises outre mer pour les mettre dans les mains du Stadhouder qu'elle veut revêtir de l'autorité monarchique.

M. De Seguiran Evêque de Nevers vient d'être nommé à l'archevêché de Bourges. C'est un des membres de l'assemblée de notables qui fait le plus distingué par l'énergie de son patriotisme.

Les recettes vont leur train. on a déjà vendu 440 chevaux & supprimé 104 postes. Les écuries du Roi seront réduites à 1100 chevaux & celles de la Reine à 280.

On assure toujours que la Couronne de plomb de la Pologne ne pourroit encore une fois être dressée en France on va jusqu'à dire que l'on a déjà choisi & arrêté les nouveaux officiers du Cabinet & de la maison du Roi Poniatowsky qui se retirera à Paris. C'est supposer la réalisation de quelqu'un des plans qui doivent opérer un changement total du système de l'Europe, pour le quel il faudroit que tout le monde fût d'accord ou qui entraineroit nécessairement une guerre générale.

Les spéculateurs qui sont de la première opinion prétendent que conformément aux idées de l'abbé de Longuerue, rapportées par M. D'Argenson la France acquerra les Pays-bas pour prix de la condescendance aux vues des autres Puissances du Continent. Ils expliquent ainsi l'abandon que la France semble faire des Hollandois & des Turcs à leur triste destinée. Si cette version n'est pas infiniment honorable pour notre Ministère aux yeux de ceux qui pensent que la raison d'état ne devroit déterminer les engagemens les plus sacrés & tous les principes, elle est au moins consolante pour l'humanité. on dit en effet que les Cabinets de Versailles & de Londres sont

Convenus de désarmer & que les deux Cours envoyeront réciproquement des Commissaires dans leurs ports respectifs pour s'assurer de l'exécution de cette convention.

Mais il se pourroit que tout cela ne fût qu'un rêve. un fait réel c'est que l'on expédie tous les jours des Courriers aux Commendans & aux Corps militaires & dans les ports on parle de la très prochaine sortie d'une escadre de 20 Vaisseaux de ligne, & dans ce moment même les troupes de frontières doivent être en mouvement.

On s'occupe d'un manuscrit très secret intitulé Les inconséquences d'article de celles de M. De Brienne est fort redoutant & fort étendu. on l'accuse d'avoir une soif insatiable d'honneurs & de richesses. — on croit que sa place exige de la représentation, & que sans les bénéfices qu'il s'est fait donner par le Roi il faudroit lui assigner un traitement proportionné à ces dépenses. où le prendroit-on? dans les coffres du Roi & conséquemment sur la nation on lui reproche la nomination de son frere. — il est à la vérité peu connu comme militaire; Mais le Ministre principal lui connoit sans doute des qualités qu'il n'a pas eu l'occasion de faire éclater on badine sur la demande qu'il avoit d'une compagnie de gardes. — ses amis nient qu'il ait fait cette demande, & après tout elle pouvoit bien n'être pas une ~~elle pouvoit bien~~ inconséquence & mériter un autre nom. M. le comte de Brienne a eu au reste le bon esprit de demander un Conseil de gouverne pour l'aider dans l'administration de ce département. les membres qui le composeront sont M.M. De Guibauval d'Effiat, d'Autichamp, de Fourqueux, de Puysegur, de Puisieux, de Lambert & de Guibert rapporteur.

Du 15, 8bre.

Les préparatifs de guerre continuent et il paroit que le Ton impérieux de l'angleterre a fait évanouir tout espoir de succès sur les négociations qui pouvoient prévenir une guerre maritime. Les intrigues politiques de cette Cour dans le Continent ont eu beau moment; on le croit évanoui pour toujours. notre Cabinet s'efforce d'étouffer dans son berceau la guerre de Turquie, ce qui nous donnera les deux Cours impériales.

On s'attend à une promotion nombreuse d'officiers généraux ces jours-ci.

M. De Castries continue de régir la Marine dont M. De Montmorin tient le portefeuille. on arme avec activité. Les fonds pour 60 Vaisseaux de ligne sont faits. M. De la Luzerne nouveau Ministre de ce département le trouvera en bon état. on a fait une détestable plaisanterie sur sa nomination. — Il y a assez longtems que les français mangent du foin, on est allé leur chercher de la Luzerne en amérique.

On dit que M. De Vergennes trop malade de la fièvre hollandoise n'ira pas en Suisse. on lui a Conseillé d'aller prendre l'air dans ses Terres.

La Compagnie des indes est menacée d'une nouvelle attaque. celui qui doit la lui porter est le fameux abbé morellet, le même qui, en 1768, Combattit contre l'ancienne compagnie et la fit succomber.

L'école militaire va devenir un hospice pour les malades. l'hôtel des Invalides sera conservé par respect pour la mémoire de Louis XIV.

Une Commission s'occupe à faire l'estimation des richesses du trésor de S. Denis. il paroit qu'on veut les réaliser.

On a arrêté, dimanche dernier, à Versailles, M. le Comte de la Riviere et on la conduit à la Bastille. on en ignore

le motif.

Les Boussons que la Reine avoit fait venir d'Italie sont renvoyés chez eux.

On lit encore difficilement la requête de M. De Calonne, mais on assure quelle ne tardera point a être publiée; M. larchevêque de Toulouse, le seul qui y soit inculpé, n'ayant point lintention de s'y opposer. Cette piece est suivant les connois de bien Connoisseurs, remplie dabsurdités, de fausseté, de jactance, & même d'impudence. Elle a été denoncée au Parlement.

On a publié le réglement qui établit un Conseil dadministration pour le département de la guerre. Il contient 28 articles et est généralement applaudi, tant pour ses dispositions que pour les membres choisis.

Par la suppression de l'école militaire, le nombre des élèves est porté à 700. ils seront repartis dans les ecoles de province. C'est une économie annuelle de 1,200,000 ℔. Les bâtimens formeront un des nouveaux hospices pour les malades.

L'ancienne Administration a de la peine a se defaire de ses pouvoirs. L'autorité souveraine a déjà été obligée de prononcer sur diverses discussions entre les intendans et les assemblées provinciales. Les membres de ces dernieres montrent beaucoup d'energie et de desir de se faire honneur de leur Commission.

L'activité est extrême dans nos ports, on achève en diligence la construction de 11 Vaisseaux qui sont sur le Chantier, savoir 2 de 118 Canons et 9 de 74. on vient d'en mettre deux de plus en Construction, ils seront nommés le Tourville et le Duguai-trouin.

Si les Anglois veulent en découdre, on leur dira:

Voicà l'ultimatum de la france. Il paroit clair qu'ils ont voulu nous engager dans une guerre de terre et que nous l'avons prevenue. Notre Cabinet travaille à pacifier le Levant. La Russie manque de moyens et la Turquie de courage ainsi bon peut esperer de réussir. alors on pourroit voir la liberté dont le bruit prématuré a couru, se former entre nous et les deux Cours Impériales. La Prusse temoigne quelque desir de ne point en venir aux mains. —

Du 20 8bre.

On prétend que le Ministere convoque un lict de Justice depuis d'avoir été obligé de reculer vis à vis du Parlement, et de retirer ses édits. on dit qu'il est question de lui ôter les enregistremens et peut etre même de supprimer ce Cours en remboursant toutes les Charges de judicature. Il paroit que les Puissances Convoquées ont craint qu'on vint là; il est possible que ce fut un des objets cachés de l'assemblée des Notables; mais il est vraisemblable que nous n'aurons pas de sitôt des Ministres assez hardis pour tenter l'execution de ce projet. on n'a jamais douté que l'Exemple donné par M. de Maupeou ne devînt tôt ou tard funeste aux Parlemens mais il faut avouer que les Circonstances actuelles ne sont nous aucun Aspect favorable à cette grande opération.

Nous sommes dans la fougue de l'Esprit de reforme, il a été proposé de supprimer la garde de Paris, de réunir les quatre Compagnies des gardes du Corps dans les environs de la Capitale, et de faire faire la garde de sureté par les regimens des gardes françoises et Suisses. et d'autres regimens qui viendroient alternativement faire ce service.

On a déjà tenté cette innovation. Le Parlement

et les bons habitans de Paris s'y sont toujours opposés. outre le droit ancien qu'ils reclament de se garder eux-mêmes ou de l'être par des gens à leur Solde, ils ne seroient pas satisfaits de l'étrange disparate qui donneroit à la moderne Babilone un faux air de ville de guerre.

La suspension des travaux de l'enceinte de Paris n'a duré que 48 heures. cette dépense n'excédera pas, à ce que l'on assure, 17 Millions. Cette bagatelle ne valoit pas la peine d'ôter une si belle entreprise à l'Architecte le Doux qui se trouve protegé par le Principal Ministre et chargé de travaux pour lui à Toulouse. au reste une grande partie de la dépense est déjà faite.

Le Roi et la Reine n'ont point visité cette Année le Sallon du Louvre. on vient d'y faire une nouvelle exposition des tableaux, mais elle n'est point publique. on y remarque un tableau dont voici le sujet après qu'Isabeau de Baviere eut introduit les anglois en france, après avoir donné la Couronne à son gendre au préjudice de son fils Charles VII. on sait les Efforts que celui-ci eut à faire pour conquérir son propre royaume. Le moment qu'a choisi l'artiste, M. Barthelemi est celui ou le connêtable de Richemont entre dans Paris. La Scene se passe vis à vis de la Rue notre Dame. Lille-adam publié l'Armistice, tandis que les troupes poursuivent les Anglois. Ce tableau exposé d'abord avoit été ôté du sallon, par suite de la Crainte éternelle de notre gouvernement contre les allusions et explications malignes, si bon fit une sottise de retirer ce tableau après qu'il eut été vu par beaucoup de monde C'en est une plus grande encore de l'avoir exposé de nouveau

IV

N 25. De V..... le 23 Octobre 1787.

L'Angleterre paroit vaciller dans ses résolutions, les pôtres se montrent fermes & énergiques. On suppose que la Cour de S. James a fait déjà opérer dans l'Inde, selon son usage & qu'elle attend le retour de ses flottes pour manifester sa résolution, mais beaucoup de gens croyent encore au maintien de la paix.

Quant au continent, on ne doute point, qu'il ne soit question de la sérieuse exécution d'un plan pour un nouveau système politique. Il reste à savoir s'il pourra s'établir sans effusion de sang. On assure que le duc de Brunswick s'en occupe.

On attend incessamment deux Ambassadeurs de Tippo-Saib. Ce sont probablement les mêmes qui ont été à Constantinople. On a déjà envoyé à leur rencontre.

La France n'en verra plus, à ce que l'on assure que des Ministres potentiaires en Hollande.

Du 26 8bre

Le système Anti-Anglican a pris le dessus au Conseil de Madrid, depuis que le Prince des Asturies a changé d'opinion. Cette Cour vouloit se mésurer avec l'angleterre. On espère plus que jamais que nos fiers rivaux céderont. Il paroit que leurs menées sur le continent ont absolument échoué. Le Roi de Prusse a envoyé ici un homme de confiance pour tacher de faire avaler en douceur à notre

Ministere la pillule de la Hollande et faire
prouver parler les motifs qui l'ont engagé à ravager la
Hollande aux dépens de ceux qui l'habitent.

On s'attend bien que l'Empereur profiteroit de
la premiere occasion pour s'approprier les Provinces
ottomanes qui sont à sa convenance. On croit
que celle-ci lui réussira & nous serons trop heureux
que nos amis payent seuls les fautes de l'adminis-
stration. Cette insurrection coutera peu
d'hommes à l'Empereur. Les Turcs ne sont
pas en Etat de résister à des troupes nombreuses
et bien disciplinées surtout sur le Danube, où ils
ne sont point en force & dans une guerre qui
leur offre plusieurs points de defense et d'at-
taque.

Notre Cour est dans la plus grande Apathie
nos Princesses ennuyent et les reformes les attris-
tent par ce qu'elles ne pourront point avoir de
l'argent et des places pour leurs favoris ni des
pensions pour les histrions qui les amusent.
L'Archevêque ministre tient ferme & tout Versail-
les est dans la Désolation. Le Conseil de guerre fait
dans les Bureaux de ce département une reforme
qui expulse et Commis la réduction des pensions
fait pousser les hauts cris à des personnes qui
ne devroient pas en avoir, tous parlent de leurs
services, de l'ingratitude de l'Etat. On en rit
parceque l'on connoit le mérite & l'Etat des
plaignans

On attend d'un jour à l'autre une grande promotion de Maréchaux de Camp, qui fera vaquer un nombre de Régimens qui seront donnés aux Colonels en second qui auront eu ce grade 6 années. On ne sera plus Colonel avant 25 Ans.

Les retranchemens qui ont été faits dans la maison du Roi, ont mis du froid entre le Baron de Breteuil & le Principal ministre.

On fait mille contes plus absurdes les uns que les autres sur une voiture qui a passé sous une escorte de Maréchaussée à S. Ouen, venant de nos Côtés. Elle renfermoit deux femmes à qui les gardes témoignoient le plus profond respect, & l'on eût le plus grand soin à la poste d'écarter tous les Curieux, même les gens attachés à la poste dont on obligea le maître de faire lui même le service.

Enfin on se croit assuré du maintien de la paix. Graces à notre soumission aux preceptes de l'évangile, nous ne nous melerons point des affaires du continent, si ce n'est pour tout concilier, même le Turc avec des adversaires intéressés, & quoique L'Angleterre ait vraisemblable déjà Commis dans les Indes, des hostilités que nous ignorons on désarme dans les ports respectifs. M. de Marigny Chef d'Escadre est déjà parti pour assister comme Commissaire aux desarmemens de Portsmouth & le Commissaire anglois qui doit remplir la même fonction à Brest, doit passer ici aujourd'hui pour s'y rendre.

Les fonds publics ont, d'après ces nouvelles, beaucoup monté. Cependant on parle encore d'un emprunt de 130 millions. Les beaux secrets qu'ont tous ces messieurs les administrateurs! nous allons au reste faire bientôt de nouveaux essais en ce genre. Il y a des gageures que des deux adversaires l'archevêque de Toulouse & le Baron de Breteuil l'un succombera avant la fin de l'année. On craint pour le premier.

Le bruit qui court de l'interruption des travaux de Cherbourg, apparemment par suite d'une convention secrete supposée avec la Cour de Londres, est également injurieux à la nation et aux Chefs qui la gouvernent.

Les Calembours vont leur train, malgré les inquiétudes dont chaque individu de la société est tourmenté: La mutation rapide des Contrôleurs généreraux, Messieurs Laurent de Villedeuil et Lambert a donné lieu à ce jeu de mots.

Mon cher Laurent lui dit Lambert,
qui quitte sa place la perd.
mon cher Lambert reprit Laurent
qui prend la place ainsi la rend

Je vous ai déjà parlé, M., d'un mémoire de M. le marquis Dubrest sur l'administration des finances, presenté au Roi par M. le duc d'Orleans beaucoup de personnes revoltées du ton d'assurance du Chancelier du Prince prevenues personnellement contre lui par des manieres qui pourroient être plus modestes & plus douces, revoltées de la façon despotique & tranchante dont il jouit de sa fortune actuelle & neglige ceux qui l'ont connu & aidé dans une position beaucoup moins brillante peut avoir influé sur la façon dont on a envisagé cet ouvrage & excité les critiques qui se sont élevées de toutes parts. Quelques personnes éclairées assurent cependant qu'il n'est pas sans mérite que M. le marquis Dubrest dit au Roi: Voici ce que j'ai fait dans l'administration des finances de M. le duc d'Orleans: voici les avantages qui en sont résultés. J'ai augmenté les revenus du Prince en faisant rendre gorge et supprimant des administrateurs qui lui prêtoient ses propres deniers à gros intérêt. Votre Majesté peut obtenir le même resultat avec les mêmes opérations. J'ose les lui garantir si elle veut m'en charger. on voit que ce memoire ne tendoit à rien moins qu'à faire M. le Chancelier du Prince, premier ministre & dieu sait si sa petite tête élevée dans une si haute region n'auroit point tourné on assure que le Roi ayant lu l'ouvrage que ce Prince avoit prié qu'on ne communiquât point

à M. l'archevêque de Toulouse, fut pendant 24 heures dans l'indécision que S. M. s'en étant ouvert à quelqu'un[s] à la Reine, on profita avec adresse des preventions fondées que l'auteur a donné contre lui pour faire naître des doutes sur la bonté de son ouvrage. Il decida le Roi a le communiquer à M. L'archevêque de Toulouse. Le Prelat ministre eut l'adresse de relever quelques propositions moins lucides du mémoire & le resultat fut que M. Dupresl fut éliminé. On prétend cependant qu'on a profité clandestinement de quelques idées de son mémoire.

M. le Rhingrave de Salm est decidemment à Paris, et les personnes qui avoient exigé de ce Catilina Batave qu'il se fit tuer à la tête de sa legion commencent à croire qu'il a fait très sagement de s'être mis à couvert par la fuite. M. le Rhingrave dit d'excellentes raisons pour justifier ce dernier procédé, il aura plus de peine à justifier aux yeux de l'Europe sa défection envers M. le Stadhouder primitivement son bienfaiteur le monde ayant pour principe de ne canoniser de pareilles actions que lorsqu'elles sont couronnées par le succès. On croit avec quelque fondement que la Cour de France est très revoltée de la conduite qu'a tenu le Roi de Prusse en cette circonstance, & des personnes qui se croient versées dans la politique sont intimement persuadées que cet événement fera naître tôt ou tard une guerre contre la Hollande & la Prusse.

N. 47.

de V... le 5. 9bre 1787.

Nous sommes à la veille de nouveaux démêlés avec les anglois. ou leur dispositions pacifiques n'ont point été sincères, ou ils veulent cruellement abuser de notre devis de ne point faire la guerre. peu de jours après la convention d'un désarmement réciproque, les Commissaires brétons sont arrivés; les notres n'étoient point encore partis; nous avons opéré de bonne foi notre désarmement, sous les yeux de nos alertes surveillans, et lorsque nos Commissaires sont arrivés en Angleterre, on les a balotés, bafoués et enfin expulsés, de maniere que l'exécution des promesses de nos rivaux est très problematique.

Notre Cabinet est au reste dans un état de division qui ne permet point de prendre de résolutions énergiques, convenables à la situation des affaires générales et à la nécessité de suspendre bientôt la chute où nous entraine une pente qui devient de jour en jour plus rapide.

Il est heureux pour nous en ce moment que les Puissances du Continent retenues dans leurs opérations par les chaines que leur impose l'ancienne politique, ne peuvent se livrer à l'effervescence de l'esprit de conquête. Le Roi de Prusse vient de faire déclarer à notre Cour que notre silence sur la communication de ses projets d'invasion en Hollande

lui avoit persuadé que nous n'en étions point choqués, à
pour réparation du retard vrai ou prétendu de cette communica-
tion dont le public doit croire que la formalité n'a pas été
remplie à Vienne, on dit que le Baron de Goltz sera rappellé.

M. De Calonne avoit dentré, il y a deux ans, d'abolir
des annates; le Clergé avoit réussi à l'empêcher. on assure
que M. De Brienne a consommé ce grand ouvrage et qu'il
délivrera la France de ce Joug ultramontain. Pour parer
ce coup, le Pape a, dit-on, fait proposer le Chapeau de
Cardinal au Principal Ministre, au grand aumônier et à
l'archévêque de Paris. Ces Prélats ont eu, suivant la version
honorable pour eux qui nous est dite, la générosité de refuser
ces grâces intéressées et l'on ajoute que nous aurons un patri-
arche en France, dans la personne de l'archévêque de Bourges
M. de Fontanges. du 10 9bre.

On disoit, ces jours derniers, que M. de Brienne étoit nommé
Premier Ministre. Ce bruit ne s'est pas vérifié, mais il prouve
au moins que son adversaires, M. le Baron de Breteuil, n'a pas
encore barre sur lui, comme quelques gens le soutiennent.

La Paix est assurée ici, elle étoit nécessaire, car l'archévê-
que n'auroit jamais trouvé de l'argent pour la soutenir. il aura
besoin d'un emprunt que le Parlement n'enregistrera pas. Les Juifs

d'Etats ne veulent point accepter le supplément de vingtièmes; la Bourgogne demande les assemblées provinciales; le Dauphiné, la franche Comté & la Flandre veulent leurs anciens états, & la nation desir les Etats-généraux. on sera probablement forcé de les accorder. nous sommes dans l'anarchie; le lit de justice & la révolte que l'on a fait faire au Roi ont plus nui à l'autorité que le Ministere de Richelieu ne l'avoit servie.

Il paroit des rapsodies plates & indécentes contre la requête de M. De Calonne. M. Carra mauvais écrivain s'est mis sur les rangs. Pour faire la Cour au Ministre actuel, il a dit quelques injures à l'Ex Ministre & point de bonnes raisons. on a inséré dans sa diatribe un mémoire sur les finances qui se trouve dans le N.° 15 de la Correspondance littéraire secrete de cette année, & que M. De Calonne a qualifié de mémoire infernal. M. Carra s'en avoue l'auteur; il l'a rédigé en effet, mais sur les notes d'un hommes plus instruit que lui.

M. l'archevêque de Toulouse est venu la semaine derniere dîner chez M. de S. Jargeau qui préside la Chambre des vacations. en sortant il trouva le fameux d'Eprémesnil qui crut devoir lui dire combien il étoit enchanté de voir l'union de l'autorité & de la justice, C'est non point une union passagere, répondit le Prélat au compliment, C'est un véritable mariage. En France il est très peu de mariages heureux.

La suppression de la nouvelle Compagnie des indes paroit decidée; il n'est plus question que du Comment, C'est à dire de quelle maniere on procedera à la liquidation des fonds de cette Compagnie.

Du 12 9bre.

Le projet d'une alliance entre notre Cour & les deux Cours imperiales, se parfait avec succès. il en resultera pour la russie une paix dont elle a le plus grand besoin, pour l'Empereur des acquisitions moins brillantes mais plus certaines que des Conquêtes, & pour le Roi de Prusse, des regrets peut-être, d'avoir eu de trop prompts succès en Hollande. notre Cabinet est entré Contre celui de Potsdam & fort mécontent en général des Princes allemands.

Malgré notre rapatriage avec les anglois, on trouve des partis pour la guerre avant 18 mois. Jusqu'il on soit nous sommes assurés de l'Espagne. il est de fait & l'on peut regarder comme une nouvelle authentique qu'au premier avis de nos brouilles avec les anglois, la Cour de Madrid a donné l'ordre d'armer 50 vaisseaux de ligne. Le Prince des asturies qui passe, dans l'opinion générale, pour ne pas aimer la France, a été le premier à crier aux armes lorsqu'il a appris les armemens des anglois.

N. 48. De V... le 15 Novembre 1787.

Il y a une fermentation terrible à notre Cour, elle est au Prélat. M. de Castries, M. Necker, M. de Caraman sont coalisés d'un part; le Baron de Breteuil l'attaque fortement d'une autre. Il est douteux que ces crises opèrent le salut de l'état.

Le Parlement prime, pour ainsi dire, un quatrième parti; il refuse constamment d'enrégistrer bien loin d'agréer le projet d'un emprunt de cent millions, il a défendu au trésorier de la ville de se desaisir des sommes provenues par le dernier emprunt de 12 millions. Le principal Ministre dina, ces jours derniers, avec M. d'Epremesnil chez le premier Président. — Il faudra bien, dit M. de Brienne, laisser passer les emprunts, puisqu'il ne doit point y avoir d'impôts. — Tout ce que l'on pourra faire, répondit M. d'Aligre, ce sera d'enrégistrer provisoirement un emprunt en attendant l'assemblée des Etats-généraux que la nation reclame unanimement.

Il a été nommé une commission sur le mémoire de M. de Calonne. comme c'est un moyen reconnu d'éterniser les affaires, le Parlement qui ne veut faire grace de rien, a résolu de reprendre la dénonciation et les poursuites contre l'Ex-Contrôleur. cela pourroit occasionner de nouveaux troubles. L'état civil des protestans occupe de nouveau le Conseil. M. l'archevêque de Toulouse voudroit avoir la gloire de mettre à fin cette grande aventure. Il a besoin de toute son activité pour ne pas laisser à d'autres le soin de réparer les torts de nos peres envers de bons et utiles citoyens.

L'augmentation de nos troupes est décidée. les réformes de quelques parties faciliteront l'accroissement des forces sans celui des dépenses.

l'entretien des Carabiniers équivaut à celui de six régimens de Dragons; mais Monsieur obtiendra sans doute leur conservation, et il en sera de même de la Gendarmerie, puisque M. le Comte d'Artois desire que le Duc d'Angoulême son fils devienne Colonel général de ce corps.

La france sera divisée en quatre généralats: les fortifications seront démolies et les conseils établis majors de place supprimés. nous aurons 350,000 hommes de bonnes troupes.

du 17 Nov.

Conformément au discours tenu par le premier Président au principal Ministre, le Parlement consent à enregistrer l'emprunt dont la nécessité, à condition que le Roi promettra solennellement et à la face de la nation, dans le préambule de l'édit d'assembler les Etats-généraux au mois d'avril prochain.

J'ai osé prévoir, lors de l'assemblée des notables, que celle démarche contraire aux principes adoptés depuis longtems par notre Ministère amenerait un changement dans la constitution du royaume. Nous continuerons de nous approcher progressivement de ce but dont il n'est peut-être plus tems de s'écarter. c'est ainsi que la politique de la fin du dix-huitième siècle prépare une révolution qui ne peut être éloignée dans le système des empires et particulièrement dans celui de l'Europe.

On a déjà vû que M. de Brienne cherche à se rapprocher des Parlemens. il leur abandonne l'agiotage, et les agioteurs vont être poursuivis, pour le remboursement des fonds du trésor royal qui leur ont été fournis par M. de Calonne.

Les actionnaires de la compagnie des Indes ont demandé une prolongation de privilège de 5 années: mais le Roi veut rendre la liberté à ce commerce, et rachetera les actions à raison de 1400 ℔ dont moitié payée comptant et le reste

en coupons du premier emprunt.

Il est sérieusement question de la vente demandée au Roi par une compagnie, de la coupe de ses bois pour cinquante ans à raison de onze millions par an et d'une augmentation progressive jusqu'à 40 millions.

Les vents des réformes et de l'économie continue de souffler. le Roi et la Reine n'auront plus qu'une même table. les Princes se contenteront des revenus de leurs appanages et renonceront aux pensions attachées à leur rang. M. l'archevêque de Toulouse laisse ses appointemens au trésor royal et abandonne une somme annuelle de 60,000 l sur son abbaye de S. Ouen, au profit des pauvres. on croit qu'il aura l'abbaye de S. Germain des près.

La maison de Noailles jouissoit de 1,800,000 l de rentes en bienfaits du Roi. par la réduction des pensions, cette somme est restreinte à 1,080,000 l.

Du 18 Nov:

Le besoin d'argent est extrême dans les caisses royales. le gouvernement a déjà fait de grands sacrifices pour s'en prouver par le crédit de quelques financiers. Les effets royaux sont dans une décadence effrayante qui annonce le peu de confiance dans les emprunts pour les quels il n'y a point d'hypothèque assurée et dans une administration qui ne porte pas un grand caractere ni sur un génie transcendant.

Le Ministere a cédé sans doute au Parlement sur tous les points, car l'edit d'emprunt sera présenté la semaine prochaine. ce sont des rentes viagères à 7½ p% sur une tête et 9 sur deux têtes avec des primes de 3 p% par forme de loterie. on parle aussi du doublement du droit de Contrôle.

On revient insensiblement et forcément aux projets de M. Necker pour la suppression des caisses particulieres. on peut en effet faire au trésor royal au moyen d'une

augmentation de bureaux qui formeroit au plus 20 à 30 000 l de frais, le service d'une foule de trésoriers inutiles et nuiseux pour l'état.

Du 20 9bre

Le Roi est venu hier siéger au Parlement sans tout l'appareil de la royauté. la séance a duré près de 9 heures. il a été permis à chaque membre de parler, et la discussion a été vive. le Roi a annoncé toutes ses réformes et l'espoir de rétablir en 4 années l'ordre dans les finances. il a déclaré qu'il vouloit faire enregistrer un emprunt de 420 millions qui s'effectueroit en quatre ans. l'emprunt a été refusé. voilà une seconde démarche très déplacée qu'on fait faire à ce bon Roi. S.M. s'est retirée à 5 h. et demie et le Parlement est resté assemblé jusqu'à 9. il n'a pas protesté contre l'enregistrement forcé, mais il a déclaré qu'il n'y avoit aucune part. quand le Roi a ordonné que le dit emprunt se fit d'après commandement, M. le Duc d'Orléans lui a observé que, par cet ordre, il donnoit à la séance la forme d'un lit de justice, et que cette nouvelle manière d'enrégistrer étoit contraire aux usages reçus, et il a protesté.

Voilà où nous en sommes. point d'argent pour payer, point de ressources pour en avoir. nous sommes dans une commencement d'anarchie qui peut avoir des suites.

Dans la même séance le Roi a publié une loi rédigée par M. de Malesherbes pour rendre l'état civil aux protestans. le Parlement a nommé des Commissaires pour l'examiner.

De Paris le 22. 9bre 1787.

La séance du 19 a été une surprise pour les Parisiens. Les Ducs & Pairs & les membres du Parlement n'avoient été avertis que la veille au soir. Quand le Roi est entré, une foule innombrable étoit sur son passage un silence respectueux & morne prouvoit l'impression profonde que ressentoient les spectateurs.

M. le Duc d'Orléans est exilé à Villers-Cotterets; on a remarqué qu'en sortant du Palais il avoit l'air très animé & très content.

L'abbé Sabathier qui a parlé longuement & vivement est exilé au Mont S. Michel; M. Freteau à Dourlens; on est étonné que M. Fréville qui a également fait briller son éloquence, n'ait encore aucune peine.

Une grande députation du Parlement est allé hier demander au Roi la liberté de ses membres. on en ignore le succès.

Le Roi, en demandant un emprunt, a promis les Etats-Généraux & que pour 1792 on croit qu'ils auront lieu au printems prochain. S.M. a entendu attentivement tout ce qui a été dit et n'a porté que des paroles pleines de douceur & de bonté.

La Crise est allarmante. Les effets de la bourse baissent journellement. Le payement des rentes à la Ville se fait très mal. on craint une suspension totale.

Le Parlement a remis à la huitaine l'examen de l'Edit qui concerne les Protestans. on est étonné qu'il traite avec cette froideur un grand objet aussi pressant. un grand nombre de familles hollandoises se disposent à s'établir en France, & attendent impatiemment cette décision.

On prétend que ces Hollandois émigrans au nombre de 16000 souverains de gros fonds. Déjà ils ont acheté en Normandie pour une somme considérable de domaines relevant de la Couronne. Les Protestans offrent en outre un don gratuit de vingt millions.

De Versailles le 22. 9bre.

L'Edit d'emprunt a été enregistré avec les formalités usitées dans un

lit de justice en un lit. il n'y a point été question de celui des Protestans. Le Ministre est apparemment assuré qu'il passera sans le secours de l'autorité, Car il montre une énergie qui annonce la solidité de ses ressources, quoiqu'on dise hautement que cette fermeté ne fera que hâter sa chute. Son projet est de refondre les chambres du Parlement, d'en diminuer le nombre & de profiter de l'exemple de M. de Maupeou pour travailler plus efficacement à l'affoiblissement de ce Corps.

Le sort des exilés est toujours incertain. M. le Duc d'Orléans a reçu sa lettre de exil, déjà habillé, prêt à partir. Le Baron de Breteuil l'ayant suivi jusqu'à sa voiture, le portier l'ayant reconnu, prématurément, dit au Duc : Mgr., j'ai ordre de vous accompagner. — Je ne m'y oppose pas, dit le Prince, mais ce ne sera pas dans ma voiture. Les chevaux fringans de S. A. partirent sur le champ, & ceux du Ministre suivirent comme ils le purent.

On a été étonné de voir le Duc d'Orléans se montrer chef du parti de l'opposition. Le Prince a sur le Cœur l'affaire du mémoire de son Chancelier. on ajoute qu'il qu'il a cherché à se rendre le Parlement favorable, pour le procès qu'il s'est fait par la vente de ses bâtimens que l'on taxe de stellionat. C'est une imputation revoltante.

Les Pairs devoient s'assembler aujourd'hui au Parlement. Le Roi le leur a défendu expressément & sous peine de désobéissance. cette affaire paroit terminée, mais on en redoute encore les suites.

En attendant, les intrigues de Cour sont plus actives que jamais. Le parti qui porte M. Necker avoit circonscrit le Principal Ministre pour l'engager à lui donner sa confiance. L'Ex-Directeur consentoit à reprendre le fardeau de ce département, à la même condition dont la demande a été le prétexte de sa disgrace : son entrée au Conseil. Le P. d'Etat s'y est refusé & le financier vétéran s'est retiré. une nouvelle négociation a succédé à celle — là. M. Necker s'est montré toujours inébranlable,

& son étoile est venue reprendre sa place derrière une autre planete dont elle est le premier satellite.

Le Secret le plus profond regne dans les déliberations du Conseil de guerre. Cependant on sait qu'on s'y occupe d'ôter aux Princes du sang la nomination des officiers de leurs regimens comme pouvant occasionner des abus & des passedroit que le nouveau regime tend a prévenir. on va jusqu'à dire qu'on ne leur laissera qu'un seul regiment en propriété.

Le Ministere paroissant prendre le dessus dans les affaires de l'intérieur. on ne doute point qu'il ne déploye bientôt la même energie pour celles du dehors. on assure que nos ont totalement changé & que l'on verra le système le plus inattendu les remplacer. Il seroit fort étrange de voir les Cours de Versailles de Londres et de Berlin réunies, mais il est en effet possible que des intérêts communs semblent suffisans pour dominer les motifs qui semblent s'opposer à cette alliance.

N 50. de V..... le 29 Novembre 1787.

Les Princes & Pairs se sont assemblés pour faire des protestations sur l'enregistrement de l'Emprunt, des représentations sur l'exil du Duc D'Orleans, mais comme cette assemblée quoique non solemnelle, étoit une espece d'infraction à la défense qu'ils avoient reçue, aucun d'eux ne vouloit se charger d'en aller mettre le resultat aux pieds du monarque. Le Duc de Gevres eut le courage de prendre cette démarche sur lui; la reponse du Roi fut à peu-près la même qu'au Parlement et à peine le Duc fut il hors des regards de son maître qu'il fut expédié une lettre d'exil contre lui. Madame Adelaide en fut avertie elle courut chez le Roi. — Sire lui dit elle, je viens demander à V. M. la lettre de Cachet que ma démarche va sans doute mâttirer. — Comment cela dit le Roi? C'est repid la Princesse que je viens comme M. de Gevres solliciter le retour du premier Prince du sang. Le Roi se mit à rire, et persista dans son refus à l'égard du Duc d'Orleans, mais la lettre de Cachet contre M. de Gevres fut revoquée. Le même jour Mad. Adelaide remit au Roi une lettre du Duc d'Orleans ferme, respectueuse, touchante & cette vertueuse Princesse a porté elle même à Villers Cotterets la reponse du Roi.

Il semble que pour rendre la punition de Mrs de Sabatier et de Freteau plus ignominieuse, on ait choisi exprès les plus décriés des Inspecteurs de Police. Luidor & Brugnieres, ils ont rempli leurs fonctions avec toute la rigueur qu'on pouvoit attendre d'eux. Les Gazettes ont cité nombre d'expressions fortes qui ont mérité peut être à ces magistrats la peine qu'ils

subsistent. On a omis que l'un a reproché au Roi de propo-
ser le plus énorme des emprunts après avoir donné sa
parole sacrée de n'en plus faire & que l'autre a osé dire
Quand un jeune homme dissipe son bien il lui faut un
tuteur.

Au reste le garde des sceaux s'étoit assuré d'un assez
grand nombre de voix pour que l'Emprunt passât &
prenant les opinions. On le blame d'avoir porté le Roi
à ordonner l'enregistrement ce qui étoit conforme aux
Principes qu'il a developpés dans son discours. Jamais
Ministere a été plus rempli que le notre l'est actuel-
lement de l'idée des prerogatives de la puissance royale.

La Conduite du Duc d'Orleans est vivement applaudie
et vivement censurée. On a trouvé à un arbre du Palais
royal un placard avec ces mots: Cent mille hommes & cent
millions pour M. le Duc d'Orleans. Si c'est une mé-
nace adressée au gouvernement, elle est odieuse et
ridicule; si c'est une Epigramme contre le Prince elle
est atroce. On remarque qu'au moment où il s'est
déclaré avec tant de vigueur contre la Cour, le Roi
venoit de lui accorder la permission d'aliener son Duché
d'Ovesne pour se procurer les fonds nécessaires à ses
spéculations en batisses.

Nous avons toujours ici un Ministre extraordinaire
de Berlin mais le secret sur ce qui concerne les affaires
étrangeres est impénétrable. L'Archevêque de Toulouse
possede également la confiance du Roi & celle de la Reine,
mais ce seroit une erreur de croire qu'il est dévoué à
la maison impériale; si pendant son Ministere la li-

germanique souffre quelqu'échec, les Princes de l'Empire ne peuvent s'en prendre qu'à eux mêmes. Ils ne sentent peut être pas assez ce qu'il leur conseillent à notre égard.

Du 30 Novembre.

Les Banquiers étrangers ont fait de fortes soumissions pour le nouvel Emprunt. On leur demande un dixieme comptant, à imputer sur le payement de la cinquieme année

On dit que M. d'Epremesnil est designé pour succeder à M. le marquis de Paulmy dans la charge de Chancelier de la maison de la Reine. Ce bruit & le Diamant de 20,000 ℔ que lui a legué le marquis de Fourmy qui en mourant vient de le nommer son exécuteur testamentaire donnent matiere à la malignité du public. On compare la promesse de la place au gâteau de la Sybille qui empechoit le redoutable cerbere d'aboyer. Déjà dans la brochure intitulée: Conférences d'un ministre. M. d'Epremesnil rejette sur M. de Calonne seul les énormes dépenses qui ont eu lieu sous son ministere et éloigne toute idée d'en faire partager à d'autres le reproche.

On parle du retablissement des contre-seings. L'economie de 1,200,000 ℔ que produit le nouvel arrangement, coute 3 millions au Roi.

L'Edit en faveur des Protestans embrasse tous les Chrétiens de communion différente. C'est demain que le Parlement doit s'en occuper. Les Pairs ont eu permission de se rendre à l'assemblée, mais il leur est enjoint de se rendre à l'assemblée, mais il leur est enjoint de se retirer si on vouloit en leur présence porter la Délibération sur un autre objet.

On assure au reste que le coup est manqué à l'égard des hollandois qui avoient le dessein de s'établir en france, et qu'ils passent en Angleterre ou ils vont établir une ville sous le nom de la nouvelle Amsterdam, Elle sera près de la nouvelle Geneve.

M. Dillon Archevêque de Narbonne, étant nommé Commandant le Chef des Irlandois qui se trouvent en france. Le Comité de la guerre lui a député M. le Comte d'Estehazi pour lui faire part des Changemens que l'on projette dans la brigade Irlandoise.

L'intérêt que le Parlement avoit d'abord inspiré à quelques personnes est prodigieusement refroidi. on voit que l'intérêt général ne semble le diriger que lorsque son intérêt personnel est compromis. après s'être plaint de l'outrage prétendu fait à deux de ses membres, il a mandé Mad. Fréteau dont les réponses n'ont été jugées favorables à l'inspecteur et au commissaire qui avoient été insultés. Il ne cesse de s'assembler et de faire des supplications en faveur des deux tuteurs de nos Rois qui se trouvent prisonniers. Le Roi a déjà permis à l'Abbé Sabathier de continuer sa retraite à l'Abbaye de Fécamp et à M. Fréteau de venir à Beaumont. Pendant que nos Magistrats s'occupent de cette affaire, ils laissent celles des pauvres plaideurs. Tous ces débats auront peut être quelque chose de bon : de dégoûter des Procès.

On parle d'un nouveau Garde des Sceaux et l'on désigne M. de Montholon. Le Parlement fait un Crime à M. de Lamoignon

d'avoir publié l'Edit d'Emprunt avec l'arrêté de la Cour, tandis qu'il n'y a point eu d'arrêté. Les gens du Roi ont eu ordre de donner leurs Conclusions sur cette espece de faux. C'est une petite tracasserie qui probablement en restera là, mais elle prouve combien Elle a d'ennemis, et l'on n'est pas étonné quand on pense que autrefois Parlementaire jusque au fanatisme. M. de Lamoignon est devenu despote autant que Le Chancelier Maupeou en se revêtissant de la Simarre de garde des Sceaux.

Le Courage de l'Archevêque de Toulouse ne diminue pas. il détruit chaque jour un pan de l'édifice de prodigalité qui avait élevé M. de Calonne. M^gr^ Arnoult, cette vieille connoissance, a été se présenter à son Audience et lui dire: Monseigneur, voici voyez que je ne puis plus m'engager. — J'en suis bien fâché lui a répondu le Ministre en lui tournant le dos.

M^me^ Dugazon est, dit-on, empoisonnée. C'est l'amour, la tendre amour qui en est cause.

Le Cte de Malden, traître depuis 6 mois à M^gr^ de Chabot, a disparu ces jours derniers. on vient de trouver son Cadavre dans la forêt de fontainebleau. on dit qu'il s'est battu avec un allemand dont il avait déshonoré la sœur soit la fois d'une promesse de mariage ait avant d'épouser la fille adoptive de Madame de Rohan-Chabot. d'autres disent qu'il a été tué par le Comte de Damas.

Dec 8 Decembre.

Les Pairs se sont assemblés hier, on croyait que le Duc d'Orleans les accompagnerait et que cette époque serait l'occasion de son rappel, mais on s'est trompé. Il n'est venu au Palais que deux Princes du sang: Le Prince de Conde et le Duc de Bourbon. La séance a été longue et n'a produit rien de décisif en faveur des Protestans. après

diverses opinions, les uns pour attendre la tenue des Etats généraux, les autres pour un enrégistrement avec des modifications, on s'est arrêté à la nomination de commissaires pour faire un nouvel examen de la matière.

La résistance des Ducs et Pairs à cet édit qui l'humanité déclame depuis longtems que le Vœu des Notables et du Parlement même semblait avoir prévenu, et que les circonstances rendoient si avantageux, étonne généralement. ils ont présenté au Roi un mémoire très long à ce sujet. ils y emploient 160 pages à soutenir que le rappel des Protestans seroit plus nuisible que profitable à la France. J'ignore sur quelles raisons ils appuient ce paradoxe. La plus forte dont j'ai entendu quelques raisonneurs se servir, est que la France déjà divisée par la variété des coutumes, des usages et des privileges de chacun des peuples qui la composent, a éprouvé souvent et surtout dans ces derniers tems, les maux qui en résultent, et qu'un motif de division aussi propre à produire de grands effets que la diversité de religion, ne pourroit que rendre plus difficile l'art de gouverner les français et de les soumettre à une forme uniquë d'administration, celle qui n'accorde aucune espece de droit à l'individu qui doit obéir.

Le Marquis ducrest, chancelier du Duc d'orleans et auteur du fameux Mémoire que ce Prince a présenté au Roi, est passé en Angleterre. On dit qu'il laisse 600,000ᵗ de dettes, et emporte 20,000ᵗ de pensions qu'il tient la bienfaisance de son maître. Mad. de Genlis pourroit bien l'y aller joindre. Le regne de la femme gouverneur est fini avec celui du chancelier. Les assemblées à huis-clos de Gennevilliers sont probablement la cause de ce départ ainsi que celle de l'exil du Prince et des deux conseillers au Parlement.

ils formoient fréquemment de petits Comités dans la maison que le marquis avoit achetée à ce village. Là en présence du Prince et sous la Présidence de son Chancelier, on prononçoit sur les intérêts de la nation, on examinoit la Constitution Angloise, on y cherchoit ce qui pouvoit être applicable à la Constitution Françoise et aux circonstances présentes. Si ce Comité dont l'existence a été mise dans la plus grande évidence n'est véritablement occupé de ces objets, si la veille de la Séance Royale, ils y ont été traités, comme on l'assure très secrettement. L'exil de ses membres n'a plus rien d'étonnant.

On parle d'une promotion de Cardinaux. L'Archevêque de Toulouse est très enrhumé et l'on assure qu'il a besoin d'un Chapeau pour le soin de sa Santé. Le Roi qui veut le Conserver lui en donnera un rouge pour ses entrailles. MM. de Metz et de Paris en espèrent autant, grâces aux nominations réunies de la Pologne et de l'Empire. Ceux qui prétendoient qu'il n'y auroit plus de Cardinaux en France, reconnoissent le démenti et sa grandeur de cette Eminence sera bientôt saluée de deux coups de talon de la noble sentinelle en entrant chez le Roi et aura la satisfaction de baiser les Princesses au front.

De V. . . . le 13. Decembre 1787.

L'édit en faveur des Protestans n'est point encore. Le fanatisme fait rage. Malgré le discours éloquent et sage que M. Robert de St. Vincent a prononcé dans la dernière assemblée, malgré l'avantage que peut procurer l'édit et le tort irréparable que fait le retard de son enregistrement, il est à craindre que l'affaire ne traine encore longtems. Mad. la Maréchal de Noailles a colporté partout un libelle infame d'un exjesuite contre les Protestans. . . . . .

Le Parlement à défendu l'impression de ses arrêtés: ils sont toujours hardis et vigoureux. Dans le dernier il cite un mot de Henri IV qui disoit: Il n'y a que deux autorités, celle de Dieu et la loi. Le Ministère s'occupe sérieusement de la suppression de deux Chambres des enquêtes et de la réunion de la chambre des Comptes à la Cour des aides. on parle toujours de l'établissement d'un Conseil supérieur dans une portion du ressort du Parlement de Paris. La Constance des principes d'égoïsme de ce corps qui tient entre ses mains l'estime générale et la sacrifie à de petits intérêts, remet en vigueur le système des Maupeou et des Daynes.

On supprime et l'on parle de supprimer encore. la garde de Paris sera réformée. Ces malheureux soldats duquel sont presque tous mariés et incapables de se livrer à aucun autre état. Que deviendront-ils? que deviendra le Chevalier Dubois dont la plus belle jouissance est de se croire une partie essentielle de l'administration quand à la tête de sa troupe, il affecte les airs d'un Généralissime! Toutes les réformes partielles

font à un grand nombre de familles plus de mal que les impôts n'en ont jamais fait, elles répandent le mécontentement de proche en proche et ne produisent aucun bien.

On cherche toujours à persuader que l'emprunt est rempli, au moins pour la première année, qui est de 120 millions. Un homme qui peut être instruit, offroit hier de parier qu'il en manque 80 millions qu'il le soit.

Le Parlement de Metz est en discussion sérieuse avec l'assemblée provinciale de cette province. Il a été question même d'en décréter les membres pour avoir regardé comme une loi l'édit concernant la prorogation du vingtième quoiqu'il n'ait pas été enregistré au Parlement de la province.

On a dit que quatre membres du Parlement de Bordeaux avoient été exilés. Ce bruit ne s'est pas vérifié. La dernière réponse du Roi aux supplications du Parlement pour le rappel du Duc d'Orléans et des deux Conseillers, prouve que leur exil a eu des motifs secrets. Le Roi y impose assez sèchement silence aux suppliants en leur déclarant qu'il ne leur appartient pas de pénétrer les causes de cet acte de sa sévérité.

Du 16. Décembre.

La Conduite du Parlement au sujet de l'édit du Protestant, par les divers caractères d'une résistance masquée, est du moins un nouvel exemple de la faiblesse avec laquelle on sacrifie les plus grands intérêts de l'état aux vues propres. On ne doute point que si les exilés étoient rappellés, l'enregistrement n'eût lieu sur le champ; mais le Roi est déterminé à prendre plutôt le parti d'un lit de justice. il est vrai que ce moyen

de trancher le noeud de la discussion n'inspireroit pas la même confiance aux citoyens que l'on veut recouvrer, mais il paroit que sans la mauvaise santé de M. de Brienne et une indisposition survenue au Roi, il auroit déjà été employé.

Nos affaires dans l'étranger se brouillent fort. nos petits moyens de négociations n'ont pas réussi; le Roi de Prusse nous a bercés de fausses espérances, et celles que nous avions conçues sur la Cour de Vienne n'ont rien eu de plus réel. La Maison de Bourbon est à la veille d'être entraînée dans une guerre générale sans alliés et sans amis; mais alors on verra renaître l'énergie françoise, et le conseil de Madrid est cette fois unanime sur la nécessité d'agir vigoureusement. on doute que les escadres russes puissent pénétrer dans la Méditerranée.

Du 17 decembre

Le Roi est sans danger et l'on attend son prompt rétablissement de la diette et du repos; mais le dérangement de la santé, qui n'avoit paru d'abord susceptible d'aucune suite fâcheuse, commence à inquiéter.

M. l'archevêque de Toulouse n'est pas bien, il crache du sang.

On assure que l'exil du Duc d'Orleans ne tardera point à finir. C'est, dit-on maintenant, M. de la Touche Treville qui sera son Chancelier.

La santé prospérique et la santé spirituelle de M. l'Archevêque de Toulouse, allarmant également ses amis —

Je viens d'apprendre une anecdote qui n'est pas neuve, mais qui est assez piquante. Lorsque le Parlement fut question de rappeler, il fut d'abord la ville de Dijon, on a proposé ensuite la ville de Troyes, et ce changement précipité a donné lieu à ces deux derniers distiques sur la faiblesse de notre Ministre n'a été indiqué sur les lettres que par une rature. il a eu pour causes, dit-on, le mot d'un Courtisan qui, en lisant ces mots sensés, a dit: Ils pourront donc pleurer sur la tombe de M. le Dauphin.

On dit que M. le duc d'Orléans ne veut point revenir de son exil qu'au préalable sa Conduite n'ait été jugée par les Pairs et le Parlement et que son procès n'ait été fait dans les formes ordinaires de la justice.

Le Comité de la guerre s'occupe toujours de la milice, mais ce ne sera pas encore pour cette fois qu'elle sera supprimée. On refond les trois projets qui ont été présentés sur cette matière. De cette refonte il résultera quelques changemens qui ne n'augmenteront pas la dépense pour l'état et pour le Citoyen, ne la diminueront pas. quand ce sera on aura une armée en voulant faire le bien.

On ne sait encore quel sera le résultat de deux Opinions de nommés les Calvinistes dans l'Edit de tolérance ou de ne faire

du terme d'Avocat Catholiques. Dans le premier cas on reconnoîtroit un Corps d'hérésie avec lequel un Chrétien pourroit être dangereux en employant la dernière expression, on auroit un Champ libre à toutes les sectes et l'on deviendroit les fortes antipathies. Voilà, dit on, ce qui retarde la rapatriation des Commissaires et de l'Evêque au Parlement pour Remontrances d'autres objets. L'affaire des Protestans est de nouveau remise au [illegible] du 22 Juillet.

Le Roi n'est pas encore entièrement remis de son érésipèle. Le Parlement de Bretagne a été mandé à Versailles mais ayant trouvé que la manière avec laquelle on faisoit traverser le Parlement de Rennes pour aller à Versailles étoit un peu plaisante, et prétendant qu'ils ne devoient être déplacés qu'en vertu de motifs déterminés, et par la nécessité, il a arrêté que M. le Premier Président seroit députté vers le Roi, pour entendre de Sa Majesté les raisons qui avoient porté à faire cette injonction à son Parlement de Bretagne, et pour faire en son nom de très humbles remontrances à ce sujet.

Les Ducs et Pairs ont arrêté qu'ils assisteroient à toutes les séances du Parlement qui pourroient avoir lieu relativement aux Circonstances actuelles.

Le Général de l'Avocat général Seguier a eu la douleur d'avoir à rapporter des Troubles démarches pour obtenir la Place de Procureur général vacante par la Mort de M. Joly de Fleury. Elle

a été donné au neveu du défunt quoiqu'il ne soit encore agé que de 18 ans. on sait que cette Place est une des plus importantes de l'administration intérieure. Ce neveu gendre de M. de la Boulaye Intendant général des fermes quittera la maison de son Beau Père, pour suffisante pour sa nouvelle dignité. Ce Monsieur Joli est un joli garçon, bien doux, bien honnête et qui plaît.

Mad. la Duchesse de Noailles, continue d'intriguer de sa démence, elle court chez tous les Conseillers au Parlement à qui en recommandent l'oeuvre bizare et ridicule des Abbés Boudier gard et l'Enfant contre les Protestans, elle recommande en même tems les intérêts de l'Eglise et de l'Etat qui ne permettent pas que ces réprouvés fassent des Enfans légitimes. Sonzale a dicté une épigramme à deux tranchans que voici:

Noailles et Gentis, deux frères de l'Eglise
Soulevent tout le Parlement.
Soit qu'on le voie, ou qu'on le lise
On est sûr d'être Protestant.

Le Nonce du Pape recommande de se tenir coi dans cette grande affaire. il s'est agité comme les autres, mais on espere que la justice et la Philosophie surnageront à cette impure fermentation

Il a été ordonné à Mad. de Noailles de mettre des bornes à Sonzale, mais elle n'en a tenu compte. on dit que c'est une illuminée du premier ordre qui soupoit autrefois régulierement

avec la vierge Marie et l'Abbé Grisel. ——

On a peint dans une mauvaise Caricature la action courageuse des Deux Orléans à la fête d'Antoine. On y voit le Prince saisissant par les Cheveux son frère qui se noyait et le portant à bord. Ces propos sortent de la bouche du Prince: Suis bien heureux de ne pas porter perruque.

Il paraît certain que le Duc d'Orléans a fait le maître de revenir à la Cour et que le Comte d'Artois est allé lui faire des reproches de ce qu'il appelloit sa petite bouderie. — Non, je vous prie, répondit le Duc exilé, j'ai toujours le plus tendre attachement et le plus profond respect pour le Roi, mais tant que je serai à la Cour le garde des Sceaux et le Baron de Breteuil un ordre du Roi peut seul me contraindre à y paroître. ——

Je m'en doutois, répliqua le Comte d'Artois, ils ne m'ont pas aimé et votre exil n'est pas la seule inconséquence qu'ils ont fait faire à mon frère.

Ex
Biblioth. Regia
Berolinenſi.